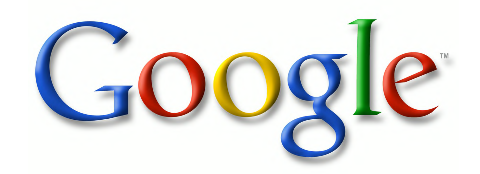
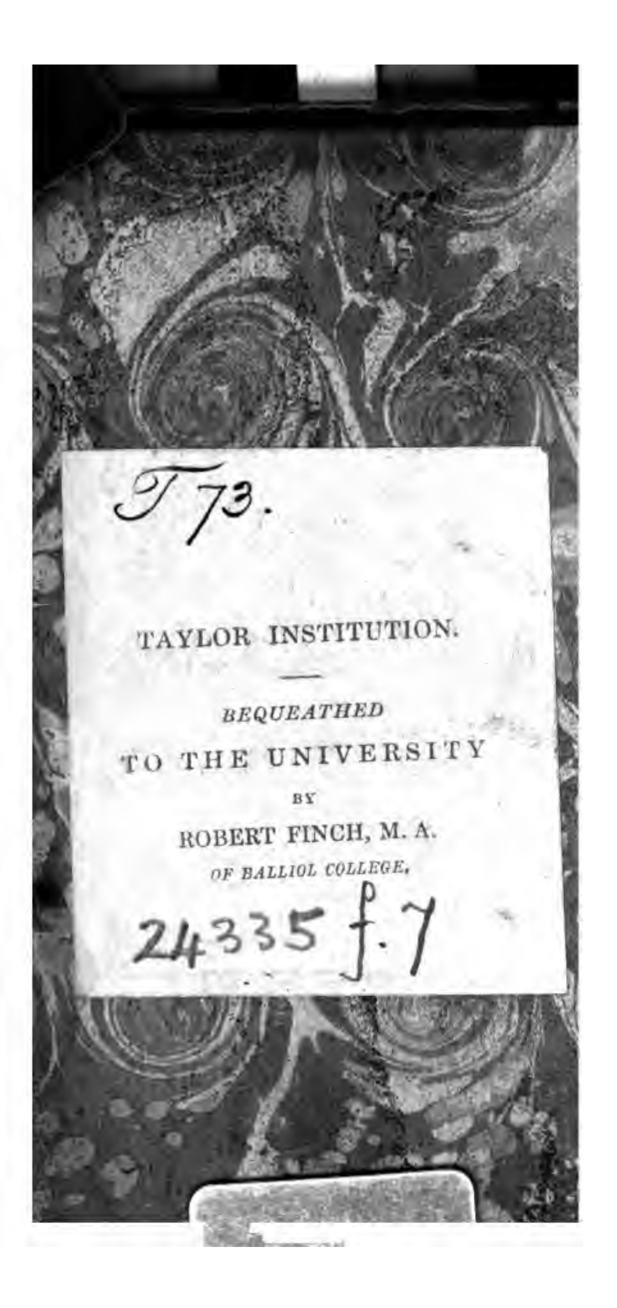





T 73.
TAYLOR INSTITUTION.
BEQUEATHED
TO THE UNIVERSITY
BY
ROBERT FINCH, M. A.
OF BALLIOL COLLEGE.
24335 f. 7



HISTOIRE
DE L'AVÉNEMENT
DE LA MAISON
DE BOURBON
AU TRONE D'ESPAGNE.

TOME PREMIER.

HISTOIRE
DE L'AVÉNEMENT
DE LA MAISON
DE BOURBON
AU TRONE D'ESPAGNE,

DÉDIÉE AU ROI.

Par M. TARGE.

TOME PREMIER.

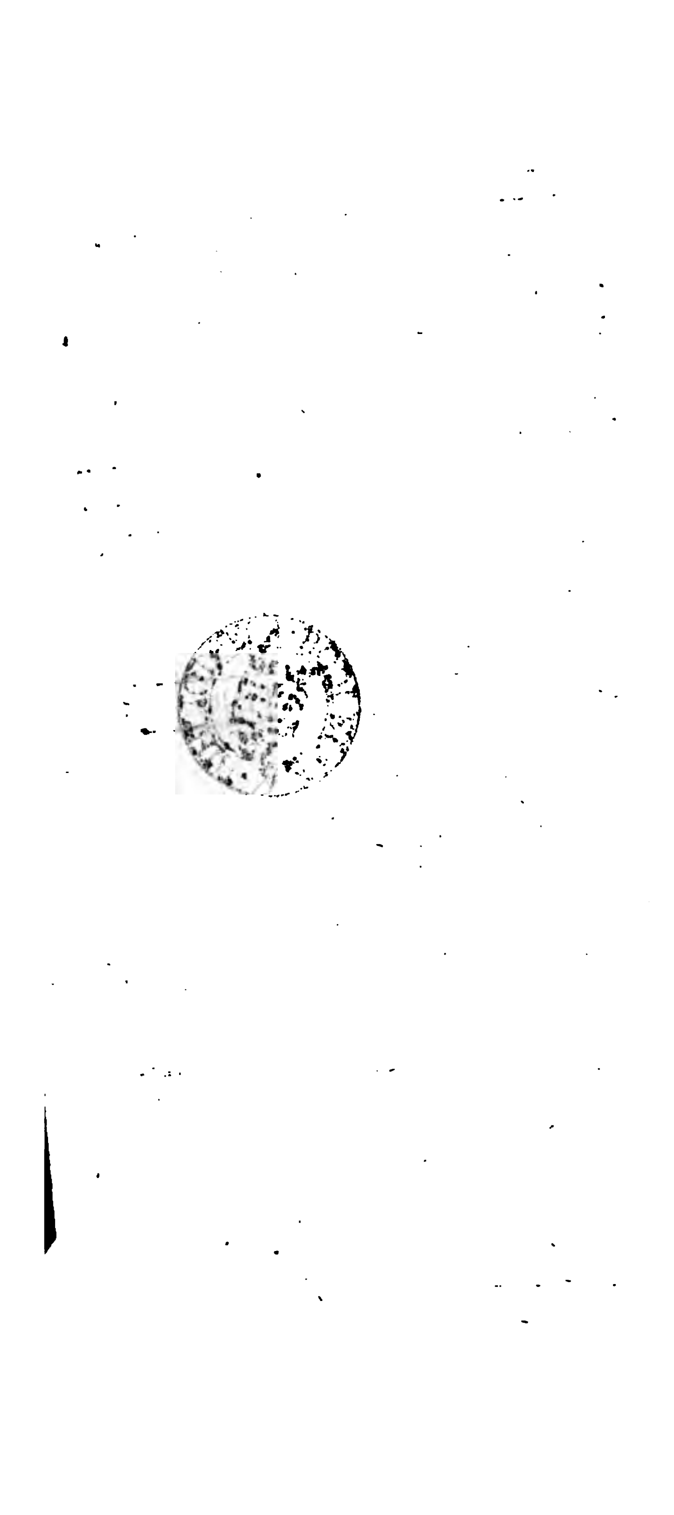


A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, Rue S. Jean-de-Beauvais.
Veuve DESAINT, Rue du Foin-Saint-Jacques. }

M. DCC. LXXII.

AVEC PRIVILEGE.





AU ROI.

SIRE,

Les Fastes de la Monarchie Françoise présentent peu d'événements aussi glorieux que celui

qui a placé l'auguste Maison de Bourbon sur le Trône d'Espagne. Les loix du Royaume, les droits de la nature, plus anciens que toutes les loix, & l'ardent desir des Peuples, concouroient à mettre le Sceptre entre les mains de l'un des Princes descendus de Louis-le-Grand. La Maison de France pouvoit seule rendre à l'Espagne l'ancienne splendeur que cette Monarchie avoit perdue par la foiblesse de ses derniers Souverains: mais combien de

difficultés s'opposoient à l'accomplissement des vœux que formoient les Sujets de ces vastes Etats ! C'est le récit de ces événements que j'ai l'honneur, SIRE, de présenter à VOTRE MAJESTÉ. La noblesse du sujet est un puissant motif pour animer le zèle de l'Historien, & pour l'obliger à mériter par ses efforts les bontés que VOTRE MAJESTÉ daigne répandre sur lui, en permettant qu'il mette le nom immortel de LOUIS-LE-BIEN-AIMÉ,

à la tête de ſon Ouvrage. Si les Hiſtoires que j'ai données au Public, ont déja eu quelques ſuccès, que ne dois-je pas attendre de la réuſſite de celle qui paroîtra ſous d'auſſi heureux auſpices? Les Sujets des deux Couronnes y verront avec la plus grande ſatisfaction les commencements de cette union qu'il étoit réſervé à VOTRE MAJESTÉ *de perfectionner & de perpétuer dans les ſiècles à venir, par le Pacte de Famille. C'eſt cette*

union fortunée qui rendra invincibles à jamais les différentes branches de la Maison de Bourbon ; elle assure le repos de l'Europe, si souvent troublé par les anciens systèmes d'équilibre : mais qui est cimenté pour toujours par les heureuses Alliances que VOTRE MAJESTÉ *vient de contracter avec les illustres Maisons d'Autriche & de Savoie. C'est en jouissant de ce repos,* SIRE, *que toutes les Nations se réunissent pour célébrer le nom chéri que les*

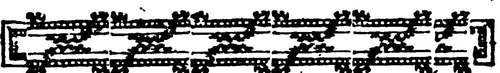
vertus de VOTRE MAJESTÉ *ont gravé dans les cœurs des Peuples soumis à son Empire.*

Je suis avec un très profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble, très obéissant & très fidèle serviteur & sujet,
TARGE.



PRÉFACE.

RÉUNIR en un ſeul corps d'Ouvrage ce qui ſe trouve répandu dans un grand nombre de volumes françois & étrangers, ſur l'Avénement de la Maiſon de Bourbon au Trône d'Eſpagne, eſt l'objet que je me ſuis propoſé en travaillant à celui que je donne au Public. Nous avons ſur le même ſujet la traduction des Mémoires du Marquis de Saint-Philippe, qui ont été reçus avec applaudiſſement : mais cet Auteur, très exact pour ce qui concerne l'intérieur de l'Eſpagne, n'a pas toujours été également bien inſtruit de ce qui s'eſt paſſé en Fran-

ce, dans les Pays-bas & ſur le Rhin. On lui reproche, avec raiſon, de la partialité contre la Cour de France, & il ne parle qu'en peu de mots des intrigues qui précédèrent le teſtament & la mort du Roi Charles II. Elles ſont très détaillées dans les Mémoires du Comte d'Harrach, & dans l'Hiſtoire Italienne du Marquis Ottieri, dont j'ai fait le plus grand uſage pour cette partie. Si le même Auteur avoit été auſſi exact dans la partie militaire, il auroit pu ſuffire à remplir mes vues, & j'en aurois ſeulement retranché ce qui étoit étranger à mon ſujet. J'ai trouvé amplement à me dédommager dans San-Vitali, autre Auteur Italien, excellent dans ſon genre, & qui a donné la même Hiſtoire ſous le titre

de *Memorie Istoriche della guerra tra l'Imperiale Casa d'Austria & la Reale Casa di Borbone.* San-Vitali, qui s'étoit déguisé dans son Ouvrage sous le nom d'Umicaglia, non content de rassembler les meilleurs Mémoires pour le composer, s'est encore transporté sur les lieux où se sont livrées les batailles les plus importantes, pour être en état d'en parler avec plus de certitude. Le seul reproche qu'on peut lui faire, est d'avoir quelquefois copié servilement l'Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand, par le Marquis de Quincy, dont on ne doit se servir que pour les dates, la disposition des armées, & pour quelques détails d'un petit nombre d'affaires où il s'est trouvé en personne. Dans les autres endroits, Quincy à

ſouvent ſuivi des Mémoires peu exacts ; & l'on remarque dans tout ſon Ouvrage , que le deſir de faire ſa cour , ou la crainte de déplaire à des Généraux encore vivants quand il écrivoit , lui a fait paſſer ſous ſilence des fautes importantes , que je n'ai pas cru devoir omettre , en prenant pour guides le Chevalier de Folard & le Marquis de Feuquières , juges à qui l'on peut reprocher ſeulement un peu trop de ſévérité , ſuite naturelle de l'étendue de leurs connoiſſances.

Les différentes Hiſtoires du règne de Louis XIV , que j'ai eues ſous les yeux , ne m'ont été preſque d'aucun uſage. Celles que les François ont données , ne contiennent en grande partie que des éloges du Monarque , des Miniſtres & des Généraux : élo-

ges peut-être trop foibles en quelques occasions, mais poussés trop loin en d'autres. Les Etrangers, au contraire, semblent s'être attachés à détruire ou à présenter sous un faux jour les plus belles actions des plus grands hommes que la nature ait produits en ce siècle, & dont la mémoire se perpétuera long-temps après que les noms de ces Ecrivains seront tombés dans l'oubli. J'ai soigneusement évité cette honteuse partialité en parlant des ennemis de la France. Les noms du Prince Eugène & de Milord Marlborough, les plus redoutables des Généraux qui ont combattu contre la Maison de Bourbon, sont célébrés dans mon Histoire avec tout l'honneur qui est dû à leurs talents & à leurs vertus. J'ai raſ-

ſemblé toutes les vies que j'ai pu recueillir de ces deux grands hommes, tant en France que dans les pays étrangers, & j'en ai tiré ce qui m'a paru de plus certain & de plus utile pour mon Ouvrage. Les Mémoires de Lamberty, Écrivain déchaîné contre la France, mais exact dans les pièces qu'il produit, m'ont fourni, avec les Mémoires du Marquis de Torcy & ceux de la Torre, tout ce qui concerne les Négociations & les Traités. Enfin, j'ai mis à contribution tout ce que j'ai pu rencontrer qui avoit rapport à mon ſujet dans les livres & Mémoires François, Latins, Italiens, Eſpagnols, Anglois & Allemands que j'ai pu conſulter, & que j'ai ſoumis, autant qu'il m'a été poſſible, à la critique la plus rigoureuſe.

Je me ſuis permis très peu de réfléxions : j'ai cru que le ſimple récit des faits ſuffiſoit pour le Lecteur, qui profiteroit peu de celles que je pourrois lui préſenter, s'il n'étoit pas aſſez éclairé pour les faire de lui-même. Les plus grands noms ne m'ont pas ébloui : quand j'ai reconnu que ceux qui les portoient avoient fait quelques fautes importantes ou légères, je ne les ai pas déguiſées, mais auſſi je ne les ai pas exagérées, à l'exemple de quelques Ecrivains. Je reſpecte les familles illuſtres chez qui ces noms ſe perpétuent : je reſpecte également la mémoire de leurs pères ; & lorſque la vérité me force à rapporter ce que les Juges les plus éclairés ont penſé ſur leur conduite, je ne prétends pas les en

rendre reſponſables. Les fautes paroiſſent au grand jour ; mais les ordres qui arrêtent ſouvent un Général dans ſes opérations ; mais les vues particulières d'un Prince ou d'une Princeſſe, qui peut craindre que des ſuccès trop ſuivis ne nuiſent à des projets de paix qui demeurent ſouvent dans le ſecret du cabinet ; mais d'autres raiſons encore plus éloignées, forcent ces Généraux d'agir contre leurs propres lumières. On les condamne ſur l'événement que ſouvent ils avoient prévu, ſans pouvoir le changer, parce qu'ils n'étoient pas les maîtres de diriger les reſſorts qui ont fait mouvoir toute la machine. On a beaucoup parlé des intrigues de Cour, auxquelles on a attribué toutes les diſgraces que

la France éprouva quelques années avant la mort de Louis XIV : j'ai cru devoir être très réservé sur cette matière. On peut soupçonner ces intrigues : on a de fortes probabilités ; mais l'Historien ne doit jamais prononcer que d'après des preuves complettes ; sur-tout quand il s'agit de critiquer la conduite des personnes respectables par leur naissance, ou par leurs places. S'il plaît moins à un certain public, qui s'amuse des traits hardis, il en est dédommagé par l'estime des Lecteurs sensés. Au reste, j'expose ici ce que je me suis proposé de faire : ce n'est pas à moi qu'il appartient de juger si j'ai rempli mon plan : l'esprit de patriotisme, & l'attachement le plus respectueux pour l'Auguste Maison dont j'ai

l'honneur d'écrire une partie de l'Hiſtoire, ont été mes guides dans la carrière que j'ai ſuivie. J'eſpère ne m'en jamais écarter : j'y ſuis engagé par mes propres ſentiments, & par la reconnoiſſance que je dois au témoignage avantageux, dont une Compagnie également reſpectable par l'étendue de ſes lumières, & par la ſageſſe de ſes jugements, a bien voulu encourarager mes efforts. *

* Journal des Sçavants, Décembre 1770.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Nos amés les Sieurs JEAN-LUC NYON, & CHARLES SAILLANT, Libraires, nous ont fait exposer qu'ils desireroient faire imprimer & donner au public l'*Histoire de l'avénement de la Maison de Bourbon au Trône d'Espagne*, s'il nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter les Exposants, nous leur avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon leur semblera, & de le faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance ; à la charge que ces Présentes seront enrégistées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères ; que les impétrants se conformeront en tout aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la présente Permission ; qu'avant de l'expo-

ter en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU ; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU ; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir lesdits Exposants, & leurs ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le vingt-neuvième jour du mois d'Août l'an mil sept cent soixante & onze, & de notre Règne le cinquante-sixième. Par le Roi en son Conseil. *Signé*, LE BEGUE.

Nous reconnoissons que Madame Veuve DESAINT est intéressée pour moitié dans le présent Privilège. A Paris ce 2 Septembre 1771. *Signés*, SAILLANT & NYON.

Regiſtré sur le Registre XVIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1697, fol. 525, conformément au Réglement de 1723. A Paris ce 4 Septembre 1771. *Signé*, J. HERISSANT, Syndic.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de M. le Chancelier, un manuſcrit intitulé, *Hiſtoire de l'Avénement de la Maiſon de Bourbon au Trône d'Eſpagne* ; & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. A Paris ce 28 Juillet 1771. *Signé*, GAILLARD.



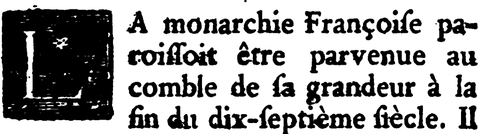
HISTOIRE DE L'AVÉNEMENT DE LA MAISON DE BOURBON AU TRONE D'ESPAGNE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Introduction.* §. II. *Etat de la France avant la paix de Riswick.* §. III. *Droits du Dauphin sur la Couronne d'Espagne.* §. IV. *Droits de l'Empereur à la succession d'Espagne.* §. V. *Etat de l'Espagne.* §. VI. *Caractere de Charles II.* §. VII. *Etat du Portugal.*

prennent Barcelonne & Carthagène. §. XXXIII. *La paix est signée à Riswick.* §. XXXIV. *Principaux articles de la paix de Riswick.* §. XXXV. *Le Roi Jacques proteste contre le Traité.* §. XXXVI. *Louis XIV augmente ses troupes après la conclusion du Traité.*



I. Introduction.

LA monarchie Françoise paroissoit être parvenue au comble de sa grandeur à la fin du dix-septième siècle. Il ne manquoit plus à la gloire de l'auguste Maison de Bourbon que d'étendre sa domination sur des monarchies étrangères. Les alliances qu'elle avoit faites avec la branche Espagnole des descendants de Charles-Quint, lui donnoient des droits incontestables sur les vastes états soumis au dernier rejetton de cette illustre Famille. Nous allons les exposer, ainsi que ceux des autres prétendants à la succession d'Espagne, en jettant un coup d'œil sur l'état de l'Europe en l'année 1696, où furent entamées les négociations qui se terminèrent par la paix de Riswick. C'est à cette époque que nous commencerons notre histoire, & nous la continuerons jusqu'au temps où tous les

troubles étant appaisés, la couronne des Espagnes fut assurée pour toujours à Philippe V & à ses descendants.

II. Etat de la France avant la paix de Riswick.

Le monarque François avoit marqué presque toutes les années de son règne, par des conquêtes & par des victoires sur les ennemis ligués contre sa puissance. Quoiqu'il eût perdu les trois plus grands capitaines de l'Europe, Condé, Turenne & Luxembourg, il lui restoit le duc de Vendôme, le maréchal de Catinat, & plusieurs autres généraux très expérimentés. Ses troupes aguerries étoient toujours disposées à marcher aux ennemis, avec cette confiance que leur inspiroit une longue suite de succès. Malgré l'ambition qu'on attribuoit à Louis XIV, ce fut dans ces circonstances qui paroissoient si favorables pour étendre encore les bornes de la France, que ce vainqueur offrit la paix à ses ennemis. Ils la refusèrent plusieurs fois, jusqu'à ce que de nouvelles victoires les forçassent à l'accepter. Toute l'Europe fut frappée d'étonnement quand elle vit que Louis, au milieu des plus grands succès, consentoit à rendre tout ce qu'il avoit acquis dans le cours de la dernière guerre ; mais quelque glo-

rieuses que fussent ses conquêtes, il préféra de les sacrifier, pour donner quelque repos à ses sujets, dissoudre la ligue formée contre lui, & porter toutes ses vues du côté de l'Espagne, où la foible santé du Roi Charles II, faisoit prévoir qu'il arriveroit dans peu de grands changements.

La nécessité de soutenir des guerres très longues & très dispendieuses contre tant de puissances réunies, forçoit les ministres de Louis XIV, de charger les peuples d'impôts très onéreux; mais ils n'occasionnèrent jamais de troubles considérables sous son règne. Le François, avide de gloire, sacrifie aisément ses richesses pour mettre le souverain en état de surmonter ses ennemis; mais un autre motif plus puissant encore sur l'esprit des hommes, souleva contre ce prince une partie assez considérable de ses sujets. Après la révocation de l'édit de Nantes, les Protèstants François portèrent chez les étrangers, les arts, les manufactures, & les richesses qui en sont le produit. Ceux qui restèrent prirent les armes dans le Languedoc & dans les Cevennes: le fanatisme, qui ne manque jamais de se joindre aux troubles qui ont

la Religion pour origine ou pour pr texte, leur inſpira toutes ſes fureur & l'on fut obligé d'étendre le glaive la juſtice ſur des gens, qui, par leu talents, euſſent mérité les récompenſ que Louis XIV prodiguoit à ceux q ſe diſtinguoient dans les arts & da les ſciences. La plus grande partie d troubles que cette rigueur occaſionn n'arrivèrent qu'au commencement ſiècle ſuivant; mais comme ils fure la ſuite de la révocation de l'édit Nantes, publiée en 1685, nous avo cru néceſſaire de les expoſer en peu mots, pour faire mieux connoître ſituation du royaume au temps de paix de Riſwick.

III. Droits du Dauphin ſur la couronne d'Eſpagne.

Louis, dauphin de France, & aîné de Louis XIV, étoit né de Mar Thérèſe d'Autriche, reſtée fille uniq du premier mariage du roi d'Eſpag Philippe IV, avec Eliſabeth de Fran Le dauphin eut trois fils; Louis, d de Bourgogne, qui ſuccéda depui ſes titres & à ſa qualité d'héritier p ſomptif de la couronne de France; P lippe, duc d'Anjou, qui monta ſur trône d'Eſpagne, & Charles duc Berri. Marie-Thérèſe, en épouſant monarque François, avoit été obli

de signer une renonciation à la couronne d'Espagne, pour elle & pour ses descendants ; mais outre que les princes ne sont qu'usufruitiers & non propriétaires de leurs souverainetés, cet acte n'avoit jamais été accepté par les *Cortez* ; c'est-à-dire, par les états généraux des royaumes soumis à la domination Espagnole. Ce défaut de formalité auroit suffi pour le rendre nul, quand il auroit été valable dans son origine : ainsi Charles II mourant sans enfants, ceux du dauphin avoient un droit incontestable à la succession.

IV. Droits de l'Empereur à la succession d'Espagne.

L'Empire avoit pour chef Léopold-Ignace, prince d'un génie très borné, & qui ne se conduisoit que par les impressions d'un conseil assez mal composé. Le goût qu'il avoit pour la dévotion, lui a mérité les éloges des prêtres & des moines, qui ont eu occasion de parler de lui dans leurs ouvrages. Nous sommes d'accord sur cet article avec ses panégyristes ; mais quoique nous rendions justice à sa piété, nous trouvons qu'elle fut quelquefois en défaut, particulièrement quand il contribua à faire monter Guillaume, prince Protestant, sur le trône d'Angleterre, du vivant de Jacques II,

auquel ſes ennemis même ne faiſoient d'autre reproche, que celui d'un zèle exceſſif pour les intérêts de la Religion Catholique. Quoi qu'il en ſoit de cette conduite de Léopold, il eut la gloire de créer un nouveau royaume, & de faire accepter un neuvième Electeur aux princes de l'Empire. Il fut prêt de perdre l'Autriche, la Bohème, la Hongrie & la Tranſylvanie dans les guerres qu'il eut à ſoutenir contre les Turcs. Les Potentats de l'Europe volèrent à ſon ſecours, particulièrement le roi de Pologne, qui ne fut payé que d'ingratitude, & Léopold eut le bonheur de faire paſſer ces pays à ſes deſcendants, en rendant les deux derniers héréditaires, d'électifs qu'ils étoient avant lui. De tels évènements paroîtroient être les fruits de la politique d'un grand monarque, & ils ne furent que l'ouvrage de ſes miniſtres & de ſes généraux. Pendant que ſes capitaines remportoient des victoires ſur les ennemis du nom Chrétien, comme nous le verrons par la ſuite, l'Empereur éloigné du théâtre de la guerre, s'occupoit à faire des proceſſions, & à conſtater les prétendus miracles qu'on trouve rapportés dans les auteurs Ita-

Ottieri.

ſiens. Sa lenteur à envoyer ſon fils avec des troupes en Eſpagne quand il y fut demandé, l'empêcha de faire renaître les temps ſi glorieux pour la Maiſon d'Autriche, où les deux monarchies avoient été réunies dans la perſonne de Charles-Quint. Léopold avoit perſonnellement des droits ſur la ſucceſſion d'Eſpagne, étant petit-fils de Philippe III, par ſa mère Marie-Anne d'Autriche, ſœur cadètte de la mère de Louis XIV; mais ni l'un ni l'autre monarque ne formèrent jamais de prétention pour eux-mêmes, & ils ſe contentèrent de les faire valoir en faveur de leurs fils. L'Empereur n'en avoit point de ſon premier mariage avec Marguerite-Thérèſe d'Autriche, fille du ſecond lit du roi d'Eſpagne Philippe IV. Il ne lui en étoit reſté qu'une fille, qui avoit épouſé Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, ce qui avoit fait paſſer les droits de cette princeſſe, morte en 1692, à ſon fils le prince Electoral, lequel, ſuivant les règles de la parenté, ſe trouvoit par conſéquent le plus proche héritier du roi Charles d'Eſpagne après le dauphin de France. Le ſecond mariage de l'Empereur avec la fille de l'archiduc de Grats,

ne lui avoit donné que deux filles, qı
moururent en bas âge ; mais de so
troisième mariage avec la fille du du
de Neubourg, depuis électeur Palatin
il lui restoit Joseph, qui lui succéda, &
Charles, auquel il voulut faire passe
ses droits à la succession d'Espagne
Nous ne parlerons pas des filles, qı
n'eurent aucune part aux évènemens
qui sont l'objet de notre histoire.

Le règne de Léopold fut agité par de
guerres longues & sanglantes, tant con
tre la France que contre les Turcs, ave
lesquels cette puissance avoit formé de
liaisons secrètes que la politique per
met, & que la Religion condamne. L
paix de Riswick étouffa pour quelqu
temps le feu qui devoit bien-tôt se ra
lumer entre la Maison d'Autriche &
de Bourbon ; le traité de Carlowitz
qui fut conclu au mois de janvier 1699
suspendit par une trève de vingt-cin
ans les fureurs de la guerre, entre l
Porte-Ottomane, & les Puissance
Chrétiennes ; mais l'Empereur fut tou
jours troublé du côté de la Hongri
par le soulèvement des mécontents
qui avoient le prince Ragotski à leı
tête.

V. Etat de l'Espagne.

L'Espagne étoit suspendue entre l

crainte d'un démembrement total de la monarchie, & l'espérance de la voir réunie sous un seul prince. Soit qu'il fut de la même famille, qui avoit occupé le trône depuis Charles-Quint, soit que celle des Bourbon réussit à faire valoir les droits que le sang lui donnoit sur cette couronne, les grands voyoient avec une égale terreur, que les royaumes qui composent cette vaste monarchie, pouvoient être mis au rang des provinces dépendantes du chef de l'Empire, ou être annexés à la France. Le roi d'Espagne étoit souverain de pays immenses; mais l'or & l'argent que lui fournissoient les mines du Pérou & du Potosi, passoient en des mains étrangères, & il n'en entroit qu'une très petite partie dans les coffres du monarque. La Castille, l'Aragon & les autres royaumes soumis en Europe à la même domination, avoient été dépeuplés par les nombreuses émigrations de ceux qui avoient abandonné la culture des vraies richesses que produit la surface de la terre, pour aller chercher dans les gouffres profonds des mines de l'Amérique ces prétendus trésors, dont l'abondance ne fait que diminuer la valeur. Le change-

ment de climat, & encore plus les ſuites de la débauche, ont fait périr le plus grand nombre de ces colons, pendant que le reſte des habitants de l'Eſpagne, s'imaginant que l'or qu'on tiroit de ces nouvelles contrées, leur procureroit toutes les denrées néceſſaires à la vie, ſe ſont abandonnés à une molle oiſiveté : les terres ſont demeurées incultes : la population a toujours été en diminuant : les gens de tous états, énervés par le défaut de travail & par l'intempérance, ſe ſont jettés dans les cloîtres ; & au-lieu de cultivateurs & de ſoldats, ces pays autrefois ſi floriſſants & ſi peuplés, ne l'ont preſque plus été que par des prêtres & des moines. Enfin le tribunal de l'Inquiſition, qui depuis long-temps y exerçoit ſon deſpotiſme, a forcé ceux des ſujets en qui il reſtoit encore quelque goût ou quelque induſtrie, de s'en éloigner pour toujours.

VI. Caractère de Charles II. Pour apporter un remède efficace à une langueur auſſi deſtructive, l'Eſpagne auroit eu beſoin d'un prince actif, qui encourageât l'agriculture, ranimât la population, diminuât le nombre des monaſteres, & qui, en réprimant l'Inquiſition, attirât avec

sureté dans ses états de nouveaux sujets, qui y apportassent l'amour du travail, & y fissent revivre le goût des manufactures. On ne pouvoit rien attendre de semblable sous le règne de Charles II, prince élevé dans l'ignorance la plus profonde. Il avoit assez d'intelligence pour pénétrer dans les vues intéressées de ceux qui l'environnoient; mais il lui manquoit la force nécessaire pour prendre un parti de lui-même, & pour le suivre. Il redoutoit la branche Allemande de sa propre maison qu'il auroit voulu favoriser, & haïssoit celle de Bourbon, dont il étoit forcé de reconnoître intérieurement les droits. Sa vie fut mêlée d'amertumes & d'incertitudes continuelles, aussi-tôt qu'il eut perdu l'espérance d'avoir des successeurs en ligne directe. Il étoit encore dans l'âge où les hommes goûtent le plaisir si doux de voir naître & croître sous leurs yeux une postérité nombreuse; mais ses longues & fréquentes infirmités y mettoient un obstacle invincible. S'il prévoyoit qu'un prince François dût devenir son successeur, il le regardoit dès-lors comme son ennemi; & quand il vouloit favoriser la famille Impériale, il en éprouvoit tant

de hauteur & de désagréments, que sa vie lui en étoit devenue odieuse.

VII. Etat du Portugal.

Le Portugal, regardé pendant soixante ans comme une province de la monarchie d'Espagne, en avoit été séparé de nouveau par la révolution de 1640, qui avoit mis la maison de Bragance sur le trône. En 1667, Pierre II avoit succédé à l'imbécille Alphonse Henri, après l'avoir tenu seize ans dans la captivité. On prétendit que ce monarque avoit aussi des droits à la succession d'Espagne. Edouard, roi de Portugal, avoit eu trois filles, dont la derniere, nommée Jeanne, avoit épousé le roi de Castille Henri IV, surnommé l'Impuissant. Ce prince avoit succédé en 1454 à son pere, le roi Jean II; & l'on prétendoit qu'étant hors d'état d'avoir des descendants, il avoit voulu s'en procurer par le secours de son favori Bertrand de la Cueva, depuis duc d'Albuquerque, qu'il avoit fait entrer dans la couche nuptiale. Quoi qu'il en soit, la reine eut une fille, aussi nommée Jeanne, qui épousa son oncle maternel Alphonse V, roi de Portugal; elle lui auroit apporté ses droits sur la couronne de Castille, si elle eût été reconnue pour légitime, & de ce prince ils

auroient passé à ses successeurs; mais rien n'étoit moins fondé que cette prétention. Le mariage ne fut jamais consommé, & Jeanne mourut sans avoir été reconnue pour reine, & sans avoir laissé de descendants. Peut-être auroit-on trouvé plus de vraisemblance si l'on avoit voulu remonter jusqu'à Pierre le Justicier, qui étoit petit-fils de Sanche IV, roi de Castille, par sa mère Beatrix; mais le roi de Portugal n'avoit pas de forces suffisantes pour soutenir ces prétentions, & il se contenta de faire sonder les esprits par un écrit anonyme. Voyant qu'il ne faisoit nulle sensation, ce monarque ne fit aucune démarche pour l'appuyer. Il est vrai qu'il leva des troupes, & qu'il les fit avancer sur les frontieres d'Espagne: mais il y parut suffisamment autorisé par la crainte que si quelque prince puissant montoit sur le trône de cette monarchie, il n'entreprit d'y réunir de nouveau le Portugal, comme avoit fait le roi d'Espagne Philippe II en 1580 après la mort du Cardinal Henri.

VIII. Etat de l'Italie.

L'Italie, qui fut le principal théâtre des guerres entre les prétendants à la succession d'Espagne, étoit alors comme aujourd'hui sous la domination de plu-

ſieurs potentats. Le ſiège de Rome étoit occupé par Innocent XII, l'un des plus ſaints évêques qui fût monté depuis long-temps ſur le trône Pontifical. Il étoit peu attaché aux Impériaux, qu'il jugeoit plus propres à troubler la paix de l'Italie, qu'à la défendre de l'oppreſſion des princes étrangers. Il avoit au contraire la plus grande eſtime & la conſidération la plus parfaite pour le roi de France, auquel il croyoit que l'Empereur étoit hors d'état de réſiſter. Le Pontife avoit auſſi pluſieurs ſujets de mécontentement contre ſa majeſté Impériale, qui, entre autres entrepriſes, avoit fait entrer des troupes Allemandes dans les états du duc de Parme, que le Pape regardoit comme feudataire du ſaint-ſiège. Cette affaire n'eut pas de ſuites, & Léopold en fit des eſpeces d'excuſes au ſaint-Père; mais cette innovation jointe à quelques autres, dont nous aurons occaſion de parler, aliéna tellement l'eſprit d'Innocent contre l'Empereur, qu'elle contribua vraiſemblablement beaucoup à la déciſion que ce Pape donna par la ſuite contre les intérêts de la maiſon d'Autriche.

Ottieri.

Le ſouverain Pontife voyoit avec le

grand chagrin que Léopold avoit
enti à donner le titre & le rang
ɑeur de l'Empire à Ernest-Auguste
unſwick, duc d'Hanover & de Lu-
urg, qui prenoit auſſi le titre d'é-
ie d'Oſnabruck. Les plaintes du Pape
nt particulièrement fondées ſur ce
le duc, étant attaché à la doctrine
ither, il étoit à craindre que cette
ion, qui donnoit une voix de plus
'roteſtants, n'eût des ſuites fâcheu-
our la religion catholique. Outre
raiſon ſpécieuſe, pluſieurs car-
ux ſuggerèrent au ſaint-Père que
ollège électoral devoit ſon établiſ-
nt aux anciens Pontifes, d'où ils
luoient qu'il ne pouvoit recevoir
roiſſements ni de variations ſans
nſentement du Pape. Innocent étoit
prudent pour élever une queſtion
délicate & auſſi peu fondée, & il
ontenta de s'oppoſer en général à
nouveauté. Après avoir ſatisfait

terminée qu'en 1706, où George-Louis, fils d'Ernest, fut reconnu pour Electeur à la pluralité des voix par la diète de Ratisbone.

Les royaumes de Naples, de Sicile & de Sardaigne, ainsi que le duché de Milan, étoient alors annexés à la monarchie Espagnole ; ainsi ils devoient subir le même sort, ou en être séparés par quelque arrangement particulier, comme il fut projetté dans les traités de partage qui précédèrent la mort de Charles II.

La république de Venise redoutoit le voisinage des Allemands, & desiroit ardemment que quelque autre prince succédât, ou à la monarchie en total, ou au moins aux états qu'elle possédoit en Italie. Cette république avoit souffert excessivement par la longueur de la guerre qu'elle avoit eu avec les Turcs, & qui ne finit qu'au mois de Mars 1699. Elle soupiroit après une longue paix ; mais les circonstances ne donnoient pas lieu d'espérer que la tranquillité pût être solidement rétablie en Italie, tant que l'affaire de la succession ne feroit pas décidée.

Le duché de Savoie avoit pour souverain Victor Amé, ou Amédée, se-

second du nom. A en juger par sa conduite, on croiroit que l'indécision formoit son caractère ; mais il paroît qu'il fut plutôt guidé dans tous ses traités par son intérêt personnel, trouvant toujours à gagner toutes les fois qu'il changea de parti. Il avoit aussi quelques droits à la succession d'Espagne, parce que son grand-père, Victor Amédée, premier du nom, étoit fils de Catherine d'Autriche, fille du roi d'Espagne Philippe II. Mais les forces lui manquoient pour les faire valoir ; & s'il se fût mis sur les rangs, il auroit eu des compétiteurs trop puissants pour qu'il pût espérer de réussir.

Le grand duc de Toscane Cosme III de Médicis, fut toujours très attaché à la France : nous ferons connoître les autres princes d'Italie, à mesure que nous aurons occasion d'en parler.

L'Angleterre avoit changé de souverain en 1689. Le roi Jacques II, qui occupoit le trône avant cette époque, étoit un prince d'un caractère mélancolique & opiniâtre, & il n'avoit aucune des qualités propres à lui attirer l'affection de ses sujets. Zélé catholique, il ne se contenta pas d'exercer librement une religion qu'ils avoient

IX. Etat de l'Angleterre.

proſcrite, & il ſuivit des meſures qui firent juger que ſon intention étoit de régner deſpotiquement ſur la conſcience de ſes peuples. Il prit pour ſon conſeiller & ſon confident le plus intime le Jéſuite Edouard Peters, qu'il fit entrer dans le conſeil-d'état contre le ſentiment de ceux qui lui étoient les plus attachés. Les Anglois, qui depuis la fameuſe conſpiration des poudres, avoient proſcrit tous les membres de cette ſociété, ne pouvoient voir ſans indignation ce moine aſſis entre les pairs du royaume. Jacques ne s'en tint pas à cette imprudence : le Pape lui avoit envoyé pour nonce Ferdinand Dada, depuis cardinal, & il voulut le recevoir dans ſes habits de prélat, contre le ſentiment du ſouverain Pontife, qui avoit recommandé au nonce de paroître à la cour de Londres ſous le nom de comte, ſans y porter les marques de ſon caractère. Le roi établit enſuite une chambre, compoſée de ſept pairs du royaume, la plupart eccléſiaſtiques, & y fit citer pluſieurs évêques Proteſtants, pour avoir omis quelques pratiques que les Anglois ont conſervées de la religion Romaine. Il ne put réuſſir à les faire condamner;

& cette démarche, qui augmenta la haine publique, fit juger que son objet avoit été de dépouiller ces prélats, pour donner leurs places à des Catholiques. Enfin, par un excès d'imprudence, Jacques leva une armée, sans être en guerre contre aucune puissance, la fit camper à la vue de Londres, & se rendit fréquemment au milieu de ses nouveaux soldats, pour les encourager à faire l'exercice & les différentes évolutions militaires.

X. Révolution dans ce royaume.

Tant de nouveautés aliénèrent entièrement les Anglois contre leur roi. On publia que non-seulement il avoit dessein de changer la religion dans ses états, mais qu'il vouloit aussi anéantir l'autorité du parlement, & le rendre totalement dépendant de ses volontés. On prétend que dans ces circonstances, les ministres des deux branches de la maison d'Autriche, voyant que Jacques étoit beaucoup plus attaché aux intérêts du monarque François qu'à ceux de l'Empereur & du roi d'Espagne, contribuèrent à animer ses sujets contre lui, & à les exciter au soulèvement où ils les voyoient disposés. L'objet de ces ministres n'étoit sans doute que d'intimider Jacques,

pour l'obliger à soutenir son trône par l'appui de leurs maîtres : mais les Anglois, mis en mouvement, ne connurent plus de bornes : ils appellèrent au secours de leurs loix & de leur religion Guillaume de Nassau, prince d'Orange, gendre du roi Jacques. Il se rendit en Angleterre avec quinze mille hommes que lui fournirent les états-généraux, & il fut reçu à bras ouverts par les principaux de la nation. L'infortuné Jacques avoit été instruit du complot par le monarque François, qui lui avoit offert une armée de vingt mille hommes; mais il l'avoit refusée, pour ne pas augmenter la haine des Anglois, & comptant sur les troupes qu'il avoit rassemblées. Il fut trompé dans son attente : une partie de ses soldats abandonnèrent leurs drapeaux, quand ils surent l'arrivée du prince d'Orange, & le reste passa sous ceux de son ennemi. Jacques, n'ayant plus de ressource dans sa patrie, se retira en France avec sa famille. Guillaume eut la politique de le laisser échapper : le trône fut déclaré vacant, & le sceptre fut remis entre les mains de Guillaume & de Marie, gendre & fille du roi Jacques. Le monarque détrôné

a quelques temps après en Irlan-
où il eut d'abord quelques succès;
ls ne furent pas de longue durée.
int en France, & y mourut le
Septembre 1701, à Saint-Ger-
en-Laye, où Louis XIV lui avoit
dé une retraite. Son compétiteur
nom de Guillaume III, & pour
ir sa puissance, il fit aussi-tôt
e la France une ligue avec la
nde, l'Empereur & l'Empire,
reconnurent sans hésiter pour
'Angleterre.

us ne nous arrêterons pas à parler
Hollande, dont les intérêts furent
urs liés à ceux de l'Angleterre,
tôt que le Stadhouder se fut em-
du trône de la grande Bretagne.

oique les couronnes du Nord
t pris qu'une part indirecte à
re de la succession d'Espagne,
en parlerons en peu de mots, à
des alliances qu'elles formèrent
les potentats qui y avoient un
êt personnel.

XI. Etat de la Pologne.

Pologne avoit pour souverain
Sobieski, qui s'éoit élevé au
par son courage & par le sou-
lu monarque François. Il eut sou-
la guerre contre les Turcs, qu'il

força enfin de faire la paix, & ce fut en grande partie à sa valeur que l'Empereur dut la levée du siège de Vienne en 1683, & la conservation de ses états héréditaires. Sobieski ne fut payé que d'ingratitude, & les Allemands firent paroître une joie secrète d'un échec qu'il reçut quelques temps après, ayant été surpris par les Turcs. Il se vengea bientôt des ennemis du nom chrétien : gagna sur eux la bataille de Barkam, & retourna plein de gloire à Varsovie où il termina ses jours le 17 de Juin 1696. Plusieurs contendants se mirent sur les rangs pour obtenir la couronne : le prince de Conti fut élu par une partie de la nation ; un autre parti fit choix de Jean-George, électeur de Saxe, & ce dernier fut couronné avant que le prince François pût arriver à Dantzick. Il fut obligé de revenir en France ; & tous les partis s'étant réunis, reconnurent pour roi l'Electeur, qui commença en 1697 un règne dont le cours fut toujours très agité.

Mémoires du temps.

XII. Etat de la Suède & du Dannemarck.

Le trône de Suède étoit occupé par le roi Charles XI, qui eut la prudence de ne point prendre de parti dans les guerres que les autres puissances de l'Europe

l'Europe susciteroit à Louis XIV. Aussi fut-il choisi pour médiateur à la paix de Riswick ; mais il mourut dans le temps des conférences, & n'eut pas la satisfaction de voir terminer cette fameuse négociation. Il laissa par testament l'administration du royaume à la reine douairiere, jusqu'à ce que son fils Charles XII eût atteint l'âge de dix-huit ans. Le nouveau monarque, qui n'en avoit que quinze, n'étoit pas d'un caractère à se soumettre si long-temps aux ordres d'une femme. Il se fit déclarer majeur la même année ; prit les rênes du gouvernement, & commença un règne glorieux, dont les événements, décrits par M. de Voltaire, passeront à la postérité la plus reculée. *Voltaire. Ottieri.*

Christian V de la maison de Holstein, prince courageux & entreprenant, régnoit sur le Dannemarck. Il forma une ligue avec les princes d'Allemagne, l'Empereur & les Hollandois, & fut presque toujours en guerre contre les Suédois, qui lui firent éprouver plusieurs défaites. Il mourut le 4 Septembre 1699, & eut pour successeur son fils Fréderic IV, qui ne prit aucune part aux affaires qui agitèrent la partie

méridionale de l'Europe ; ce qui nous diſpenſe d'en parler plus amplement.

XIII. Etat de la Ruſſie.

L'Empire des Ruſſes avoit pour chef le fameux Czar Pierre Alexiowits, aſſez connu dans l'hiſtoire générale de l'Europe. Perſonne n'ignore que ce fut lui qui commença à retirer ſes ſujets de la barbarie où ils étoient plongés depuis tant de ſiècles. On ſait les voyages qu'il fit dans les pays policés pour y acquérir les connoiſſances qu'il vouloit communiquer à ſes peuples. Tout le monde connoît ſes démêlés avec le roi de Suede Charles XII : ſa ſévèrité envers ſon propre fils, & les guerres dont tout ſon règne fut agité. C'eſt de cette époque où l'on peut compter les Ruſſes & les Moſcovites au nombre des peuples civiliſés. Cependant il ne put réuſſir qu'en partie à les amener à un genre de vie plus doux, & laiſſa à ſes ſucceſſeurs le ſoin d'achever de défricher leurs mœurs & leurs eſprits. Quelques-uns y ont travaillé avec ſuccès, particuliérement la fameuſe Czarine Catherine, & celle qui règne ſi glorieuſement de nos jours ſur les mêmes peuples.

XIV. Article de la ligue d'Auſ-

Le prince d'Orange avoit formé en 1686 une ligue à Ausbourg contre la

France avec l'Empereur & les provinces-unies : elle fut confirmée au carnaval de Venise en 1687 ; & le roi d'Espagne y accèda, ainsi que le duc de Savoie, & plusieurs princes de l'Empire. Outre les articles de défense & de soutien réciproque, on en fit un particulier en faveur de Léopold & de ses fils. Cet article fut l'ouvrage du prince Guillaume, qui, par un rafinement de politique, jugeoit que non-seulement il falloit pousser vivement la guerre contre le monarque François, mais encore lui ôter toute espérance à la succession d'Espagne. Louis avoit l'art de découvrir ce qui se passoit de plus secret dans le cabinet des princes, & ce traité ne put long-temps lui être caché. Il sut qu'on s'étoit promis réciproquement que si le roi d'Espagne mouroit sans enfants, les puissances liguées aideroient l'Empereur à faire la conquête de cette monarchie, comme lui étant dévolue de droit, & qu'il étoit stipulé qu'on ne feroit jamais la paix avec la France, à moins qu'elle ne renonçât à toutes prétentions sur l'Espagne, & sur tous les royaumes & seigneuries qui en dépendent. On étoit cependant convaincu que Louis n'aban-

bourg en faveur de la maison d'Autriche.

donneroit pas ſes droits, malgré la renonciation de Marie-Thèreſe d'Autriche, & qu'il ſuivroit les principes du cardinal Mazarin, lequel avoit écrit aux plénipotentiaires François dans le temps où l'on travailloit à la paix des Pyrennées : « nous pouvons toujours » aſpirer à la ſucceſſion d'Eſpagne, » quelque renonciation qui en ſoit faite » par l'Infante ».

Ottieri.

XV. Louis XIV ſoutient les droits de ſes deſcendants.

La conduite que le roi de France avoit tenue après la mort de Philippe IV, faiſoit aſſez connoître ce qu'il penſoit de ces ſortes de renonciations. Le roi d'Eſpagne Charles II, étant alors mineur, Louis s'adreſſa à la reine régente Marie-Anne d'Autriche pour réclamer le duché de Brabant, & les autres états des Pays-Bas, comme étant dévolus à la reine de France, la ſeule fille qui fût reſtée du premier mariage de Philippe avec Eliſabeth de Bourbon. Le monarque ſoutint ſon droit ou ſes prétentions par les armes, & cette guerre fut une de celles qui ſoulevèrent le plus contre lui les autres puiſſances de l'Europe. Il y gagna les villes de Lille, Douay, Orchies, Tournai, Courtrai, Oudenarde, Ath, Furnes, Bergues & Charleroi, avec toute la

Mémoire d'Harrach.

Franche-Comté. La possession des places de Flandre lui fut confirmée par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668, & il rendit alors la Franche-Comté ; mais par le traité de Nimègue, conclu le 17 de Septembre 1678, cette province fut annexée à la France, qui rendit alors à l'Espagne les villes de Charleroi, Binch, Ath, Oudenarde & Courtrai. En 1685, lorsqu'on traitoit à Madrid du mariage de l'archiduchesse Antoinette, fille de l'empereur Léopold, avec Maximilien, électeur de Bavière, on demanda que cette princesse renonçât à la monarchie d'Espagne, en faveur de son père & de ses frères. Louis XIV, craignant que cette renonciation ne servît de titre contre les droits de ses enfants, donna ordre à son ministre en Espagne de protester & de déclarer publiquement, tant de vive voix que par écrit, qu'il ne souffriroit pas qu'on portât le moindre préjudice aux droits du dauphin & de ses descendants.

Traités de paix. Ottieri.

XVI. Tableau de la Cour d'Espagne.

La France perdit son plus ferme appui en Espagne, par la mort de la reine Marie-Louise d'Orléans, qui arriva le 12 Février 1689. Charles contracta l'année suivante un second mariage

avec Marie-Anne de Neubourg, sœur de l'Impératrice, & par conséquent tante de l'archiduc. Cette alliance étoit très avantageuse aux intérêts de la maison d'Autriche Allemande : la nouvelle reine lui étoit très affectionnée ; elle procuroit un libre accès aux ministres de Léopold auprès du roi Charles ; & les ministres Espagnols, pour lui faire leur cour, paroissoient également attachés aux intérêts de l'Empereur. Ceux qui jouissoient le plus de la faveur du roi, étoient le cardinal Portocarrero, archevêque de Tolède, & primat d'Espagne ; le cardinal de Cordoue, Alphonse d'Aguilar ; l'Amirante de Castille, Thomas-Henri de Cabreras ; le comte d'Oropesa, de la maison de Portugal, président du conseil de Castille ; le duc de Montalte, dom Fernand de Moncade d'Aragon ; le comte d'Aguilar & de Frigiliana, Rodigue-Emmanuel Manriquez de Zara ; enfin le marquis de Villa-franca de la maison de Tolède. Si la reine eût été plus affable, elle auroit sans doute réussi à attacher tous ces ministres aux intérêts de la maison d'Autriche ; mais la conduite qu'elle tint ne servit qu'à augmenter les regrets que leur avoit causés la perte

de Marie-Louise. Au lieu des graces & de la douceur si naturelle à la maison d'Orléans, & qui formoient le caractère de leur première souveraine, ils trouvèrent dans celle qui lui succèda, une hauteur & une inflexibilité peu propres à changer en véritable affection, le respect extérieur qu'on marquoit pour son rang.

Torcy.
S. Philippe
Ottieri.

XVII.
Testament attribué à Charles II.

Les Espagnols, naturellement fiers, préfèrent un ennemi généreux, dont ils croient être estimés, à un ami qui les méprise. Ils savoient que Louis XIV, en leur faisant la guerre, avoit toujours marqué pour eux une considération qui les forçoit à des sentiments intérieurs de reconnoissance. Au contraire, l'archiduc, que la reine vouloit leur donner pour maître, ne cessoit de tourner en ridicule leurs personnes & leurs usages. Il n'en falloit pas davantage pour que la plupart des ministres qui environnoient le roi, travaillassent secrètement à donner l'exclusion à la maison d'Autriche Allemande. Cependant si l'on en croit quelques auteurs, le cardinal Portocarrero, qui avoit la plus grande part en sa confiance, lui persuada dans une maladie de faire un testament, par lequel il

Ottieri.
Lamberti, t. XI, p. 4.
Harrach.

nommoit Charles, archiduc d'Autriche, pour son héritier universel. On ajoute que quand le roi fut rétabli, la reine mère, qui vivoit encore, & qui vouloit favoriser ses petits-neveux, enfants de l'électeur de Bavière, fit de grands reproches au cardinal: qu'elle regarda ce testament comme informe & contraire à la justice, au bien, au repos & à l'avantage de l'Espagne: enfin qu'elle fit annuller à son fils en santé, ce qu'il avoit fait en maladie. Quoi qu'il en soit de ce prétendu testament, qui nous paroît fort douteux, on ne peut disconvenir que l'Empereur, soit qu'il crût être assuré de la bonne volonté du roi d'Espagne pour ses enfants, soit qu'il fût entraîné par sa nonchalance naturelle, ne fit presque aucune démarche pour engager Charles à leur assurer sa succession par un acte plus authentique.

XVIII. L'Empereur mécontente les Espagnols.

Le monarque François, jugeant que la guerre qu'il faisoit à l'Espagne avec tant de succès, pouvoit aliéner le roi Catholique contre toute la maison de Bourbon, fit proposer à ce prince de traiter de la paix en particulier, & lui offrit en même temps de très-grands avantages. La France avoit un fort parti

à la cour de Madrid ; mais celui des puiſſances alliées eut le deſſus, & les propoſitions de Louis XIV furent rejettées. Les amis de l'Empereur l'informèrent de ces offres, & des intrigues que pratiquoient les partiſans de la maiſon de Bourbon. L'occaſion étoit favorable pour que Léopold fît paſſer en Catalogne les dix mille hommes qu'on lui demandoit depuis long-temps pour défendre cette principauté. Les François faiſoient de grands préparatifs de ce côté, & paroiſſoient menacer Barcelone, que les Eſpagnols ne pouvoient conſerver s'ils n'étoient promptement ſecourus. On repréſentoit à l'Empereur que s'il ne profitoit de cette circonſtance pour faire entrer des troupes Allemandes ſur les terres d'Eſpagne, il ne trouveroit peut-être de long-temps un prétexte auſſi ſpécieux. Toutes les puiſſances étoient très fatiguées de la guerre, & ſoupiroient après le retour de la paix. Le roi d'Eſpagne, n'étant pas ſecouru par les Impériaux, pouvoit enfin ſe laiſſer gagner, faire ſon traité particulier, & recevoir à Madrid un ambaſſadeur de France ; ce qui changeroit totalement la face des affaires. Malgré des raiſons auſſi fortes, Léo-

pold résolut de temporiser. Son conseil fut du même avis, & décida que l'Empereur, forcé d'entretenir des troupes nombreuses en Hongrie & sur le Rhin, étoit dans l'impossibilité d'en fournir pour la Catalogne ; & que, quand même il en auroit eu, il manquoit de vaisseaux pour les transporter. Mais on convint que pour ne pas mécontenter les Espagnols, on ne feroit pas de réponse positive, & qu'on remettroit de temps à autre jusqu'à ce que les circonstances fissent prendre un parti décisif.

Une conduite aussi contraire à la politique, détacha peu-à-peu les principaux membres du conseil de Madrid des intérêts de la maison d'Autriche. Ils se souvenoient que dans le temps des guerres précédentes, lorsque cette maison étoit, pour ainsi dire, sur le penchant de sa ruine en Allemagne, l'Espagne l'avoit aidée jusqu'à épuiser ses propres forces, ce qui avoit en grande partie contribué à la jetter dans l'état de foiblesse où elle étoit actuellement. Aussi trouvoient-ils d'autant plus extraordinaire d'être abandonnés de l'Empereur, qu'ils jugeoient que les sentiments de reconnoissance auroient dû se join-

dre à ceux de ſon intérêt propre, & des avantages que ſes deſcendants en pouvoient retirer.

Le comte de Lobkowitz, qui réſidoit à la cour d'Eſpagne avec le titre d'ambaſſadeur n'étoit pas propre à ramener les eſprits : le roi & ſes miniſtres également mécontents de ſa conduite, & du mépris qu'il marquoit pour les Eſpagnols, en portèrent leurs plaintes à Léopold, qui réſolut auſſi-tôt de nommer un autre ambaſſadeur. Il étoit de la plus grande importance de faire un bon choix, puiſque la conduite & les talents de ce miniſtre pouvoient faire perdre ou gagner à la maiſon d'Autriche le plus riche héritage de l'univers. Léopold préſenta cette importante affaire à ſon Conſeil; & il y fut mis en délibération, quel ſujet méritoit le plus la confiance de l'Empereur, quelles inſtructions on devoit lui donner, & quelle devoit être l'étendue de ſes pouvoirs.

XIX. Il nomme le comte d'Harrach pour ſon ambaſſadeur à Madrid.

Les avis furent unanimes ſur le dernier point : on convint que les pouvoirs ne devoient pas être reſtraints : qu'il falloit laiſſer à l'ambaſſadeur la liberté de propoſer & de conclure, ſelon qu'il lui paroîtroit le plus utile aux intérêts de l'Empereur, ſans être obligé

d'envoyer des couriers à Vienne avant que de terminer, crainte que les affaires ne changeassent de face pendant les délais. On fut moins d'accord sur les instructions; mais après plusieurs débats, il fut décidé qu'elles porteroient sur deux objets, qu'on recommanderoit particuliérement à l'ambassadeur. Le premier étoit d'empêcher que le roi d'Espagne n'écoutât aucune proposition de la part du roi de France pour une paix particulière; le second étoit de faire ses efforts avec le secours de la reine, & dans le temps où la guerre se pousseroit avec le plus de vigueur, pour déterminer Charles à déclarer l'archiduc son successeur & son héritier universel, & pour qu'on ne fît aucun accord avec la France sans que cette déclaration fût insérée expressément dans le traité, avec la garantie de l'Angleterre & de la Hollande.

Ottieri. Harrach.

Plusieurs sujets furent proposés pour cette ambassade, & l'Empereur choisit le comte Ferdinand-Bonaventure d'Harrach qui avoit déja été revêtu anciennement de ce caractère, à la satisfaction des deux cours. Ce seigneur arriva à Madrid le 3 de Juin 1697, & trouva le roi favorablement disposé

pour l'archiduc, mais décidé à ne faire alors aucune déclaration, parce que le retour de sa santé lui avoit rendu l'espérance d'avoir de la postérité. La reine & la plus grande partie des ministres, entroient dans les vues de l'Empereur, particuliérement l'Amirante de Castille; qui, sans avoir le titre de premier ministre en remplissoit toutes les fonctions. Le comte d'Harrach ne s'ouvrit d'abord qu'à la reine sur la commission dont il étoit chargé : & elle lui défendit d'en parler à d'autres, jugeant qu'on ne devoit rien précipiter dans une affaire aussi importante. Elle pensoit que les circonstances n'étoient pas favorables pour surmonter les difficultés qu'elle prévoyoit, tant par rapport aux différents partis entre lesquels la cour étoit partagée, que par rapport au roi lui-même, qui auroit pu s'offenser de cette proposition, dans un temps où sa santé paroissoit bien rétablie, & où les Impériaux sembloient laisser ses états en proie aux armes victorieuses de Louis XIV, qui lui causoient les plus grandes craintes.

XX. Désordres qui s'étoient introduits en Espagne.

Le comte d'Harrach trouva l'Espagne dans l'état le plus déplorable. La bonté excessive du roi, la paresse ou

l'avidité des miniſtres, la multiplicité des penſions accordées à la faveur plus qu'au mérite abſorboient tous les tréſors de la nation. Pendant que l'or & l'argent brilloient par un faſte ridicule ſur les buffets des grands, où les piéces de vaiſſelle ſe comptoient par milliers, les ſoldats ne recevoient pas leur paie; & l'on ne faiſoit aucun approviſionnement pour l'armée navale. On négligeoit d'envoyer les galions dans l'Inde, & toutes les fortereſſes manquoient de vivres & de munitions; la jalouſie & la diſcorde régnoient entre les miniſtres, même parmi ceux qui, diviſés ſur d'autres objets, s'accordoient à ſoutenir les intérêts de l'Empereur. Le roi, livré à la ſuperſtition, donnoit la plus grande part en ſa confiance aux prêtres & aux moines. Son confeſſeur nommé le pere Matilla & ſon prédicateur ordinaire Reluz avoient un aſcendant étonnant ſur ſon eſprit: les deux cardinaux partageoient le même crédit, ainſi que le Nonce Archinto, & la faveur royale s'étendoit encore ſur un nombre d'autres eccléſiaſtiques obſcurs, dont pluſieurs n'étoient pas dans les intérêts de l'Empereur.

Déſormeaux, F. Philippe. Ottieri.

La reine avoit acquis beaucoup d'empire sur l'esprit de Charles, depuis la maladie dont il croyoit n'avoir été retiré que par les soins de cette Princesse. Elle étoit elle-même gouvernée par la comtesse de Berleps, & par plusieurs Allemands qu'elle avoit attirés en Espagne. Tous abusoient également de leur faveur & de la foiblesse du roi. Ils vendoient les emplois, les offices & les dignités, ce qui attiroit la haine des Espagnols, non seulement contre eux, mais aussi contre toute la nation Allemande. On craignoit que si l'archiduc étoit déclaré successeur de Charles, les mêmes désordres ne se multipliassent, & qu'il n'en survint encore de plus grands. Les murmures secrets commençoient à se changer en clameurs, & le comte de Monterey emporté par son ressentiment, s'échappa publiquement en imprécations contre les Allemands, & contre les Espagnols qui desiroient être soumis à leur domination. Plusieurs autres seigneurs inclinoient pour la France ; mais c'étoit moins ouvertement, & ils étoient retenus par la crainte que si la balance penchoit en faveur de cette puissance, l'Espagne ne fût mise au rang des provinces de cette monarchie. Mon-

XXI. Les Allemands s'attirent la haine publique.

Ottieri.

terey ne négligeoit rien pour dissiper leurs craintes, en leur faisant voir qu'il étoit aisé de stipuler que les deux couronnes ne seroient jamais réunies sur un même souverain, qu'elles seroient toujours séparées, & que chacune des deux nations seroit gouvernée par son propre roi.

XXII. Parti de l'Electeur de Bavière.

Le fils de l'électeur de Baviere, né de l'archiduchesse Antoinette fille de Léopold, & petite-fille de Philippe IV, avoit aussi un parti puissant à la cour de Madrid. Son ayeule avoit fait une renonciation ainsi que les autres princesses à la succession d'Espagne, mais cet acte avoit également le défaut d'approbation des Cortez. Toutes ces renonciations se détruisoient les unes les autres, ce qui devoit naturellement les faire regarder comme nulles, & porter les Espagnols à s'en tenir à l'ordre légitime de la succession. Le comte d'Oropeza s'étoit mis à la tête du parti de l'Electeur, pendant la vie de Marie-Anne d'Autriche mère du roi, qui le favorisoit; mais après la mort de cette princesse, les autres ministres, jaloux de l'estime que Charles avoit marquée pour le comte, formèrent un parti contre lui. Ils furent soutenus de la nou-

velle reine, & réussirent à le faire disgracier. Son éloignement de la cour ne dissipa pas le parti dont il étoit le chef. Le marquis de Mancerra le soutint ouvertement; d'autres ministres le favorisèrent en secrèt, & il ne cherchoient que les occasions de faire valoir les droits du fils de l'Electeur. Le comte de Monterey soutenoit ceux de la maison de Bourbon; mais à leur défaut il inclinoit plus pour l'électeur que pour les Autrichiens.

XXIII. Evènements militaires.

An. 1696.

Le monarque François voyant que ses ennemis se refusoient aux propositions avantageuses qu'il leur faisoit pour parvenir à la paix générale, & que le roi d'Espagne, retenu par les intrigues de la reine & des ministres attachés à l'Empereur, ne vouloit pas se prêter à un accommodement particulier, résolut de faire de nouveaux efforts du côté de l'Italie, pour essayer de détacher le duc de Savoie de la confédération. Nous parlerons de cette négociation, après avoir porté la vue sur les opérations militaires de la campagne de 1696; ce qui nous servira à faire mieux connoître la situation des affaires au temps de la paix de Riswick.

L'Angleterre étoit agitée de troubles

intérieurs, qui auroient pu occasio
1696. une nouvelle révolution, si le roi
ques instruit par l'adversité, eût
acquis cette fermeté d'ame qui
voit seule ranimer son parti. Un g
nombre de ses sujets lui restoien
core attachés ; mais faute d'un che
treprenant ils demeuroient dans l'
tion. Le roi Guillaume n'avoit que
peu de troupes dans la Grande-B
gne : la plus grande partie de ses
seaux étoient dans la Méditerrané
rareté de l'argent & le grand no
de prises faites par les françois,
doient le peuple très mécontent
plusieurs des principaux de la n
ne cessoient de presser Jacques
venir mettre à leur tête. Leurs in
ces parurent enfin le retirer de l'é
langueur où il demeuroit depuis pl
sept années à Saint-Germain. Il de
da du secours à Louis XIV, qui f
mer une puissante flotte. Une parti
Anglois de la suite du roi détrôn
passèrent dans leur patrie, pour
à portée de rassembler ses partis
mais quelques précautions qu'o
prises pendant l'hiver pour cacl
Guillaume la destination de l'a
ment François, il eut le temp

prendre des mesures si bien combinées, qu'elles firent échouer totalement l'entreprise. Quelques Anglois à l'insu de Jacques, joignirent la trahison aux démarches légitimes que d'autres faisoient en faveur de leur souverain; ils formèrent une conspiration contre la vie de Guillaume : elle fut découverte; & quoique les coupables déclarassent unanimement à la mort que le roi Jacques n'y avoit aucune part, & n'en étoit pas même instruit, la circonstance des préparatifs qu'on faisoit en France, en même temps que la conspiration se tramoit en Angleterre, servit de prétexte à Guillaume pour en faire retomber tout l'odieux sur le roi Jacques. Le nouveau monarque pourvut à sa sureté; & l'ancien, après être resté quelque temps à Calais, retourna dans sa retraite. Il y passa le reste de ses jours dans une dévotion peu propre à faire acquérir ou conserver les royaumes de la terre; mais, dit un auteur Anglois, la religion développa & augmenta les vertus de son cœur, en même temps qu'elle paroissoit resserrer les facultés de son esprit.

1696.

Ottieri.

Smollett.

XXIV. Armées de Flandres & d'Allemagne.

Louis XIV avoit en Flandre une armée de quatre-vingt-quatre bataillons

& de cent-dix escadrons. Elle étoit com-
1696. mandée par le maréchal de Villeroi, qui avoit sous ses ordres dix lieutenants généraux, dont les principaux étoient M. le duc de Chartres, M. le duc, & M. le prince de Conti. Plusieurs camps-volants assuroient la communication entre cette armée & celle du maréchal de Boufflers, qui commandoit sur la Meuse. Les ennemis en avoient aussi deux à leur opposer; l'une de quatre-vingt bataillons & de cent dix escadrons aux ordres du roi Guillaume; l'autre commandée par le prince de Nassau Sarbruck sous l'électeur de Bavière, étoit composée de trente-six bataillons & de cent quarante-huit escadrons. La supériorité des alliés les auroit mis en état de faire le siège de Dinan comme ils l'avoient projetté, sans l'activité de M. de Villeroi, qui rompit continuellement leurs mesures, & toute la campagne se passa de part & d'autre en marches & contre-marches, avec de légères escarmouches entre différents partis, sans aucun avantage considérable. Du côté de l'Allemagne, le maréchal de Choiseul fut chargé du commandement après la retraite du maréchal de Lorges, que sa santé obligea de quitter le service.

Son armée étoit de quarante bataillons & de cent-huit escadrons. Celle du Prince de Bade, qui commandoit pour les alliés, devoit être de soixante & dix mille hommes, mais elle fut beaucoup diminuée par les détachements qu'on en tira. M. de Choiseul suivit tous les mouvements du Prince avec tant de célérité, qu'il ne put traverser le Rhin que le premier de Septembre à Mayence après avoir reçu un renfort considérable. Il s'empara du château de Hart, que le Gouverneur eut ordre d'abandonner après quelque résistance, & le reste de la campagne se passa comme en Flandre, à s'observer réciproquement.

1696.

Quincy.

XXV. Le duc de Savoie fait sa paix particulière avec la France.

Le duc de Savoie, en habile politique, avoit résisté les années précédentes aux sollicitations de la France qui le pressoit de faire sa paix particuliere. En faisant part aux alliés des propositions avantageuses que lui faisoit cette puissance, il avoit l'art d'en tirer de très forts subsides. Il venoit même de renouveller un nouveau traité avec les princes ligués, se réservant toujours la faculté de le rompre quand il trouveroit plus d'avantage à suivre le parti contraire. Cette démarche ne re-

buta pas le monarque François; & pour
1696. que l'affaire fût conduite plus secrètement, il fit écrire par le duc d'Orléans, père de la duchesse de Savoie : alors le duc commença à se prêter, & le maréchal de Catinat qui commandoit les François en Piémont, & qui étoit aussi habile négociateur que grand général, fut chargé de conduire cette intrigue. Amedée étoit environné d'espions, qui rendoient compte aux alliés de tout ce qui se passoit à sa cour; mais il se déroba à leur vigilance en feignant d'avoir fait un vœu à N. D. de Lorette, où il se rendit avec un petit nombre de gens dont il étoit sûr. Il y trouva un ministre du roi Très-Chrétien, déguisé en religieux, & chargé de traiter avec lui, & la paix fut conclue par l'entremise des agents du Pape. Il falloit un prétexte pour sauver l'honneur du duc, & on le trouva dans la supériorité des forces Françoises. Le monarque les porta principalement de ce côté, dans l'espérance que s'il pouvoit détacher le duc des intérêts des alliés, sa défection les forceroit bientôt à faire une paix générale. L'armée de Catinat étoit de quatre-vingt-dix bataillons & quatre-vingt-quinze esca-

drons, avec lesquels il feignit de vouloir faire le siège de Turin. Il s'avança en effet jusqu'à Rivalte, qui n'est qu'à deux lieues de cette capitale, & il y demeura dans l'inaction pendant plus de six semaines, ce qui fut suivi d'une trève d'un mois entre les deux armées. Elle fut renouvellée, & peu de temps après on publia le traité, sous le nom de neutralité de l'Italie. Les Allemands furent invités à y accéder, & sur leur refus, le duc joignit ses troupes à celles de France, prit le titre de généralissime, & forma le siège de Valence. Cette place fut assez bien défendue par le gouverneur, qui repoussa les attaques jusqu'au 8 d'Octobre, où l'on apporta la nouvelle que les alliés acceptoient la neutralité. Alors les hostilités cessèrent : on convint que les François & les alliés évacueroient l'Italie ; le Pape & les autres princes donnèrent trois cents mille écus d'or aux Allemands pour les engager à se retirer, & la tranquillité parut rétablie dans cette partie.

1696.

Quincy. S. Hilaire. Ottieri. Desormeaux.

XXVI. Principaux articles du traité.

Par le traité fait avec le duc de Savoie, on convint que la France lui rendroit tout ce qui lui avoit été pris pendant la guerre ; qu'on lui remet-

troit Pignerol, dont sa citadelle se-
6196. roit demantelée, en échange de la vallée de Barcelonette; que sa fille épouseroit le duc de Bourgogne avec une dot de deux cents mille écus d'or, dont Louis XIV lui fit depuis la remise; que le roi Très-Chrétien lui payeroit quatre millions pour le dédommager des frais de la guerre, & qu'il lui fourniroit huit mille hommes de pied & quatre mille chevaux, entretenus aux dépens de la France, s'il étoit attaqué par quelque Prince; le tout sous la garantie du Pape & de la république de Venise. Par ce traité la France ne conserva en Italie aucune forteresse qui pût causer de jalousie ou d'inquiétude au duc de Savoie, d'autant que l'année précédente, on avoit rasé d'accord Cazal de Monferrat, qui retourna depuis à son ancien maître le duc de Mantoue. La vallée de Barcelonette étoit peu importante en elle-même, mais elle étoit utile à la France, en ce que par son acquisition on ôtoit une retraite aux Grisons nommés *Barbets*, qui de cette vallée faisoient des courses dans le Dauphiné. Par le même traité, il fut encore stipulé que les ambassadeurs du duc jouiroient à l'avenir de tous les honneurs

Traité de Vigevano.

honneurs que reçoivent les Ambaſſadeurs des Têtes couronnées. 1696.

XXVII. Affaires maritimes.

Le projet de faire une deſcente en Angleterre n'ayant pas eu ſon exécution, on réſolut de ſe contenter de mettre en ſureté les côtes de France. Le Maréchal d'Eſtrées fut chargé de commander ſur celles de Bretagne ; le Maréchal de Tourville ſur celles d'Aunis, & le Maréchal de Joyeuſe ſur celles de Normandie. La flotte armée dans les ports de la Méditerranée étoit de quarante-huit vaiſſeaux depuis 46 pièces de canon juſqu'à 92, de deux Galiotes à bombes, de ſept brûlots, & de dix-ſept bâtiments de proviſions. M. de Chateau-Renaud qui la commandoit, après avoir eſſuyé une tempête, paſſa le détroit de Gibraltar, malgré la flotte combinée de quarante-trois vaiſſeaux Anglois & Hollandois, & mouilla à la rade de Breſt ; mais il ne fit cette année aucune opération militaire.

Les ennemis firent une entrepriſe contre Calais, où ils jettèrent trois cents cinquante bombes, qui ne causèrent que peu de dommage. Ils n'eurent pas plus de ſuccès à l'iſle de Ré ; quoiqu'ils y euſſent jetté plus de deux mille deux cents bombes & deux cents *Quincy.*

1696. ſoixante carcaſſes. Ils en jettèrent preſque autant aux Sables-d'Olonne, ſans avoir plus de réuſſite.

XXVIII. Succès des François en mer.

Les François furent plus heureux d'un autre côté. Le chevalier Jean-Bart, que vingt vaiſſeaux ennemis tenoient bloqué dans le port de Dunkerque où il n'en avoit que ſept & deux brûlots, réſolut de ſe mettre en mer, malgré leur ſupériorité. Il le fit avec tant de ſuccès qu'ayant paſſé au milieu d'eux, ſans qu'ils puſſent s'y oppoſer, il rencontra peu de jours après la flotte Hollandoiſe de la mer Baltique, eſcortée par cinq frégates, dont il ſe rendit maître, ainſi que de trente bâtiments marchands. Il eut encore d'autres avantages ſur les mêmes ennemis auxquels il prit, ou brûla un grand nombre de vaiſſeaux. Le marquis de Neſmond fut également heureux, & prit à la même nation cinq bâtiments dont la charge valoit plus de dix millions. Nous ne nous étendrons pas ſur les priſes faites par les Corſaires particuliers, qui furent très avantageuſes à ceux qui y avoient intérêt. M. de Genes, qui fit voile ſur les côtes d'Afrique, s'empara à l'entrée de la rivière de Gambie d'un fort Anglois qu'il fit ſauter, n'étant pas en force

Hiſtoire de Louis XIV.

pour le garder, mais il en remporta un butin très considérable, & y prit deux cents quatre-vingt Nègres. 1696.

XXIX. Politique de Louis XIV en demandant la paix.

Le Roi Très-Chrétien ayant réussi dans le projet important d'attirer le Duc de Savoie dans son parti, & de faire sortir les Allemands d'Italie, résolut de ne rien négliger pour détacher également l'Angleterre & la Hollande les intérêts de la Maison d'Autriche, & pour rompre entièrement la ligue formée contre sa puissance. Il savoit que les Anglois, fatigués de la guerre, n'acordoient plus à leur Roi avec la même ardeur, les subsides nécessaires pour la continuer, & que les Hollandois étoient très mécontents de voir diminuer leurs profits, tant par l'interruption de leur commerce, que par l'augmentation des taxes. Louis jugea que les circonstances étoient favorables pour gagner le Roi Guillaume, qu'on avoit toujours regardé comme le chef de la confédération, & qui dirigeoit toutes les résolutions du Conseil des Provinces-unies. Quoiqu'il eut été presque toujours en guerre avec ce Prince, il savoit que les souverains ont rarement des haines ou des amitiés personnelles, & que leur plus grande passion est

celle des intérêts de leur puiſſance.
1696. Le Monarque François qui faiſoit la guerre, ou qui la diſcontinuoit ſelon qu'il étoit plus convenable à ſes vues, ne fit pas de difficulté de demander la paix le premier, & même de laiſſer croire qu'il la demandoit par néceſſité. Bien loin que cette démarche fut une preuve de foibleſſe, elle étoit au contraire l'effet de ſa politique, parce qu'il n'ignoroit pas que ſes ennemis ne poſeroient jamais les armes, tant qu'ils croiroient que ſes forces ſeroient ſupérieures.
Ottieri.

XXX. Premières démarches pour y parvenir.

M. de Caillères, qui réſidoit depuis long-temps en Hollande ſans y être connu pour Agent ſecret de la France, fut chargé de préparer les voies à la négociation. Le Roi d'Angleterre don-
1697. noit alors ſa principale confiance à Guillaume Bentink Hollandois, qui avoit commencé par être page de ce prince. Il l'avoit depuis élevé à la dignité de Comte de Portland & de Vicomte de Cheſter, & lui avoit confié le commandement des troupes Angloiſes qui faiſoient partie de l'armée des Alliés. Ce fut à lui que M. de Caillères fit les premières ouvertures pour la paix, au nom du Monarque François. Le Comte les

regarda d'abord comme un artifice de Louis XIV pour désunir la ligue ; mais il les écouta bien-tôt, quand il vit que la France offroit pour préliminaires de rendre tout ce qu'elle avoit conquis dans la dernière guerre. 1697.

Le Comte de Portland, attiré dans les intérêts du Roi Très-Chrétien, réussit en peu de temps à gagner le consentement de Guillaume. Ce fut de l'aveu de ce Prince, qu'il commença à traiter plus ouvertement avec M. de Caillères & avec le Maréchal de Boufflers : les difficultés s'applanirent peu-à-peu, & quoique le feu de la guerre continuât encore ses ravages dans le cours de cette année, on reconnut bien-tôt que les esprits se disposoient à la paix, tant du côté des Puissances maritimes, que de celui de l'Espagne, qui se trouvoit sans troupes, sans vaisseaux, sans argent, & divisée par les factions. L'intérêt personnel de l'Empereur le portoit à empêcher la pacification, qui ne pouvoit manquer de diminuer considérablement son crédit à la Cour de Madrid, & d'augmenter celui de la France ; mais il ne pouvoit seul s'opposer aux autres puissances, qui penchoient vers la paix, & le Roi Guillaume, ayant

toujours été l'ame de la ligue, ce grand
1697. corps devoit nécessairement se dissoudre aussi-tôt qu'il cesseroit de le soutenir.

Le Prince commença par exiger deux conditions, que la France accorda facilement. La première fut de ne former aucun doute sur son titre de Roi d'Angleterre. On convint de le traiter comme tel dans le cours des négociations, sans qu'il fût besoin d'acte particulier pour le reconnoître en cette qualité. Cette condition fut fondée sur le principe qu'un Prince universellement reconnu de ses sujets, & possesseur tranquille de son royaume, n'a pas besoin d'autre reconnoissance, & doit être tenu pour Roi par toutes les nations. L'autre condition fut que la France rendroit tous les états qu'elle avoit conquis sur le Duc de Loraine.

Ottieri.

XXXI. On ouvre les conférences à Riswick.

Aussi-tôt que ces deux articles eurent été accordés, on choisit pour le lieu des conférences le château de Riswick, situé dans la province de Hollande. Les Ministres des Puissances Belligérantes s'y rendirent avec le Baron de Lillierot, que le Roi de Suéde en qualité de médiateur y envoya. Guillaume vouloit encore exiger que Louis

XIV obligeât le roi Jacques à sortir de ses Etats ; mais l'orgueil Anglois ne pût l'emporter sur la générosité Françoise, & Jacques demeura jusqu'à sa mort dans la retraite que le Roi lui avoit accordée. Guillaume s'étant relâché sur cet article, les autres difficultés furent bien-tôt levées, & il se porta avec ardeur à dissoudre la ligue qu'il avoit formée avec tant de soins. Il n'en fut pas de même de Léopold : il voyoit que la paix alloit augmenter le crédit de la France à la Cour d'Espagne, & il fit tous ses efforts pour la traverser par des demandes qu'il savoit que Louis XIV n'accorderoit jamais. 1697.

Les autres Puissances consentoient que les traités de Westphalie & de Nimègue fussent la base de celui qu'on projettoit ; mais les Ministres de l'Empereur vouloient qu'on remontât plus haut, & que la France rendît tout ce qu'elle avoit conquis depuis la paix des Pyrennées. Voyant que des demandes aussi exorbitantes n'étoient point écoutées, ils se retranchèrent sur la restitution de Luxembourg à l'Espagne, & sur celle de Strasbourg à l'Empire. Le Roi Catholique avoit deux Plénipotentiaires au Congrès ; Dom Francisco *Ottieri.*

Bernardo de Quiros, Miniſtre très zèlé
1697. pour les intérêts de ſon maître, & Dom Louis Alexandre de Scockart, Comte de Tiremont, plus diſpoſé à ſe laiſſer conduire par les impreſſions du Prince d'Orange. Quiros étoit inflexible à exiger que Louis XIV tint à la lettre la parole qu'il avoit donnée avant l'ouverture des conférences, de rendre toutes les places conquiſes dans la dernière guerre. Le Monarque, qui prévoyoit qu'en cas de rupture, les Eſpagnols pourroient mettre les Allemands en poſſeſſion de Luxembourg, ce qui leur donneroit un libre accès dans la Flandre, ne vouloit rendre ni la ville ni le duché; mais il offroit un équivalent que Quiros refuſa toujours d'accepter. Son collégue étoit d'un avis différent, & la déciſion de cette affaire importante fut portée au Conſeil d'Eſpagne. Elle y occaſionna autant de débats que dans le Congrès: la Reine & l'Amirante ſoutenoit Quiros; mais les autres Miniſtres le taxoient d'opiniâtreté, & portoient le Roi à conſentir à l'échange. Ce prince, malgré ſa foibleſſe, reconnut la juſteſſe des raiſons de Quiros; & bien loin de conſentir que ce Miniſtre fût rappellé, comme

il le demandoit lui-même, il approuva publiquement sa conduite.

1697.

XXXII. Les François prennent Barcelonne & Carthagène.

Quincy. S. Hilaire. Ottieri.

Les François, commandés par M. de Vendôme & par le Grand-Prieur de France, ouvrirent la tranchée devant Barcelone la nuit du 15 ou 16 de Juin. Ils étoient au nombre de quarante-deux bataillons & de cinquante-cinq escadrons, & les opérations du siège furent protégées par une escadre de dix vaisseaux de guerre & de trois galiotes à bombes, aux ordres du Maréchal d'Estrées. Le Gouverneur se rendit par capitulation, après cinquante-six jours de tranchée ouverte, & les ennemis de Quiros regardèrent la prise de cette place comme une suite de son inflexibilité. Quelque sensible que le Roi Catholique fût à cette perte, il soutint toujours son Ministre, dont la fermeté l'emporta sur la brigue formée contre lui; & Louis XIV, ne voulant pas retarder plus long-temps la conclusion de la paix avec l'Espagne, consentit enfin à rendre Luxembourg. Il est vraisemblable qu'il auroit conservé ce duché, s'il eût voulu profiter de l'accablement où tombèrent les Espagnols après la prise de Barcelone, & après la nouvelle qu'ils reçurent de la

1697. perte de Carthagène. M. de Pointis, qui commandoit une escadre, armée en grande partie aux frais d'un nombre de particuliers du royaume, y fit un butin immense, en or, en argent, en pierres précieuses, & en diverses marchandises dont l'estimation monta à plus de dix millions, sans y comprendre les richesses qu'on prétend que les Officiers tournèrent à leur profit. La consternation où toutes ces pertes jetèrent les Espagnols, fut bientôt changée en vénération pour la France, quand ils virent qu'au milieu de tant de victoires, Louis consentoit à leur accorder une trève, & à leur rendre Luxembourg. Toute la Monarchie retentissoit des louanges qu'on croyoit devoir à la modération du Monarque; mais d'autres qui prétendoient pénétrer dans l'avenir, jugèrent que sa politique y avoit le plus de part.

XXXIV. La paix est signée à Risuick.

Louis XIV, convaincu que s'il pouvoit gagner les autres Puissances, il seroit impossible que les Allemands soutinssent seuls la guerre contre toutes ses forces réunies, résolut de conserver la ville de Strasbourg que les Impériaux vouloient l'obliger d'évacuer, & il offrit de donner d'autres places en équi-

nt. Les Ministres de l'Empereur s'é-
joints à ceux de l'Empire, refusèrent 1697.
lument toute compensation, parce
s prétendirent que Strasbourg étoit
ville Impériale qu'on ne pouvoit
embrer. Guillaume se joignit à ces
istres, tant pour obliger l'Empereur
'Empire, que pour avoir un pré-
e de demeurer armé, & d'être
as dépendant du Parlement d'An-
erre quand il auroit fait sa paix par-
lière avec la France. Les Ministres
içois soutinrent que Strasbourg n'é-
pas ville Impériale, mais la capi-
de l'Alsace; cependant ils décla-
nt qu'ils consentiroient à la resti-
, pourvu que le traité de paix fût
é avant la fin du mois d'Août. Ils
noissoient assez la lenteur des Alle-
ids & de la Maison d'Autriche pour
ir que cette promesse n'auroit ja-
s son effet. Le mois d'Août se passa
rien terminer, & les Ministres
içois déclarèrent ensuite que les Alle-
ids ne devoient plus compter sur
e restitution : mais ils accordèrent
instances du Baron de Lillierot &
Ministres Britanniques de prolonger
u'au 20 de Septembre la promesse
lonner un équivalent, si les Impé-

riaux souscrivoient la paix dans cet es-
1697. pace de temps. Ces derniers persistant à demander la restitution, les autres Ministres jugèrent qu'ils ne cherchoient qu'à prolonger la guerre, & résolurent de signer les articles, tels que la France les accordoit. Les Hollandois souscrivirent les premiers, les Anglois ensuite, & enfin les Espagnols, après que les Ministres Allemands se furent retirés de la salle des assemblées, où les autres demeurèrent le jour marqué jusqu'à deux heures après minuit pour terminer cette grande affaire.

Ottieri. Histoire de Louis XIV. Quoique l'Empereur & les Princes qui lui étoient attachés se vissent abandonnés par leurs Alliés, & hors d'état de soutenir seuls la guerre, ils continuèrent encore quelque temps à disputer pour Strasbourg. Ils savoient qu'en abandonnant cette place à Louis XIV, c'étoit lui donner entrée dans les cercles de l'Empire à la première rupture qui surviendroit. Les Electeurs de Mayence, de Trèves & de Cologne, y étoient les plus intéressés, à cause du voisinage de leurs provinces, & ce furent eux qui firent le plus de difficultés. Enfin le mois d'Octobre s'étant encore écoulé sans que les Ministres François voulussent se

relâcher de leur dernière proposition, ceux de l'Empereur craignirent que s'ils laissoient expirer ce dernier délai, la France ne refusât ensuite d'accorder l'équivalent proposé, & ils signèrent les articles le 30 d'Octobre. 1697.

XXXIV. Principau articles de l paix de Ri vvick.

Par le traité conclu avec l'Espagne, le Monarque François s'engagea de rendre à sa Majesté Catholique les places de Gironne, Roses & Belver, ainsi que toutes les autres places conquises par les armes de France en Catalogne, ou en d'autres provinces d'Espagne depuis le traité de Nimègue. La restitution de Barcelone fut l'objet d'un autre article, & l'on convint en même temps qu'on remettroit aux Espagnols la ville & le duché de Luxembourg ; le Comté de Chiny, la forteresse de Charleroi, la ville d'Ath, prise dans le cours de cette année, & la ville de Courtrai. Le Roi consentit encore par le même traité à rendre la ville & le château de Dinant à l'Evêque de Liège.

Suivant les articles convenus entre la France & l'Angleterre, le Roi Très Chrétien promit de n'assister directement ni indirectement aucuns des ennemis du roi Guillaume, & de ne favoriser en quelque manière que ce fût les

caballes, menées ſecretes, ou rébel-
1697. lions, qui pourroient ſurvenir en Angleterre. On ſe rendit réciproquement ce qui avoit été pris de part & d'autre dans le cours de la guerre, & nommément la principauté d'Orange, qui fut remiſe en entier au Monarque Britannique.

Le traité avec les Etats-généraux contenoit de même une reſtitution de tout ce qui avoit été pris de part & d'autre, nommément de la ville de Pondichery, dont les Hollandois s'étoient emparés, & le Marquiſat de Berg-op-zom fut rendu au Comte d'Auvergne, avec toutes les terres & tous les biens qui en dépendoient.

Il fut auſſi ſtipulé dans chacun de ces traités que celui qui avoit été conclu à Vigevano l'année précédente avec le Duc de Savoie, ſeroit confirmé par les Puiſſances contractantes, le tout ſous la médiation du Roi de Suéde, avec convention qu'on y comprendroit tous ceux qui ſeroient nommés & acceptés réciproquement avant l'échange des ratifications, ou ſix mois après cet échange.

Par le traité entre l'Empereur & l'Empire d'une part, & le Roi de France

de l'autre, on régla que la ville de Strasbourg & ses dépendances à la gauche du Rhin, demeureroient à perpétuité unies à la Couronne de France, qui de son côté céda à l'Empereur les villes de Brisac & de Philisbourg, ainsi que le fort de Kell. Les autres forts à la droite du Rhin furent démolis, & pour le surplus on s'en tint aux conditions réglées par les traités de Westphalie & de Nimègue, qui furent confirmés dans tous les points où il n'y étoit pas expressément dérogé par le traité de Riswick. 1697.

Le Roi consentit aussi à rendre au Duc de Loraine les Etats que son père possédoit en 1670, avant la conquête qui en avoit été faite par les armes de la France : mais avec les conditions qu'on démoliroit les fortifications de la nouvelle ville de Nancy, & que le Duc accorderoit le passage aux troupes du Roi. Sa Majesté renonça à la souveraineté des grands chemins qu'elle possédoit avant, & se réserva la forteresse de Saar-Louis & la prévôté de Longwy, sous la promesse d'un équivalent. Le Duc fut aussi tenu de faire hommage au Roi pour le duché de Bar; ce qui fut exécuté trois ans après. *Traités de paix.*

1697. Le Cardinal de Furstemberg, par le même traité, fut rétabli dans tous ses biens, honneurs, états & prérogatives. On y comprit depuis tous les autres Princes de l'Empire, le Souverain Pontifie, le Roi de Portugal, les treize cantons Suisses, la république de Genève, les Ligues Grises, & plusieurs autres Princes & Etats qu'on peut voir dans le recueil des traités de paix.

Il ne restoit plus à régler que les intérêts de la Duchesse d'Orléans contre l'Electeur Palatin, au sujet de la succession mobiliaire de son prédécesseur, que cette Princesse réclamoit. L'affaire fut mise en compromis, & l'on convint que si les arbitres ne pouvoient s'accorder, on s'en rapporteroit à la décision du Pape. Plusieurs années s'écoulèrent avant qu'elle fût terminée; mais en 1707, Clement XI en ayant chargé une congrégation, les Prélats qui la composoient rendirent leur jugement, qui fut accepté par les parties. *Ottieri.*

XXXV. Le Roi Jacques proteste contre le traité.

Le Roi Jacques, par la paix de Riswick, se voyoit abandonné de toutes les Puissances, & hors d'espérance de pouvoir remonter sur le trône, à moins qu'il ne survînt quelque nouvelle révolution. Dans l'attente de se former quel-

que jour un parti plus fort, quand les intérêts de la France & de l'Espagne seroient réunis, il acquiesça aux raisons que le Ministre François avoit eues pour conclure la paix à des conditions qui lui étoient si désavantageuses. Cependant ne voulant pas abandonner ses droits, ce Prince fit protester à Riswick contre tout ce qui pourroit être fait au préjudice de ses intérêts. Les Anglois, par un article secret, promirent de payer à la Reine Marie cinquante mille livres sterling par forme d'appanage : mais cette promesse ne fut jamais remplie. Le Parlement prétendit que l'appanage des Reines n'étoit exigible que par celles qui résidoient dans la Grande-Bretagne ; & d'un autre côté, Guillaume fit entendre que l'argent ne seroit donné que lorsqu'elle fourniroit une quittance dans laquelle elle le reconnoîtroit pour Roi d'Angleterre. On savoit que jamais la Reine n'y voudroit consentir, & elle continua à vivre à Saint-Germain des bienfaits du Monarque François, jusqu'au mois de Mai 1718 qu'elle mourut sans avoir jamais rien reçu de Guillaume.

1697.

Smollett. Ottieri.

A peine les articles de la paix de Riswick étoient exécutés, que le Roi de

XXXVI. Louis XIV augmente ses

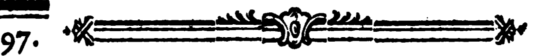
France, pour tenir les Allemands plus
1697. en respect, fit jetter les fondements
troupes après du nouveau Brisac sur la rive gauche
la conclusion du Rhin, vis-à-vis de l'ancienne place
du traité. de même nom, qu'il avoit rendue à l'Empereur. Cette conduite excita de nouveau la jalousie de la maison d'Autriche; mais aucun article du traité ne s'opposant à cette innovation, les autres Puissances ne crurent pas devoir rompre pour un objet qui ne pouvoit alors intéresser que l'Allemagne.

Louis XIV, pour tenir en crainte les autres nations jalouses de son pouvoir, & particuliérement pour intimider les Espagnols, résolut après la paix d'augmenter ses troupes de terre & de mer, afin de les tenir prêtes à tout événement. Le Roi d'Angleterre, n'étant pas absolu dans ses Etats, ne pouvoit de lui-même conserver ses armées sur pied, & le Parlement refusa de consentir à la proposition qui lui en fut faite. La ligue étant entiérement dissoute & la guerre terminée, il ne restoit plus d'autres moyens pour empêcher la réussite des grands projets de la France, que d'y opposer tous les ressorts de la politique. Nous verrons dans le Chapitre suivant combien elle

en défaut de la part de l'Empereur,
t dans sa conduite envers le roi 1697.
ſpagne, que dans le peu de ména-
ıent qu'il eut pour le Pape, dont
redit avoit alors la plus grande in-
nce ſur les affaires de l'Europe.



1697.



CHAPITRE II.

§. I. *Le roi d'Espagne est exorcisé.* §. II. *La Reine demande que l'Empereur envoye l'Archiduc en Espagne.* §. III. *Démarches du Cardinal Portocarrero en faveur de ce Prince.* §. IV. *Il demande l'éloignement de l'Amirante.* §. V. *Le Cardinal se brouille avec la Reine* §. VI. *L'Amirante fait venir à Madrid le Prince de Darmstadt.* §. VII. *Difficultés que fait naître l'Empereur* §. VIII. *Il demande le gouvernement du Milanois pour l'Archiduc.* §. IX. *Plaintes de l'Amirante à l'Ambassadeur.* §. X. *Nouvelles demandes de l'Empereur.* §. XI. *conduite de l'électeur de Bavière.* §. XII. *Discours de la Reine à l'Ambassadeur.* §. XIII. *Mécontentement de cette princesse.* §. XIV. *Elle presse pour faire venir l'Archiduc.* §. XV. *Dégoût de l'Ambassadeur.* §. XVI. *L'Empereur envoye à Rome le comte de Martinitz.* §. XVII. *Il y fait afficher un édit de l'Empereur.* §. XVIII. *Trouble que cet édit occasionne en Italie.* §. XIX. *Conduite adroite du Cardinal de Janson.*

§. XX. *Affaires de Hongrie. Portrait du Grand-Seigneur.* §. XXI. *Activité du Prince Eugène.* §. XXII. *Il remporte une victoire sur les Turcs.* §. XXIII. *Jalousie du général Caprara.* §. XXIV. *Le comte d'Harcour est nommé Ambassadeur de France à Madrid.* §. XXV. *Il gagne les esprits des Espagnols.* §. XXVI. *Froideur de la Reine pour le comte d'Harrach.* §. XXVII. *Sage conduite du Marquis d'Harcour.* §. XXVIII. *Louis XIV fait hiverner ses troupes en Catalogne.* XXIX. *Il offre des troupes contre les Maures.* §. XXX. *Ces offres sont refusées.* §. XXXI. *Le Marquis d'Harcour gagne l'amitié de la Reine.* §. XXXII. *Le Marquis commence à parler des droits de la maison de Bourbon.* §. XXXIII. *Union du Cardinal Portocarrero & du Comte de Monterey.* §. XXXIV. *Le Cardinal travaille à faire disgracier le confesseur du Roi.* §. XXXV. *Le Roi consent à en changer.* §. XXXVI. *L'Amirante en est alarmé.* §. XXXVII. *Le Comte d'Oropésa est rappellé à la Cour.* §. XXXVIII. *Le Cardinal introduit un nouveau moine auprès du Roi.* §. XXXIX. *Scrupules que ces directeurs lui inspirent.* §. XL. *La reine reprend*

1697.

1697. *son ascendant.* §. XLI. *Elle se plaint des deux moines au nonce Archinto.* §. XLII. *Il veut lui persuader de se raccommoder avec Portocarrero.* §. XLIII. *La Reine se brouille avec Archinto.* §. XLIV. *Le marquis d'Harcour gagne le chanoine Urraca.* §. XLV. *Il gagne la Comtesse de Berleps.* §. XLVI. *On fait espérer à la Reine d'épouser le Dauphin.* §. XLVII. *Elle se réfroidit pour la maison d'Autriche.* §. XLVIII. *Le marquis commence à parler avec plus de force.* §. XLIX. *L'Empereur consent à envoyer des troupes en Catalogne.*

I. Le Roi d'Espagne est exorcisé.

NOUS avons déja vu que la Cour de Madrid étoit partagée en un grand nombre de factions & en différents partis, dont les uns soutenoient les intérêts de la France, d'autres ceux de l'Archiduc, & d'autres étoient pour le fils de l'Electeur de Bavière. Quoique la Reine inclinât fortement pour l'Empereur, elle étoit si mécontente de la hauteur avec laquelle il correspondoit à ses démarches, que son ardeur pour les intérêts de sa maison en étoit beaucoup diminuée. D'un autre côté, cette Princesse, peu aimée des Espa-

gnols, aliénoit encore leurs esprits par la confiance qu'elle donnoit à des gens de basse naissance, ou peu aimés de la nation. Outre la comtesse de Berleps, elle avoit encore pour confidents un Allemand nommé Adam Selder, & le P. Gabriel de la Chiusa, Capucin Italien. Ils avoient pris un tel ascendant sur son esprit que le peuple superstitieux attribua à la science magique ce qui n'étoit que l'effet du caractère foible de la Reine. Cette imagination ridicule alla si loin, qu'on prétendit que ces favoris avoient étendu leurs enchantements jusques sur la personne du Roi, & l'on gagna sur ce Prince crédule de se laisser exorciser; ce qui ne servit qu'à affoiblir le peu d'esprit qui lui restoit, & peut-être à avancer la fin de ses jours par la terreur que lui inspirèrent les paroles dont on se sert dans les rituels pour conjurer les puissances infernales. Le Comte d'Harrach voyoit le peu de fond qu'il pouvoit faire sur le crédit de la Reine, & il s'en ouvrit à l'Empereur dans une lettre du 26 d'Août, où il s'exprime en ces termes : « Toutes ces personnes sont » plus odieuses que je ne puis le mar- » quer à votre Majesté Impériale, parce

1697.

S. Philippe.

1697. » que ſous prétexte de ſoulager le Roi » dans le gouvernement, elles tyranniſent ſa volonté par une adulation, » ſoutenue d'une ambition ſecrète, » mais demeſurée...... J'en ſuis très-très affligé, d'autant que toutes ces » choſes portent un grand préjudice » aux intérêts de l'auguſte Maiſon » d'Autriche, & mettent la Reine dans » un grand diſcrédit ».

Harrach. Ortieri.

II. La Reine demande que l'Empereur envoye l'Archiduc en Eſpagne.

Dans un auſſi grand déclin des intérêts de Léopold à la Cour du Roi Catholique, le ſeul moyen de ranimer les eſprits chancelants, & d'acquérir de nouveaux partiſans, auroit été de faire paſſer en Catalogne avant la concluſion du traité, les troupes tant de fois demandées. On auroit enſuite trouvé divers prétextes pour les y maintenir; & l'Archiduc, en s'attachant à gagner l'eſtime d'une nation accoutumée au gouvernement de ſa famille, auroit vraiſemblablement déconcerté toutes les intrigues de la France; mais le caractère de Léopold étoit peu propre à lui faire ſuivre des meſures auſſi juſtes.

Quelque temps avant la concluſion de la paix de Riſwick, la Reine, qui ſentoit combien tous ces délais nui-ſoient

soient à la maiſon d'Autriche, ne ceſ-
ſoit de preſſer l'Ambaſſadeur pour qu'il 1697.
déterminât l'Empereur à envoyer enfin le Prince avant la ſignature du traité. Dans une audience particulière, elle déclara formellement au Comte qu'il n'y avoit plus de temps à perdre en conſultations; qu'il ne devoit pas douter que le Roi ne voulût du bien à l'Archiduc, tant par ſon penchant naturel & par ſon amour pour ſa famille, que par les ſoins qu'elle s'étoit donnés pour l'entretenir dans ces ſentiments; qu'il paroiſſoit dans la réſolution de le déclarer dans peu pour ſon ſucceſſeur; mais que ſi l'Empereur aimoit ſon fils, & vouloit lui faire obtenir un auſſi puiſſant héritage, il y avoit deux choſes à faire, qui ne pouvoient ſouffrir de retard ni de replique. Elle ajouta, en regardant fixement le Comte: « c'eſt » de l'exactitude & de la diligence avec » laquelle il les fera, que vous pourrez » juger du ſuccès de votre négociation. » La premiere, c'eſt que l'Empereur » envoie inceſſamment l'Archiduc, uni- » quement avec ceux qui ſont indi- » qués dans le papier que je vous » remets; la ſeconde, c'eſt qu'il ſoit » ſuivi immédiatement des troupes Al-

» lemandes tant de fois demandées?
1697. » Enfin il faut que sa Majesté Impériale
» songe aussi aux moyens de les entre-
» tenir; car vous pouvez écrire de ma
» part à votre Cour, que le Roi mon
» mari est résolu de ne jamais déclarer
» son héritier, à moins qu'il ne soit en
» état de soutenir cette déclaration,
» ne voulant pas exposer ses sujets à
» de nouveaux périls & à de nouvelles
» calamités ».

Harrach. Ottieri.

III. Démarches du Cardinal Portocarrero en faveur de ce prince.

Quoique la Reine fût très portée d'elle-même à favoriser la maison d'Autriche, elle fut guidée en cette occasion par les conseils du Cardinal Portocarrero. Ce prélat, qui étoit alors porté pour les intérêts de l'Archiduc, & qui ne cherchoit qu'à supplanter l'Amirante, vouloit que le jeune Prince lui eût obligation du succès de cette affaire. Aussi voyant qu'une des principales difficultés qui pouvoient arrêter l'Empereur étoit la dépense de ces troupes, il parla avec tant de force au Roi Charles, que malgré ce que la Reine avoit dit à l'Ambassadeur, il engagea le Monarque à consentir qu'elles fussent aux frais de l'Espagne, puisqu'elles étoient (disoit-il) destinées à soutenir l'honneur & à défendre les droits de cette monarchie.

L'Amirante, jaloux de ce qu'une affaire aussi importante se traitoit par les instigations du Cardinal, lui en marqua son ressentiment en des termes équivoques, mais si piquants, que le prélat indigné, résolut de prendre tous les moyens qui seroient en son pouvoir pour tirer vengeance de l'injure qu'il croyoit avoir reçue. Il avoit pour secrétaire & pour confident un ancien ennemi de l'Amirante, nommé le chanoine Urraca, qui en animant le ressentiment du Cardinal, le détermina à se joindre au Comte de Palma, & au reste de sa famille, pour travailler à faire éloigner l'Amirante du ministère & de la Cour. Portocarrero, au lieu de prendre les souterreins si bien connus de ceux qui environnent le trône, résolut de marcher à découvert,. & demanda à la Reine une audience, où il se fit accompagner par le Comte & par trois autres de ses neveux. Il commença par lui représenter l'état déplorable où la monarchie Espagnole étoit réduite; s'étendit sur la misère des sujets, & sur leur mécontentement; attribua tous les maux qui affligeoient la nation, à l'ambition démesurée de l'Amirante, & à l'ascendant qu'avoient pris les

1697.

IV. Il demand l'éloignement de l'A mirante.

étrangers, qui abusoient de la confiance de sa majesté, & faisoient un commerce honteux des places & des dignités les plus considérables du royaume. Enfin après un long discours, il conclut par lui demander que la direction des affaires fût ôtée à l'Amirante, & que sa Majesté renvoyât en Allemagne le P. de la Chiusa, la Comtesse de Berleps, Selder, & tous les autres Allemands, qui abusoient si indignement de ses bontés & de la clémence du Roi.

1697.

V. Le Cardinal se brouille avec la Reine.

Cette démarche du Cardinal étoit si peu mesurée, & si contraire à la conduite ordinaire des gens de Cour, qu'elle donne lieu de soupçonner qu'il avoit déja pris son parti contre les Autrichiens, soutenus par la Reine & par l'Amirante, & qu'en demandant ce qu'il étoit assuré de ne pas obtenir, il ne cherchoit qu'un prétexte pour abandonner ouvertement leurs intérêts. Quoi qu'il en soit, la Reine entra en fureur à une proposition aussi peu attendue; lui en marqua toute son indignation, & lui tourna le dos avec mépris. Portocarrero devoit s'attendre au ressentiment de la Reine, & il commença à se déclarer pour les mécon-

tents, ce qu'il avoit évité de faire jusqu'alors, quoique l'exil du Duc de Montalte son parent & son ami eût déja beaucoup aliéné son esprit contre la Reine & l'Amirante, auxquels il attribuoit avec raison la disgrace de ce seigneur. 1697.

VI. L'Amirant fait venir à Madrid le Prince de Darmstadt.

Le Comte d'Harrach voyoit avec le plus grand chagrin toutes ces divisions, qui affoiblissoient de jour en jour le parti de l'Empereur à la cour d'Espagne. Les Grands en général étoient attachés au Duc de Montalte; & l'Amirante, qui de son côté voyoit le nuage épais, que la haine publique formoit contre lui, résolut de faire revenir de Catalogne le Prince de Darmstadt, pour avoir à la Cour un protecteur puissant qui pût contrebalancer les efforts de ses ennemis. Il prit pour prétexte la nécessité de concerter avec ce Prince sur les moyens d'entretenir les dix mille Allemands que le Comte d'Harrach assuroit toujours qui seroient envoyés par l'Empereur. Il est certain que cet Ambassadeur ne négligeoit rien pour déterminer son maître à prendre enfin ce parti, & à profiter des dispositions où étoient encore les Hollandois de

prêter les bâtiments néceſſaires au tranſ-
1697. port de ces troupes.

VII. Difficultés ue fait naître Empereur.

Toutes les difficultés pour le loge- ment & l'entretien des Allemands furent levées par le Prince de Darmſtadt, qui prit de juſtes meſures pour que les ſujets de Catalogne n'euſſent pas à ſe plaindre d'être chargés de ce nouveau fardeau, lorſque la paix ne laiſſoit plus d'ennemis à combattre. Les Plénipotentiaires Eſpagnols à Riſwick eurent ordre de traiter avec les Anglois & les Hollandois pour le tranſport des dix mille hommes : on croyoit déja qu'ils étoient embarqués, & qu'ils alloient arriver en Eſpagne, ainſi que l'Archiduc ; mais toutes ces eſpérances furent encore renverſées par une lettre que le Comte d'Harrach reçut de l'Empereur. Ce Prince, toujours indécis, faiſoit naître de nouvelles difficultés ; marquoit que les troupes qu'il pouvoit envoyer ſeroient composées en grande partie de ſoldats Proteſtants, qu'il ſavoit être extrêmement odieux à la nation Eſpagnole ; ajoutoit qu'il n'étoit pas en état de faire les dépenſes néceſſaires pour envoyer l'Archiduc avec honneur ; & enfin concluoit par or-

donner à son Ministre de faire ses efforts pour obtenir de la Cour de Madrid qu'elle nommât ce Prince Gouverneur de Milan, à la place du Prince de Vaudemont, parce qu'étant alors voisin de Genes & de Final, il seroit en état de passer promptement où la circonstance des affaires pourroit exiger sa présence.

1697

VIII. Il dema[nde] le Gouver[ne]ment du [Mi]lanois p[our] l'Archidu[c]

Rien n'étoit plus propre que cette réponse à dégouter entièrement le comte d'Harrach de l'emploi dont il étoit chargé; cependant il résolut de faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour remplir les intentions de la Cour de Vienne. Il répondit sans perdre de temps à cette lettre; détruisit facilement la premiere objection; fit voir que la seconde étoit de peu de poids, puisque l'Archiduc, suivant les desirs de la Reine, ne devoit être accompagné que d'un petit nombre de personnes; fit sentir l'inconvénient auquel on seroit exposé, s'il arrivoit que la Cour de Madrid, fatiguée de tant de délais, se déterminât à favoriser le parti de la France, pour se garantir après la mort de Charles des invasions d'un ennemi aussi voisin, aussi puissant & aussi actif que l'étoit le Roi Louis XIV; enfin il terminoit sa lettre

1697. Harrach. en disant que pour obéir aux ordres qui lui étoient donnés, il avoit demandé le gouvernement du Milanois pour l'Archiduc, mais que cette proposition avoit jetté la Reine & l'Amirante dans le plus grand trouble, & qu'elle leur avoit paru si déplacée, qu'ils ne savoient comment ils pourroient en parler au Roi.

IX. Plaintes de l'Amirante à l'Ambassadeur.

Il paroît que la Reine commença dès ce moment à se refroidir de l'ardeur qu'elle avoit marquée jusqu'alors pour la maison d'Autriche. L'Amirante y demeura toujours très attaché; mais il marqua tout son mécontentement au Comte d'Harrach, qui en fit part à l'Empereur en lui répétant les propres termes de l'Amirante. Ce seigneur lui avoit dit dans le transport de son indignation, « que sa Majesté Impériale » par une aveugle confiance en ses mi- » nistres, abandonnoit non-seulement » l'Espagne & tous les sujets de cette » monarchie à la cruauté & à la rigueur » de leur destin, ainsi qu'à la discrétion » de leurs ennemis, mais qu'il aban- » donnoit même les intérêts de son » auguste Maison. Qu'il étoit incom- » préhensible que l'épargne sordide de » quelque somme d'argent pût servir

» de prétexte à négliger des moyens
» d'où dépendoit le salut de l'Espagne 1697
» & celui de l'Europe. » A quoi l'Amirante avoit ajouté, « qu'à l'avenir il
» ne feroit aucune démarche pour
» avancer l'affaire de la succession,
» parce que ce seroit vouloir passer
» pour un insensé, ou pour un traitre
» à sa patrie, que de continuer à
» conseiller au Roi de déclarer le sérénissime Archiduc pour son successeur, dans un temps où l'Espagne
» étoit hors d'état de se défendre,
» abandonnée de ses Alliés, sans vaisseaux, sans troupes, sans argent &
» sans aucuns moyens de pouvoir s'en
» procurer : pendant que les sujets
» étoient accablés sous le poids des
» impôts, & que la monarchie étoit
» méprisée comme un objet de peu
» ou de nulle valeur, par ceux pour
» lesquels elle avoit en d'autres temps
» prodigué ses trésors & dissipé ses *Harrach*
» forces sans en retirer aucun avantage ni aucun secours, & sans qu'on
» en eût même conservé le souvenir. »

X. Nouvelles demandes de l'Empereur.

La conduite de la Cour de Vienne dans toute la suite de cette affaire, parut si peu d'accord avec les principes de la politique, qu'on eut lieu

de soupçonner que quelques ministres
1697. de l'Empereur étoient gagnés par la France pour faire suivre à ce Prince un parti qui devoit nécessairement détruire tout son crédit à la Cour d'Espagne. Quoi qu'il en soit, Léopold, après cette première demande, en fit une seconde aussi peu sensée. Il proposa de faire ôter le gouvernement de la Flandre à l'Electeur de Bavière pour le donner à l'électeur Palatin, ou au Prince de Neubourg, qui étoient l'un & l'autre frères de la Reine d'Espagne. Cette Princesse put être flattée de cette proposition en faveur de sa famille, & elle chargea l'Amirante d'en parler au Roi; mais ils le trouvèrent si éloigné de consentir à ce projet, qu'ils n'osèrent insister. Il est certain qu'ils auroient rencontré les plus grands obstacles, tant de la part des étrangers que de celle des autres Ministres de la Cour d'Espagne, & particuliérement d[illegible] Cardinal Portocarrero, qui n'a[illegible] perdu de son crédit auprès de C[illegible], quoiqu'il fût tombé dans la disgrace de la Reine. On devoit aussi craindre qu'un tel changement n'irritât le Roi Guillaume & les Hollandois : ils étoient également

attachés à l'Electeur de Bavière, & la cour d'Espagne avoit le plus grand intérêt à les ménager, au moins jusqu'à ce que les François eussent évacué les places de la Flandre & de la Catalogne.

1697.

Ottieri.

XI. Conduite de l'Electeur de Bavière.

A en juger par la conduite que l'Electeur avoit tenue quelque temps avant, on pouvoit croire que de son côté il seroit peu disposé à renoncer à ce gouvernement. Il avoit déja donné des preuves de son peu de déférence pour les ordres de la Cour d'Espagne quand ils étoient contraires à ses intérêts. Le Monarque François avoit fait rendre le duché de Luxembourg aussitôt après la conclusion de la paix, & le Roi d'Espagne avoit ordonné à son Ministre Quiros de demander à l'Electeur Palatin quelques vieux régiments pour mettre en garnison dans la capitale de ce duché & dans les places qui en dépendoient. Quelque secret qu'on eût résolu de garder, l'Electeur de Bavière en fut instruit : il réussit par les amis qu'il avoit auprès de Quiros à faire soustraire l'ordre ; & feignant d'ignorer qu'il eût existé, il se servit de sa qualité de Gouverneur de la Flandre, pour y mettre des garnisons

1697. de ses propres troupes. La Cour d'E
pagne ne marqua aucun ressentime
de ce mépris de son autorité, s
qu'elle craignît d'irriter les deux Pu
sances maritimes, soit que le gra
crédit de l'Electeur parmi les me
bres du Conseil, fit juger à propos
passer cette affaire sous silence.

XII. Discours de la Reine à l'Ambassadeur.

Pour revenir à la première deman
du gouvernement du Milanois po
l'Archiduc, le Comte d'Harrach pr
posa que si on ne vouloit pas ôter
gouvernement au prince de Vaud
mont, on lui en laissât l'exercice,
que l'Archiduc en eût seulement
titre. De quelque façon que cette pr
position fût présentée, elle révo
toujours également les esprits cont
la maison d'Autriche. On voyoit av
indignation son ingratitude envers
Prince qui lui avoit rendu les pl
grands services tant en Flandre qu'
Allemagne; qui avoit actuellement s
fils unique dans les troupes de l'E
pereur, & qui étoit particulièreme
soutenu par le Roi Guillaume. La Rei
d'Espagne vivement pénétrée de l'i
justice de cette demande, dit clai
ment au Comte d'Harrach, qui i
sistoit fortement pour en obtenir l'eff

que ce seroit payer d'ingratitude les services rendus par ce Prince à la cause 1697. commune ; dégouter entièrement le roi d'Angleterre ; irriter les Hollandois qui s'intéressoient pour Vaudemont, & qui avoient la plus grande estime pour sa personne : enfin faire haïr les Allemands encore plus qu'ils ne l'étoient par les Espagnols, quand les derniers ne pourroient plus douter que la Cour de Vienne ne tournât toute son attention du côté de l'Italie en négligeant totalement l'Espagne.

XIII. Mécontentment de cet Princesse.

Pendant que le Comte d'Harrach faisoit les plus grands efforts pour se conformer aux intentions de la Cour de Vienne, l'Empereur s'étonnoit de son peu de réussite, & lui marquoit qu'il ne pouvoit concevoir par quelle raison les Espagnols refusoient le gouvernement à l'Archiduc. Le Ministre, voulant essayer si par une autre voie il auroit plus de succès, s'adressa au cardinal Portocarrero, quoique la Reine lui eût expressément défendu de parler de cette affaire à d'autres qu'à elle & à l'Amirante. Le Comte voulut envain rapprocher les esprits & faire rentrer en grace le prélat auprès de sa Majesté ; ils en étoient l'un & l'autre également

éloignés. Le Cardinal avoit trop de
1697. hauteur pour faire les premières avances, & la Reine, qui étoit d'un caractère très vindicatif, fut extrêmement mécontente, lorsqu'elle apprit que l'Ambassadeur avoit fait cette démarche. Elle lui en marqua son ressentiment, quand vers la fin de l'année, il lui dit que la Cour de Vienne consentoit enfin à envoyer les dix mille hommes en Catalogne. La Reine lui répondit froidement que ce consentement arrivoit trop tard après la signature de la paix générale; que le Roi ne s'exposeroit pas au risque d'attirer contre soi le ressentiment de la France, en faisant venir des troupes quand il n'y avoit plus aucun prétexte plausible de les appeller en Espagne: que de plus, elle savoit à n'en pouvoir douter que les dix mille hommes n'étoient pas prêts à partir: que les Anglois & les Hollandois ne fourniroient certainement pas de vaisseaux: enfin, que les finances du Roi étoient trop altérées pour qu'il pût faire les frais ni du transport ni de l'entretien de ces troupes.

Le Comte, très affligé de cette réponse, cacha son chagrin en habile politique, & répondit à la Reine,

qu'après avoir mandé par ses propres ordres à son maître, que le Roi d'Espagne consentoit à entretenir les dix mille hommes à ses frais, Sa Majesté Impériale auroit lieu de douter de la sincérité de son Ministre & de la fidélité avec laquelle il exécutoit la commission dont il étoit chargé : que l'Empereur, engagé dans la guerre de Hongrie, ne pouvoit faire une aussi forte dépense : qu'il étoit vrai que les troupes étoient encore en Allemagne, & que les Anglois & les Hollandois ne vouloient plus se prêter à leur transport; mais qu'il étoit aisé de lever ces difficultés, & de les faire passer promptement au lieu de leur destination. 1697.

XIV. Elle presse pour faire venir l'Archiduc.

La Reine parut alors se radoucir; proposa de se servir des barques de Gènes, de Livourne., & de Civita-Vecchia, & voulant toujours faire paroître la même inclination pour l'Empereur & l'Archiduc, elle ajouta, que le Roi & elle avoient le plus grand desir de voir dans peu ce Prince à Madrid, pour lui assurer la succession; qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, & qu'il falloit qu'il y vînt promptement pour toujours avec ses troupes. Elle dit encore qu'elle parleroit au Roi pour

l'engager à faire la moitié de la dé-
1697. pense, & que le Comte pouvoit s'en entretenir avec l'Amirante, qui devoit dans peu de jours être déclaré premier Ministre.

XV. Dégoût de l'Ambassadeur. L'Ambassadeur, qui avoit ses instructions particulières, dit comme de lui-même à l'Amirante, que pour épargner des frais aussi considérables à l'une & à l'autre Couronne, il pensoit qu'au lieu de faire venir ces troupes en Espagne, on pourroit les mettre dans les places du Milanois, dont on donneroit le gouvernement à l'Archiduc, & qu'on rappelleroit pour la défense du royaume celles qui étoient dans ces places. L'Amirante ne lui laissa pas le temps de s'étendre sur cet article, & il lui répondit avec un souris amer : « C'est donc ainsi que l'Empereur con» sent à retirer ses troupes de Hon» grie ? On voit bien qu'il ne songe » qu'à l'Italie, sans aucune attention » pour notre malheureuse Espagne. » Le ton & l'air piquant dont ce peu de mots furent dits, firent croire à l'Ambassadeur que l'Amirante n'étoit plus dans les intérêts de la Maison d'Autriche ; & dégoûté d'une négociation si épineuse, il écrivit à l'Empereur pour

e supplier de le rappeller auprès de ui, & d'envoyer en Espagne un autre Ministre plus agréable à la Reine & à es confidents. Nous verrons la suite e cette affaire en rapportant les événements de l'année suivante, après voir jetté un coup d'œil sur ce qui passa de plus intéressant dans les utres pays de l'Europe pendant le ours de l'année 1697, toujours relativement à l'affaire de la succession. 1697.

XVI. L'Empereu envoye à Rome le Comté de Martinitz

Nous avons dit dans le Chapitre précédent que l'Empereur s'étoit conduit vec aussi peu de politique auprès du ape Innocent XII qu'auprès du Roi harles II. Le Saint-Père avoit d'abord été très mécontent des démarches e faisoit Léopold pour le neuvième lectorat; mais sa Majesté Impériale uffit à lui persuader qu'elle n'avoit vue que de pourvoir à sa propre reté, & le Pape fut satisfait, au oins en apparence sur cet article. Il oit du plus grand intérêt pour l'Empereur d'avoir auprès du Pontife un mbassadeur d'un caractère liant, politique & dissimulé, suivant l'esprit de la our où il devoit résider; & il fit choix contraire du sujet le moins propre à acquérir les bonnes graces. Le Comte

de Martinitz, qui fut chargé de cette
1697. ambaſſade, étoit d'un caractère capricieux, haut & opiniâtre; dès le commencement de ſon ſéjour à Rome, il forma ſur le cérémonial pluſieurs conteſtations, qui aliénèrent contre lui toute la Cour Pontificale. Cette conduite peu meſurée, après avoir rendu l'Ambaſſadeur odieux à Innocent, aliéna bien-tôt l'eſprit du Pontife contre le Monarque qui avoit fait choix d'un tel Miniſtre.

XVII. Il y fait afficher un Edit de l'Empereur.

Après ces premières difficultés ſur le cérémonial, le Comte de Martinitz paſſa à d'autres objets, qui pouvoient avoir des ſuites beaucoup plus importantes; & d'autant plus graves qu'on ne pouvoit douter qu'il n'agît par les ordres de l'Empereur. Le 9 de Juin, le Comte fit afficher à la porte de ſon palais un Edit ſous le nom de Léopold, portant en ſubſtance que ſa Majeſté Impériale, ayant été informée qu'il y avoit en Italie un grand nombre de fiefs Impériaux, dont pluſieurs étoient poſſédés par uſurpation, & d'autres dont les poſſeſſeurs quoique légitimes avoient négligé depuis long-temps de prendre l'inveſtiture & de porter l'hommage: il étoit ordonné à tous les vaſ-

faux de l'Empereur qui jouissoient de quelque dignité, jurisdiction, prééminence, privilège, régale, ou autres droits de fiefs relevants de l'Empire, d'en produire les titres authentiques dans l'espace de trois mois après la publication de l'édit, sous peine aux contrevenants d'être déclarés usurpateurs & rébelles. Il étoit encore porté dans le même édit, qu'on devoit regarder comme nulles les hypothèques assignées sur lesdits fiefs, & les aliénations qui en avoient été faites sans le consentement Impérial. 1697.

XVIII. Trouble que cet Edit occasionne en Italie.

Cet édit, publié sous les yeux d'Innocent, jetta toute l'Italie dans le trouble & dans la crainte de voir renouveller les anciennes disputes entre les Papes & les Empereurs. On ne doutoit pas que s'il avoit lieu, il ne fît renaître les fameuses factions des Guelphes & des Gibelins, dont il restoit encore des traces dans la Toscane, sous le nom des *Noirs* & des *Blancs*. Toutes les possessions alloient devenir incertaines, parce que dans le temps des guerres précédentes, les seigneurs avoient porté la foi à ceux qui avoient eu le dessus, sans entrer dans la justice ou l'injustice de la cause de chacun des

Princes contendants. Le Pape assembla
1697. à ce sujet une congrégation de Cardinaux : on écrivit à tous les Princes d'Italie pour faire cause commune avec eux, & pour qu'ils empêchassent la publication de l'édit dans leurs Etats, & le Pape écrivit en même temps au Monarque François pour lui demander son secours en faveur du saint Siège, s'il devenoit nécessaire.

Après ces premières démarches, Innocent donna ordre au Nonce Sainte-Croix, qui résidoit à la Cour de Vienne, de porter ses plaintes à sa Majesté Impériale, & de lui faire connoître les conséquences de cette innovation. Léopold, qui ne se conduisoit que par des impressions étrangères, consentit aisément à ce que son édit n'eût aucun effet ; mais il parut que le Pape en conserva toute sa vie du ressentiment. Il prit les mesures qu'il crut nécessaires pour soutenir les droits du Saint-Siège, & fit publier un autre édit, par lequel il cassoit & annulloit celui de l'Empereur ; défendant à toutes personnes d'y avoir égard, sous peine de rébellion & de lèze-majesté, avec menace d'encourir toutes celles qui sont portées dans les constitutions Apostoliques.

ıême temps que le Comte de tz, par une conduite ſi impru- irritoit le Saint-Père contre la d'Autriche, à laquelle il avoit :édemment très attaché, le Car- :Janſon, ambaſſadeur de France, des meſures totalement con- Louis XIV, qui ſavoit ſi bien chaque homme à la place qui oit à ſes talents, n'auroit pu un Miniſtre plus propre à réſi- ırès du Pape. Le Cardinal étoit aractère ſouple, doux, inſi- dans chaque audience, il étu- : qui pouvoit être agréable au ère, & ſavoit changer à propos verſation quand il s'appercevoit raitoit de quelque matière qui t déplaire au Pontife. Il étoit lroit pour négliger cette occa- : rendre la maiſon d'Autriche : à Innocent. Il l'aſſura que le n maître ſoutiendroit efficace- :s droits du Saint-Siège : ajouta dit publié par Martinitz étoit :uve certaine des maximes adop- ır le miniſtère Impérial ; inſinua la Cour de Vienne ne les avoit ſes plutôt en pratique, c'étoit e de pouvoir, & parce qu'elle

1697.

XIX. Condu: adroite Cardinal Janſon.

savoit que le Monarque François étoit
1697. toujours prêt à s'y opposer ; enfin il rappella adroitement au Pape les entreprises de Maximilien, la longue prison de Clément VIII, & le fameux sac de Rome. Tous événements (disoit-il) qui ne sont pas assez éloignés de notre temps pour qu'on en ait perdu la mémoire, & pour qu'on ne doive pas craindre de les voir renouveller.

XX. Affaires de Hongrie. Portrait du Grand-Seigneur.

Pendant que les affaires de l'Empereur tournoient ainsi à son désavantage, tant en Italie qu'en Espagne, par le défaut de politique de ses Ministres, ses armes n'étoient pas plus heureuses en Hongrie. Il y avoit perdu ses meilleurs généraux, particuliérement Veterani, victime infortunée de la jalousie de Caprara & de quelques autres, qui le laissèrent sans secours à la merci des Turcs. Le Duc de Loraine, qui avoit commandé avec gloire les troupes Impériales, étoit mort en 1690 : le Prince de Bade s'étoit retiré dans ses états : l'Electeur de Saxe, après la bataille de Temeswar, gagnée par les ennemis du nom Chrétien en 1696, avoit quitté le commandement pour monter sur le trône de Pologne : il ne restoit donc plus que Caprara ; mais Léopold ne pou-

Ottieri.

voit compter sur ce général, toujours prêt à sacrifier les intérêts de son maître pour empêcher la réussite de ceux qu'il regardoit comme ses rivaux. Le Prince Eugène de Savoie, alors âgé de trente-trois ans, s'étoit déja distingué, tant en Italie qu'en Hongrie, par sa bravoure, son intelligence & ses talents politiques. L'Empereur ne pouvoit faire un meilleur choix pour opposer aux forces de l'Empire Ottoman, commandées par le Grand-Seigneur Kaara-Mustapha en personne. Ce Sultan, élevé dans le sérail, au milieu des femmes & des eunuques, n'avoit aucune teinture de l'art de la guerre; mais le comte de Tékéli, Prince de Transylvanie, secondé par un ingénieur François, suppléoit à son ignorance. Heureusement pour les Chrétiens, Mustapha étoit vain & opiniâtre, comme le sont tous les gens peu instruits; ce qui lui faisoit souvent mépriser les conseils de ces deux hommes: aussi perdit-il en peu de temps le fruit de tous les avantages remportés par ses généraux pendant les années précédentes.

1697.

Vie du Prin Eugène.

XXI.

Activité d Prince Eugène.

La campagne de 1697 avoit commencé avec assez d'avantage pour les

1697. Musulmans. Toute la diligence du Prince Eugène n'avoit pu les empêcher de se rendre maîtres de Titul, place importante, d'où dépendoit le sort de Peterwaradin. Le Sultan, après s'en être emparé, crut que rien ne pourroit lui faire obstacle dans le dessein qu'il avoit formé d'assiéger cette dernière ville; mais Eugène ne lui en laissa pas le temps. Il fit défiler son armée pendant la nuit de Zenta, où elle étoit campée; passa dans le plus grand silence à côté des Turcs, qui connoissent peu l'usage des espions; traversa le Danube, & se mit sous le canon de Peterwaradin avant que Mustapha le crût seulement en marche. Les Turcs, ainsi prévenus par l'activité du Prince, furent obligés de s'éloigner, après avoir essayé inutilement de l'attirer hors de ses retranchements.

XXII. Il remporte une victoire sur les Turcs.

Le Prince suivit les Ottomans, & fut instruit de leurs projets par un Bassa qu'il fit prisonnier. Il sut qu'ils avoient eu dessein de faire le siège de Ségédin, mais que voyant la précaution qu'il avoit prise d'y envoyer du renfort, ils avoient changé de plan, & étoient résolus de passer la Theisse, pour ravager la haute-Hongrie & la Transylvanie,

vanie ; Eugène, pour les prévenir, résolut de leur livrer bataille, & fit forcer la marche de ses troupes dans l'intention de joindre les Turcs pendant qu'ils traverseroient la rivière ; mais lorsqu'il n'étoit plus qu'à une lieue de leur camp, il reçut un courier envoyé par l'Empereur pour lui défendre de combattre. Les Ministres de Léopold lui avoient fait faire cette défense dans la crainte que si l'événement d'une bataille étoit au désavantage des Impériaux, toute la Hongrie ne demeurât à découvert, & exposée aux incursions des ennemis. Eugène étoit trop avancé pour pouvoir reculer ; & dans l'espérance de se justifier par la réussite, il forma aussi-tôt ses troupes. Le succès répondit à son attente ; & quoiqu'il n'engageât l'action qu'à six heures du soir, les Musulmans furent si effrayés de sa diligence & de son activité, qu'ils ne firent presque aucune résistance, & à dix heures les soldats Allemands déja las du carnage, rejoignirent leurs drapeaux. Dans cette bataille, où ils eurent l'inhumanité de refuser tout quartier, les Turcs perdirent vingt mille hommes tués sur la place, & plus de dix mille qui furent

1697.

1697. noyés. Le Grand-Visir fut massacré avec un grand nombre des principaux officiers, mais les Chrétiens ne perdirent que quatre cents trente hommes. Ils firent un butin immense, & le Grand-Seigneur au désespoir, prit la fuite à Temeswar avec un petit nombre de cavaliers, qui restèrent seuls auprès de sa personne, tous les autres ayant été dispersés.

XXIII. Jalousie du Général Caprara.

Le reste de la campagne répondit aux premiers succès du prince Eugène, & il revint à Vienne couvert de gloire; mais l'envie, qui habite ordinairement les Cours, avoit répandu son venin sur celle de Léopold. Caprara, toujours jaloux de tous ceux qui avoient le bonheur de réussir, persuada à l'Empereur que le Prince, quoique vainqueur, n'en étoit pas moins réfractaire à ses ordres. Eugène fut reçu très froidement de sa Majesté Impériale; & si ses ennemis eussent été entiérement écoutés, ce héros eût peut-être payé de sa tête la victoire que les circonstances l'avoient forcé de remporter. Son épée encore fumante du sang des fiers Ottomans, lui fut demandée par ordre de l'Empereur, avec défense de sortir de Vienne; mais sa

disgrace fut de peu de durée. Caprara, transporté par les fureurs de la jalousie, pressoit Léopold de lui faire faire son procès, dans le temps où toute l'Allemagne retentissoit encore des rejouissances publiques, occasionnées par ses victoires. L'Empereur ouvrit les yeux, & répondit avec indignation à ce vil courtisan : « A Dieu ne plaise » que je traite comme malfaiteur un » Prince par qui le Ciel m'a comblé » de tant de faveurs sans que je les » eusse méritées. Comment pourroit-il » être coupable, lui qui a été l'instru- » ment dont Dieu s'est servi pour » châtier les ennemis de son fils ? » Cette réponse annonçoit que le Prince étoit rentré en grace ; & Léopold, pour ôter à l'avenir tout prétexte à ses ennemis, lui donna par écrit une permission, signée de sa main, de faire tout ce qu'il jugeroit le plus convenable au bien de son service, sans qu'il pût être inquiété pour les bons ou pour les mauvais succès. 1697

XXIV. Le Com d'Harcourt est nomm. ambassadeu de France Madrid.

Nous avons vu combien le choix du prélat chargé de l'ambassade de Rome, avoit contribué à disposer favorablement le Pape pour les intérêts de la France. Une autre ambassade, au moins

1698. aussi difficile à bien remplir étoit celle qu'on devoit envoyer à la Cour de Madrid. Louis fit encore paroître l'étendue de son discernement en donnant cette place importante au marquis d'Harcour, qui depuis fut Duc & Maréchal de France. Cet habile Ministre eut d'abord à combattre le flegme & la froideur des Espagnols, que des guerres longues & sanglantes avoient envenimés contre le nom François. La Reine étoit toujours attachée aux Autrichiens malgré les dégoûts qu'elle en éprouvoit; plusieurs des Ministres suivoient le même parti ou celui de l'Electeur de Bavière, & si quelques-uns étoient secrètement dans les intérêts de Louis XIV., ils se tenoient sur la réserve, & n'osoient se déclarer à l'Ambassadeur, qui de son côté ne pouvoit s'ouvrir qu'après avoir bien sondé & bien connu les esprits. Quoique le peuple vît avec satisfaction la conduite de ce Monarque & son exactitude à remplir les conditions de la paix par la restitution des places conquises en Catalogne, il y avoit peu de gens dans le royaume qui n'eussent à regreter un fils, un frere, un parent ou un ami tombé sous le fer des François, & le temps pouvoit seul fermer des

plaies si récentes. Le premier soin du Marquis fut de ramener les esprits & de se faire aimer du peuple, ce que le Comte d'Harrach avoit toujours négligé. Harcour avoit apporté des sommes immenses, & il savoit les répandre à propos, non seulement par des présents secrets à ceux qu'il vouloit gagner, mais encore par des générosités, toujours très agréables au commun des Citoyens. L'Ambassadeur & sa suite firent une très grande dépense dans la capitale, & ils payèrent les ouvriers avec une espèce de profusion, moyen sûr d'acquérir leur affection. A cette prodigalité il joignoit les manières les plus affables; marquoit à chacun une estime proportionnée à son état, & depuis les premiers Officiers de sa suite jusqu'aux moindres valets tenoient exactement la même conduite, tant il avoit eu soin de se former une maison de gens capables d'entrer dans ses vues, & de réconcilier les Espagnols avec la nation Françoise. Cet extérieur de magnificence & d'affabilité ne pouvoit manquer d'en imposer au commun du peuple; mais il y avoit bien d'autres difficultés à surmonter du côté de la Cour. L'Ambassadeur voyoit qu'on dis-

1698.

séroit sous divers prétextes à lui faire
1698. obtenir une audience du Roi, au lieu que le vieux Comte d'Harrach & son fils, qui étoit destiné à lui succéder avoient un libre accès auprès du Monarque. Harcour fut près de trois mois sans pouvoir être admis à cette audience ; & quand elle lui fut accordée, on y mit tant de réserve qu'il ne lui fut pas possible de parler d'aucune affaire. Au lieu de la majesté du trône qu'on fait ordinairement briller en ces sortes d'occasions, Charles le reçut à la foi-
Otticri. ble lumière de deux bougies, placées de façon qu'il ne pût voir le visage du Roi assez distinctement pour en tirer quelque indice sur la santé de ce Prince.

XXV. Il gagne les esprits des Espagnols.

Le contraste entre les manières des François & des Allemands attachés à la Reine & aux Ambassadeurs, étoit si frappant qu'il fit bien-tôt l'entretien des gens de tous états. On comparoit l'air noble, généreux & affable du Marquis d'Harcour & de sa suite, avec la dureté, l'orgueil & l'avarice des Allemands, sous lesquels le peuple gémissoit depuis si long-temps. La haine que les anciens préjugés avoient attirée contre les François se dissipa bien-tôt ; & fit place à des sentiments de bienveillan-

te, de reconnoiſſance, d'eſtime & même d'amitié. Le Marquis évita dans les commencements tous les entretiens qui pouvoient avoir quelque rapport à l'affaire de la ſucceſſion, & il s'en tint uniquement à l'objet extérieur de ſon ambaſſade, qui étoit de féliciter le Roi Charles ſur la paix, & de l'aſſurer des diſpoſitions de la Cour de France pour entretenir la bonne intelligence. Cette conduite ne pouvoit manquer de devenir tôt ou tard très agréable au Roi & à la Reine, fatigués des perſécutions continuelles qu'ils avoient eu à ſouffrir de la part du Comte d'Harrach. Celui-ci, de ſon côté, étoit très dégoûté d'une négociation dans laquelle il voyoit qu'il lui étoit impoſſible de réuſſir tant que la Cour de Vienne formeroit de nouvelles demandes, feroit naître des difficultés, & ſe refuſeroit aux moyens propoſés par la Reine & par ſes partiſans. Cet Ambaſſadeur avoit déja demandé ſon rappel, & il redoubla ſes inſtances quand celui de France fut arrivé à Madrid. 169

XXV
Froide[ur de]
la Reine [&]
le Comt[e]
d'Harrac[h]

Le Comte avoit pluſieurs motifs pour déſirer de ne plus être chargé des affaires de l'Empereur à la Cour d'Eſpagne. Il voyoit la haine que la nation

1698. portoit aux Allemands, & ſavoit qu'on l'accuſoit de participer à la mauvaiſe conduite de ceux qui étoient attachés à la Reine. Quelque injuſte que fut ce ſoupçon, l'Ambaſſadeur y fut très ſenſible; il en parla à ſa Majeſté, & voulut s'étendre ſur les déſordres du gouvernement, mais elle lui ferma la bouche en lui diſant qu'à l'avenir elle ne ſe mêleroit plus des affaires d'Etat, & encore moins de celles de la ſucceſſion. De ce moment la Reine ſupprima les audiences ſecrètes qu'elle lui accordoit avant, & ne lui fit plus donner aucuns avis par la Comteſſe de Berleps. Harrach fut ſi touché de ce changement que dans une des lettres qu'il écrivoit à l'Empereur il lui marqua[illegible]l n'étoit plus à portée de rendre les mêmes ſervices à ſa Majeſté Impériale, parce qu'il déplaiſoit aux Miniſtres Eſpagnols, à la Reine & à ſes confidents, particulièrement au P. de la Chiuſa qui ſe faiſoit ſouvent céler dans ſon couvent quand l'Ambaſſadeur s'y préſentoit pour lui parler des affaires de la ſucceſſion.

Harrach. Ottieri.

XXVII. age conduite du Marquis d'Harcour.

Ce dégoût du Comte fut très nuiſible aux intérêts de l'Empereur, & ce Miniſtre rebuté de toutes parts n'agiſſoit plus avec la même ardeur pour fai-

re réussir les projets de la Cour de Vienne. Le Marquis d'Harcour, au contraire gagnoit de plus en plus la faveur de la nation dont il étudioit les usages pour s'y conformer. Il savoit combien les Moines & les Prêtres avoient de crédit sur les esprits des Grands & du peuple, & il ne négligea rien pour gagner leur amitié en flattant leur orgueil par toutes les marques d'estime, de respect & de vénération qu'il pouvoit leur accorder sans bassesse. Un des moyens les plus efficaces qu'il employa pour mériter l'affection des Espagnols fut de subvenir aux besoins des gens de famille qui se trouvoient dans l'indigence, en prenant les précautions nécessaires pour qu'ils ne parussent pas humiliés par ses présents. Il eut encore la plus grande attention à empêcher que les gens de sa suite ne tombassent dans le défaut reproché, avec trop de justice aux François qui se trouvent en pays étranger. Quoiqu'il eût beaucoup de jeunes gens parmi ses officiers, il leur fit au nom du Roi des défenses si sévères sur cet article que pendant tout le temps de son séjour on n'entendit parler d'aucune galanterie, & que sa maison donna un exemple peut-être

1698.

unique de ſageſſe & de modeſtie.

1698. Louis XIV, après avoir reſtitué toutes les places de la Catalogne, demanda qu'on permît à ſes troupes d'y paſſer l'hiver à cauſe de la ſaiſon avancée, en payant ponctuellement toute la dépenſe qu'elles y feroient. Les Eſpagnols ſavoient que le Monarque pouvoit exiger ce qu'il demandoit à titre de grace, & ſatisfaits de l'exactitude avec laquelle il avoit exécuté ſa parole, ils y conſentirent volontiers. Ce fut alors que le Marquis d'Harcour offrit au nom du Roi de France des troupes de débarquement & des vaiſſeaux contre les Maures d'Afrique, pour délivrer les villes d'Oran & de Ceuta du long ſiège que les ennemis du nom chrétien avoient mis devant ces deux places. L'Ambaſſadeur fit cette offre dans une audience extraordinaire & publique. Elle fut reçue avec reconnoiſſance, mais les intrigues du comte d'Harrach empêchèrent qu'on ne l'acceptât.

XXVIII. Louis XIV fait hiverner ſes troupes en Catalogne.

XXIX. Il offre des troupes contre les Maures.

Louis ne s'en tint pas à cette première démarche. On avoit conduit Charles à Tolède, pour le faire jouir d'un air plus pur que celui de Madrid, & pendant qu'il y faiſoit ſon ſéjour, le Monarque François envoya quatre mé-

moires pour distribuer à ce Prince & à son Conseil qui étoit resté dans la capitale. Sa Majesté Très-Chrétienne y réitéroit les mêmes offres de fournir des galères, des vaisseaux, des troupes, & en général tout ce qui seroit nécessaire pour faire lever le siège de Ceuta ainsi que celui d'Oran. On y déclaroit que le Roi de France n'avoit d'autres vues & d'autre intérêt que de rendre service à sa Majesté Catholique & aux Espagnols dont il faisoit la plus grande estime, & en même temps d'être utile à la Religion par l'union de ses forces avec celles de Charles contre les Maures. 1698.

Les avis furent partagés dans le Conseil de Madrid : quelques membres firent paroître des soupçons injurieux à la sincérité du Roi de France ; mais le plus grand nombre fut d'avis d'accepter ses offres ; & le Cardinal de Cordoue fut chargé de se rendre à Tolède pour en obtenir le consentement du Roi. Quelque avantage que Charles en pût retirer, la Reine & les autres partisans de la Maison d'Autriche Allemande réussirent à l'en détourner. Cette Princesse se conduisit en cette occasion, par les principes de son

ancien attachement à cette maison ;
1698. & par les impressions du Comte d'Harrach, qui lui écrivit une lettre très-vive à ce sujet, ainsi qu'à la Comtesse de Berleps, au Cardinal Portocarrero, à l'Amirante & au confesseur de la Reine. Ils résidoient tous à Tolède, où il n'étoit pas permis aux Ministres étrangers d'avoir accès, dans la crainte que l'application aux affaires ne nuisît à la santé du Roi. L'Ambassadeur pour engager la Cour d'Espagne à refuser les offres de la France, insista particulièrement sur le principe qu'on ne doit jamais recevoir d'une Puissance qui a toujours été ennemie, des troupes auxiliaires plus fortes que les troupes nationales, & en état de s'emparer du pays où elles sont admises à titre de secours.

XXX. Ces offres sont refusées.

La Cour de Madrid, en refusant les offres de la France, fit plus pour les intérêts de la Maison de Bourbon, que si elle les eût acceptées. Ce refus qu'on attribua aux intrigues des Allemands, augmenta encore la haine publique contre leur nation en général, & contre ceux en particulier qui avoient la confiance de la Reine. Les partisans de la France publièrent par-tout que c'é-

toient eux ſeuls qui avoient empêché le Roi de recevoir cette marque d'amitié du Monarque François, & de chaſſer, peut-être pour toujours, les Maures de devant ces deux places importantes. On fit voir que l'objection du Comte d'Harrach étoit des plus frivoles, puiſque les troupes Françoiſes n'auroient pas entré dans le cœur du royaume, mais qu'elles auroient débarqué ſur une côte étrangère, d'où elles n'auroient pu cauſer aucun dommage à la Monarchie. Louis profita des heureuſes diſpoſitions de la nation, pour envoyer un grand nombre de vaiſſeaux & de galères dans les ports d'Eſpagne, où les François commencèrent un commerce très étendu, qui leur avoit été interdit juſqu'alors, & qui les lia de plus en plus avec les Eſpagnols.

1698

Ottieri.

XXXI. La Marquiſe d'Harcour gagne l'amitié de la Reine.

Le Marquis étoit trop politique pour faire paroître quelque mécontentement de ce refus. Il mit toute ſon application à gagner les Miniſtres, particulièrement Portocarrero, dont il connoiſſoit l'aſcendant ſur l'eſprit du Roi. La Marquiſe d'Harcour de ſon côté, par des manières gracieuſes, & par cette complaiſance affable que les dames

Françoiſes ſavent employer avec tant
1698. d'art, s'inſinuoit peu-à-peu dans la confiance & dans l'amitié de la Reine. Quoiqu'elle fût en état de traiter des plus grandes affaires, elle ſuivit les inſtructions de ſon mari, qui lui recommanda de ne paroître s'occuper avec cette Princeſſe que des objets d'amuſement. Sans jamais parler des intérêts de l'Etat, ni avec la Reine, ni avec la Comteſſe de Berleps, dont il étoit également important de gagner l'amitié, elle ne s'entretenoit à la Cour de Madrid que d'ajuſtements, & ſembloit ſe borner à y faire naître le goût exquis qu'elle avoit apporté de la Cour de France. La Reine oublia bien-tôt la réſerve qu'elle s'étoit propoſée d'avoir avec la Marquiſe, & elle y prit tant de goût qu'elle tomboit dans l'ennui quand elle étoit un ſeul jour ſans la voir. Ce fut ainſi que ſous les apparences de la frivolité, l'Ambaſſadrice parvint à gagner la confiance de la Reine; la conduiſit quelque temps après à parler d'affaires plus ſérieuſes, & détruiſit enfin tout le crédit des Allemands à la cour d'Eſpagne.

XXXII. Le Marquis
Lorſque le Marquis d'Harcour eut jetté les ſemences de ces heureuſes

dispositions, & qu'il eut bien étudié les esprits des Ministres & des Grands, 1698
il commença à parler des droits du Dauphin avec ceux qu'il crut les plus propres à les faire valoir. Ce Prince étoit sans contredit le plus proche parent du roi Charles, & Harcour leur faisoit sentir qu'en lui faisant tomber la succession, c'étoit l'unique moyen de maintenir la paix, & d'empêcher le démembrement de la Monarchie. Ensuite il employoit à propos les promesses & les présents à ceux qu'il voyoit convaincus ou ébranlés, & travailloit sourdement à détruire ceux qui lui paroissoient entêtés ou gagnés par les rivaux de la France. La plus grande difficulté étoit de s'entretenir également bien avec la Reine & avec le Cardinal Portocarrero, dont l'un & l'autre étoient d'un caractère inflexible, & dont l'inimitié étoit déclarée. Personne n'avoit une tournure d'esprit plus propre à les réunir que le Marquis, s'il eût voulu l'entreprendre; mais il craignit que s'ils venoient à agir d'accord, ce ne fût pour les intérêts de la Maison d'Autriche, ou peut-être appréhenda-t-il qu'en travaillant à les rapprocher, quelque circonstance fâ-

commence parler des droits de Maison de Bourbon.

1698. cheuſe n'aigrît encore leurs eſprits, & qu'il ne ſe trouvât forcé de prendre parti & de rompre avec l'un ou avec l'autre, ce qui auroit été très contraire au plan qu'il s'étoit formé.

XXXIII. Union du Cardinal Portocarrero & du Comte de Monterey.

L'eſtime particulière que le Roi faiſoit du Cardinal, étoit fondée ſur la haute opinion qu'il avoit conçue de ce prélat : il le regardoit comme un homme de mœurs très pures, étoit convaincu de ſa probité, & le croyoit dégagé de toute paſſion & de tout préjugé en faveur d'aucun des partis qui partageoient la Cour. Portocarrero, depuis ſa déſunion d'avec la Reine, s'étoit étroitement lié avec le Comte de Monterei, également ennemi de cette Princeſſe. Ils convinrent que, pour s'affermir dans la faveur du Monarque, il falloit trouver les moyens d'éloigner l'Amirante, jugeant qu'ils n'auroient plus rien à redouter de la Reine, ſi cet appui lui étoit ôté. Le Cardinal ne perdoit aucune occaſion d'indiſpoſer le Roi contre ce Miniſtre; mais il remarquoit que le P. Matilla, confeſſeur de Charles, détruiſoit en un inſtant les impreſſions qu'on lui ſuggèroit au déſavantage de l'Amirante. Portocarrero & Monterei réſolurent

donc de faire disgracier ce moine, qui étoit livré à la Reine & à son parti; & de faire remplir sa place par un autre qui fût dans leurs intérêts. L'entreprise étoit des plus délicates auprès d'un Prince superstitieux : mais le Cardinal, qui connoissoit la foiblesse de Charles, avoit su étendre son empire jusques sur la conscience du Monarque, qui se plaisoit à l'entretenir de ses doutes & de ses scrupules; & ce fut par cette voie que Portocarrero réussit à lui ôter la confiance qu'il avoit en son confesseur.

1698

XXXIV. Le Cardi[nal] travaille à [fai]re disgrac[ier] le Confess[eur] du Roi.

Le Roi avoit des maladies très fréquentes; & dans ses convalescences il s'entretenoit souvent avec le Cardinal, sur des matières de dévotion, & sur les moyens de se corriger de ses défauts. Ce fut dans un de ces entretiens que le prélat lui parla des inconvénients auxquels l'Etat étoit exposé par la confiance que la Reine donnoit au P. de la Chiusa dans les affaires purement civiles. Il ajouta que ce Religieux étoit fortement soupçonné de faire un honteux trafic des places & des emplois du Gouvernement, & d'y faire nommer ceux qui lui en payoient le plus, sans aucun égard au mérite des sujets,

ni aux intérêts de l'Etat. Le Cardinal
1698. s'étendit ensuite sur les désordres qui s'étoient introduits dans l'administration de la Justice ; & toucha enfin le point capital, en insinuant au Roi qu'ils venoient de ce que sa Majesté, à l'exemple de la Reine, donnoit trop de confiance & de familiarité au P. Matilla, qui abusoit de ses bontés, & étoit devenu d'un orgueil insupportable, même avec ses confrères. » La » science du Gouvernement, (dit-il, » avec chaleur) ne s'apprend ni dans » les cloîtres, ni dans les livres, ni » dans les écoles de Théologie ; c'est » le commerce du monde, c'est l'en» tretien des Grands & des Ministres » d'Etat, qui peuvent seuls l'enseigner » aux esprits propres à la recevoir. Oui, » Sire, (ajouta-t-il encore, en ter» minant son discours) le bien de vos » sujets & la tranquillité de vos royau» mes, exigent que votre Majesté suive » l'exemple des plus grands Monarques » de l'Europe : ils accordent à leurs » confesseurs, l'estime & la confiance » qu'ils méritent pour les affaires spi» rituelles ; mais ils ne les consultent » jamais dans celles qui sont du ressort » de la politique ».

Charles étoit déja mécontent de ce que Matilla s'intriguoit pour des objets étrangers à son ministère, & Portocarrero ne pouvoit choisir un moment plus favorable. Ce Prince l'écouta avec la plus grande attention, la bouche à moitié ouverte, & le regard fixe. Le Cardinal jugea de ses sentiments, saisit l'occasion, & lui proposa de changer de confesseur. Il lui fit le plus grand éloge du P. Froïlano Diaz : l'assura que ce religieux avoit toute la sagesse, la science & la prudence nécessaires pour le guider sûrement dans la voie du salut, & qu'il ne se mêleroit nullement des affaires de la terre. Le Roi céda sans peine aux avis de Portocarrero : Diaz fut mandé le même jour, & on fit dire à Matilla que le Monarque n'avoit plus besoin de ses services.

1698.

XXXV. Le Roi consent à en changer.

Toute la Cour fut frappée de ce changement, & l'Amirante le regarda comme l'avant-coureur de l'orage qui alloit bien-tôt fondre sur lui. Il alla trouver la Reine, se jetta à ses pieds, & la supplia d'obtenir du Roi qu'il lui fût permis de quitter une Cour où régnoient la trahison, la vengeance & la perfidie, & de se retirer dans quel-

XXXVI. L'Amirant en est allarmé.

qu'une de ses terres ; ajoutant que c'é-
1698. toit l'unique récompense qu'il deman-
doit pour ses services passés. La Reine le blâma de son découragement, lui dit qu'elle ne consentiroit jamais à son éloignement, & lui défendit de faire paroître en public aucun ressentiment de ce qui étoit arrivé au P. confesseur. Elle apprit que le Cardinal avoit eu seul accès auprès du Roi le jour de la disgrace de Matilla ; & ne pouvant douter que ce ne fût l'effet de ses intrigues, elle dit à l'Amirante que, pour dresser une contre-batterie, son intention étoit de rappeller à la Cour le Comte d'Oropeza, qu'elle avoit fait exiler : que ce Seigneur, sachant qu'il lui en auroit l'obligation, s'attacheroit à son parti, & qu'elle ne doutoit pas qu'avec un peu d'adresse elle ne réussît à faire disgracier le Cardinal. L'Amirante fut d'un avis contraire, & voulut porter la Reine à se reconcilier plutôt avec Portocarrero, en lui disant qu'on doit toujours rechercher l'amitié de ceux dont la haine peut faire beaucoup de mal. Cette Princesse n'aimoit pas à être contredite : elle persista dans son sentiment, & répondit à la maxime du Ministre, que

sûr pour surmonter ses enne-
'étoit pas de les ménager ; mais 1698.
mettre hors d'état de faire au-
al.

Comte d'Oropeza fut donc rap- XXXVII.
la Cour, & rétabli dans la place Le Comte d'Oropeza est
sident du Conseil de Castille, au rappellé à la
contentement de toute la no- Cour.
, dont il avoit acquis l'estime.
mença à s'attacher à la Reine,
lui dit qu'elle l'avoit fait rap-
dans l'attente qu'il ne refuseroit
se soumettre à trois conditions :
nière, d'être uni avec l'Amirante,
se soutenir réciproquement au-
u Roi : la seconde, de travailler
ncert à faire exiler le Comte de
erei ; & la troisième de travailler
nent à abattre l'autorité excessive
e Cardinal avoit acquise depuis
s'étoit arrogé le droit de traiter
seul avec le Roi, des affaires les
nportantes de la Monarchie. Elle
mandа aussi à Oropeza d'être
rec le Comte d'Harrach, l'assurant
lans tous les temps cet Ambassa-
lui avoit toujours été dévoué, &
voit procuré l'amitié de l'Empe-
ui s'étoit fortement intéressé à son Ottieri.
r. Le Comte assura Sa Majesté Harrach.

1698. d'une parfaite obéissance, & en effet il demeura toujours depuis attaché à la Maison d'Autriche, en quoi il suivoit son inclination naturelle, qui le rendoit ennemi de la France.

XXXVIII. Le Cardinal introduit un nouveau Moine auprès du Roi.

Le Cardinal, continuant à profiter des scrupules dont Charles étoit agité, lui persuada qu'outre les conseils du confesseur qu'il lui avoit donné, il devoit encore consulter sur sa conscience le P. Moreina, Franciscain, dont il lui vanta excessivement la doctrine & la piété; assurant le Roi qu'il étoit plus propre qu'aucun autre à appaiser les inquiétudes continuelles qui troubloient l'ame de Sa Majesté. Ce nouveau directeur fut donc introduit à la Cour, & les deux moines, guidés par le Cardinal, s'attachèrent bien plus à augmenter les scrupules du Roi qu'à les diminuer. Pour conduire le projet de Portocarrero à son exécution, ils inspirèrent un jour à Charles la plus grande terreur, en lui disant qu'il rendroit compte au tribunal terrible de l'éternité de toutes les rapines, les extorsions & les violences qui se commettoient journellement sous son nom dans Madrid & dans toute l'Espagne, faute d'avoir puni & dépouillé de ses

emplois l'Amirante, qui, ſous la protection de la Reine, rempliſſoit toutes les places, de gens ſans mœurs, & indignes de les occuper. 1698.

XXXIX. Scrupules que ces Directeurs lui inſpirent.

Quoique le Roi fût ébranlé, il n'eut pas aſſez de force pour ordonner l'éloignement de l'Amirante. Alors les confidents tournèrent leurs batteries d'un autre côté. Ils lui inſpirèrent un nouveau ſcrupule, ſur ce qu'il avoit à ſon ſervice un régiment de Gardes-du-Corps, contre l'uſage de ſes prédéceſſeurs, qui avoient toujours regardé l'amour de leurs peuples, comme la plus grande ſureté de leurs perſonnes. Ils ajoutèrent que tous les ſujets murmuroient de ce que l'Amirante avoit introduit cette nouveauté par un vain faſte, en dégarniſſant les places frontières, & en chargeant le tréſor royal de cette augmentation de dépenſe. Auſſitôt le bon Prince frappé de crainte s'écria dans le tranſport de ſa frayeur : Hélas ! je vais mourir, & je ſerai plongé pendant toute l'éternité dans les flammes de l'enfer, ſi je ne chaſſe ſans perdre de temps ce régiment hors de Madrid. Les ordres furent donnés à l'inſtant, & l'Amirante ayant pris ceux de la Reine, alla lui-même ſignifier aux

1698. Officiers qu'il falloit qu'ils fortifsent dans la journée de la capitale, & fussent camper entre Tolède & Madrid, ne voyant que ce moyen pour calmer les troubles du Roi.

XL. La Reine reprend son ascendant.

La Reine jugea qu'elle ne pourroit réussir à regagner son esprit qu'en employant l'artifice : elle feignit d'être dégoûtée de toutes les affaires, & de ne vouloir plus se mêler d'aucune intrigue. Elle affecta de ne se pas appercevoir du changement survenu dans l'esprit de Charles : elle ne lui fit jamais aucune plainte de ce qu'il ne lui marquoit plus la même confiance, & par cette conduite politique elle reprit bientôt son ascendant. Le Roi commença de nouveau à écouter ses conseils, & l'un des premiers qu'elle lui donna, fut d'écarter de sa personne les deux Moines qui l'entretenoient dans la terreur, & qui jettoient dans son esprit des soupçons injurieux contre ses plus fidèles sujets. Sans lui porter aucune plainte personnelle contre ces deux hommes, elle eut l'art de lui persuader que pour sa propre tranquillité il devoit chasser tous les scrupules mal fondés dans lesquels on l'avoit entretenu, & ne plus se livrer aux gens d'Eglise, qui

qui ne lui avoient causé que du trouble.

1698.

XLI. Elle se plaint des deux Moines au Nonce Archinto.

Quelque sujets de mécontentement que ces Moines eussent donné à la Reine, elle pensa qu'elle ne devoit pas faire éclater son ressentiment, & elle se contenta d'en porter des plaintes au Nonce du Pape, nommé Joseph Archinto, qui fut depuis Cardinal. Soit que ce qu'elle lui annonça, eut quelque fondement, soit qu'elle se servît d'un vain prétexte pour les rendre odieux au Prélat, elle lui dit que sous l'imagination ridicule qu'elle étoit un obstacle au salut de Charles, ils avoient voulu porter ce Prince à se séparer d'elle par un divorce public, après tant d'années de mariage, ce qui ne pouvoit être suggéré que par le Cardinal. Il est vrai qu'il parut dans le temps un libelle composé par un ignorant Médecin, nommé Louis Perez, qui soutenoit que le Roi étant d'une complexion très foible, & la Reine d'un tempérament fort & vigoureux, cette différence empêcheroit qu'ils pussent jamais avoir de postérité; mais qu'il n'étoit pas impossible que Charles en eut avec une autre Princesse, & que par conséquent il ne pouvoit ni ne devoit vivre plus longtemps avec la Reine. On ne voit au-

cune preuve que Diaz ni Moreina euſ-
1698. ſent entré dans ce complot ; mais quoi qu'il en ſoit, la Reine ſe ſervit de cette raiſon bien ou mal fondée, pour prier le Nonce d'en écrire au Pape, & de ſupplier Sa Sainteté de réprimer ceux qui vouloient cauſer un ſi grand ſcandale.

Archinto lui promit ſes bons offices; mais en même-temps il penſa que pour faire réuſſir les projets de la Maiſon d'Autriche, dont il étoit né le ſujet, & à laquelle il étoit attaché, il falloit travailler à réconcilier le Cardinal avec la Reine, ce qu'il eſpéroit qui ſeroit ſuivi de la réunion de l'Amirante & du Prélat. Soit que ce projet vînt de lui-même, ſoit qu'il lui fût ſuggéré par le Comte d'Harrach, qui avant de quitter Madrid, vouloit laiſſer à ſon fils les affaires mieux diſpoſées, le Nonce réſolut d'en parler à la Reine, & lui fit demander une audience particulière : elle l'accorda avec d'autant plus de joie, qu'elle faiſoit beaucoup d'eſtime d'Archinto, & qu'elle penſoit qu'il vouloit lui rendre compte de ce qu'il avoit fait au ſujet des deux Religieux.

XLII. Le Nonce jugea par l'accueil favo-
Il veut lui rable que lui fit Sa Majeſté, qu'il pou-

voit lui parler librement de ce qu'il croyoit le plus utile au bien de l'État & à l'avantage de la Maison d'Autriche. Il commença par lui demander au nom du P. de la Chiusa, son confesseur, la permission que ce Moine avoit déja plusieurs fois inutilement sollicitée, de se retirer dans son couvent en Italie. La Reine étonnée de cette demande, lui répondit avec assez de vivacité : » Je n'aurois jamais imaginé » que le Nonce du Pape se fût hazardé » à me parler de ce qui concerne uniquement ma Cour & ma Maison. » Archinto sans s'étonner, lui repartit que pour la tranquillité de l'Etat, pour la gloire de Sa Majesté, & pour faire cesser les plaintes du peuple, il seroit à souhaiter que la Comtesse de Berleps & quelques autres lui fissent la même demande. Alors la Reine jettant sur lui un regard de mépris, lui déclara nettement, soit par affection pour ses confidents, soit par l'orgueil de ne vouloir pas céder, qu'elle n'étoit nullement d'humeur à continuer la conversation sur pareille matière.

1698.

persuader de se raccommoder avec Portocarrero.

Le Nonce n'eut pas plus de succès quand il lui proposa de se raccommoder avec le Cardinal, & de réunir ce

1698. Prélat avec l'Amirante. Elle lui répondit que ce Ministre étoit assez connu du Roi par les services qu'il lui avoit rendus, pour n'avoir pas besoin de l'appui de Portocarrero. En vain le Nonce lui représenta que ce Prélat, en qualité de Cardinal & d'Archevêque de Tolède, étoit le premier Ecclésiastique du Royaume : que son crédit n'étoit pas à mépriser ; que le Roi lui accordoit la plus grande confiance, & qu'il paroissoit également utile au bien de l'Etat & à l'avantage de la Maison d'Autriche, que Sa Majesté, oubliant tout le passé, consentît à lui rendre ses bontés, ce qui tourneroit sûrement au bonheur des sujets, au service du Roi & à la tranquillité de Sa Majesté. La Reine inflexible répondit avec encore plus de vivacité, qu'elle ne prendroit jamais un parti qui ne serviroit qu'à augmenter l'orgueil du Cardinal, & qu'il étoit inutile de lui en parler davantage, parce qu'elle savoit mieux que tout autre ce qu'il lui convenoit de faire.

XLIII. La Reine se brouille avec Archinto.

Archinto, piqué de cette repartie, se contenta de dire à la Reine, qu'en lui parlant avec une respectueuse liberté, d'objets étrangers à son Minis-

tère, il avoit suivi les mouvements de son zèle, mais qu'à l'avenir il se renfermeroit dans les limites étroites relatives à sa place & à son caractère. Il tint exactement sa parole, & depuis ce temps il ne vit plus cette Princesse qu'avec les autres Ministres dans les occasions qu'on appelle d'*étiquette*.

1698

La rupture de la Reine avec le Nonce, augmenta encore les factions qui règnoient dans la Cour de Charles. Elle avoit obtenu du Roi que le Comte de Monterei seroit mis aux arrêts pour le punir des discours peu mesurés qu'il avoit tenus contre elle. Le Comte d'Oropeza profitant de l'absence de ce courtisan, reprit son ancienne faveur auprès du Roi, ce qui excita de nouveau la jalousie de l'Amirante. Ces deux Ministres étoient également orgueilleux : la haine fit chez eux de grands progrès en peu de temps : Oropeza ne voulut plus demeurer attaché à un parti dont l'Amirante étoit le chef, & il se mit à la tête de celui qui soutenoit les prétentions de l'Electeur de Bavière.

Harrach. Ottieri.

XLIV
Le Marquis d'Harcour gagne le cardinal Urtao

Le Marquis d'Harcour voyoit avec joie toutes ces intrigues & ces divisions, & il savoit en profiter sans pa-

fréquentes maladies du Roi Charles lui
1698. enlevoient ce Monarque, elle savoit, à n'en pouvoir douter, que le Dauphin de France, qui étoit veuf depuis plusieurs années, regarderoit comme le sort le plus heureux de contracter un nouveau mariage avec elle, la connoissant pour la Princesse la plus aimable, la plus éclairée & la plus accomplie qui fût dans tout l'univers. Elle ajouta plusieurs autres paroles de flatterie, auxquelles la Reine ne répondit que par un souris qui marquoit sa satisfaction ; mais quelques jours après, le Marquis reprit la conversation de sa femme, & lui parla de ce mariage, non comme d'une simple conjecture, mais au nom du Roi & du Dauphin. Il ajouta que si le Duc d'Anjou montoit un jour sur le Trône d'Espagne, c'étoit à elle qu'on vouloit en avoir toute l'obligation : que l'intention de Louis XIV étoit que si ce Prince y parvenoit en minorité, elle demeurât Régente de la Monarchie, avec une autorité sans bornes : que la Comtesse de Berleps & ses fils recevroient des dons très considérables, soit en Flandre, soit en France à leur volonté : que le P. Gabriel de la Chiusa seroit

nommé Cardinal, & que Sa Majesté Très-Chrétienne, pour augmenter la Monarchie d'Espagne, lui rendroit le Roussillon, & lui fourniroit des troupes pour l'aider à faire la conquête du Portugal, qui en avoit été démembré en 1640.

1698.

Ottieri. *S. Philippe.* *Desormeaux.*

XCVII. Elle se réfroidit pour la Maison d'Autriche.

La Reine reçut ces offres avec la satisfaction intérieure qu'elles méritoient; mais la décence ne lui permettoit pas de les accepter. Depuis ce temps, elle n'embrassa plus avec la même chaleur les intérêts de la Maison d'Autriche; & quoiqu'elle ne les abandonnât jamais totalement, son amour-propre étant flatté des discours séduisants du Marquis & de la Marquise, elle diminua de beaucoup l'ardeur qu'elle avoit marquée jusqu'alors pour les Impériaux. Monterei étoit partisan déclaré de la France; cependant aussitôt que l'Ambassadeur parut desirer que ce Seigneur fût délivré des arrêts où il avoit été mis, la Reine eut la condescendance d'y consentir, & elle commença dès-lors à agir avec beaucoup plus de froideur pour les intérêts de l'Archiduc, quoique le Comte d'Harrach la pressât plus que jamais de le faire déclarer successeur de Charles.

1698.

XLVIII.

Le Marquis commence à parler avec plus de force.

Le Marquis, plus versé dans la conduite & l'intelligence des affaires que ne l'étoient les Ambassadeurs de Léopold, avoit demandé & obtenu dès le commencement de son séjour à Madrid, qu'il lui fût donné un Ministre d'Etat pour traiter avec lui des affaires relatives aux intérêts des deux Couronnes, & en faire ensuite le rapport au Roi: On lui avoit donné le Cardinal de Cordoue, sous le nom de Commissaire; & le vieux Comte d'Harrach connut bien-tôt tout l'avantage que retiroit Harcour de ce travail particulier. Il résolut d'en faire de même; & de ne plus suivre à la lettre ses instructions qui portoient de traiter directement avec la Reine. Il demanda aussi un Commissaire, & le Roi toujours favorablement disposé pour Léopold, lui en nomma deux, qui furent le Comte d'Oropeza & l'Amirante. Cette nouveauté pouvoit avoir des suites fâcheuses pour les intérêts de la Maison de Bourbon; & le Marquis d'Harcour pour les prévenir commença à prendre un ton plus absolu qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Voyant qu'il ne pouvoit réussir à être informé de ce qui se passoit dans les conférences des deux

d'Harrach & des Commissaires, il déclara que si l'on y prenoit quelques mesures qui pussent préjudicier aux droits du Dauphin, le Roi son maître employeroit les forces supérieures qu'il avoit par terre & par mer, pour se faire rendre justice. En même temps, il fit répandre dans le public, que si l'on étoit forcé d'entreprendre la guerre pour décider l'affaire de la succession, l'Espagne couroit risque d'être dévastée, d'être traitée comme un pays conquis, & d'être annexée aux Etats du Vainqueur, dont elle deviendroit une Province. Le Marquis savoit combien cette crainte pouvoit faire d'effet sur l'esprit des Espagnols; mais comme il ne vouloit pas les aigrir, il proposa en même temps au nom du Monarque François de faire une ligue entre les deux Rois contre les Maures, contre tous les autres ennemis du nom Chrétien, & contre tous ceux qui troubleroient la tranquillité publique. Cette proposition fut renvoyée au Conseil; elle y causa plusieurs débats, & après avoir été mûrement examinée, on ne répondit au Marquis qu'en termes généraux, comme il l'avoit vraisemblablement prévu.

1698.

1696. XLIX. L'Empereur consent à envoyer des troupes en Catalogne.

La Cour de Vienne, instruite par le Comte d'Harrach des succès du Marquis, consentit, mais trop tard, à envoyer les dix mille hommes tant de fois demandés. Les Ambassadeurs en parlèrent au Commissaire & à la Reine; déclarèrent que l'Archiduc étoit prêt à se rendre en Espagne, ainsi que les dix mille hommes, si le Roi vouloit y consentir, & que l'Empereur payeroit, comme il avoit été dit précédemment, la moitié de la dépense de ces troupes destinées à défendre la Catalogne. La Cour d'Espagne, effrayée des menaces de la France, jugea que le temps n'étoit plus convenable pour les faire venir, & le Roi écrivit lui-même à l'Empereur son oncle pour s'en excuser, en lui marquant toujours les dispositions les plus favorables pour l'Archiduc. On leva quelques nouveaux Régiments sous le prétexte d'observer les mouvements du Portugal, qui avoit fait avancer des troupes sur la frontière, & l'on fit aussi construire plusieurs vaisseaux & galères sous la direction de l'Amirante, à qui le Roi avoit conféré depuis peu la dignité de Grand-Amiral.

Harrach. Ottieri.



1698.

CHAPITRE III.

§. I. *Précautions prises par Louis XIV.* §. II. *Politique de ce Monarque.* §. III. *Il fomente la désunion en Allemagne.* §. IV. *Maxime du Comte de Portland.* §. V. *Il est nommé Ambassadeur en France.* §. VI. *Il commence la négociation pour le traité de partage.* §. VII. *Il le fait agréer au Roi d'Angleterre.* §. VIII. *Articles de ce Traité.* §. IX. *Réflexion sur le Traité de partage.* §. X. *Suites de ce Traité.* §. XI. *Le vieux Comte d'Harrach quitte l'Espagne ; son fils lui succède.* §. XII. *Urraca détache le Cardinal Portocarrero des intérêts de l'Empereur.* §. XIII. *Le Roi d'Espagne fait un testament en faveur du Prince de Bavière.* §. XIV. *Raisons favorables à ce Prince.* §. XV. *Discours du Roi à son Conseil.* §. XVI. *Louis XIV est instruit du testament.* §. XVII. *Mémoire présenté au Roi d'Espagne par le Marquis d'Harcour.* §. XVIII. *Reponse du Roi d'Espagne.* §. XIX. *Colère de l'Empereur : il aliène les esprits contre lui.* §. XX.

Mort du Prince de Bavière. §. XXI. 1698. *Suites de cette mort.* §. XXII. *Précautions prises par l'Empereur.* §. XXIII. *On dresse un acte pour appaiser les troubles de religion dans l'Empire.* §. XXIV. *Traité de Carlowitz qui termine la guerre avec les Turcs.* §. XXV. *Louis XIV pense à un nouveau Traité de partage.* §. XXVI. *Le Marquis d'Harcour fait un voyage en France.* §. XXVII. *Mémoire du Comte d'Harrach.* §. XXVIII. *La Reine refuse de le seconder.* §. XXIX. *Le Marquis d'Harcour fomente le mécontentement en Espagne.* §. XXX. *Plaintes contre le Comte d'Oropeza.* §. XXXI. *Soulèvement à Madrid.* §. XXXII. *On change le Corregidor.* §. XXXIII. *Fureur des mutins contre Oropeza.* §. XXXIV. *Ils pillent son Palais.* §. XXXV. *Le Cardinal de Cordoue appaise la révolte.* §. XXXVI. *Soumission des mutins.* §. XXXVII. *Le Roi fait revenir Portocarrero.* §. XXXVIII. *Disgrace de la Comtesse de Berleps.* §. XXXIX. *Intrigues des partisans de la France.* §. XL. *Ils gagnent le Cardinal Portocarrero.* §. XLI. *La Reine reprend le parti des Autrichiens.* §. XLII. *Le Cardinal*

Portocarrero s'affermit dans son sentiment. §. XLIII. *Il parle au Roi des droits de la Maison de Bourbon.* §. XLIV. *Retraite du Comte d'Oropeza.* §. XLV. *Le Roi exile l'Amirante.* §. XLVI. *Il confirme l'ordre pour l'éloigner de Madrid.* 1698.

I. Précaution prises par Louis XIV.

LES Espagnols étoient déja intimidés par les discours que l'Ambassadeur de France faisoit répandre dans le public, lorsque Louis XIV employa des moyens encore plus efficaces pour augmenter la terreur qu'il étoit à propos de leur inspirer. Il avoit formé à Compiègne un camp de cinquante-trois bataillons & de cent trente-deux escadrons, sous le prétexte d'instruire les jeunes Princes de France dans les principes de l'art militaire. Après y avoir tenu les troupes pendant un mois à leur faire faire tous les mouvements d'une armée réelle, on en envoya la plus grande partie dans le Dauphiné, & du côté de Perpignan; en sorte qu'au moindre signal, le Roi pouvoit faire entrer quatre-vingt-cinq mille hommes en Espagne. Charles étant tombé dangereusement malade au mois de Mars, le Monarque François envoya dans la *Quincy.*

1698. Méditerranée un grand nombre de vaisseaux & de galères, qui tenoient, pour ainsi dire, les ports d'Espagne bloqués, & une escadre se mit en croisière devant Cadix, comme si les François eussent voulu s'emparer de la flotte des galions à son retour des Indes. Les Anglois firent partir une autre escadre, pour protéger cette flotte, mais elle seroit arrivée trop tard, si la France eût eu le dessein qu'on lui attribuoit. Il est vraisemblable qu'elle l'auroit exécuté, si le Roi d'Espagne fût mort; mais sa santé se rétablit, quoiqu'elle fût toujours très foible, & il n'y eut aucun acte d'hostilité; le projet de Louis XIV étant uniquement de tenir l'Espagne en crainte pendant la vie de Charles, pour l'empêcher d'appeller l'Archiduc.

Burnet.

II. Politique de ce Monarque.

Le Roi de France eut alors la politique de dissimuler une espèce d'insulte qui lui fut faite en Catalogne, dont le Prince de Darmstadt étoit Vice-Roi. A la première nouvelle de la maladie de Sa Majesté Catholique, ce Prince changea les Officiers des garnisons; mit des Allemands à la place des Espagnols, & malgré les plaintes des derniers, auxquels il refusa même le

paiement qui leur étoit dû, les Allemands demeurèrent maîtres de cette Province. Louis étoit bien assuré d'en faire en peu de temps la conquête s'il survenoit quelque changement, & il vit sans inquiétude cette manœuvre, qui ne pouvoit qu'indisposer de plus en plus les Espagnols contre les Allemands.

1698.

Torcy.

III. Il fomente la désunion en Allemagne.

Les démarches de la France ne se bornoient pas à l'Espagne. Les Agents publics & secrets de Louis XIV, répandus dans les différentes Cours de l'Europe, y travailloient sourdement à entretenir les divisions entre ses rivaux, ou à gagner de nouveaux partisans à la Maison de Bourbon. Par l'article IV du traité de Riswick, la Religion Catholique Romaine devoit demeurer dans les lieux restitués à l'Empereur & à l'Empire, au même état où elle se trouvoit lors de la conclusion du traité; mais on interprétoit diversement cet article, suivant les sentiments particuliers des différents Souverains de l'Allemagne. Louis profita de cette circonstance pour augmenter la désunion, soit entre eux, soit avec l'Empereur. L'affaire du neuvième Electorat, que Léopold vouloit faire

conférer à un Prince Protestant, étoit
1698. encore un motif de jalousie & de trouble, qui le mettoit dans une espèce d'impossibilité de conserver les troupes de l'Empire sur pied après la conclusion de la paix, crainte d'augmenter le mécontentement des membres de ce grand corps, déja disposés à retirer leur contingent aussi-tôt qu'on auroit conclu la trève avec les Turcs.

IV. Maxime du Comte de Portland.

Le Roi d'Angleterre avoit toujours marqué de l'attachement pour la Maison d'Autriche; mais son Confident, le Comte de Portland, avoit pour maxime que l'équilibre de l'Europe demandoit que les autres Puissances prissent également les moyens qui pouvoient empêcher l'agrandissement de cette Maison, de même qu'ils devoient s'opposer à celui de la Maison de Bourbon. D'après ce principe, il jugeoit qu'on devoit faire tous ses efforts pour qu'un Prince de l'une ou de l'autre Maison ne pût monter sur le Trône d'Espagne après la mort de Charles II. M. de Caillères, instruit de la façon de penser du Comte, en fit part au Monarque François, qui résolut d'en tirer avantage, & ce fut vraisemblablement cette ouverture qui donna lieu au pre-

Ottieri.

mier traité de partage dont nous allons bien-tôt parler. 1698.

V. Il est nomm Ambassadeu en France.

Milord Portland, à qui l'on devoit en grande partie la conclusion de la paix de Riswick, fut nommé par Guillaume pour Ambassadeur extraordinaire à la Cour de France. Il y fut reçu avec toute la splendeur qui régnoit dans cette Cour, & avec toutes les marques d'estime qu'on pouvoit donner à un homme que Louis XIV vouloit attirer à ses vues. Il fut traité magnifiquement par le Roi, par le Dauphin, par le Duc d'Orléans, & par tout ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour & dans Paris. Il eut souvent des entretiens secrets avec le Monarque & avec MM. de Pompone & de Torcy, Ministres d'Etat, que le Roi avoit chargés de sonder ses sentiments. Dans un de ces entretiens, M. de Torcy lui dit que la dernière paix, dont il lui attribuoit tout l'honneur, ayant rendu le repos à l'Europe, & rétabli l'union entre les Potentats, Sa Majesté Très Chrétienne desiroit ardemment de la rendre perpétuelle, & d'écarter tout ce qui pouvoit la troubler: que l'état fâcheux de la santé du Roi d'Espagne donnoit lieu de craindre la mort

prochaine de ce Prince, & que les
1698. prétendants à sa succession ne renouvellassent toutes les horreurs de la guerre : que le plus sûr moyen de prévenir des événements aussi déplorables étoit de convenir d'un partage des Etats de cette Monarchie, qui donnât à chacun de ces Prétendants une portion relative aux droits sur lesquels ils se fondoient : que pour ne pas réunir les deux Couronnes de France & d'Espagne sur une même tête, il suffisoit que le droit de M. le Dauphin fût bien reconnu : que ce Prince consentiroit que le plus jeune de ses fils montât sur le Trône d'Espagne : que les Pays-Bas seroient donnés à l'Electeur de Bavière ; ce qui rassureroit les Anglois & les Hollandois contre les inquiétudes qu'ils pourroient avoir si ces Provinces passoient au pouvoir d'un Prince de France ; enfin qu'on donneroit à l'Archiduc une portion en Italie, dont il auroit lieu d'être satisfait. Torcy ajouta qu'il étoit à propos que ce partage fût fait avant la mort du Roi Charles ; qu'il devoit être réglé par l'Angleterre, la France & la Hollande, & que quand il seroit bien établi par la ferme résolution que ces

trois Puissances prendroient de le soutenir, les autres, à qui l'on en feroit connoître l'utilité, ne manqueroient pas de s'y conformer ; ce qui termineroit cette grande affaire sans avoir recours aux armes. Le Ministre dit encore que Louis XIV n'avoit voulu s'en ouvrir avec personne avant de savoir quel seroit le sentiment de l'Ambassadeur, & s'il croyoit que ce plan seroit approuvé par le Roi d'Angleterre. 1698.

VI. Il commence la négociation pour le Traité de partage.

Portland répondit que ni le Roi son maître, ni les autres Puissances de l'Europe ne consentiroient pas à laisser recueillir la succession d'Espagne par un Prince de France ; mais que le meilleur moyen de calmer toutes les inquiétudes seroit de donner cette succession au fils de l'Electeur de Bavière, en faisant pour le reste l'arrangement qui conviendroit le mieux aux droits respectifs des autres Puissances : que comme particulier, ce projet lui plaisoit fort au moyen de ce changement, mais qu'en qualité de Ministre, il falloit qu'il fît part des intentions de la France au Roi son maître avant que de pouvoir rien dire de positif.

Louis XIV, satisfait de la franchise du Ministre Britannique, lui fit remet-

[redacted] pereur & de l'Empire, pouvoit plon-
1698. ger l'Europe entière dans une guerre aussi longue & aussi sanglante qu'aucune des précédentes, bien loin d'entretenir la tranquillité que Guillaume avoit en vue ; cependant elles eurent tant de force sur l'esprit de ce Prince, ou plutôt, il suivit si aveuglément les conseils de Portland, qu'il embrassa le projet avec autant d'ardeur que son favori. Il ne restoit plus qu'à le faire agréer aux Etats-Généraux ; Guillaume passa au mois de Juillet à la Haye ; obtint leur consentement après quelques difficultés, & chacune des trois Puissances ayant nommé ses Plénipotentiaires respectifs, le traité de partage fut signé en cette ville le 11 d'Octobre.

Ottieri. Torcy.

VIII. Articles de ce Traité.

Ce traité conçu en quinze articles, non compris les articles secrets, portoit en substance, que pour maintenir le bien public, éviter la guerre entre les prétendants à la Monarchie d'Espagne, & empêcher la réunion de différents Etats sous un même Prince, le Roi de la Grande-Bretagne, le Roi Très-Chrétien, & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-unies avoient donné leurs pleins pouvoirs au

au Comte de Tallard pour la France, au Comte de Portland & à Sir Joseph Williamson pour l'Angleterre, & à huit Plénipotentiaires y dénommés pour les Etats-Généraux : qu'ils étoient convenus que si le Roi Catholique Charles II mouroit sans enfants, la Maison Royale de France se contenteroit des Royaumes de Naples & de Sicile, des places dépendantes de la Monarchie d'Espagne sur les côtes de Toscane, ou Isles adjacentes, comprises sous le nom de San-Stephano, Porto-Hercole, Orbitello, Telamone, Portolongone & Piombino : de la Ville & du Marquisat de Final sur la rivière de Gènes, & de la Province de Guipuscoa avec les forteresses de Fontarabie & de Saint-Sébastien en Espagne ; le Dauphin renonçant, tant pour lui que pour ses enfants nés & à naître, à toutes autres prétentions sur la Monarchie Espagnole : que le fils aîné de l'Electeur de Bavière auroit pour sa part tous les autres Royaumes, Isles & Etats de cette Couronne, à l'exception du Duché de Milan, qui seroit donné à l'Archiduc Charles, fils de l'Empereur ; avec la condition que toute la Maison Impériale renonceroit aux prétentions 1698.

qu'elle pouvoit avoir ſur les autres
1698. pays cédés à la France & au Prince Electoral : que s'il arrivoit que l'Empereur & l'Electeur de Bavière, à qui l'on communiqueroit le traité, refuſaſſent de le ſouſcrire & d'y acquieſcer, alors les deux Rois, & les Etats-Généraux empêcheroient le Prince, fils ou frère du refuſant, de ſe mettre en poſſeſſion de la part qui lui étoit aſſignée ; mais qu'elle demeureroit entre les mains d'un Vice-Roi ou d'autres, pour en adminiſtrer le Gouvernement au nom du Roi d'Eſpagne, sans qu'aucun des Princes ſuſnommés pût entrer en jouiſſance deſdits Etats, même après la mort du Roi Charles, qu'au préalable il n'eût fait ſa renonciation aux Etats aſſignés aux autres Princes. Les trois Puiſſances contractantes s'engagèrent réciproquement à ſoutenir de toutes leurs forces l'exécution de ce traité, contre quiconque voudroit y apporter du trouble ou en empêcher l'effet. On ajouta pour articles ſecrets que pendant la minorité du Prince de Bavière, l'Electeur ſon père ſeroit tuteur & curateur de ce jeune Prince, & auroit l'adminiſtration du Gouvernement des Etats qui lui étoient aſſignés ;

enfin que si le fils venoit à mourir, l'Electeur succéderoit à sa qualité de souverain des mêmes Etats, tant pour lui que pour ses autres fils nés & à naître. 1698.

IX. Réflexion sur le Traité de partage.

Tel fut le fameux traité de partage, qui, suivant plusieurs Auteurs, ne pouvoit jamais avoir son exécution. Si l'on en croit le Docteur Burnet, il tenoit de la propre bouche de Guillaume qu'en faisant ce traité, il avoit toujours pensé que les autres Princes, particulièrement ceux d'Italie & le Duc de Savoie, ne souffriroient pas que la France se mît en possession de la part qui lui étoit assignée. Il est difficile de pénétrer dans les replis du cœur des Princes politiques, mais il paroît hors de raison de croire que Guillaume & le Pensionnaire Heinsius, qui dirigeoit les résolutions des Etats-Généraux, se fussent engagés à soutenir de toutes leurs forces un traité qu'ils auroient regardé comme illusoire. On doit penser que Guillaume agit de bonne foi, ainsi que les autres Puissances contractantes, & qu'il n'eut en vue que d'assurer sa tranquillité, quoique cette voie fût bien éloignée de la lui faire obtenir.

Burnet. La Hode. Ottieri.

Toute l'Europe fut frappée d'étonnement, en voyant que l'Angleterre & la Hollande, qui n'avoient aucun droit ni aucunes prétentions sur l'Espagne, régloient d'avance le partage de cette Monarchie, conjointement avec Louis XIV. On étoit également surpris de ce que le Roi Très-Chrétien consentoit à recevoir pour la part de son fils les Royaumes de Naples & de Sicile, dont il étoit si facile de lui empêcher l'accès, ou de le dépouiller à la première guerre que lui susciteroient ses ennemis. L'article secret, qui donnoit l'Espagne & ses dépendances à l'Electeur de Bavière, si son fils mouroit, étoit encore plus singulier. Le père avoit à la vérité des droits éloignés, par sa mère Henriette Adelaïde de Savoie, petite-fille de Catherine d'Autriche, fille du Roi d'Espagne Philippe II ; mais il n'auroit pu légitimement les faire valoir qu'au défaut de la Maison de Bourbon, de celle d'Orléans, de celle d'Autriche & de celle de Savoie, qui étoient plus proches par le sang, & qui n'auroient pas abandonné légérement leurs prétentions.

1698.

X. Suites de ce Traité.

Quelles que fussent les vues éloignées de la France en concluant ce

traité, elle réussissoit pour lors dans son principal objet, qui étoit de désunir absolument les membres de la grande alliance, & de faire craindre aux Espagnols le démembrement de leur Monarchie. Le Duc de Bavière renonça dès ce moment à son ancien attachement pour la Maison d'Autriche, s'unit d'intérêt avec la France, & devint par la suite un des plus dangereux ennemis de Léopold & de sa famille. En Espagne on fut bien-tôt informé du traité de partage; rien ne pouvoit être plus sensible à la nation que ce démembrement : & il étoit aisé de juger que pour en empêcher l'effet, les Espagnols seroient forcés d'avoir recours à la France, & d'appeller au trône, quand il deviendroit vacant, un Prince de la Maison de Bourbon, dont la puissance seroit seule en état de conserver la Monarchie en son entier. Aussi est-il certain que ce furent les traités de partage qui contribuèrent plus que tout le reste à mettre la Couronne sur la tête de l'héritier naturel.

1698.

XI.

Le vieux Comte d'Harrach quitte l'Espagne. Son fils lui succède.

Léopold avoit enfin cédé aux instances du vieux Comte d'Harrach, & lui avoit permis de remettre sa place d'Ambassadeur à son fils. Ce Ministre

fut rappellé à Vienne, & ce fut en-
1698. core une nouvelle faute que fit la
Maison d'Autriche. Le Comte Louis
n'avoit ni le crédit ni l'expérience de
son père : peu instruit des ressorts que
fait jouer la politique, il regarda com-
me de vains bruits semés par la France,
la nouvelle du traité de partage, &
soutint que Guillaume n'avoit pu se
prêter à une convention qu'il croyoit
absolument contraire aux intérêts de
l'Angleterre, & aux anciennes liaisons
que ce Prince avoit avec Léopold.
Enfin quand il ne put plus douter que
le traité ne fût réel, il demeura dans
l'inaction, comme s'il eût été frappé
de la foudre. Ses instructions ne pou-
voient lui servir de guides pour un
événement aussi imprévu, & il se con-
tenta d'écouter en silence les repro-
ches qu'il entendoit faire continuelle-
ment contre la Maison d'Autriche Al-
lemande, qui avoit laissé porter les
affaires à cette extrémité par sa négli-
gence & par sa lenteur à envoyer
Ottieri. l'Archiduc avec les dix mille hommes,
dans le temps où on les avoit deman-
dés avec tant d'instances.

XII. Le Cardinal Portocarrero n'étoit
Urraca déta- pas encore entièrement dans les inté-

êts de la Maison de Bourbon, mais u moins il avoit abandonné le parti le Léopold, & sa défection étoit l'effet lu peu de soins que le vieux Comte l'Harrach s'étoit donnés pour gagner e Chanoine Urraca. Dans le temps où e Cardinal étoit en crédit auprès de la Reine, l'Ambassadeur avoit cultivé son mitié; mais quand il fut brouillé avec sa Majesté, le Chanoine lui fit entendre que d'Harrach ne lui faisoit plus que les visites de politique pour sonder ses sentiments & en faire son rapport à la Reine & à la Comtesse de Berleps. Il ui insinua que ce Ministre étoit intimement lié avec l'Amirante, & que si l'Archiduc devenoit Roi d'Espagne, ce seroit à eux seuls qu'il en marqueroit sa reconnoissance : que toutes les places seroient remplies par leurs partisans, & que les Allemands s'éloigneroient de plus en plus du Cardinal, dont ils redoutoient, disoit-il, la probité.

1698.

che le Cardinal Portocarrero des intérêts de l'Empereur.

XIII. Le Roi d'Espagne fait un testament en faveur du Prince de Bavière.

Le Roi Charles, excessivement irrité du partage inoui qu'on faisoit de sa succession pendant qu'il étoit encore plein de vie, résolut d'y pourvoir lui-même par une disposition testamentaire, qui prévînt le démembrement de la Mo-

G iv

narchie. Sa conſcience étoit agitée de
1698. troubles, occaſionnés par les renonciations des Princeſſes qui devoient tranſmettre leurs droits à leurs deſcendants, & par les teſtaments de ſes prédéceſſeurs, qui ſembloient confirmer ces renonciations. Pour calmer ſes inquiétudes, il prit le ſage parti de conſulter par le conſeil de Portocarrero les plus habiles Juriſconſultes & Canoniſtes d'Eſpagne & d'Italie. Il demanda même l'avis du Pape Innocent, & ce fut ſur le réſultat de ces différentes conſultations qu'il ſe décida en faveur du fils de l'Electeur de Bavière; jugeant que la renonciation de ſa mère n'étoit qu'une eſpèce de pacte de famille, qui ne pouvoit influer ſur l'intérêt général, puiſqu'il n'avoit pas pour objet comme les autres renonciations, d'empêcher le trop grand accroiſſement d'une Maiſon, au préjudice des autres Puiſſances.

XIV. Raiſons favorables à ce Prince.

Outre cette raiſon principale, pluſieurs autres militoient en faveur du fils de l'Electeur. La renonciation de ſa mère n'avoit été acceptée ni par les Cortez ni par le Roi, enſorte que l'Eſpagne n'y avoit pris aucune part, quoiqu'elle eût le principal intérêt dans

cette affaire. De plus, elle n'avoit eu pour objet que de faire le bien particulier du fils de l'Empereur, & non de tendre au bien général de la Chrétienté. Au surplus, comme il fut très bien démontré par les Jurisconsultes du temps, les Ancêtres ne peuvent préjudicier aux droits de leurs descendants, particulièrement les femmes, parce qu'il y a lieu de craindre que la foiblesse de leur sexe, l'ignorance, la timidité, & le respect qu'elles ont pour leurs pères ou pour leurs maris, ne les portent à souscrire des engagements contraires à leurs propres intérêts ou à ceux de leurs enfants. Ce principe incontestable devoit leur faire conclure en faveur du Dauphin, plutôt que pour le fils de l'Electeur; mais le Cardinal Portocarrero penchoit alors pour le dernier; ce qui, aux yeux du plus grand nombre, rendoit sa cause la plus juste.

1698.

S. Philippe. Ottieri.

XV. Discours du Roi à son Conseil.

Le Roi avoit déja marqué précédemment une prédilection pour ce Prince; & le souvenir encore récent des guerres passées, étouffoit en lui les sentiments qui auroient dû s'y élever pour la Maison de Bourbon. On prétend que du vivant de la Reine Ma-

rie-Anne d'Autriche sa mère, il avoit
1698. déja fait un testament en faveur du fils de l'Electeur, mais que les Allemands avoient réussi à le lui faire déchirer. Quoi qu'il en soit, Charles manda tout-à-coup les Conseillers-d'Etat & les Présidents des Tribunaux supérieurs qui n'avoient pas entrée au Conseil. Cette assemblée alarma tous les chefs de parti, particulièrement les Ambassadeurs de France & d'Espagne, qui craignirent chacun séparément que le Monarque ne fît quelque déclaration contraire aux droits de leurs maîtres. On sut bien-tôt le sujet de la convocation; le Roi s'assit sur son Trône, & dit à tous ceux qui étoient présents : « qu'il les avoit assemblés » pour un objet également important » à leur tranquillité & au soutien de » la gloire & des prérogatives de la » nation Espagnole : que par la vo» lonté de Dieu, sous laquelle tous les » hommes doivent s'humilier & se » soumettre, il se trouvoit jusqu'alors » privé de postérité; ce qui avoit » donné lieu à différents Princes, qui » croyoient avoir des droits sur la » Monarchie, de lui faire plusieurs ins» tances, & de lui demander qu'il ne

» portât aucun préjudice à ces droits
» qu'ils s'attribuoient : que pour leur 1698.
» donner satisfaction & se satisfaire
» lui-même, il avoit fait examiner,
» guidé par les mouvements de sa cons-
» cience, par l'amour de la justice,
» & par le desir de faire le bien de
» ses sujets, sur quels fondements ces
» Princes pouvoient établir leurs pré-
» tentions : qu'il avoit pris les avis des
» plus célèbres Professeurs des Univer-
» sités de Salamanque & d'Alcala, &
» ceux des hommes les plus renommés
» par leur doctrine & par leur intégrité,
« tant en Espagne que parmi les étran-
» gers : que c'étoit sur le résultat de
» ces avis qu'il s'étoit choisi un héri-
» tier, & l'avoit nommé dans le tes-
» tament qu'il leur montroit scellé.
» L'âge encore frais où je me trouve
» (ajouta le Roi) & la bonne santé
» dont la grace de Dieu m'a procuré
» le rétablissement, pouvoient me dis-
» penser de cette démarche, en me
» donnant l'espérance d'avoir des des-
» cendants ; mais puisque l'éclat du
» trône ne m'a jamais fait oublier que
» je suis mortel, & qu'il peut m'arri-
» ver à toute heure ce que la nécessité
» de la nature me fera subir quelque

» jour ; c'est dans l'intention, mes
1697. » chers Sujets, de vous mettre à cou-
» vert des guerres sanglantes qui pour-
» roient arriver si je mourois sans avoir
» fait choix d'un successeur, que je
» n'ai pas voulu tarder plus long-temps
» à le nommer, comme je l'ai fait dans
» ce testament. Vous, mes fidelles
» Conseillers, joignez-y vos signa-
» tures ; & vous, Messieurs les No-
» taires, dressez-en un acte, afin qu'il
» soit revêtu de la forme la plus solem-
» nelle & la plus authentique, & pour
Sanvitali. » que ceux qui ont osé disposer du
Ottieri. » bien d'autrui, sans la participation
» du possesseur & du maître, cessent
» de pousser plus loin leurs démar-
» ches, & ayent la mortification &
» la honte due à leur entreprise auda-
» cieuse & déréglée. »

XVI. Louis XIV est instruit du testament.

Quoique le Roi n'eût pas déclaré le nom de celui qu'il instituoit par son testament, on sut bien-tôt par le résultat des consultations qu'il avoit faites, que le Prince de Bavière étoit l'héritier choisi. L'Electeur en confia le secret à M. de Tallard qui passoit alors à Bruxelles ; le pria d'en faire part à Louis XIV, & de l'assurer qu'il donneroit tous les actes que ce Mo-

narque jugeroit nécessaires pour s'engager à l'exécution du traité de partage, malgré les dispositions que le Roi Catholique venoit de faire par ce testament. Louis reçut cette nouvelle sans aucune émotion. Il savoit que si le traité de partage n'avoit pas son effet, il lui seroit plus facile de faire valoir les droits de ses enfants contre l'Electeur de Bavière que contre la Maison d'Autriche, & il lui suffisoit pour lors que le Roi d'Espagne eût exclus cette Maison, & donné lui-même atteinte à la validité des renonciations. Le Roi Très-Chrétien pouvoit aussi s'en tenir au traité de partage; & comme l'Electeur auroit eu besoin des vaisseaux Anglois & Hollandois pour transporter son fils en Espagne, les deux Puissances maritimes auroient commencé par exiger qu'il s'en tînt aussi à ce traité; & n'étant pas assez en forces pour donner la loi, il auroit été obligé de subir celle qu'on lui auroit imposée.

1698

Torcy.

Sanvitali.

Malgré des raisons aussi fortes, Louis XIV suivit toujours son même plan de soutenir les droits du Dauphin. Il étoit d'autant plus important de le faire en cette occasion, qu'on auroit pu inter-

XVII. Mémo[ire] présenté [au] Roi d'Esp[agne] par le M[ar]quis d'Ha[r]cour.

prêter ſon ſilence comme une appro-
1699. bation tacite de la démarche faite par le Roi Catholique. Il fit donc préſenter le 9 de Janvier 1699, à Charles & à ſon Conſeil, par le Marquis d'Harcour, un Mémoire, portant en ſubſtance : Que le Roi Très-Chrétien ayant appris de pluſieurs côtés que Sa Majeſté Catholique avoit fait un teſtament en faveur du Prince de Bavière, il avoit beaucoup de peine à y ajouter foi, regardant cette démarche comme une nouveauté contraire à l'obſervation de la paix de Riſwick : que ſi le fait étoit vrai, Sa Majeſté prendroit les meſures néceſſaires pour maintenir les droits du Dauphin, ſon fils unique, & de ſes deſcendants, ſuivant les loix & les coutumes inviolables de l'Eſpagne en faveur des femmes, & pour empêcher qu'il ne s'élevât une nouvelle guerre, en conſéquence des engagements qu'il avoit pris par cette paix. Le Marquis inſéra à la fin de ce Mémoire une déclaration, portant que le Roi ſon maître ne deſiroit rien avec plus d'ardeur que de conſerver l'amitié de Sa Majeſté Catholique qu'il recherchoit depuis long-temps : qu'il lui ſouhaitoit une

longue ſuite d'années, pendant leſquelles il pût jouir en paix de ſes Royaumes : que le Roi Très-Chrétien ne lui cauſeroit jamais aucun trouble ; mais qu'il le prioit de réfléchir comment il pourroit ſe juſtifier devant Dieu & devant les hommes, du repróche que lui feroit toute l'Europe, pour avoir, par un teſtament hors de ſaiſon, renverſé ſes fondements de la tranquillité publique, & ouvert un nouveau théâtre à la guerre.

1699.

Sanvitali. Ottieri.

XVIII. Réponſe du Roi d'Eſpagne.

Le Roi & les Membres du Conſeil firent une réponſe en termes généraux, où l'on inſéra quelques reproches, mais ſans amertume, ſur le traité de partage. Charles ajouta qu'il n'avoit nullement manqué à obſerver le traité de paix, n'ayant en vue que de conſerver la tranquillité de l'Europe : que le rétabliſſement actuel de ſa ſanté lui faiſoit eſpérer de pouvoir répondre long-temps aux marques d'amitié du Roi Très-Chrétien : qu'il concourroit de cœur avec lui au maintien du repos public : & qu'il laiſſeroit cette union & cette correſpondance pour maxime fondamentale dans le cœur de ſes deſcendants.

XIX. Colère de

Louis XIV, réſolu de ſe tenir dans

1699.

l'Empereur. Il aliène les esprits contre lui.

les bornes de la modération, se contenta d'avoir mis en sûreté les droits de sa maison. Celle d'Autriche ne fut pas si tranquille. Léopold entra dans des transports de colère indignes de la Majesté Impériale : il fit écrire par l'Impératrice une lettre pleine de reproches à la Reine d'Espagne, & s'échappa, ainsi que ses Conseillers, en discours injurieux contre l'Electeur de Bavière, & contre ses partisans à la Cour de Madrid. L'Ambassadeur Harrach ne garda pas plus de mesures : il se déchaîna en invectives, particulièrement contre le Cardinal Portocarrero, parce que c'étoit lui que le Roi avoit chargé de faire examiner les droits des prétendants à la succession, & qu'il y avoit lieu de croire qu'il avoit dicté le testament.

Des démarches si peu mesurées achevèrent d'aliéner tous les esprits contre la Maison d'Autriche Allemande. Le Duc de Bavière offensé, ne se réconcilia jamais avec Léopold ; & quoique le testament ne pût avoir son effet, comme nous le verrons dans peu, il préféra de se jetter entre les bras de la France, plutôt que de soutenir les intérêts d'un Prince dont l'injure lui avoit

été d'autant plus sensible, qu'il l'avoit moins méritée. Le Cardinal de son côté renonça dès ce moment à toute liaison avec les Allemands, & résolut de ne jamais se réconcilier avec l'Amirante. D'autres courtisans, qui jusqu'alors avoient paru chancelants, se déclarèrent contre Léopold; irrités des discours indécents de son Ambassadeur; & depuis ce temps, le parti de la Maison d'Autriche à la Cour de Madrid, alla presque toujours en déclinant.

1699.

Ottieri.

XX. Mort du Prince de Bavière.

Dans des circonstances aussi avantageuses pour la Maison de Bavière, lorsque le fils de l'Electeur jouoit le plus grand rôle en Europe par les dispositions du testament & du traité de partage, l'un & l'autre également en sa faveur: pendant que tous les esprits étoient dans l'agitation, & que dans toutes les Cours on tendoit les ressorts de la politique pour le soutien ou la destruction des différents partis, un nouvel événement changea tout-à-coup la face des affaires. Ce jeune Prince, l'espérance de sa famille, & qui par le choix qu'on avoit fait de sa personne, paroissoit destiné à être la souche d'une nouvelle suite de Monarques, fut inopinément précipité

1699. dans la poussière du tombeau le 6 de Février, à l'âge de six ans & quelques mois. Le soupçon odieux & presque toujours mal fondé d'attribuer la mort prématurée des Princes à ceux qui en peuvent retirer quelque grand avantage, se tourna contre la Maison d'Autriche. Cette imputation n'eut d'autre fondement que la malignité humaine; le caractère de Léopold ne le porta jamais ni à la trahison ni à la cruauté. Nous ne rapportons les bruits injurieux qui se répandirent à cette occasion, que parce qu'on les trouve dans tous les Ecrivains du temps, & parce qu'ils donnèrent lieu à ce qui fut inséré depuis dans un manifeste de l'Electeur. « L'étoile fatale (dit ce père » affligé) à tous ceux qui sont obstacle » à la grandeur de la Maison d'Autri» che : étoile qui depuis quarante ans » l'a si bien servie en Hongrie & en » Espagne, emporta ce jeune Prince. » Il mourut d'une indisposition très lé» gère, & qui l'avoit attaqué plusieurs » fois sans danger, avant qu'il fût » destiné à porter la Couronne d'Es» pagne. »

Lamberti.

XXI. Suites de cette mort.

Cette mort jetta tous les Potentats de l'Europe dans de nouveaux em-

barras. Charles, qui avoit eu tant de peine à se décider pour le choix d'un successeur, se voyoit obligé de faire de nouvelles consultations, & de mettre encore sur le tapis les droits des prétendants à sa succession : objet que tous les hommes n'envisagent qu'avec peine, & qui fait la terreur des ames foibles. Louis XIV étoit obligé de prendre de nouvelles mesures : l'Electeur de Bavière étoit privé de toutes ses espérances, & perdoit les sommes immenses qu'il avoit fait répandre à Madrid pour gagner des partisans. Léopold seul trouvoit son avantage dans cet évènement ; & comptant également sur l'attachement des Espagnols pour sa Maison, & sur la haine de la Nation pour le nom François, il s'endormit sur les suites, & demeura dans une sécurité qui enleva pour toujours la couronne des Espagnes à la famille qui la possédoit depuis près de deux siècles.

1699.

XXII. Précautions prises par l'Empereur.

L'Empereur fit alors quelques démarches pour s'opposer à la puissance de la Cour de France. La guerre de Hongrie, qui continuoit encore, lui donnoit un prétexte d'augmenter ses troupes, & il prenoit avec les Princes

de l'Empire les mesures nécessaires
1699. pour ne pas être obligé de les réformer à la paix, dont on commençoit à jetter les fondements. Il s'étoit attaché la Maison d'Hannover par les démarches qu'il avoit déja faites pour qu'un de ses Princes entrât dans le Collège Electoral, & il se lia encore plus avec cette famille, en mariant le Roi des Romains son fils avec la Princesse Wilhelmine-Amelie, fille de Jean-Frédéric, Duc de Brunswick-Hannover, chef de la branche Catholique. En même-temps il fit un nouveau traité avec le Roi Auguste de Pologne, qui devoit lui fournir des troupes nombreuses, mais qui se trouva dans l'impossibilité de remplir ses engagements par les guerres qu'il eut à soutenir contre le Roi de Suède Charles XII.

XXIII. On dresse un acte pour appaiser les troubles de religion dans l'Empire.

Une des plus grandes difficultés qu'éprouvent les Empereurs pour inspirer les mêmes sentiments à tout le Corps Germanique, vient de la diversité des religions que professent les différents Etats de l'Empire. Léopold s'attacha pour son intérêt à réunir tous les esprits ; ses Ministres insinuèrent d'ailleurs à la Diète de Ratisbonne, que la France n'avoit d'autre

objet que de semer la zizanie entre les Princes d'Allemagne, sous le prétexte 1699. de faire observer les Traités d'Osnabruck & de Westphalie : que cette Puissance y avoit elle-même contrevenu, en ôtant à Montbelliard & à Strasbourg les temples à ceux qui suivoient la Confession d'Ausbourg, pour les changer en Eglises Catholiques : qu'elle chassoit de ses Etats tous ceux qui refusoient de se soumettre aux dogmes de la Religion Romaine, & qu'elle se faisoit un mérite auprès du Pape, des édits qui au moins servoient de prétexte aux excès où l'on se portoit contre les Protestants dans plusieurs Provinces du Royaume. Les Membres Protestants de la Diète furent frappés de ces raisons ; en vain le Ministre chargé des affaires de France voulut exciter leur jalousie & leurs défiances contre l'Empereur & contre les autres Princes Catholiques. Tous ne pensèrent qu'à soutenir leurs intérêts communs : on résolut de garder le silence sur les matières contestées, & d'annuller tout ce qui avoit été fait par les différents partis au préjudice de la paix publique : on en dressa un

acte, & il fut inséré dans les registres de l'Empire.

1699.

XXIV. Traité de Carlowitz qui termine la guerre avec les Turcs.

Les Chrétiens d'Allemagne étant d'accord entr'eux, il ne restoit plus qu'à terminer la guerre avec les Turcs, pour que l'Empereur & l'Empire pussent, s'il étoit nécessaire, tourner toutes leurs forces contre le Monarque qu'ils n'espéroient pas amener aux vues intéressées de la Maison d'Autriche sur la succession d'Espagne. L'Angleterre & la Hollande pressoient aussi Léopold de conclure la paix avec les ennemis du nom Chrétien; & la Porte-Ottomane, fatiguée des pertes qu'elle avoit faites dans les dernières campagnes, parut disposée à un accommodement, non-seulement avec l'Empereur & l'Empire, mais encore avec les Vénitiens, le Czar de Moscovie, & la Pologne. Nous n'entrerons pas dans le détail des négociations, qui sont étrangères à notre sujet. On choisit Carlowitz pour le lieu des conférences: chacune des Puissances Belligérantes y envoya des Plénipotentiaires: il y eut quelques difficultés, même entre les Chrétiens au sujet des limites: elles furent applanies, & l'on signa les

traités le 25 & le 26 de Janvier, à l'exception de celui de la République de Venise, qui ne fut conclu qu'au mois de Mars. Par ces traités, la Porte convint d'une paix perpétuelle avec la Pologne; d'une trève de vingt-cinq ans avec l'Empereur & l'Empire; d'une de deux ans avec le Czar, & d'une trève non limitée avec les Vénitiens. 1699.

XXV. Louis XIV pense à un nouveau traité de partage.

Toutes les Puissances de l'Europe demeuroient en suspens sur les évènements qui suivroient la mort de Charles II; mais il n'y en avoit aucune qui les regardât avec indifférence. Celles qui n'y avoient point d'intérêt direct par les liens de parenté, & qui ne pouvoient former aucune prétention sur la succession, craignoient au moins qu'il ne leur arrivât quelque dommage, soit par la rupture de l'équilibre, soit par l'influence que le changement pouvoit avoir sur le commerce. Le plus actif de tous les Princes guidés par cet intérêt indirect, étoit le Roi Guillaume, également porté pour la Grande-Bretagne dont il étoit Souverain, & pour les Etats de Hollande, qu'il gouvernoit réellement en Monarque sous le nom de Stadhouder de la République. On formoit différents

projets réfléchis dans le Cabinet, &
1699. les Princes se les communiquoient par leurs Ministres; mais ils ne pouvoient s'accorder entr'eux, ni décider lequel seroit le plus avantageux pour le bien général, ou de choisir un Prince cadet de l'une des deux Maisons contendantes, pour le faire héritier de toute la Monarchie Espagnole, ou de faire un nouveau partage de cette Monarchie. Louis XIV avoit pris toutes les mesures que peut inspirer la prudence humaine, pour soutenir les droits de sa Maison; mais comme il arrive quelquefois que les projets les mieux conçus, échouent par des circonstances imprévues, il voulut faire un nouveau traité de partage, qui assurât au moins au Dauphin quelque portion de l'héritage que les loix de la Justice devoient lui faire adjuger en entier.

XXVI. Le Marquis d'Harcour fait un voyage en France.

Avant que de prendre aucune nouvelle résolution, le Monarque donna ordre au Marquis d'Harcour de faire un voyage à Versailles, afin d'être mieux instruit de l'état de la Cour d'Espagne. Ce Ministre l'assura des dispositions favorables du peuple de Madrid, qui avoit fait passer aux Allemands

mands toute la haine qu'il avoit précédemment contre la France. Il lui dit 1699.
qu'il avoit attiré dans le parti de Sa Majeſté pluſieurs Miniſtres du Roi d'Eſpagne: que par la conduite adroite de la Marquiſe d'Harcour, & encore plus par l'entremiſe de la Comteſſe de Berleps qu'il avoit gagnée, la Reine ne marquoit plus la même ardeur pour la Maiſon d'Autriche ; & que le Roi Charles paroiſſoit chanceler entre les différents partis. L'Ambaſſadeur ajouta qu'il penſoit que pour fixer l'irréſolution de ce Prince, & vaincre le penchant naturel qu'il avoit pour ſa famille, il falloit inculquer aux Eſpagnols pour qu'ils l'inſinuaſſent enſuite à leur Roi, qu'ils ſeroient obligés de ſe déterminer, ou à conſentir au démembrement de la Monarchie, ſi les deux Puiſſances Maritimes, d'accord avec les Princes contendants, convenoient d'en ſéparer les Etats d'Italie & les Pays-Bas, ou à ſouffrir une guerre ſanglante dans le ſein de l'Eſpagne, la France étant prête à y porter le fer & le feu, ſi Charles nommoit l'Archiduc pour ſon ſucceſſeur ; ou enfin à porter ce Monarque à ſe choiſir pour hé- *Ottieri.*
ritier, conformément aux loix du

1699. Royaume, un des descendants de sa sœur aînée, c'est-à-dire, un des fils du Dauphin.

XXVII. Mémoire du Comte d'Harrach.

Le Marquis ne resta en France que très peu de jours, & retourna promptement à Madrid pour entretenir les esprits dans les dispositions où il les avoit laissés. Le Comte d'Harrach venoit d'y publier un mémoire, dans lequel il prétendoit établir la nécessité où se trouvoit le Roi Charles de nommer sans perdre de temps l'Archiduc pour son successeur. Il se fondoit particulièrement sur la promesse que Sa Majesté Catholique en avoit faite plusieurs fois, tant de vive voix au Comte Bonaventure, père de l'Ambassadeur, que par écrit dans ses différentes lettres à l'Empereur. Il assuroit que les Anglois & les Hollandois ne refuseroient pas de fournir les bâtiments nécessaires pour transporter les dix mille hommes qu'on feroit passer en Espagne avec l'Archiduc; disoit que le retard d'une déclaration positive du Roi Catholique, donneroit le temps à la France d'envoyer encore un plus grand nombre de vaisseaux dans les ports du Royaume, & de faire avancer de nouvelles troupes: que cette Puissance

ne manqueroit pas l'occasion de s'emparer des meilleures places de la Navarre & de la Catalogne, & qu'elle étoit toujours disposée à recommencer la guerre, comme il étoit aisé de le voir par les difficultés qu'elle apportoit à la restitution de Brisac, quoiqu'elle s'y fût obligée dans le dernier traité ; & par les intrigues qu'elle faisoit agir dans l'Empire pour y entretenir ou y faire renaître les divisions. 1699.

XXVIII. La Reine refuse de le seconder.

Ce mémoire fut présenté au Roi Charles par l'Ambassadeur, & fortement soutenu par l'Amirante, qui fit tous ses efforts pour engager la Reine à le seconder. Soit que cette Princesse fût fatiguée des demandes continuelles du Comte d'Harrach, soit qu'elle en fût détournée par la Comtesse de Berleps, elle ne voulut faire aucune démarche pour l'appuyer auprès du Roi. Le Marquis d'Harcour fut instruit de ce que contenoit le mémoire, & il lui auroit été facile d'y répondre par un autre ; mais il jugea cette précaution peu néceſſaire, & il se contenta d'insinuer dans ses discours, tant en public qu'en particulier, que le projet présenté par cet écrit, ne pouvoit être d'aucune utilité à l'Archiduc, parce

qu'il étoit impossible que ce Prince pût
1699. passer en Espagne en qualité de successeur à la Monarchie. Il ajouta que les Ministres qui conseilleroient au Roi de faire une telle déclaration, se rendroient coupables envers la nation de tous les malheurs qui en seroient la suite : que le Roi Très-Chrétien avoit les intentions les plus favorables pour soutenir & pour protéger l'Espagne ; mais qu'il agiroit de tout son pouvoir pour empêcher que cette Monarchie ne fût livrée contre le droit & la justice au fils de l'Empereur, & qu'il seroit alors obligé contre son inclination de faire usage des forces puissantes de terre & de mer que Dieu lui avoit données : que le Roi Catholique ayant déja fait voir par son testament en faveur du fils de l'Electeur de Bavière, qu'il étoit convaincu de la nullité des renonciations, Sa Majesté Très-Chrétienne ne souffriroit jamais qu'on fît succéder l'Archiduc, à l'exclusion des descendants de la sœur aînée du Roi Charles.

XXIX. Le Marquis d'Harcourt fomente le mécontentement en Espagne.

Les partisans de l'Electeur de Bavière à la Cour d'Espagne ayant perdu le jeune Prince, dont ils espéroient que la nomination préviendroit les

malheurs qui menaçoient la Monarchie, s'attachèrent les uns au parti de la Maison de Bourbon, les autres à celui des Autrichiens. Le Comte d'Oropeza, réuni avec l'Amirante, donnoit une grande force aux derniers, toujours soutenus, quoique foiblement par la Reine; mais un soulèvement qui survint alors à Madrid, renversa presque totalement toutes les espérances de ce parti, par l'éloignement des Ministres qui en étoient le principal soutien. Le peuple se plaignoit depuis très long-temps de la mauvaise administration, & la Cour avoit toujours méprisé ces plaintes. L'Ambassadeur de France, attentif à ne rien négliger de tout ce qui pouvoit détruire le crédit de la Maison d'Autriche Allemande, les fomentoit en secret par des discours compatissants. Il entroit dans la peine de ceux qui disoient que des étrangers intrus dans le Royaume, profitoient de la foiblesse du Roi, & de la trop grande facilité de la Reine pour vendre toutes les places : il convenoit qu'elles ne se donnoient plus au mérite, mais à l'argent, & les flattoit de l'espérance d'un temps plus heureux quand l'administration ne seroit plus entre les 1699.

1699. mains de ce ces Allemands, qui la dirigeroient toujours de plus mal en plus mal, tant que les Espagnols auroient la patience de les souffrir. Le Marquis, en feignant d'avoir compassion de la peine des peuples, la leur rendoit encore plus sensible par la comparaison qu'il faisoit de leur Etat avec celui de la France. Il leur présentoit le tableau le plus brillant de la manière dont Louis XIV récompensoit, suivant la valeur & le mérite, les Officiers de ses Armées, les Juges de ses Tribunaux, les Savants & les Ecclésiastiques qui se distinguoient par leurs talents ou par leur piété, ce qui produisoit tant de grands hommes en tout genre dans son Royaume.

XXX. Plaintes contre le Comte d'Oropeza.

Ces discours se répandirent également parmi le peuple, où les Officiers & les gens de l'Ambassadeur formoient tous les jours de nouvelles liaisons, ce qui disposoit insensiblement les esprits à un soulévement général. Les Espagnols, naturellement patients & réfléchis, ne se seroient peut-être jamais portés à cette extrémité, malgré leur mécontentement, s'il n'étoit survenu de ces circonstances fâcheuses, qui entraînent toujours la populace. La

récolte avoit été peu abondante cette année, & les Ministres, par une négligence impardonnable, manquèrent à prendre les mesures nécessaires pour l'approvisionnement de la Capitale : le pain devint tout-à-coup très cher, & le prix de l'huile augmenta également. Le peuple déja irrité contre les chefs de l'administration, particulièrement contre le Comte d'Oropeza, attribua la disette à son avarice. Soit que les bruits qui se répandirent, eussent quelque fondement, soit qu'ils fussent l'effet du préjugé & des intrigues de ses ennemis, on publia que ce Seigneur avoit fait de grands amas de bleds pour les faire vendre en Portugal, où il avoit réellement permis d'en transporter une grande quantité, & que la Comtesse sa femme avoit de son côté fait acheter toutes les huiles de l'Andalousie, pour faire monter cette denrée au taux que lui dictoit son avarice.

1699.

S. Philippe. Ottieri.

XXXI. Soulévemen à Madrid.

Lorsque les esprits sont ainsi disposés, la moindre étincelle occasionne tout-à-coup un embrasement. La populace s'étant ameutée dans la grande place de Madrid, commença par injurier les petits Boulangers qui y vendoient du pain au prix excessif où il

étoit monté. Ceux qui en apportoient
1699. des villages voisins de la Capitale, furent pillés; & le tumulte augmentant de plus en plus, le Corrégidor ou Gouverneur de Madrid nommé Vergas, y accourut avec ses Gardes. Un d'entr'eux ayant frappé une vendeuse d'herbes, qui crioit le plus haut contre la cherté du pain, & contre le manque de poids, tout le peuple en fureur commença à jetter des pierres aux Gardes & de la boue avec d'autres saletés au Corrégidor. La crainte, ou la prudence fit prendre au Gouverneur & à ses gens le parti de se retirer: ils étoient à cheval, & furent bien-tôt hors de la portée des insultes; mais les mutins en devinrent plus insolents. Ils se rendirent en tumulte devant le palais, & demandèrent à grands cris qu'on fît paroître le Roi. On tint à la hâte une espèce de Conseil entre la Reine & ceux qui se trouvèrent au palais: quelques-uns furent d'avis de repousser les mutins par la force, avant qu'ils fussent en plus grand nombre; mais le sentiment contraire l'emporta, & l'on résolut de n'employer que la douceur. La Comtesse de Berleps crut qu'on pourroit appaiser le peuple, en

lui jettant quelques pièces d'or & d'argent par les fenêtres ; ce moyen fut inutile, & la rumeur n'en devint que plus considérable. La noblesse accouroit de toutes parts au palais, où elle voloit au secours de son maître ; mais le peuple n'avoit aucune intention sinistre contre son Souverain, & la place ne retentissoit que des cris de vive-le-Roi, mêlés avec ces paroles touchantes : » Du pain, du pain. » Le Cardinal de Cordoue, le Marquis de Léganez & le Comte de Bénévent étant arrivés près de Charles, le trouvèrent plus attendri des plaintes de ses sujets, qu'irrité de leur audace. » Eh » bien, leur dit le Monarque, que » ferons - nous ? Quel parti faut - il » prendre pour appaiser ces pauvres » gens ? » La Reine prit celui de paroître sur une galerie, & de faire dire aux révoltés qu'ils se retirassent dans leur maisons, & qu'elle parleroit en leur faveur au Roi aussi-tôt qu'il seroit éveillé. Cette promesse ne put appaiser leurs clameurs, & un des courtisans leur ayant répété que le Roi dormoit, un homme de la plus vile populace répondit avec une voix forte, posée & grave, suivant le caractère de la na-

1699.

1699. tion : » Il n'y a que trop long-temps » qu'il dort, il faut qu'il s'éveille. » Les Seigneurs conſeillèrent au Monarque de paroître ; il ſe fit voir ſur le balcon, & toute la populace redoubla ſes acclamations & les mêmes cris. Le Comte de Bénévent, Grand-Chambellan, & l'un des partiſans de la France, ſortit par ordre de Sa Majeſté pour demander aux mutins, quel ſujet les avoit ainſi raſſemblés.

XXXII. On change le Corrégidor.

Le Comte leur parla avec modération ; entra dans leurs peines, & par une fermeté douce, il réuſſit à attirer ſur lui le reſpect & la confiance de toute cette troupe. Ils le prièrent d'intercéder en leur faveur auprès du Roi, pour qu'il leur accordât le pardon qu'ils demandoient, & pour qu'il rendît la place de Corrégidor à Ronquillo, qui en avoit été dépouillé pour en revêtir Vargas, l'un des plus zèlés partiſans de la Maiſon d'Autriche. Le Comte retourna auprès de Charles, & intercéda pour le peuple, en aſſurant le Monarque que ſes ſujets n'avoient aucune mauvaiſe intention, & qu'ils étoient plus malheureux que coupables. Il expoſa leurs demandes au Roi, qui les accorda auſſi-tôt. On fit venir

Ronquillo : Charles lui recommanda de travailler à faire diminuer le prix des denrées nécessaires à la vie, & il sortit à cheval du palais, revêtu des marques de la dignité dans laquelle on venoit de le rétablir. Le peuple le reçut avec des transports de joie, & le Comte de Bénévent, qui le suivit peu de temps après, fut comblé de bénédictions. Il assura les mutins que le Roi, par les mouvements de sa clémence naturelle, leur accordoit leur pardon; mais qu'ils devoient éviter à l'avenir de tomber dans des excès qui auroient mérité de sevères châtiments sous un Monarque moins généreux. Il ajouta, que pour ce qui concernoit les vivres, ils pouvoient s'adresser au Comte d'Oropeza, chargé de cette partie. 1699.

XXXIII. Fureur de mutins contre Oropeza.

Ce peu de mots, bien loin d'achever d'appaiser la populace, l'enflamma d'un nouveau transport de fureur, en lui rappellant le nom de celui qu'on regardoit comme la première cause de la disette. Les mutins, sans écouter plus long-temps les discours de Bénévent, coururent en foule à la maison du Comte, dont ils demandoient la mort en frémissant de rage. Ce Sei-

gneur avoit été averti dans un billet
1699. que lui avoit envoyé l'Amirante, du danger auquel il étoit exposé par le soulévement du peuple, qui les menaçoit également l'un & l'autre, & il s'étoit renfermé dans sa maison. Ce n'est pas que l'Amirante fût son véritable ami; au contraire, la rivalité le faisant agir, c'étoit lui qui insinuoit particulièrement au Roi qu'Oropeza étoit la cause de tout le mal, par les bleds & les farines qu'il avoit envoyés au Roi de Portugal, dont il étoit parent. On prétend même que l'Amirante faisoit exciter secrètement le peuple contre ce Seigneur; mais suivant le génie très ordinaire des courtisans, il lui marquoit de l'affection dans le temps où il le trahissoit sous-main. Quoi qu'il en soit, cet avis fut très utile au Comte: il fait barricader en dedans toutes les issues de sa maison; & la populace, qui croyoit en renverser aisément les portes, ne peut réussir à les ébranler. Voyant que le Comte s'y tient renfermé avec ses amis, les mutins en vomissant les injures les plus atroces, commencent par casser à coups de pierre toutes les vitres de l'hôtel, pendant qu'on ap-

porte de toutes parts de la paille & du bois pour s'en ouvrir l'entrée, en mettant le feu aux portes. 1699.

XXXIV. Ils pillent son palais.

Le Comte & ſes amis, effrayés de cette nouvelle entrepriſe, ne ſongent plus qu'à dérober leurs vies aux fureurs d'une populace effrénée. L'hôtel du Comte étoit voiſin de celui du Grand-Inquiſiteur : on perce la muraille, & ils ſe ſauvent par cette iſſue. Il demeure ſeulement dans la cour quelques ſoldats, qui, à l'ouverture des portes, veulent effrayer les mutins par une décharge d'arquebuſes, ſans intention d'en bleſſer aucun ; mais un mal-à-droit tire plus bas qu'il ne lui eſt ordonné : le coup porte ſur un des rébelles, qui tombe mort ſur la place : toute la foule ſans craindre le danger d'attaquer des gens armés, s'élance dans la cour pour venger le meurtre de cet homme : une partie pénétre dans les appartements où ils cherchent vainement le Comte, & font plus de dégât que de pillage : les autres ſe préparent à tomber ſur les ſoldats ; tout ne reſpire que le carnage : mais un nouveau ſpectacle ſuſpend leurs coups, & attire toute leur attention ſur l'objet ſacré qui ſe préſente à leurs yeux.

1699.
XXXV.
Le Cardinal e Cordoue ppaise la évolte.

Le Capucin la Chiusa, dès le commencement de la révolte, avoit essayé d'en imposer aux mutins, en parcourant les rues à cheval, un crucifix à la main; mais ce simulacre si respectable aux yeux d'une nation distinguée par sa piété, perd de sa dignité entre les mains de celui qui le porte. Le Cardinal de Cordoue, sans être détourné de son dessein par le peu de succès du Franciscain, a recours à ce que la Religion nous offre de plus vénérable : il se rend, suivi du nouveau Corrégidor & d'un grand nombre d'Ecclésiastiques, dans une Eglise voisine de l'hôtel du Comte d'Oropeza : prend le Saint Sacrement entre ses mains, & précédé de ce nombreux cortège, dont chacun porte un flambeau allumé, il marche aux révoltés dans toute la pompe qui accompagne les cérémonies les plus solemnelles de l'Eglise. Quelques-uns des plus mutins jettent encore des pierres : le Cardinal n'en est point ébranlé, & malgré le danger auquel il s'expose, il continue de s'avancer avec toute la gravité qui convient à cet auguste spectacle : le peuple frémit encore, mais la Religion triomphe bien-tôt de sa fureur : le respect suspend les cris des

révoltés, chacun demeure comme immobile ; tous enfin tombent sur leurs genoux, & se prosternent devant l'objet sacré de leur adoration : ils se relevent, mais ce n'est plus pour aller détruire leurs frères, c'est pour suivre le Dieu de paix dans le temple où les conduit le Cardinal : ils y reçoivent la bénédiction, & le Prélat toujours accompagné de Ronquillo, profite de leur silence pour leur faire un discours, que le lieu & la circonstance rendent encore plus touchant. Il leur représente avec force l'énormité de leur faute ; insiste sur l'obligation où ils sont de la réparer ; & conclut en leur ordonnant au nom du Souverain Maître des Empires de retourner dans leurs maisons. 1699.

XXXVI. Soumission des mutins.

Les révoltés, frappés de la sagesse & de la fermeté du discours du Cardinal, choisirent dix-huit d'entre eux pour aller demander pardon au Roi de leurs excès. Ils furent conduits à l'audience de Charles par le nouveau Corrégidor, & trouvèrent le Monarque aussi favorablement disposé à les recevoir, qu'on le pouvoit attendre de la douceur de son caractère. Ils lui dirent que dans la faute qu'ils avoient commise, leur intention n'avoit jamais

été de manquer à la soumission qu'ils
1699. devoient à Sa Majesté, & la rejettèrent sur l'état fâcheux où ils se trouvoient, qui les avoit portés à ce remède extrême, protestant qu'ils le détestoient & voudroient n'y avoir jamais eu recours. Le Roi, attendri, leur accorda le pardon qu'ils demandoient, & la tranquillité fut totalement rétablie.

Ottieri. S. Philippe. Desormeaux.

XXXVII. Le Roi fait revenir Portocarrero.

Quelque temps avant le soulèvement de Madrid, le Cardinal Portocarrero, voyant que la Reine avoit repris son premier ascendant sur l'esprit de Charles, s'étoit retiré à Tolède, sous prétexte de veiller plus particulièrement aux affaires de son Diocèse. Le Marquis d'Harcour, jugeant que l'absence de ce Prélat pouvoit être très préjudiciable aux intérêts de la Maison de Bourbon, résolut de faire les plus grands efforts pour procurer son retour à Madrid. Il s'en entretint avec le Comte de Monterei, partisan zélé de la France, & ce dernier, tant par lui-même que par les autres courtisans qui lui étoient attachés, insinua au Roi que pour remédier aux désordres précédents & en prévenir de nouveaux, il étoit important de rappeller le Cardinal auprès de sa personne, & de lui

faire reprendre la part qu'il avoit précédemment dans l'Administration. Portocarrero s'étoit retiré sans être disgracié ; & le Roi n'avoit rien diminué de la confiance qu'il avoit en ses lumières, pour la direction de sa conscience. Quoique son absence ne fût pas de longue durée, le Prince scrupuleux trouva plusieurs fois qu'il lui manquoit un appui dans les troubles dont son ame étoit agitée. Ce fut particulièrement dans le temps du soulèvement, que Charles sentit le vuide que lui laissoit l'éloignement du Cardinal ; aussi se porta-t-il avec la plus grande joie à le rappeller, aussi-tôt qu'on lui en eut fait la première ouverture. 1699.

XXXVIII. Disgrace de la Comtesse de Berleps.

On ne lui laissa pas le temps de consulter la Reine sur le retour du Prélat, & il ne lui en fit part que lorsqu'il eut donné les ordres nécessaires pour le faire revenir à la Cour. Elle fut frappée d'étonnement, mais elle sut dissimuler auprès du Monarque, & n'exhala sa douleur qu'avec l'Amirante & le Comte d'Oropeza, ennemis déclarés du Cardinal. Ils redoutoient également son retour, bien convaincus que l'un de ses premiers soins seroit de travailler à leur éloignement, tant pour

son intérêt particulier, que pour affoi-
1699. blir le parti de l'Archiduc, auquel ils ne doutoient plus que le Prélat ne fût opposé. La Reine, soit par l'inconstance qu'on attribue à son sexe, soit parce qu'elle jugea que si la Maison de Bourbon avoit le dessus, un nouveau Roi en donneroit toute la gloire au Cardinal, résolut de s'attacher de nouveau au parti de l'Empereur. Elle le déclara ouvertement à ses deux Confidents, & ils en furent d'autant plus satisfaits, qu'ils voyoient que ce parti s'affoiblissoit de jour en jour. Cette résolution prise par la Reine, détourna le Comte d'Oropeza de demander à se retirer de la Cour & à se démettre de la charge de Président du Conseil de Castille, comme il l'avoit projetté dans le temps de la révolte. Il fut d'autant plus engagé à demeurer à Madrid, que cette Princesse lui parut résolue de se guider à l'avenir par ses conseils, & qu'il en vit réellement plusieurs effets qu'il desiroit depuis long-temps. Elle commença par renvoyer plusieurs des Allemands qui lui étoient attachés, & qui, par leurs concussions, avoient attiré la haine des Espagnols contre toute leur nation. La Comtesse de Ber-

leps ne fut pas alors du nombre, mais elle reçut plusieurs chagrins, qui lui firent juger que sa disgrace n'étoit pas éloignée. Un jour qu'elle parloit à Sa Majesté de la révolte de Madrid, elle s'échappa à blâmer la conduite qu'on avoit tenue, ajoutant qu'avec quarante Haiducs seulement, elle auroit bien fait rentrer les mutins dans leur devoir. La Reine, en la regardant d'un air dur & méprisant, lui dit que quand il s'agissoit des désordres passés, le meilleur parti pour elle étoit de garder le silence. La Comtesse, piquée, repartit qu'elle voyoit bien que Sa Majesté écoutoit les faux rapports de l'Ambassadeur de l'Empereur, & qu'elle la supplioit de lui permettre de se retirer en Flandre ou en Allemagne. Le feu monta au visage de la Reine, & elle lui repliqua d'un ton d'indignation. « Oui, vous partirez, n'en doutez » point, & vous aurez tout le temps » de vous en repentir ». La Comtesse resta cependant encore à la Cour, mais elle n'eut plus aucune part à la confiance de Sa Majesté.

1699.

XXXIX. Intrigues des partisans de la France.

Les partisans de la France avoient lieu d'être satisfaits du rappel du Cardinal qu'ils jugeoient prêt à se déclarer

1699. pour la Maison de Bourbon, quoiqu'il n'eût encore fait aucune démarche publique en faveur de cette Maison. Pour rendre leur triomphe complet, il falloit éloigner de la Cour le Comte d'Oropeza & l'Amirante, ce qui paroissoit plus difficile, à cause de la faveur de la Reine, qui s'étendoit également sur ces deux Ministres. Le Comte de Monterei, le Marquis d'Harcour, & quelques autres, eurent une entrevue dans une maison de campagne, nommée Zarzuela, où ils convinrent de toutes les mesures qu'ils avoient à prendre pour achever de faire réussir leurs projets. Ils résolurent d'employer tous les moyens possibles pour parvenir à l'éloignement des deux Ministres : de se lier avec le Duc de Médina-Sidonia, avec le Comte de San-Estevan, ainsi qu'avec plusieurs autres Seigneurs qui avoient beaucoup de crédit, & de travailler également à attirer dans leur parti tous ceux qui avoient été attachés à celui de l'Electeur de Bavière.

XL. Ils gagnent le Cardinal Portocarrero.

Le Comte de Monterei, s'étant chargé de parler au Cardinal, suivant le plan réglé avec l'Ambassadeur, commença par faire connoître au Prélat la nécessité d'éloigner le Comte d'O-

ropeza & l'Amirante, objets de la haine du peuple, ce qu'il lui représenta comme le seul moyen de rétablir la tranquillité publique. Portocarrero, flatté d'un projet, qui sous le prétexte spécieux de l'avantage du Royaume, satisfaisoit sa passion particulière, fit connoître qu'il y donneroit volontiers les mains, aussi-tôt qu'il en trouveroit l'occasion. Monterei amena ensuite la conversation sur les droits de la Maison de Bourbon, & sur la nullité des renonciations, ce qui fit une profonde impression dans l'esprit du Cardinal. Le Chanoine Urraca, de son côté, acheva de le convaincre, tant de la justice des droits de cette auguste Maison, que de l'utilité qui en reviendroit au Royaume, & de l'avantage particulier qu'il en retireroit lui-même, si le Prince qui monteroit sur le Trône, étoit convaincu qu'il lui auroit la principale obligation d'avoir fait connoître ses droits à Charles. Après plusieurs entretiens, le Cardinal convint de la force des raisons avancées par le Comte & par le Chanoine: il promit de les faire valoir auprès du Roi, à la première occasion favorable, & leur dit qu'il étoit sûr de la

1699.

1699. trouver dans peu, parce que le Monarque continuoit toujours à lui marquer la plus grande confiance.

XLI. La Reine reprend le parti des Autrichiens.

Pendant que les partisans de la France dressoient ainsi leurs batteries pour insinuer au Roi de nommer un des petits-fils de Louis XIV à la succession de ses Royaumes, ceux de la Maison d'Autriche continuoient à le presser de faire la même déclaration en faveur de l'Archiduc. Le Comte d'Oropeza, qui avoit de fréquents entretiens avec Sa Majesté, ne cessoit de lui représenter que c'étoit l'unique moyen d'assurer la tranquillité publique, & d'en imposer à l'Ambassadeur de France, qui, depuis quelque temps, avoit, disoit-il, bien changé de ton, & ne parloit plus qu'avec des menaces. Le Roi étoit instruit de ce changement; mais il craignoit avec raison que s'il faisoit venir l'Archiduc, comme on le lui demandoit, ce ne fût un prétexte à la France pour faire aussi-tôt entrer des troupes dans ses Etats. Le Comte, voyant l'irrésolution de Charles, & que lui-même avoit tout à craindre pour sa propre vie, soit qu'il survînt quelque nouveau tumulte, soit que la mort du Roi donnât totalement le

dessus à ses ennemis, reprit la résolution de se retirer dans ses terres. Il en parla au Monarque dans un de ces entretiens; mais ce Prince, qui l'aimoit, refusa de lui en accorder la permission: lui dit plusieurs choses obligeantes, & enfin lui confia que la Reine le pressoit aussi de déclarer publiquement l'Archiduc pour son héritier. Elle avoit repris totalement le parti de la Maison d'Autriche, aussi-tôt après le retour de Portocarrero; & pour éloigner encore plus son mari de la Maison de Bourbon, elle lui dit en confidence les ouvertures qui lui avoient été faites pour épouser le Dauphin, si le Ciel permettoit qu'elle devînt veuve. 1699.

Rien ne pouvoit être plus sensible au Roi, qui, outre le chagrin naturel que lui causoient ses infirmités habituelles, avoit encore celui d'apprendre tous les mouvements qu'on se donnoit, & les intrigues qu'on faisoit agir pour s'approprier sa succession. Chaque parti cherchant à l'intimider, lui faisoit des confidences si cruelles, que ce Prince, dont la bonté méritoit un meilleur sort, ne pouvoit même avoir la triste consolation de finir en paix le peu de jours que le Ciel lui avoit mar-

quès. Frappé du discours de la Reine, & indigné contre ceux qui de son vivant disposoient de sa femme & de ses Etats, il parut se déterminer en faveur des Allemands, & écrivit à l'Empereur pour l'assurer qu'il déclareroit dans peu l'Archiduc pour son successeur, ajoutant qu'il enverroit incessamment à Vienne le Duc de Molés en qualité d'Ambassadeur, afin de convenir des mesures qu'il y avoit à prendre pour faire réussir cette importante affaire.

1699.

XLII. Le Cardinal Portocarrero s'affermit dans son sentiment.

Le Cardinal Portocarrero, résolu de faire connoître au Roi la justice des droits de la Maison de Bourbon, voulut encore s'en assurer lui-même, pour ne faire aucunes démarches qu'après s'être bien convaincu qu'elles ne tendoient qu'au bien de l'Etat & à l'avantage de l'héritier légitime. Sans en rien communiquer à Charles, il assembla chez lui le Marquis de Mancera, le Marquis del Fresno, le Marquis de Villa-Franca, le Comte de San-Estevan del Puerto, Don Manuel Arias, & plusieurs autres. On y pesa dans la balance de la justice les droits pour & contre chacun des prétendants, & Arias ouvrit un avis qui auroit vraisemblablement formé un nouveau

S. Philippe.

veau parti, s'il eût été proposé quel- 1699.
ques années plutôt ; mais dans un temps
où chacun avoit pris ses engagements,
l n'y avoit plus apparence de rien
changer. C'étoit de déférer la Cou-
ronne, non à un petit-fils de Louis XIV,
nais à son neveu le Duc de Chartres
Philippe d'Orléans, depuis Régent de
France. Ce choix auroit moins excité *Note sur S. Philippe.*
a jalousie des autres Puissances, d'au-
ant que ce Prince paroissoit alors assez
éloigné de pouvoir monter sur le Trône
le France : les Espagnols, qui ne ces-
soient de regretter leur Reine chérie
Marie-Louise d'Orléans, auroient vu
arriver, avec des transports de joie,
un frère de cette aimable Princesse,
pour être leur Souverain : on ne peut
douter que Philippe n'eût été l'un des
plus grands Monarques de l'Europe,
& que l'Espagne n'eût joui du sort le
plus heureux sous ce Prince & sous
ses descendants ; mais le Ciel en avoit
ordonné autrement.

Arias, voyant qu'il étoit seul de son
avis, revint à celui des autres, & ils
convinrent unanimement que les droits
du Dauphin étoient préférables à ceux
de l'Archiduc ; mais que pour ne pas
réunir les deux Couronnes sur une

1699. même tête, il falloit que l'héritier présomptif de celle de France, cédât ses droits à son fils le Duc d'Anjou.

XLIII. Il parle au Roi des droits de la Maison de Bourbon.

Le Cardinal, affermi dans son sentiment en faveur de la France par l'avis des plus habiles Conseillers, résolut enfin de parler ouvertement au Roi. Il ne fut pas long-temps sans en trouver l'occasion ; dans un entretien qu'il eut avec ce Prince, il s'étendit sur les droits des deux prétendants ; ajouta qu'il s'étoit bien instruit des raisons sur lesquelles ils fondoient leurs espérances ; qu'après un mûr examen, il avoit reconnu que celles de la France étoient les plus justes ; qu'il croyoit que pour ne pas faire de fausses démarches, au danger d'attirer de longues & sanglantes guerres sur l'Espagne, il falloit éviter de se déclarer ni pour un Prince François, ni pour un Prince Allemand, jusqu'à ce que leurs droits eussent été discutés par les plus habiles Jurisconsultes & par les meilleurs Casuistes du Royaume, & que Sa Majesté suivroit alors le parti le plus équitable, sans avoir égard à son affection particulière, ni aux intérêts de sa Maison ; d'autant que ces motifs ne doivent jamais l'emporter sur l'obligation où

font les Princes de fuivre exactement les regles de la juftice diftributive, ce qui leur attire également la faveur du Ciel & les louanges des hommes. 1699. *Ottieri.*

XLIV. Retraite du Comte d'Oropeza.

Le Roi, frappé d'étonnement à ce difcours imprévu du Cardinal, n'en fut que plus indécis, & il ne fit pour lors qu'augmenter les fcrupules qui le tourmentoient. Pour fe donner le temps de réfléchir avant que de rien décider, il retarda le départ du Duc de Molès, ce qui fit juger à la Reine & à fon parti que Portocarrero l'avoit jetté dans de nouveaux troubles. Le Comte d'Oropeza n'efpérant plus que les Autrichiens repriffent le deffus, fit de nouvelles inftances pour obtenir la permiffion de fe retirer. Charles balançoit encore, mais le Cardinal le détermina, en lui repréfentant qu'il ne pouvoit fans injuftice refufer cette grace, parce que le Comte étant odieux au peuple, s'il lui arrivoit quelque malheur, Sa Majefté en feroit refponfable devant Dieu, & s'attireroit le blâme de tout l'Univers. Le Roi, convaincu par ces raifons, permit la retraite du Comte, & donna fa place de Préfident du Confeil de Caftille, à Dom Manuel Arias, qui fit d'abord quelques difficultés de l'accep-

ter, mais qui y consentit après en avoir
1699. reçu un ordre exprès du Monarque.

XLV. Le Roi exile l'Amirante.

Le jour même que Dom Manuel prit possession de sa place, il fit au Conseil un discours assez étendu sur les désordres qui étoient arrivés, & le conclut en disant que l'unique moyen d'empêcher qu'il n'en survînt de plus grands, étoit de demander au Roi avec instance au nom du Conseil, qu'il plût à Sa Majesté d'éloigner de sa personne & de sa Cour les sujets que leur conduite avoit rendus généralement odieux au peuple. Le Conseil approuva cet avis, & l'on dressa un Mémoire en forme de requête pour demander l'éloignement de tous ceux qui avoient abusé des bontés du Roi & de la Reine, entre lesquels on nommoit particulièrement l'Amirante & la Comtesse de Berleps. Charles consentit à la demande du Conseil, & chargea Antonio Ubilla, Secrétaire des Dépêches, de signifier à l'Amirante, au nom de Sa Majesté, un ordre de se retirer à trente lieues de Madrid, & d'attendre à cette distance les nouveaux ordres qu'il pourroit recevoir. La Comtesse demeura encore quelque temps à la Cour, parce que le Roi craignit de donner un nouveau chagrin à la Reine;

ne doutant pas que Sa Majesté ne fût très sensible à l'exil de l'Amirante. 1699.

XLVI. Il confirme l'ordre pour l'éloigner de Madrid.

Dans un entretien particulier que ce Seigneur eut avec le Duc de Molès avant de quitter Madrid, il dit à ce Duc que le Roi l'avoit mandé, lui avoit parlé en termes très obligeants, & l'avoit chargé de déclarer à Molès qu'il avoit toujours dessein de l'envoyer Ambassadeur à Vienne : que cette place seroit de grande confiance : que les expéditions n'en seroient point remises au Conseil d'Etat, mais qu'il les recevroit directement de Sa Majesté, ainsi que ses instructions : que l'objet de cette Ambassade étoit de traiter avec l'Empereur sur les moyens les plus prompts & les plus faciles de faire passer l'Archiduc en Espagne, pour que le Roi le déclarât son successeur, & qu'en conséquence Sa Majesté l'avoit aussi chargé de donner au Duc toutes les lumières qui pouvoient lui être utiles dans cette importante commission.

L'Amirante se rendit ensuite chez la Reine, qu'il trouva malade plus de colère que d'indisposition réelle. Il la supplia de lui conserver ses bontés & de continuer à accorder sa protection au parti Autrichien, dont le Comte

d'Aguilar alloit devenir le chef, parce
1699. que le Cardinal de Cordoue n'avoit pas aſſez de fermeté. Il ajouta qu'en fidelle ſujet, il ſe croyoit obligé de conſeiller à Sa Majeſté de céder au temps & de renvoyer la Comteſſe de Berleps, Selder, & les autres Allemands qui étoient les objets de la haine du peuple. La Reine ne lui répondit rien ſur ce conſeil, mais elle l'aſſura qu'elle ſeroit toujours ſa protectrice auprès du Roi, & lui dit qu'il feroit bien de ne pas s'éloigner plus loin qu'Aranjuez, qui n'eſt qu'à dix lieues de Madrid. L'Amirante ſuivit ce conſeil: la Reine à la première occaſion fit ſes efforts pour que le Roi révoquât ſon ordre; & Charles, qui ſemblable à tous les hommes foibles, ſuivoit toujours les avis de ceux qui lui parloient les derniers, parut diſpoſé à y donner ſon conſentement. Il en parla à Portocarrero; mais ce Prélat lui repréſenta avec force qu'il compromettroit ſon autorité s'il paroiſſoit ainſi changer d'avis d'un jour à l'autre; & le Roi, au lieu de révoquer l'ordre, fit mander à l'Amirante par Arias, « que
» ſon ſéjour à Aranjuez étoit une eſpèce
» de déſobéiſſance & de manque de

:espect aux volontés de Sa Majesté,
qui vouloit & entendoit qu'il se 1699.
etirât à trente lieues de Madrid,
lans quelque ville ou autre lieu de
'Andalousie, ainsi que le portoit
'ordre qu'il avoit reçu ».



1699.

CHAPITRE IV.

§. I. *Indiscrétion de l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Vienne.* §. II. *Le Duc de Mantoue favorise la France.* §. III. *Conduite imprudente du Comte de Martinitz à Rome.* §. IV. *Ligue projettée entre les Princes d'Italie.* §. V. *Dispute entre M. de Villars & le Prince de Lichtenstein.* §. VI. *Elle est accommodée.* §. VII. *Négociations pour le second Traité de partage.* §. VIII. *Quiros en donne avis au Roi Charles.* §. IX. *Mémoire violent de l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour d'Angleterre.* §. X. *Mémoire plus modéré de Quiros.* §. XI. *Second Traité de partage.* §. XII. *Guillaume presse l'Empereur d'y accéder.* §. XIII. *L'Empereur cherche à gagner du temps.* §. XIV. *Mémoire contre le Traité de partage.* §. XV. *Signature de ce Traité.* §. XVI. *Guillaume fait rendre le poste de Darien aux Espagnols.* §. XVII. *Précautions prises par le Roi de France.* §. XVIII. *Il fomente les divisions en Allemagne.* §. XIX. *Charles de-*

mande qu'on fasse passer l'Archiduc en Espagne. §. XX. *Difficultés qui s'y opposent.* §. XXI. *Le Roi fait consulter les Canonistes.* §. XXII. *Il écrit au Pape.* §. XXIII. *Innocent consulte plusieurs Cardinaux.* §. XXIV. *Il décide en faveur de la Maison de Bourbon.* §. XXV. *Charles fait encore de nouvelles consultations.* §. XXVI. *L'Empereur rejette le Traité de partage.* §. XXVII. *Intrigues du Comte d'Harrach.* §. XXVIII. *Discours tenu au Conseil en faveur de la Maison de Bourbon.* §. XXIX. *Le Conseil décide en faveur du Duc d'Anjou.* §. XXX. *Nouvelles incertitudes du Roi.* §. XXXI. *Discours du Cardinal Portocarrero au Roi.* §. XXXII. *Testament & mort de Charles II.* 1699.

I. Indiscrétion de l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Vienne.

PENDANT que l'Ambassadeur de France à la Cour d'Espagne travailloit avec tant de succès pour les intérêts de la Maison de Bourbon, celui de Charles à la Cour de Vienne, quoique très attaché à la Maison d'Autriche, contribuoit par son indiscrétion à faire craindre aux Espagnols d'avoir l'Archiduc pour maître. Cet Ambassadeur tiré de la poussière du cloître, & pro-

1699. mu à l'Evêché de Lérida, conservoit sous les ornements Episcopaux l'habit grossier de l'ordre de Saint François. Peu instruit de la pratique des Cours, & de la politique nécessaire à ceux qui sont chargés de représenter les Souverains, il parloit & écrivoit sur tout ce qui lui déplaisoit à la Cour de l'Empereur, en termes peu convenables à un Ministre. Il disoit à la vérité que l'Archiduc Charles faisoit paroître des talents & une capacité au-dessus de son âge; mais il ajoutoit que le Prince de Lichtenstein, son Gouverneur, étoit plus propre à pénétrer dans les secrets de la chymie qu'à inspirer à son élève les sentiments d'un grand Prince. Il parloit avec la même liberté des Ministres de Léopold, dont l'esprit, disoit-il, (par une comparaison qui se ressentoit de son premier état) étoit semblable aux cornes des chèvres de son pays; c'est-à-dire, petit, dur & tortu. Ces lettres se répandoient dans Madrid, & faisoient craindre à la nation d'avoir pour maître un Prince gouverné par un Seigneur Allemand, peu propre à soutenir la Monarchie dans les guerres inévitables que lui susciteroit le Monarque François. Le

Marquis d'Harcour profitoit habilement de l'imprudence de cet Ambassadeur, & augmentoit encore les terreurs des Espagnols, par les discours que lui & ses gens tenoient dans le public sur les forces de la France.

1699.

Notes sur S. Philippe. Ottieri.

II. Le Duc de Mantoue favorise la France.

Louis XIV travailloit de son côté à se faire un puissant parti, non-seulement en Espagne, mais encore en Italie. Il avoit attiré dans ses intérêts le Duc de Mantoue, & ce Prince lui avoit promis de ne pas recevoir les Allemands dans sa capitale, ce qui étoit d'autant plus important que cette ville est, pour ainsi dire, la clef de la Lombardie, & qu'elle pouvoit les arrêter long-temps à la sortie des montagnes. Louis avoit aussi essayé de gagner les Vénitiens, le Duc de Parme, & le Grand-Duc de Toscane; mais il n'en avoit pu tirer que des paroles générales de ne jamais s'écarter de tout ce qui pourroit maintenir la paix.

III. Conduite imprudente du Comte de Martinitz a Rome.

Le Comte de Martinitz étoit toujours Ambassadeur de Léopold auprès du Souverain Pontife, & bien loin de s'attacher à ramener l'esprit d'Innocent, qu'il avoit aliéné par sa conduite précédente, il l'écarta encore plus des intérêts de l'Empereur par de nouvelles

entreprifes hors de faifon. Quoique
1699. l'affaire des inféodations eût été terminée par un acte entre le Pape & Léopold, dans lequel il étoit ftipulé que toutes chofes demeureroient en état, fans qu'il fût fait aucune innovation ; Martinitz voulut exiger du Prince Chigi, neveu d'Alexandre VII, qu'il prît de l'Empereur l'inveftiture de la terre de Farnèze, fituée dans le Duché de Caftro, & qui avoit toujours été regardée comme dépendante des Etats du Saint-Siège. Il fondoit cette demande fur ce que Chigi, en qualité de neveu du Pape, avoit été déclaré par honneur Prince de l'Empire, & il prétendoit qu'ayant colloqué ce titre fur la terre de Farnèze, cette terre étoit devenue un fief Impérial. Il envoya fur ce fujet plufieurs Mémoires à la Cour de Vienne; le Pape y fit porter fes plaintes, & Léopold renonça à cette prétention, quoiqu'elle fût appuyée par fes Miniftres. Innocent infifta pour qu'on envoyât un autre Ambaffadeur à Rome, & l'Empereur y confentit ; mais le féjour de Martinitz avoit tellement irrité fa Sainteté contre Léopold & fon Confeil, que ce Pape demeura oppofé aux intérêts

de la Maiſon d'Autriche Allemande jusqu'au dernier jour de ſa vie. 1699.

Le Cardinal de Bouillon avoit ſuccédé à celui de Janſon en qualité de Miniſtre de la Cour de France auprès d'Innocent XII, & dans les commencements de ſon Miniſtère, il ſuivit exactement les traces de ſon prédéceſſeur, pour éloigner de plus en plus le Pontife du parti de l'Archiduc. Il lui renouvella les offres que la France avoit déja faites de fournir des troupes, ſi elles étoient néceſſaires, pour ſoutenir les droits du Saint-Siège, & fit ſouvent entrer avec adreſſe dans ſes converſations le danger auquel la Cour de Rome ſeroit expoſée, ſi un Prince Allemand devenoit poſſeſſeur des Royaumes de Naples & de Sicile. Il diſoit que les Empereurs actuels, qui ſe regardoient comme les deſcendants des anciens Empereurs Romains, étoient toujours diſpoſés à renouveller leurs prétentions ſur les pays autrefois ſoumis à ce puiſſant Empire ; au-lieu qu'un Prince de France ne formeroit jamais aucune entrepriſe contre les droits ni contre les Etats de Sa Sainteté. Il propoſa au Pape de faire une ligue contre quiconque voudroit trou-

IV. Ligue projetée entre les Princes d'Italie.

bler la paix d'Italie ; ce qui étoit en
1699. effet la former contre l'Empereur, qui
étoit le seul Potentat qu'on avoit en
vue dans ce projet. Innocent ne s'en
éloigna pas, & quelque temps après
il la fit proposer aux Vénitiens ; mais
le principal objet du Pontife étoit de
mettre également l'Italie à couvert de
l'invasion de toutes les troupes étrangères,
soit Allemandes, soit Françoises.
Elle devoit être formée entre le Pape,
la République de Venise, le Duc de
Savoie, le Duc de Parme, le Duc de
Mantoue & le Grand-Duc de Toscane.
Ottieri. On n'en parla point au Duc de Modène,
parce qu'il étoit parent de l'Empereur,
& qu'on craignoit qu'il ne
fît part à Sa Majesté Impériale des ouvertures
qu'on lui feroit.

Les articles furent dressés ; mais une fièvre continue qui survint alors au Pape, empêcha la conclusion de cette importante affaire. Le Saint-Père n'eut plus depuis ce temps qu'une vie languissante, ce qui fit manquer totalement l'exécution d'un projet dont les suites auroient été aussi avantageuses à la Maison de Bourbon, que nuisibles aux intérêts de celle d'Autriche.

V. Dispute entre
M. de Villars étoit alors à Vienne

n qualité d'Envoyé. Suivant l'usage de ette Cour, il n'y avoit que les Minis- 1699.
'es revêtus du titre d'Ambassadeurs qui eussent le droit de se couvrir & de s'as- :oir chez l'Archiduc, & cette diffi- ulté sur le cérémonial étoit cause que eux qui n'avoient que la qualité d'En- oyés ou de Résidents, ne se présen- oient pas chez ce Prince. Dans les êtes qui furent données pour le ma- iage du Roi des Romains, il y eut un rand concert pour lequel on prit la ièce voisine de l'appartement de l'Ar- hiduc, & les Ministres étrangers, qui étoient invités, attendoient avec eaucoup d'autres dans une salle qui ervoit d'antichambre à l'appartement e ce Prince, que le concert commençât. .e Prince de Lichtenstein y étant entré, it avec hauteur, en se tournant vers : Marquis, que n'ayant pas été pré- enté à l'Archiduc, il étoit surpris de : trouver dans son antichambre. M. de 'illars répondit, que de son côté, il toit également surpris de ce qu'on 'adressoit à lui plutôt qu'aux Envoyés e Suède & de Hollande, qui étoient ans les mêmes circonstances. Lich- enstein repliqua d'un air d'autorité u'il lui conseilloit de sortir de lui-

M. de Villars & le Prince de Lichtenstein.

1699. même, pour ne le pas obliger à l'y contraindre. Villars indigné, lui dit en se retirant : « Vous ne me tiendriez » pas un tel discours si nous étions » autre part ; mais je veux bien céder » pour ne pas manquer au respect » qui est dû à cet endroit, & pour » me montrer le plus sage ».

VI. Elle est accommodée.

Cette querelle étoit d'autant plus mal fondée de la part du Gouverneur, que la pièce où ils se trouvoient ne pouvoit être regardée comme faisant partie de l'appartement de l'Archiduc, mais comme une des pièces du palais de l'Empereur. Le Marquis dépêcha aussitôt un courier à Louis XIV, & en toute autre occasion ce Monarque auroit exigé une réparation publique, ou donné ordre à M. de Villars de se retirer ; mais le desir d'avoir un Ministre éclairé à la Cour de Vienne dans un temps où il étoit de la plus grande importance d'en pénétrer toutes les intrigues, le rendit pour lors moins susceptible sur le point d'honneur. L'Angleterre & la Hollande s'entremirent pour l'accommodement ; on convint de ne regarder cette affaire que comme un démêlé particulier entre Lichtenstein & Villars ; le premier fit,

une visite à la Comtesse de Trautmansdorf sa parente : le Marquis s'y rencontra comme par hasard, & le Prince lui dit en l'abordant : « Je serois au désespoir, Monsieur, si j'avois pu manquer au respect qui est dû à Sa Majesté Très-Chrétienne, & aux égards que l'on doit aussi à votre caractère, en ce qui s'est passé entre nous chez son Altesse Illustrissime, Monseigneur l'Archiduc, puisque j'ai toujours eu, & aurai toute ma vie, une profonde vénération pour Sa Majesté Très-Chrétienne, & je veux espérer que vous me rendrez auprès d'Elle la justice que méritent ces véritables sentiments ». Le Marquis répondit : « Je ne manquerai pas, Monsieur, de rendre un compte très fidèle à Sa Majesté des sentiments pleins de respect & de vénération que vous me marquez avoir pour Elle, & je ne doute pas qu'Elle ne reçoive avec plaisir les témoignages que vous m'en donnez », ce qui termina le différend.

1699.

Ottieri. Larrey.

VII. Négociations pour le second Traité de partage.

Les mêmes raisons qui avoient porté Louis XIV à proposer le premier traité de partage, subsistoient encore après

la mort du Prince de Bavière, & l'on
1699. songea à prendre de nouvelles mesures, qui pussent également remplir les vues des trois Puissances contractantes. Les différents Mémoires que nous avons sous les yeux ne nous donnent pas de lumières suffisantes pour déterminer si ce fut le Monarque François qui en fit de nouveau la proposition, ou si elle vint du Roi d'Angleterre. Il paroît par ceux de M. de Torcy qui nous ont paru les plus exacts, que Guillaume donna ordre au Comte de Jersey, son Ambassadeur à la Cour de France, de l'informer des intentions de Louis XIV: que le Roi Très-Chrétien lui fit proposer par le Comte de Tallard de laisser à l'Archiduc l'Espagne & les Indes; d'ajouter le Milanois au partage de
Torcy. M. le Dauphin, & de disposer des Pays-Bas de façon à ne donner aucune inquiétude aux Anglois ni aux Hollandois.

Les deux Monarques ne furent pas long-temps à convenir des conditions; mais il y eut plus de difficulté de la part des Etats-Généraux. Plusieurs des chefs de la République s'y opposèrent avec force, particulièrement M. Dickvelt; il soutint qu'on ne devoit pren-

re aucune confiance dans les négo-
iations du Ministère François, qui ne 1699.
herchoit qu'à engager l'Angleterre &
s Etats dans de fausses démarches.
es avis furent partagés : on disputa
ong-temps, mais le traité fut enfin
gné. Nous en donnerons le précis
près avoir parlé de quelques événe-
nents qui le précédèrent.

VIII. Quiros en donne avis au Roi Charles.

Dom Bernardo de Quiros, ce Mi-
istre que nous avons déja vu si zélé pour
es intérêts de son maître, étoit alors
mbassadeur d'Espagne auprès des Etats
Généraux : Guillaume étant passé d'An-
leterre à Loo, Quiros remarqua qu'il
voit de fréquentes conférences, non-
eulement avec le Comte de Tallard,
nais encore avec les députés des
tats : & que ces derniers en avoient
galement entre eux & avec l'Ambas-
adeur de France ; ce qui lui fit juger
u'on entamoit quelques nouvelles né-
ociations. Le Ministre Espagnol étoit
é avec plusieurs de ces députés, &
e fut par eux qu'il apprit le projet
u'on avoit mis sur le tapis pour un
ouveau traité de partage. Il en fit
ussi-tôt part au Roi Catholique, qui
ommuniqua cet avis au Cardinal Por-
ocarrero ; & le Prélat, guidé par le

Comte de Monterei que le Marquis
1699. d'Harcour faisoit agir, voulut persuader au Roi de rappeller ce Ministre trop clairvoyant, sous prétexte de récompenser ses services. Charles, satisfait de la conduite de son Ambassadeur, eut assez de fermeté pour répondre à la députation qui lui fut faite au nom du Conseil d'Etat : que le temps viendroit de récompenser Quiros des services importants qu'il rendoit à la Couronne ; mais que pour le présent il ne vouloit pas qu'il quittât la Hollande.

IX. Mémoire violent de l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour d'Angleterre.

La Cour de Madrid, étant ainsi informée des ressorts qu'on faisoit mouvoir pour le nouveau traité de partage, résolut d'en porter des plaintes aux principales Puissances de l'Europe. Le Marquis de Canales, Ambassadeur d'Espagne à Londres, présenta aux Lords Régents en l'absence de Guillaume, un Mémoire conçu en termes très piquants. Nous en rapporterons seulement les premières phrases, pour en donner une idée au lecteur. « Premièrement, » dit ce Ministre, le Roi son maître » ayant appris avec des évidences certaines que Sa Majesté le Roi Guillaume, les Hollandois, & d'autres

» Puissances (en conséquence de ce
» qu'elles ont traité & stipulé à Loo l'an- 1699.
» née passée) forgent aujourd'hui ac-
» tuellement de nouveaux traités sur la
» succession de la Couronne d'Espagne,
» & (ce qui est le plus détestable),
» machinent sa division & répartition ;
» il ordonne à son Ambassadeur extra-
» ordinaire, Résident en ce Royaume
» de faire connoître aux premiers
» Lords & Ministres le ressentiment
» que causent à Sa Majesté ces opé-
» rations & procédés, qui n'ont ja-
» mais été vus ni entrepris par aucune
» nation sur les intérêts ou successions
» d'un autre ; & moins encore durant
» la vie d'un Monarque, qui est dans
» un âge si proportionné à pouvoir
» espérer (pour plusieurs années) une
» succession totalement desirée de tou-
» tes les nations, que sans une ava-
» rice détestable on ne se laisseroit pas
» emporter à l'ambition d'usurper &
» de bouleverser le pays d'autrui ».
La suite étoit du même style, & il finissoit par une espèce de menace de porter ses plaintes au Parlement quand il seroit assemblé.

Cet écrit fut envoyé au Roi d'Angleterre, qui avoit déja plusieurs sujets

de mécontentement contre l'Ambassadeur. Il lui fit déclarer par le Secrétaire d'Etat Vernon qu'il trouvoit son Mémoire insolent & séditieux : & qu'il lui donnoit ordre de sortir en dix-huit jours du Royaume, & de demeurer enfermé dans sa maison jusqu'à son départ ; Canales répondit froidement : *Te Deum laudamus*, & partit dans le temps marqué.

1699.

Lamberty.

X. Mémoire plus modéré de Quiros.

Quiros fut plus modéré dans le Mémoire qu'il présenta aux Etats-Généraux. Il s'y plaignit, au nom de Sa Majesté Catholique, des négociations qui se tramoient pour partager ses Etats ; « choses (dit-il) qui n'avoient » jamais été par ci-devant pratiquées » ni entreprises pendant la vie d'aucun » Roi, & qui sont entièrement hors » de saison pendant la sienne, Sa Ma» jesté ayant à peine atteint sa trente» huitième année. Sa Majesté (ajoute» t-il plus bas) qui, par la bonté Di» vine, vient de recouvrer sa santé, » peut raisonnablement se flatter que » Dieu, continuant de lui départir » ses graces, & exauçant les vœux » ardents de ses sujets, lui donnera des » enfants ; & lorsque cela arrivera, » il n'y aura rien qui ne soit dans l'or-

» dre naturel des choses. Combien de
» Rois & de Princes, moins jeunes 1699.
» que Sa Majesté, ont obtenu lignée,
» après en avoir été privés encore plus
» long-temps qu'elle ? Les exemples
» en sont fréquents dans l'histoire, &
» nous en avons un devant les yeux
» en la personne du Roi Très-Chré-
» tien, qui suffit pour tous ceux qu'on
» pourroit alléguer ».

Le Ministre disoit ensuite que si le Roi Catholique venoit à mourir sans enfants, le droit de régler l'ordre de la succession n'appartenoit qu'à lui seul & à ses Royaumes : que Dieu lui avoit donné ce droit, qu'il ne tenoit que de lui, ainsi que la Couronne, & qu'il ne permettroit jamais qu'on y donnât atteinte sans s'y opposer de toutes ses forces : qu'on prétendoit en vain rendre la paix durable par un traité de partage : qu'il ne serviroit au contraire qu'à allumer en Europe le feu d'une guerre sanglante : que tous les Espagnols, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de soixante-dix, prendroient les armes plutôt que de souffrir le moindre partage de leur Monarchie, & que si des étrangers vouloient disposer de leurs Etats, ils auroient re-

cours à tous les expédients légitimes ; 1699. ſuivant la maxime que dans les maux extrêmes, on emploie d'extrêmes remèdes, dans la confiance que Dieu, protecteur du bon droit, béniroit leurs juſtes efforts, & ſe déclareroit en leur faveur.

XI. Second traité de partage.

Ces Mémoires n'eurent aucune force pour empêcher les parties contractantes de continuer à travailler au traité, qui fut rédigé en ſeize articles, dont les premiers contenoient les mêmes conventions qui étoient exprimées dans le traité précédent. On y donnoit la même part au Dauphin & à ſes deſcendants, mais on y ajoutoit de plus les Duchés de Lorraine & de Bar, & l'on donnoit celui de Milan en échange au Duc de Lorraine. La Couronne d'Eſpagne, & les autres Royaumes, Iſles, Etats, Pays & Places poſſédés par le Roi Catholique, tant dehors que dedans l'Europe, à l'exception de ce qui étoit énoncé dans la part du Dauphin, étoient aſſignés à l'Archiduc Charles, ſecond fils de l'Empereur, avec la condition que ce Prince, ainſi que l'Empereur & le Roi des Romains, renonceroient à toutes prétentions ſur les autres parties, de même que le Roi

Roi de France & le Dauphin renonceroient à ce qui composoit la part de l'Archiduc. Il étoit aussi stipulé que si le Prince mouroit sans enfants, le Roi des Romains ne pourroit posséder les mêmes Etats ; mais qu'il y seroit nommé un autre Prince, soit par l'Empereur, soit par le Roi des Romains, si l'Empereur étoit décédé, de façon que la Couronne Impériale & celle d'Espagne ne pussent jamais être unies sur une même tête, non plus que celles de France & d'Espagne : que l'Empereur seroit invité d'accéder audit traité dans l'espace de trois mois, & que s'il le refusoit, les parties contractantes feroient choix d'un autre Prince, pour avoir la part de l'Archiduc : enfin les trois Puissances s'engagèrent réciproquement à employer toutes leurs forces pour faire exécuter ce traité. 1699.

Dans les articles séparés, qui furent signés en même temps, on convint que si le Roi d'Espagne ne vouloit point entrer dans le traité, & vouloit au contraire faire démolir les places qui composoient la portion du Dauphin, ou celles du Duché de Milan, les trois Puissances s'y opposeroient de toutes leurs forces : qu'elles em-

ployeroient leurs bons offices auprès
1699. de Sa Majesté Catholique, pour empêcher qu'on ne changeât les Gouverneurs des places accordées au Dauphin, & pour que si l'on y faisoit quelque changement, ils fussent remplacés par des Gouverneurs Espagnols.

Il fut stipulé par un article secret, que si le Duc de Lorraine refusoit l'échange de ses Etats contre le Duché de Milan, le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux auroient le choix de donner ce Duché au Duc de Bavière, ou de donner le Duché de Milan au Duc de Savoie : que dans le premier cas, la part de la France seroit augmentée de la Navarre, & que dans le second, le Duc de Savoie céderoit à la France le Duché de Savoie, le Comté de Nice, & la Vallée de Barcelonette.

On convint encore par le même article secret, que si l'Empereur n'avoit pas accepté le partage, dans les trois mois qui lui étoient donnés pour y accéder, on lui donneroit encore deux mois après la mort du Roi Catholique; mais que l'Archiduc ne pourroit passer ni en Espagne, ni dans le
Lamberty. Duché de Milan, tant que vivroit le

Roi Charles, & que les trois Puiſſances s'y oppoſeroient de toutes leurs forces. 1699.

XII. Guillaume preſſe l'Empereur d'y accéder.

Avant de ſigner ce traité, le Roi d'Angleterre voyant par les Mémoires des Ambaſſadeurs combien Sa Majeſté Catholique & toute la nation étoient irrités contre lui, réſolut de faire ſes efforts pour engager l'Empereur à y accéder. Il lui fit entendre que l'Angleterre & la Hollande ne vouloient point avoir de guerre pour les affaires d'Eſpagne : que le Roi Très-Chrétien étoit en état de faire valoir ſes droits par les armes, d'envahir la Catalogne & l'Aragon, & de forcer les peuples à accepter le Roi qu'il voudroit leur donner auſſi-tôt après la mort de Charles : que pour prévenir des ſuites auſſi funeſtes, & empêcher qu'il ne s'élevât une nouvelle guerre qui embraſeroit toute l'Europe, il valoit mieux perdre une partie que d'être forcé de renoncer au tout : que Sa Majeſté Impériale devoit ſe conduire avec tant de prudence, qu'elle ne fût pas expoſée à perdre par la guerre plus qu'elle ne feroit par le traité : que lui, Souverain de la Grande-Bretagne, ne ſouffriroit jamais qu'un Prince Fran-

çois commandât en Eſpagne, & qu'il
1699. deſireroit que les moyens de parvenir au Trône de cette Monarchie fuſſent auſſi aiſés à l'Archiduc que ſes droits lui paroiſſoient clairs ; mais que l'Angleterre ne pouvoit que le plaindre : que la Hollande vouloit ſe remettre par la paix, des maux qu'elle avoit ſoufferts : que l'Eſpagne étoit réduite à ne plus avoir qu'un vain nom par l'état de décadence où elle étoit tombée : que Sa Majeſté Impériale ſavoit elle-même que quoiqu'elle eût fait la paix avec les Turcs, l'Empire étoit plein de diſſenſions : que le Duc de Wolfembuttel, le Duc de Saxe-Gotha & l'Evêque de Munſter, mécontents de l'érection du neuvième Electorat ſe déclareroient hautement pour la France ; qu'on en devoit craindre autant de l'Electeur de Brandebourg, piqué de l'affaire d'Elbing : enfin qu'on devoit ſentir combien il étoit difficile de réunir tous ces Princes, & combien même ils ſeroient peu formidables après leur réunion.

Ottieri Sanvitali.

XIII. *L'Empereur cherche à gagner du temps.*

La réponſe de l'Empereur fut aſſez équivoque pour donner lieu de croire qu'il ne s'éloigneroit pas d'un traité de partage s'il étoit conforme à ſes vues ;

mais ce Prince ne cherchoit qu'à gagner
du temps. Il proposa l'affaire à son 1699.
Conseil, & tous les Membres furent d'avis que si le Roi d'Angleterre s'obstinoit à soutenir le partage, ce seroit un moindre mal de céder l'Espagne & l'Amérique à l'un des descendants de Louis XIV, pourvu que l'Archiduc eût le Milanois, les Royaumes de Naples & de Sicile, la Sardaigne & les Ports de Toscane : qu'il étoit du plus grand intérêt pour la Maison d'Autriche que ses deux branches fussent établies dans des pays voisins, afin de pouvoir se soutenir réciproquement quand les circonstances le demanderoient, particulièrement contre les Turcs, au moyen des forces navales, qu'on armeroit dans les ports de la Toscane.

Cette résolution fut communiquée au Roi Guillaume & aux Etats-Généraux par le Comte d'Ausperg, Ambassadeur de l'Empereur à la Haie. On jugea que Sa Majesté Impériale ne cherchoit qu'à amuser les Puissances contractantes pour fortifier son parti à la Cour de Madrid, comptant toujours sur l'attachement du Roi & de la Reine d'Espagne. Léopold ne pouvoit douter que sa proposition n'alar-

mât les Puissances maritimes, aussi
1699. elles s'en tinrent au traité, tel que nous l'avons rapporté, & déclarèrent que si l'Empereur n'étoit pas d'accord avec elles dans un temps limité, elles procéderoient de concert avec la France à donner la part de l'Archiduc à un autre Prince. Léopold ne fut pas effrayé de cette menace : il répondit que le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux ayant manqué à la parole qu'ils lui avoient donnée en 1689, de l'aider à faire valoir ses droits sur toute la Monarchie d'Espagne, ils seroient obligés de rendre compte à tout l'Univers de leur manque de parole : que Sa Majesté Impériale regarderoit comme plus honorable pour elle, de perdre le tout par la violence d'une guerre injuste, que de consentir à l'infamie de ce partage, & de se précipiter, ainsi que ses descendants, dans une ruine certaine, par une convention aussi honteuse.

Sanvitali.

XIV. Mémoire contre le traité de partage.

L'Empereur fit encore d'inutiles efforts pour détacher le Roi Guillaume & les Hollandois du traité de partage. Le Comte d'Ausperg publia à la Haie une nouvelle réponse aux raisons sur lesquelles on l'appuyoit. » Quelle né-

» cessité (disoit-il dans son mémoire)
» d'accorder de nouveaux Royaumes 1699.
» à Louis XIV ? La France n'est-elle
» pas dans le même état depuis plu-
» sieurs années ? Quoique nous n'ayons
» pas été vainqueurs dans la dernière
» guerre, nous avons par notre union
» constante, obligé la Cour de Paris
» à restituer ou à détruire plusieurs
» places sur le Rhin, en Flandre & en
» Italie, ce qui a considérablement
» fortifié ou assuré nos frontières.
» L'Empereur, en paix avec les Turcs,
» formera sur celles de France un
» camp de cinquante mille vieux sol-
» dats tirés de Hongrie, ce qui aug-
» mentera considérablement les forces
» de la grande ligue. Que notre es-
» prit soit rempli de nos anciennes
» maximes : que notre cœur reprenne
» son premier courage, & nous ver-
» rons bien-tôt évanouir le faux pré-
» texte d'une nécessité imaginaire.
» Nous serons vaincus, dites-vous,
» si nous faisons la guerre ; nos forces
» ne suffisent pas pour résister à la
» France, & vous en concluez que
» nous devons lui donner ce qu'elle
» demande. C'est la même chose que
» si vous disiez : parce que la France

» eſt plus puiſſante que nous, il faut
1699. » que nous concourions à augmenter
» encore cette Puiſſance : elle menace
» de nous attaquer, fourniſſons lui des
» armes encore plus terribles, pour
» qu'elle ne nous faſſe point de mal.
» Par ce traité nous lui accorderons
» peut-être beaucoup plus qu'elle ne
» pourra conquérir par ſes armes;
» mais dites-moi, Meſſieurs les An-
» glois & les Hollandois, lorſqu'avec
» le ſecours de vos troupes, vous au-
» rez mis le Roi de France en poſſeſ-
» ſion des Provinces d'Italie, ſerez-
» vous aſſurés qu'il n'attaquera pas
» enſuite l'Eſpagne que vous aurez
» aſſignée pour la part de l'Archiduc?
» Ce Monarque ou ſes deſcendants ne
» pourront-ils pas dire que la renon-
» ciation de la Reine Marie-Thérèſe
» étant nulle, le partage de la Monar-
» chie d'Eſpagne (que vous voulez
» faire préſentement) ſera nul égale-
» ment, & que le Dauphin conſervera
» toujours ſes droits ſur la totalité de
» la Monarchie, puiſque les Princes
» ne peuvent préjudicier à ceux de
» leur Couronne, ni à ceux de leurs
» enfants & deſcendants. » Le Marquis
ajouta pluſieurs autres raiſons qui ſe-

roient trop longues à rapporter ; mais ce mémoire n'ayant fait aucune impres- 1699.
sion, l'Empereur proposa ensuite un nouveau projet. Il déclara que par considération pour les Puissances contractantes, il abandonneroit au Roi Très-Chrétien les Royaumes de Naples & de Sicile, ainsi que la Sardaigne, mais qu'il exigeoit absolument que l'Archiduc eût avec l'Espagne l'Etat de Milan & le port de Final, pour entretenir la communication entre les deux branches de la Maison d'Autriche. Cette nouvelle proposition fut encore réjettée par les Puissances maritimes, & Léopold refusa absolument d'accéder au traité, mais il fit des plaintes très vives au Roi d'Angleterre dans une lettre qu'il lui écrivit : nous nous dispensons de la rapporter, parce qu'elle ne contient que les mêmes motifs exposés dans le mémoire du Comte d'Ausperg. *Sanvitali.*

XV. Signature de ce traité.

Les Puissances contractantes voyant qu'elles ne pouvoient obtenir l'accession de l'Empereur avant que le traité fût signé, crurent qu'il seroit plus facile de l'y faire consentir quand il seroit entièrement conclu. Le Comte de Tallard pour la France, & le Comte

de Jerſey pour l'Angleterre, le ſignè-
1699. rent à Londres le 13 de Mars 1700, & il fut ſigné à la Haye le 25 du même mois par le Comte de Briord, Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien, & par les députés des Etats-Généraux. Auſſi-tôt qu'il fut revêtu de toutes les formalités néceſſaires, M. de Villars, toujours Envoyé de France à la Cour de Vienne, fit part à l'Empereur des conditions qui y étoient contenues, & le preſſa au nom du Roi Très-Chrétien de le ſigner. Les Miniſtres de Léopold lui conſeillèrent de ne point rendre de réponſe poſitive, mais M. de Villars inſiſta pour qu'il déclarât formellement s'il vouloit accepter ou non la portion aſſignée à l'Archiduc, ſur ce qu'il étoit dit dans le traité que Sa Majeſté Impériale devoit prendre ſa réſolution dans l'eſpace de trois mois. Plus il fit d'inſtances & plus la Cour de Vienne ſe tint ſur la réſerve, diſant qu'il y avoit lieu d'eſpérer que Charles jouiroit enfin de la ſatisfaction de ſe procurer des deſcendants; mais qu'au ſurplus pour une affaire auſſi importante, il étoit à propos d'aſſembler un Congrés où elle pût être mûrement diſcutée.

Le Roi Guillaume, qui auroit voulu ménager tous les partis, résolut alors de donner quelque satisfaction au Roi d'Espagne sur un des sujets de plaintes que ce Monarque avoit formé contre lui. Les Ecossois s'étoient emparés quelque temps avant, d'un poste dans le Golfe de Darien, & quoiqu'ils fussent désavoués par Sa Majesté Britannique, on sut, à n'en pouvoir douter qu'ils n'avoient agi que par ses ordres. Ce poste étoit de la plus grande importance pour le commerce d'Espagne, & le Marquis de Canales, avant de quitter l'Angleterre en avoit porté des plaintes très vives de la part de son maître. Guillaume, qui vouloit éviter la guerre, ayant appris les mesures qu'on prenoit pour chasser les Ecossois, leur donna ordre de rendre le poste aux Espagnols, & les fit en même temps dédommager de la perte qu'ils avoient soufferte. Le Pape étoit intervenu dans cette affaire, & avoit donné une Bulle, pour qu'on prît les armes contre les Ecossois dans cette partie, sous prétexte du danger auquel la Religion Catholique seroit exposée s'ils y formoient un établissement. Il est vraisemblable que cette démarche du

1699.

XVI. Guillaume fait rendre le poste de Darien aux Espagnols.

Ottieri.

1699. Saint-Père, qui annonçoit une espèce de Croisade, auroit été de peu d'effet, mais la politique de Guillaume fut plus efficace pour qu'il n'y eût aucune innovation.

XVII. Précautions prises par le Roi de France.

Les ennemis de ce Prince publièrent alors qu'il avoit conclu secrètement avec le Monarque François un autre traité d'assistance mutuelle, pour se mettre en état d'anéantir, ou au moins de diminuer considérablement les droits des Parlements dans la Grande-Bretagne. Guillaume, mécontent de l'atteinte qu'on vouloit donner à sa réputation, fit porter des plaintes à Louis XIV sur ce que, malgré les conventions faites entre les parties contractantes pour garder le secret du traité de partage, il avoit été divulgué aussi-tôt que conclu, par l'indiscrétion (prétendue) des Ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne. Il ajouta qu'il ne vouloit pas donner de nouveaux sujets de chagrin à Charles II, ni à la nation Espagnole, & que son intention étoit qu'on attendît en paix la mort de ce Prince, sans faire de nouvelles démarches. Louis XIV répondit, qu'il avoit également dessein de ne rien innover jusqu'à ce temps, mais qu'il

falloit que l'Empereur ſe conduisît avec la même réſerve : qu'il n'envoyât pas de troupes, ni en Eſpagne ni en Italie, & qu'il n'entreprît point d'y faire paſſer l'Archiduc : Il ajouta que tout mouvement que feroit Léopold, contraire au traité de partage, feroit regardé comme une déclaration de guerre. Louis ne s'en tint pas à de ſimples paroles : pour empêcher que l'Archiduc ne pût paſſer dans quelque vaiſſeau, ou dans quelque barque, il fit mettre en mer un grand nombre de galères & d'autres bâtiments, qui ſous divers prétextes viſitoient tous ceux qui entroient dans les ports d'Eſpagne.

1699.

Ottieri.

XVIII. Il foment les diviſion en Allemagne.

Le Monarque François entretenoit toujours les diviſions entre les Puiſſances d'Allemagne. Il fit repréſenter par M. de Chamois, ſon Miniſtre à la Diète de Ratisbonne, qu'étant garant de la paix de Weſtphalie, il deſiroit qu'elle fût exactement obſervée : que l'érection d'un neuvième Electorat en faveur du Duc d'Hannover étoit une contravention manifeſte aux articles de cette paix, & qu'il demandoit que l'Empereur & la Diéte y apportaſſent le remède convenable, autrement qu'il ſeroit obligé d'employer des moyens

1700. plus efficaces. On prétend auſſi qu'il amuſa l'Electeur de Bavière par l'eſpérance de faire paſſer à ſon ſecond fils la part deſtinée à l'Archiduc, ſi l'Empereur n'acceptoit pas le traité de partage; mais ce fait eſt peu vraiſemblable. Louis demeuroit en poſſeſſion de Briſac, quoiqu'il eût promis de rendre cette place en ſignant la paix de Riſwick; mais il ne manquoit pas de motifs pour en différer la reſtitution, & elle lui ſervoit à tenir les Allemands en reſpect, parce qu'elle pouvoit donner un accès facile dans leur pays aux troupes Françoiſes, s'il ſurvenoit quelque rupture. C'eſt ainſi que Louis XIV ſavoit intimider les Allemands par la crainte d'une irruption, & les Eſpagnols par celle du démembrement de leur Monarchie, pendant qu'il flattoit les Puiſſances maritimes, & leur faiſoit croire que l'exécution du traité de partage donneroit un accroiſſement conſidérable à leur commerce.

XIX. Charles demande qu'on faſſe paſſer l'Archiduc en Eſpagne.

Le Roi Charles, dans un de ces intervalles où l'amour naturel qu'il portoit à ſa maiſon, l'emportoit ſur la juſtice qu'il devoit à celle de Bourbon, ſe détermina à faire partir le Duc de Molès pour Vienne, dans la réſolution

de prendre des mesures efficaces pour nommer l'Archiduc son héritier universel. L'Ambassadeur eut ordre de traiter directement avec Léopold & non avec ses Ministres, & il paroît que le principal objet de ces instructions étoit de déterminer l'Empereur à faire passer ce Prince en Espagne. Molès eut audience peu de jours après son arrivée, & s'étendit sur la nécessité d'envoyer sans perdre de temps l'Archiduc dans les Etats qu'il devoit un jour gouverner. Il représenta que lorsqu'il seroit à Madrid, le Roi pourroit le nommer son héritier, & le faire reconnoître pour tel avec beaucoup plus de sûreté que s'il faisoit cette démarche pendant son absence, à cause des obstacles que la France & ses partisans ne manqueroient pas d'y apporter.

1700.

XX. Difficultés qui s'y opposent.

Ce discours, qui marquoit que Charles avoit constamment le dessein de faire passer la Couronne sans partage à l'Archiduc, fut très agréable à la Cour de Vienne. Léopold nomma trois de ses Ministres pour conférer avec l'Electeur Palatin sur les moyens de remplir les vues de Sa Majesté Catholique. On dût sentir alors combien la lenteur des opérations de la Cour Impériale

avoit nui aux intérêts du jeune Prince.
1700. Toute l'Europe savoit que l'Espagne l'avoit demandé plusieurs fois inutilement dans le temps où il n'auroit rencontré aucune opposition à s'y rendre avec des troupes, & où les Anglois & les Hollandois auroient fourni des vaisseaux pour le transporter avec sa suite. Les affaires avoient totalement changé de face; les mêmes Puissances qui auroient facilité son passage, étoient engagées par le traité de partage à s'y opposer de toutes leurs forces : la mer étoit couverte de vaisseaux François, qui veilloient avec la plus grande attention sur tous les ports & sur toutes les côtes. Il n'y avoit d'autre moyen pour faire passer le Prince, que de se servir de quelque déguisement, projet très difficile à remplir, & qu'il n'étoit pas de la prudence de hasarder. Les Ministres Impériaux jugèrent donc qu'il y auroit de la témérité à exposer l'Archiduc au danger d'être pris en mer par les bâtiments François : ils pensèrent encore qu'en supposant contre toute apparence qu'il arrivât sans accident à Madrid, il ne trouveroit que très peu de soutien à la Cour d'Espagne, dont la plus forte partie étoit

alors composée de partisans de la France, qui avoient eu l'art d'en écarter sous d'autres prétextes les Ministres attachés à l'Empereur. Ces raisons obligèrent de renoncer enfin à ce projet, & en Espagne le petit nombre de courtisans qui avoient conservé quelque affection pour la Maison d'Autriche, se crurent obligés d'en détourner Charles. Dès ce moment la Reine ne marqua plus d'ardeur pour soutenir l'Archiduc, & elle ne s'occupa que des moyens de regagner l'affection des peuples. Elle acheva d'éloigner les Allemands qui s'étoient attirés la haine publique, & ce fut alors qu'elle renvoya la Comtesse de Berleps, qui passa en Flandre, où Sa Majesté lui avoit donné des terres & des biens très considérables. 1700.

XXI. Le Roi fait consulter les Canonistes.

Portocarrero voyant que le parti de la France avoit absolument anéanti celui des Autrichiens, jugea qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, & qu'il falloit fixer les incertitudes de Charles. Ce Monarque étoit toujours chancelant entre son inclination pour sa famille, & la crainte de commettre une injustice. Le Prélat lui fit entendre que pour tranquilliser sa conscience, il de-

voit consulter les Jurisconsultes & les
1700. Théologiens les plus éclairés. Le Roi le chargea de ce soin, & Portocarrero s'en rapporta au Chanoine Urraca, qui, gagné par le Marquis d'Harcour, choisit vraisemblablement les Canonistes les plus favorablement disposés. Ce n'est pas que le droit de la Maison de Bourbon fût équivoque, mais le Chanoine savoit que dans les causes les plus claires en matières de Droit, comme dans celles de Théologie, les Docteurs peuvent toujours trouver des raisons de douter. Il falloit fixer le Roi, & non augmenter ses incertitudes ; aussi le choix fut si bien fait, que les avis se trouvèrent uniformes. Tous convinrent que les renonciations étoient nulles, & que pour le bien de l'Etat, ainsi que pour suivre les principes des loix, on devoit déférer la Couronne à l'un des fils de Louis XIV.

XXII. Il écrit au Pape.

Lorsque Charles fut instruit de cette décision, il tomba dans un abattement & dans un morne silence qui prouvoient évidemment combien il avoit de penchant pour la Maison d'Autriche, & d'éloignement pour celle de Bourbon. Le Cardinal jugea que jamais il ne se détermineroit, & qu'il

mourroit sans avoir choisi d'héritier, s'il n'étoit frappé d'un nouveau coup, & si l'on n'avoit recours au plus puissant de tous les motifs pour un Prince qui approche du dernier instant de sa vie. Le Prélat, dans une des conversations fréquentes qu'il avoit avec ce Monarque sur les affaires de sa conscience, lui dit nettement qu'il exposoit son salut éternel au plus grand danger, s'il ne prenoit des mesures dictées par la justice pour assurer à ses sujets la paix dont ils jouissoient, & pour faire passer la Couronne à l'héritier légitime.

1700.

Ce moyen avoit toujours réussi auprès de Charles, & malgré toutes ses répugnances il se détermina le 14 de Juin à écrire de sa main au souverain Pontife pour avoir encore son avis; il lui marquoit dans cette lettre : « Que » se voyant sans espérance d'avoir des » enfants, il étoit obligé de choisir un » héritier des Royaumes d'Espagne ; » qu'ils tomboient de droit dans une » Maison étrangère, bien que l'obscu- » rité de la loi en laissât la justice dou- » teuse ; qu'elle étoit l'unique objet de » ses soucis, & que pour être éclairé, » il avoit fait à Dieu d'instantes prières;

» qu'il ne cherchoit que ce qui étoit
1700. » équitable; qu'il espéroit le trouver
» dans son oracle sacré, après que Sa
» Sainteté auroit consulté cette grande
» affaire avec les Cardinaux & les
» Théologiens qu'elle jugeroit les plus
» sincères & les plus savants, & après
» qu'elle auroit examiné les papiers
» qu'il lui envoyoit, qui étoient les
» testaments de ses prédécesseurs Ferdinand & Isabelle jusqu'à Philippe
» IV, les loix d'Espagne faites par
» les *Cortez*, & celles qu'on avoit établies contre les Infantes Anne Maurice, & Marie Thérèse, mariées en
» France, les actes & conventions
» matrimoniales, pactes, cessions, &
» une suite de tous les actes des Princes Autrichiens depuis Philippe-le-Beau; afin qu'après les avoir examinés avec attention, on pût rendre un jugement fondé sur la justice ».

S. Philippe. Charles ajouta « qu'il n'écoutoit ni l'amour ni la haine, & qu'il attendoit
» le décret du Saint-Père, pour qu'il
» fût la règle du sien ».

XXIII. Innocent consulte plusieurs Cardinaux.

Cette lettre arriva à Rome dans le temps où le Pape, uniquement occupé des moyens d'assurer la paix de l'Italie, travailloit à former la ligue projettée

avec les Puissances qui y avoient le même intérêt. Convaincu que la France seule avoit des forces suffisantes pour garantir les Etats dépendants de la Couronne d'Espagne de toute invasion étrangère ; cette raison, jointe aux droits réels de la Maison de Bourbon, & aux vœux unanimes de toute l'Espagne, dont le Pape étoit instruit, auroit suffi pour lui faire faire une réponse en faveur de cette illustre Maison ; mais pour donner plus de poids à sa décision, pour achever de lever tous les doutes & pour remplir les desirs de Charles, le Saint-Père assembla les Cardinaux Spada, Spinola & Albani : leur donna à examiner la lettre du Roi, les pièces qui y étoient jointes, la consultation des Jurisconsultes Canonistes Espagnols, & l'écrit particulier qui contenoit les motifs exposés au Saint-Père par le Cardinal Portocarrero. Ce Prélat y disoit, « que la » raison d'Etat, qui doit être la règle » des Souverains, demandoit qu'on » suivît exactement la décision de ces » Docteurs ; que si le Roi prenoit la » résolution de nommer pour son hé- » ritier le Duc d'Anjou, second fils » du Dauphin, ce Prince règneroit 1700.

1700. » en Espagne sans aucune dépendance
» de la Monarchie Françoise : qu'il
» renonceroit formellement à la Cou-
» ronne de France, dans le cas où il
» viendroit par la suite à y être ap-
» pellé, afin que les deux Monarchies
» ne fussent jamais réunies sous une
» même domination, suivant en cela
» l'intention des Puissances qui avoient
» fait le traité de partage : qu'en pre-
» nant cette précaution, l'équilibre
» de l'Europe ne seroit point altérée,
» & que le systême général ne souf-
» frant aucun changement, il y avoit
» lieu d'espérer que les Princes lais-
» seroient jouir les peuples de la paix
» dont ils avoient été si long-temps
» privés ».

Ottieri.

XXIV. Il décide en [fa]veur de la [M]aison de [B]ourbon.

Après un mûr examen de toutes ces différentes pièces, les Cardinaux donnèrent leur avis au Pape, & ce fut sur le résultat de leurs consultations que le 6 de Juillet le Saint-Père répondit au Roi d'Espagne. Dans cette lettre, qu'il écrivit aussi de sa main, il donne à ce Monarque les louanges dues à sa piété, à son amour pour la religion & le bien de ses Royaumes, & conclut en disant : « qu'il ne doit pas s'écarter
» de l'avis des Docteurs, & que suivant

» la juſtice & la bonne politique, il
» ne peut prendre un parti plus ſage 1700.
» que de nommer un des fils du Dau- *Torcy.*
» phin pour ſon héritier ». La lettre du Monarque fut, par ordre du Pape, dépoſée au château Saint-Ange, ſuivant la maxime conſtamment ſuivie par la Cour de Rome, de tirer avantage de toutes les occaſions qui ont quelque rapport prochain ou éloigné au droit de diſpoſer des Couronnes. Auſſi, les Auteurs Italiens diſent,
« que Sa Sainteté voulut que cet acte
» inſigne de la dévote & reſpectueuſe
» dépendance d'un ſi Grand Prince, fût
» dépoſé dans les archives de cette *Ottieri.*
» fortereſſe, où l'on conſerve les pièces
» des négociations le plus importantes
» & les plus ſecrètes du Pontificat ».

Le Marquis d'Harcour avoit quitté l'Eſpagne le 20 de Mai, bien convaincu de l'attachement du Cardinal Portocarrero & des principaux Miniſtres d'Etat aux intérêts de la Maiſon de Bourbon. Il laiſſa le ſoin des affaires à M. de Blecourt, ancien Officier d'Infanterie, plus capable, dit M. de Torcy, de commander un bataillon & de le mener à la charge, que de négocier. L'Ambaſſadeur avoit demandé ſon rap-

1700. pel auſſi-tôt après la ſignature du traité de partage, pour ne pas être expoſé à la fureur du peuple, ſi ce traité avoit eu ſon effet après la mort du Roi, comme il y avoit alors lieu de le préſumer.

Torcy

XXV. Charles fait encore de nouvelles conſultations.

On ſut bien-tôt à la Cour de France que le Roi Charles avoit écrit au Pape, mais la déciſion du Saint-Père demeura dans le ſecret de la Cour de Rome; le Pontife ne voulant pas ſans néceſſité attirer ſur lui l'indignation de l'Empereur. Le Duc d'Uceda, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, n'eut aucune connoiſſance de cette réponſe, qui cependant lui paſſa par les mains, & Charles fut également diſcret avec la Reine & avec tous ſes Miniſtres. Il ne communiqua la lettre du Pape qu'au Cardinal Portocarrero, qui lui avoit conſeillé de conſulter Sa Sainteté; mais quelque impreſſion que cette réponſe pût faire ſur ſon eſprit, elle ne fut pas encore aſſez forte pour le déterminer. Le Prélat, craignant que le Monarque qui s'affoibliſſoit de jour en jour ne mourût ſans avoir rien décidé, fit encore de plus fortes inſtances, & lui inſpira de nouvelles craintes du danger auquel ſon ame étoit expoſée, s'il mouroit

ſans

sans avoir rendu justice à son héritier légitime. Charles, ébranlé sans être convaincu, voulut encore consulter, & donna ordre d'assembler le Conseil d'Etat, pour qu'on y examinât les droits des prétendants. 1700.

XXVI. L'Empereur rejette le traité de partage.

La Cour de Vienne, quoique très lente dans ses opérations, ne demeuroit pas totalement dans l'inaction. L'Empereur avoit absolument rejetté le traité de partage : le vieux Comte d'Harrach, qui résidoit alors à Vienne, avoit dit au Marquis de Villars, de la part de Léopold, que Sa Majesté Impériale espéroit toujours le retour parfait de la santé du Roi Catholique, & que ce Monarque pourroit avoir des descendants en ligne directe : qu'elle ne croyoit pas convenable d'entrer, du vivant de ce Prince, qui étoit son neveu & son plus proche parent, dans aucune convention tendante à diviser ses Etats : mais que s'il arrivoit au grand déplaisir de l'Empereur, que Charles mourût sans enfants, Sa Majesté Impériale avoit droit sur la succession entière, & qu'au défaut de la ligne Autrichienne, elle devoit appartenir au Duc de Savoie, suivant le testament du Roi Philippe IV : que Sa

Majesté Impériale se flattoit que le Roi
1700. Très-Chrétien ne feroit aucune démarche pour qu'il fût nommé un autre héritier ; mais que s'il prenoit des mesures contraires, ou s'il s'emparoit de
Sanvitali. quelque partie des Etats de la Monarchie Espagnole avant la mort du Roi Charles, l'Empereur ne pourroit se dispenser de s'y opposer de toutes ses forces.

XXVII. Intrigues du Comte d'Harrach.

Le jeune Comte d'Harrach, de son côté, agissoit toujours, soit à découvert, soit sourdement, pour les intérêts de son maître. Il offrit au mois de Juillet, au nom de l'Empereur, soixante mille hommes pour la garde du Milanois, du Royaume de Naples & de la Sicile. On fit peu d'attention à ces offres, dont on savoit que l'exécution étoit impossible, & le Ministre fut obligé d'avoir recours à d'autres moyens. Il voyoit tous les esprits décidés pour la Maison de Bourbon ; mais le traité de partage signé par les trois Puissances, lui fournit un prétexte pour faire naître un nouvel embarras. Il fit publier par le petit nombre de partisans qui restoient à la Maison
Torcy. d'Autriche, que si Charles nommoit un Prince de France pour son héri-

tier, Louis XIV, lié par le nouveau traité, n'accepteroit pas l'héritage. Il répandit ensuite que Blécourt l'avoit dit positivement, en conséquence des ordres qu'il avoit reçus. Cette ruse fut près d'avoir son effet. Le Roi d'Espagne dit au Cardinal que son honneur seroit compromis si le Roi de France refusoit de consentir à son choix, & donna en même temps ordre aux Vice-Rois de Naples & de Sicile, ainsi qu'au Gouverneur du Milanois, de recevoir les troupes de l'Empereur s'il en envoyoit quelques-unes. Harrach, qui prévoyoit la décision du Conseil d'Etat, obtint encore que le Roi ne le consulteroit pas; mais Portocarrero l'emporta, & malgré les faux bruits répandus par les Allemands, le Conseil fut assemblé. Lorsque tous les membres eurent pris séance, Ubilla leur dit, au nom du Roi, que Sa Majesté leur ordonnoit d'examiner & de décider lequel étoit le plus utile & le plus juste qu'elle déclarât pour son successeur ou le Duc d'Anjou ou l'Archiduc. 1700.

XXVIII. Discours tenu au Conseil en faveur de la Maison de Bourbon.

Le Conseil étoit composé du Cardinal Portocarrero, des Marquis de Mancera, del Fresno & de Villa-Franca, des Comtes de Frigiliana & de San-

Estevan, du Duc de Medina-Sidonia,
1700. du Comte de Fuensalida & du Comte de Montijo. Le premier qui parla, fut le Comte de San-Estevan, Vice-Roi de Naples, très affectionné aux François. Il fit observer que l'affaire proposée à la considération du Conseil, étoit la plus importante qu'on y eût jamais agitée : qu'il s'agissoit de conserver la vie, la liberté & les biens de tous les sujets, sans donner atteinte aux Loix du Royaume : que cette affaire étoit plutôt celle des peuples que celle du Monarque, & qu'il ne s'en occupoit que par amour pour le bien public : que dans cette vue il mettoit à part tous les liens du sang & de l'amitié, pour n'avoir égard qu'à la justice, à l'équité & à la raison d'Etat : qu'on ne devoit donc également avoir pour objet que la gloire & l'avantage de la nation, & que c'étoit en suivant ce principe, que lui Conseiller, alloit donner son avis, fondé sur le devoir, la convenance & la politique. Il s'étendit ensuite sur les raisons favorables à l'Archiduc, dont une des principales étoit de descendre de la même famille qui avoit gouverné le Royaume avec tant de gloire & tant d'avantage pour l'honneur de la nation, & pour le bien

des sujets. « Mais (s'écria-t-il) que les
» temps sont changés ! Combien l'Es- 1700.
» pagne n'est-elle pas déchue de cette
» grandeur démesurée & de cette répu-
» tation qui la soutenoit par elle-même,
» & qui tenoit dans la crainte, non-
» seulement les petits Princes, mais
» même les Puissances les plus formi-
» dables ». Après cette exclamation, le Comte la justifia par la révolte du Portugal, par le démembrement des Provinces-unies, & par les révolutions arrivées à Naples, dans la Sicile & dans la Catalogne ; ce qui avoit forcé l'Espagne à reconnoître un Duc de Bragance pour Roi de Portugal ; à consentir que les sept Provinces-unies prissent le nom & la dignité de République, & enfin à faire des alliances & des ligues avec ces mêmes Provinces, pour s'opposer aux entreprises des François. Il prouva par ces exemples que la nation étoit réduite à une telle calamité, & à un état si déplorable, qu'il n'étoit plus possible d'espérer qu'elle eût la force de se défendre par elle-même, ni de se soutenir sans l'appui d'une Puissance étrangère : d'où il conclut qu'il étoit de la prudence & de la nécessité de céder au temps, & d'employer des

moyens convenables pour empêcher
1700. le démembrement de la Monarchie.
« Ne sommes-nous pas (dit-il) me-
» nacés de ce malheur par l'Angleterre
» & la Hollande, qui d'accord avec
» la France, ont, par une arrogance
» inouie, entrepris de disposer de ces
» Etats comme on pourroit le faire
» d'une terre perdue, abandonnée,
» ou déserte ? Témérité horrible &
» détestable, dont on ne trouve aucun
» exemple dans les siècles précédents.
» Mais que nous sert de nous plaindre,
» si nous n'y apportons pas de remède,
» & de qui pouvons-nous en espérer? »
Il fit voir que ce ne pouvoit être de la part de l'Empereur, dont les Etats étoient si éloignés de ceux de l'Espagne, que les sujets de cette Monarchie seroient surmontés, vaincus & anéantis avant que le secours arrivât : que ce Prince n'avoit point d'armée navale, & que quand il en auroit une, elle ne pourroit résister aux Anglois & aux Hollandois unis avec la France depuis le traité de partage : qu'il manquoit également d'argent pour soutenir une guerre longue & dispendieuse, & qu'on ne pourroit en tirer que de magnifiques promesses & beaucoup d'ap-

pareil, pendant que les effets feroient très lents & totalement inutiles : que la France, au contraire, avoit des troupes prêtes à porter le fer & le feu dans le cœur de la Monarchie, aussi-tôt qu'on auroit nommé l'Archiduc pour héritier : que si l'Espagne, dans le temps où elle étoit alliée avec l'Angleterre & la Hollande, avoit souffert tant de pertes, que seroit-ce quand ces deux Puissances seroient contre elle avec la France ? « Au contraire (dit-il encore) si le Roi notre Seigneur nomme pour son héritier un fils du Dauphin, comme la France nous le propose en la personne du Duc d'Anjou, pour ne pas réunir les deux Couronnes sur une même tête, que pourrions-nous espérer de plus favorable pour notre sureté & pour notre tranquillité ? Les victoires remportées jusqu'à présent par les François tourneront à la gloire & au bien des sujets de l'Espagne, qui n'auront plus à craindre des incursions d'armées ennemies, & encore moins d'être exposés à la désolation & à l'incendie. Nous n'aurons plus à redouter le danger du démembrement de notre Monarchie, puisque la

1700

» France, unie d'intérêt avec nous,
1700. » s'y opposera de tout son pouvoir : » qui pourroit alors avoir assez de témé- » rité pour entreprendre une guerre » offensive contre l'Espagne & la Fran- » ce, contre les deux Puissances les » plus formidables de l'Europe. Non- » seulement le Monarque Très-Chré- » tien sera notre défense, mais avec » un si grand nombre de troupes, il » portera le fleau de la guerre dans » les pays de nos adversaires ». Après ces raisons de politique & de convenance, le Comte passa à celles de droit qui, peut-être, auroient dû être exposées les premières. Il fit voir que le Dauphin étant descendu de la branche directe, & l'Archiduc de la branche collatérale, ce dernier Prince étoit beaucoup plus éloigné de la première souche, c'est-à-dire, de Charles-Quint, que ne l'étoit le Duc d'Anjou, descendant de la sœur aînée du Roi régnant : que la primogéniture servoit de règle pour la succession dans les Royaumes d'Espagne, ainsi que l'avoient reconnu & assuré tous les Docteurs : que l'Infante aînée Marie-Thèrese ayant été mariée au Roi Louis XIV, aïeul du Duc d'Anjou, ni ce Prince ni ses des-

endants ne pouvoient recevoir de préjudice de la renonciation forcée 1700.
qu'elle avoit été obligée de faire par respect & par obéissance pour son père : enfin qu'en instituant ce jeune Prince pour son héritier, on ne pouvoit douter qu'en vertu des Loix de l'Espagne, Charles II n'eût autant de droit pour disposer de la Monarchie qu'en avoit eu Philippe IV : que ce sentiment étoit conforme à celui des Jurisconsultes & des Théologiens qu'on avoit consultés par ordre du Roi, & qui avoient tous décidé que le droit de la France devoit être préféré à celui de la Maison d'Autriche.

Ottieri.

XXIX. Le Conseil décide en faveur du Duc d'Anjou.

Ce discours fit une profonde impression sur les esprits des autres Membres du Conseil, déja convaincus des droits de la Maison de Bourbon. Il n'y eut que le Comte de Frigiliana qui embrassa le parti contraire. Il fit un discours diffus pour réfuter celui du Comte de San-Estevan ; mais comme il contenoit moins de raisons que d'invectives, & qu'il prétendit prouver que le démembrement, si odieux aux Espagnols, seroit moins dangereux pour la Monarchie que l'accession d'un Prince de France, ce discours ne fit aucun effet :

la décision du Conseil fut en faveur du
1700. Duc d'Anjou, & le Cardinal Portocarrero fut chargé de supplier Sa Majesté
S. Philippe. de disposer de ses Etats conformément à cette résolution.

XXX. Nouvelles incertitudes du Roi. Après tant de consultations & d'autorités en faveur de la Maison de Bourbon, il sembloit que Charles ne devoit plus hésiter à en nommer un Prince pour son successeur, cependant il balançoit encore, espérant peut-être trouver enfin quelque décision plus favorable à la Maison d'Autriche, mais ce fut toujours inutilement. Le 9 de Septembre, il écrivit de nouveau à son Ambassadeur à Vienne de prendre tous les moyens possibles pour faire passer l'Archiduc en Espagne, & il marqua même une si grande confiance en ce Ministre, que pour le faire agir avec plus d'activité, il l'éleva à la dignité de Conseiller d'Etat, qui n'est donnée ordinairement qu'à ceux qui ont joui d'une Vice-royauté, ou au moins qui occupent actuellement un de ces postes éminents. Le Cardinal, qui voyoit que la santé du Monarque s'affoiblissoit de jour en jour, craignoit qu'une mort soudaine ne privât ses sujets du fruit de tous les soins qu'on s'étoit donnés

pour fixer ses incertitudes. La Reine, soit qu'elle redoutât le pouvoir de la France, soit qu'elle fût dégoûtée de la lenteur des Allemands, soit enfin qu'elle jugeât que le parti Autrichien étoit totalement anéanti, ne faisoit plus aucune démarche en faveur de ce parti. Elle avoit cependant réussi, quelque temps avant, à faire éloigner Froilano-Diaz, que le Cardinal avoit donné pour confesseur au Roi, & avoit fait remplir sa place par le P. Nicolas de Torrez, aussi Dominicain. Ce Religieux, contre l'ordinaire des gens de son état qui résident auprès des Princes, ne se mêloit d'aucune intrigue, ne se présentoit chez le Roi que lorsqu'il y étoit mandé, & ne s'attachoit qu'à calmer le trouble que ses prédécesseurs avoient mis dans la conscience de Charles. 1700.

XXXI. Discours du Cardinal Portocarrero au Roi.

Le Monarque approchoit visiblement de sa fin : une dyssenterie, qui se joignit à ses autres maladies, & la foiblesse de son pouls, firent juger qu'il n'avoit que très peu de temps à vivre. Les Médecins, dans la crainte de hâter son dernier moment, lui cachoient le danger imminent où ils le voyoient ; mais Portocarrero, soit pour faire sa cour

à la France, soit qu'il crût réellement
1700. que le salut de Charles seroit en danger, s'il laissoit la succession indécise, fit venir plusieurs Théologiens, qui, d'accord avec lui, insistèrent auprès du Monarque pour l'engager à faire son testament, après l'avoir désabusé de l'espérance d'une plus longue vie. Le Cardinal lui parla avec encore plus de force qu'il n'avoit fait jusqu'alors: il lui représenta que tous les Conseillers d'Etat, la principale noblesse de Castille, les vœux unanimes de ses sujets, & plus que tout, la volonté suprême du Maître Souverain des Empires exigeoient qu'il nommât un Prince de France pour son héritier : que les Loix fondamentales du Royaume donnoient la succession à son plus proche parent, qui étoit le Dauphin, ou un de ses fils : que les renonciations des Reines Marie-Thèrese, & Anne d'Autriche, devenoient absolument nulles dans les circonstances actuelles, où le salut de l'Etat & la conservation de la Monarchie appelloient un Prince de France, pour garantir l'Espagne des malheurs dont elle étoit menacée : que s'il prenoit un autre parti, ou s'il persistoit dans son indécision, il y avoit tout lieu de

craindre que les ſujets de la Caſtille &
de l'Aragon, hors d'état de ſe défendre 1700.
contre les armées Françoiſes, dont les frontières étoient couvertes, ne ſe jettaſſent entre les bras de Louis XIV ; & ne proclamaſſent le Duc d'Anjou, pour éviter de devenir la proie du vainqueur : qu'il ne devoit écouter aucune affection particulière dans des inſtants ſi précieux : que les Autrichiens n'étoient point les parents de ſon ame, ni les Bourbons ſes ennemis : qu'il devoit, dans ſes dernières volontés, avoir pour guides uniques les anciens ſtatuts de ſes Royaumes, la déciſion unanime des habiles Docteurs qu'il avoit conſultés, la voix des peuples, & particulièrement la volonté du Souverain Juge, auquel il rendroit compte dans peu de l'état où il laiſſeroit ſon Royaume, puiſque le parti qu'il prendroit, *Sanvitali.*
abandonneroit ſes ſujets aux malheurs *S. Philippe.*
d'une guerre des plus ſanglantes, ou les remettroit à l'héritier légitime, ſeul en état de les garantir contre tous leurs ennemis.

Charles, effrayé des vérités que le XXXII. Teſtament & mort de Charles II.
Cardinal lui préſentoit avec la véhémence qu'exigeoit une circonſtance auſſi preſſante & la néceſſité de le dé-

terminer, réſolut enfin de faire ſon
1700. teſtament. Il manda auſſi-tôt le Secrétaire des Dépêches Ubilla, qui fut revêtu du titre de Notaire, pour qu'il ne manquât aucune formalité ; & le Roi, n'ayant retenu avec lui que le Cardinal & Dom Manuel Arias, ce fut entre leurs mains que Sa Majeſté Catholique conſigna ſes dernières volontés. On lui en fit enſuite la lecture, ſes yeux ſe remplirent de larmes, & il s'écria avec tranſport : *C'eſt Dieu qui donne les Royaumes, parce qu'ils lui appartiennent*. Le teſtament fut ſcellé de ſept ſceaux, & l'on fit venir autant de témoins qui ſignèrent ſur le revers. Le Roi tomba après dans une défaillance qui fit craindre que cette démarche ſi contraire à la nature & à ſon penchant pour ſa famille, n'eût avancé la fin de ſes jours : mais il revint à lui, confia la ſuprême autorité au Cardinal Portocarrero, chez lequel il fit porter les ſceaux du Royaume, honneur dont aucun autre ſujet n'avoit jamais joui : confirma ſon teſtament trois jours après par un Codicile, en date du 5 d'Octobre ; paſſa le reſte du mois dans les alternatives ordinaires à ceux qui trouvent la fin de leur carrière dans

un âge peu avancé, répétant ſouvent ces triſtes mots avec amertume, *déja nous ne ſommes plus rien* : enfin le premier de Novembre, à deux heures après midi, Charles II finit une vie languiſſante, âgé d'environ trente-neuf ans, étant né le 6 de Novembre 1661.

1700.

Sanvitali. S. Philippe. Ottieri.



1700.



CHAPITRE V.

§. I. *Principaux articles du testament de Charles II.* §. II. *Etonnement du Comte d'Harrach.* §. III. *Joie universelle en Espagne.* §. IV. *Lettres de la Junte au Roi de France.* §. V. *Louis XIV assemble son Conseil.* §. VI. *Raisons pour le Traité de partage.* §. VII. *Raisons pour accepter le testament.* §. VIII. *Les sentiments sont partagés.* §. IX. *Le Roi se décide à accepter le testament.* §. X. *Le Roi écrit à la Junte.* §. XI. *Il déclare publiquement le Duc d'Anjou Roi d'Espagne.* §. XII. *Il écrit au Roi d'Angleterre.* §. XIII. *Mémoire des Etats-Généraux.* §. XIV. *Lettre du Roi de France aux Etats-Généraux.* §. XV. *Mémoire de la France.* §. XVI. *Réfléxions à ce sujet.* §. XVII. *Protestation du Duc d'Orléans.* §. XVIII. *Protestation du Comte d'Harrach.* §. XIX. *Le Roi de France fait avancer des troupes en Catalogne.* §. XX. *Il attire la Maison de Bavière dans son parti.* §. XXI. *L'Electeur envoye en France le Mar-*

quis de Bedmar. §. XXII. *Cette Maison fait alliance avec les deux Rois.* 1700.
§. XXIII. *Lettres Patentes pour conserver au Roi Philippe ses droits sur la Couronne de France.* §. XXIV. *Le Roi Philippe part pour l'Espagne.* §. XXV. *Disgrace du Cardinal de Bouillon.* §. XXVI. *Mort du Pape Innocent XII.* §. XXVII. *Troubles dans le Nord. Victoires de Charles XII.*

I. Principaux articles du testament de Charles II.

AUSSI-TÔT que le Monarque fut expiré, on assembla le Conseil, & l'on y fit l'ouverture du testament. Il étoit compris en cinquante-neuf articles, dont les douze premiers contiennent des dispositions chrétiennes pour le maintien de la Religion Catholique en Espagne, pour le paiement des dettes de la Couronne, pour la diminution des impôts, pour divers autres objets relatifs au bien des sujets, & pour régler la succession entre les enfants de Charles, si Dieu, par sa miséricorde infinie, vouloit lui en accorder quelques-uns; mais, dit le Roi dans le douzième article & dans le suivant: « Comme Dieu ne nous a pas » encore accordé cette grace dans le » temps que nous faisons ce testament,

» & comme notre premier & prin-
1700. » cipal devoir est de procurer le bien
» & l'avantage de nos sujets, faisant
» ensorte que tous nos Royaumes se
» conservent dans cette union qui leur
» convient, en observant la fidélité
» qu'ils doivent à leur Roi & Seigneur
» naturel, étant persuadés que l'ayant
» toujours pratiqué, ils se conforme-
» ront à ce qui est le plus juste, s'affer-
» missant sur la souveraine autorité de
» notre présente disposition, & recon-
» noissant conformément aux résultats
» de plusieurs consultations de nos Mi-
» nistres d'Etat & de la Justice, que la
» raison sur quoi on a fondé la renon-
» ciation des Dames DONNA ANNA
» & DONNA MARIA-TERESA, Reines
» de France, ma tante & ma sœur, à
» la succession de ces Royaumes, a
» été d'éviter le danger de les unir à
» la Couronne de France; mais recon-
» noissant aussi que ce motif fonda-
» mental venant à cesser, le droit de
» la succession subsiste dans le parent
» le plus proche, conformément aux
» Loix de nos Royaumes, & qu'aujour-
» d'hui ce cas se vérifie dans le second
» fils du Dauphin de France; pour
» cette raison, Nous conformant aux

» susdites Loix, Nous déclarons être
» notre successeur (en cas que Dieu 1700
» nous appelle à lui sans laisser des enfants) le Duc d'Anjou, second fils
» du Dauphin; & en cette qualité,
» Nous l'appellons à la succession de
» tous nos Royaumes & Seigneuries,
» sans en excepter aucune partie; &
» Nous déclarons & ordonnons à tous
» nos Sujets & Vassaux de tous nos
» Royaumes & Seigneuries, que dans
» le cas susdit, si Dieu nous retire
» sans successeur légitime, ils aient à
» le recevoir, & le reconnoître pour
» leur Roi & Seigneur naturel, &
» qu'on lui en donne aussi-tôt la possession actuelle, sans aucun délai,
» après le serment qu'il doit faire d'observer les Loix, Immunités & Coutumes de nosdits Royaumes & Seigneuries; & parce que notre intention est, & qu'il est ainsi convenable
» pour la paix de la Chrétienté & de
» toute l'Europe, & pour la tranquillité de nos Royaumes, que cette
» Monarchie subsiste toujours séparée
» de la Couronne de France; Nous
» déclarons, en conséquence de ce
» qui a été dit, qu'au cas que le Duc
» d'Anjou vienne à mourir, ou au cas

1700. » qu'il vienne à hériter de la Couronne
» de France, & qu'il en préfère la
» jouissance à celle de cette Monar-
» chie, en tel cas, que ladite succes-
» sion doit passer au Duc de Berry,
» son frère, troisième fils dudit Dau-
» phin, en la même forme & ma-
» nière; & en cas que ledit Duc de
» Berry vienne à mourir aussi, ou
» qu'il vienne à succéder à la Cou-
» ronne de France; en ce cas, Nous
» déclarons, & appellons à ladite suc-
» cession l'Archiduc, second fils de
» l'Empereur notre oncle; excluant
» pour la même raison & inconvé-
» nients, contraires au bien public de
» nos Sujets & Vassaux, le fils premier
» né dudit Empereur notre oncle; &
» venant à manquer ledit Archiduc,
» en tel cas, nous déclarons & appel-
» lons à ladite succession le Duc de
» Savoie & ses enfants, & notre vo-
» lonté est que tous nos Sujets & Vas-
» saux l'exécutent, & s'y soumettent,
» comme nous l'ordonnons, & qu'il
» convient à leur tranquillité, sans
» qu'ils permettent le moindre démem-
» brement, & diminution de la Mo-
» narchie, fondée avec tant de gloire
» par nos prédécesseurs; & parce que

» nous desirons ardemment que la paix
» & l'union si-importante à la Chré- 1700.
» tienté se conserve entre l'Empereur
» notre oncle & le Roi Très-Chré-
» tien ; Nous leur demandons & les
» exhortons d'affermir ladite union
» par le lien de mariage d'entre le
» Duc d'Anjou & l'Archiduchesse ,
» afin que par ce moyen l'Europe
» jouisse du repos dont elle a besoin ».

Dans l'article XIV , Charles , après avoir fait une énumération des Royaumes & Etats dépendants de la Monarchie Espagnole ajoute : « Nous voulons
» qu'aussi-tôt que Dieu nous aura retiré
» de cette vie , ledit Duc d'Anjou soit
» appellé , & soit Roi , comme , *ipso*
» *facto* , il le sera de tout ; *nonobstant*
» toutes sortes de renonciations &
» actes qu'on ait faits au contraire ,
» parce qu'ils manquent de justes rai-
» sons & fondements ».

L'article XV est destiné à nommer une *Junte* avec la Reine à la tête pour gouverner le Royaume jusqu'à l'arrivée du nouveau Roi , s'il ne se trouve pas en Espagne au temps de la mort de Charles. L'article XVI établit des Tuteurs pour le cas où le Successeur seroit en bas-âge ; & les articles suivants sont

deſtinés à régler dans un grand détail
1700. tout l'ordre du Gouvernement pendant la minorité.

Dans les articles XXXIV & XXXV, le Roi pourvoit à l'entretien de la Reine ſa veuve en ces termes : « Nous » ordonnons qu'on reſtitue à la Reine » DONNA MARIANNA, notre très chère » & bien-aimée Epouſe, tout ce qu'elle » aura reçu de ſa dot, & que notre » Succeſſeur, & les Exécuteurs de » notre préſent teſtament lui paient » tout le ſurplus de ce à quoi Nous » nous ſommes obligés ; & outre » cela, on lui donnera pendant ſa » vie & veuvage, quatre cents mille » ducats par an pour ſon entretien, » à compter du jour de mon décès ; & » par la bonne volonté & amitié que » nous avons eue & avons pour la » Reine notre très chère & bien-aimée » Epouſe, Nous lui laiſſons & donnons » tous les joyaux, biens & meubles, » qui ne ſont pas affectés à la Cou- » ronne, & tous autres droits que nous » avons, & qui nous peuvent appar- » tenir ; & Nous ordonnons à tous » nos ſujets qu'ils la reſpectent, la » vénèrent & la ſervent, afin qu'elle » trouve dans l'amour & la révérence

» de tous nos sujets la consolation que » je voudrois bien lui procurer ; & » Nous prions affectueusement notre » successeur, & Nous l'exhortons aussi » instamment qu'il nous est possible, » que s'il plaît à la Reine, notre très » chère & bien aimée Epouse, de se » retirer en quelqu'un de nos Royau- » mes d'Italie, & qu'elle voulût, pour » le bien & l'avantage du Royaume, » s'employer à son Gouvernement, » qu'il lui plaise de disposer dudit Gou- » vernement en sa faveur, & de lui » donner des Ministres, les plus ho- » norables & de la plus grande expé- » rience qu'il s'en pourra trouver : & » si elle a dessein de vivre en quelques » villes de ce Royaume d'Espagne, il » plaise à notre successeur lui donner » le Gouvernement de ladite ville » qu'elle aura choisie pour sa retraite, » & de toutes ses dépendances, avec » la Jurisdiction ». 1700.

Les articles suivants concernent les personnes pourvues de charges & emplois, tant de la maison du Roi que de celle de la Reine, & des Officiers de la Reine-Mère ; les Gardes-du-Corps; les meubles & joyaux de la Couronne, diverses reliques qui ne doivent jamais

1700. être aliénées; l'administration de la Justice; la façon de lever les impôts; la nomination des exécuteurs testamentaires, *&c.* Tous ces articles n'ont rien d'intéressant, excepté le cinquantième, où il est dit en termes exprès: « nous conformant aux loix de nos » Royaumes, qui défendent l'aliénation des biens de la Couronne & » de ses seigneuries, nous ordonnons » & chargeons notre successeur & » successeurs que durant le temps de » leur Gouvernement, ils n'aliénent » aucune chose desdits Royaumes, » Etats & Seigneuries, ni qu'ils les » divisent ni partagent, même entre » leurs propres enfants, ni en faveur » d'aucune autre personne; & nous » voulons que tous lesdits Royaumes » & tout ce qui leur appartient, ou » pourroit appartenir ensemble, ou à » chacun en particulier, & tous autres » Etats qui pourroient appartenir par » succession à nos héritiers après nous, » se conservent ensemble, & soient » toujours joints, comme des biens » indivisibles & impartiables de cette » Couronne, & autres nos Royaumes, » Etats & Seigneuries, ainsi qu'ils » sont présentement. »

Le

Le codicille n'a de remarquable que le premier article, dans lequel il est dit, « que pour plus grande extention » de la clause contenue en l'article » XXXV du testament, & pour la » satisfaction de la Reine, Nous vou- » lons, que si elle trouvoit lui con- » venir plus, à cause de son rang, » de se retirer dans les Etats que nous » avons en Flandre, pour y vivre, » & qu'elle voulût se dédier à les » gouverner, il lui en sera donné le » commandement & le gouvernement » par notre successeur, en la même » forme & manière qu'on auroit fait » pour quelqu'un des Royaumes d'Ita- » lie qu'elle auroit élu, en vertu de » la clause du testament, lui donnant » des Ministres qui seroient les plus » propres pour cela. » Les autres articles ne sont que des dispositions pieuses en faveur de quelques Communautés religieuses.

1700.

Lamberty.

II. Etonnement du Comte d'Harrach.

Les clauses de ce testament avoient été si secrètes que les Ministres des Puissances qui y avoient intérêt, se flattoient également que le Roi avoit disposé de sa succession en faveur de leurs maîtres respectifs. Le * Comte d'Harrach qui savoit que Charles avoit

1700. marqué le plus grand attachement pour sa maison jusqu'au dernier temps de sa vie, crut être certain que ce Monarque avoit suivi son penchant pour sa famille, quand il vit que le Duc d'Abrantes sortant du Conseil, venoit à lui pour l'embrasser. L'Ambassadeur l'assura qu'il ne manqueroit pas de marquer son zèle à l'Empereur, mais il fut bien-tôt détrompé, quand le Duc lui répondit ce peu de mots : « je viens prendre congé de la » Maison d'Autriche. »

Notes sur S. Philippe.

III. Joie universelle en Espagne.

La joie fut universelle dans la Capitale & dans tout le Royaume quand on sut que le Roi défunt, n'écoutant que la justice, avoit nommé pour son successeur un Prince de France. Ce n'est pas que les Autrichiens n'eussent un très grand nombre de partisans en Espagne : que la nation, naturellement constante ne fût en général attachée à la famille de ses anciens maîtres, & qu'on ne se souvînt encore avec quelque ressentiment des calamités que les longues guerres avec la France avoient occasionnées ; cependant la crainte du démembrement avoit jetté une si grande alarme dans tous les esprits, qu'on préféroit de voir

toute la Monarchie entre les mains d'un Prince jusqu'alors étranger à la nation, 1700.
mais en état de la défendre contre ses ennemis, plutôt que d'en voir seulement une partie sous les loix des Autrichiens, pendant que le reste auroit été annexé à la Couronne de France.

Sans vouloir penser que le Monarque François ou ses Ministres eussent conclu les traités de partage avec le dessein de les rompre, comme presque tous les étrangers en ont accusé la France; on ne peut disconvenir que l'idée de former ces traités, particulièrement le dernier, n'ait été un chef-d'œuvre de politique, puisque, si l'Empereur l'avoit accepté, le Roi Très-Chrétien étendoit sa domination sans effusion de sang sur de nouveaux Royaumes & sur les plus belles parties de l'Italie; & que Leopold refusant d'y accéder, la terreur du démembrement donnoit à la Maison de Bourbon la nomination du Roi Charles en faveur du Duc d'Anjou, & le consentement universel de tous les sujets de la Monarchie Espagnole.

IV. Lettres de la Junte au Roi de France.

Le jour même de la mort de Charles, la Reine & les autres Membres de la Junte écrivirent au Monarque

1700. François uniquement pour lui faire part de cet événement, & lui envoyer la copie du testament. Le 3 du même mois, cette lettre fut suivie d'une seconde, dans laquelle les mêmes Membres en répétant que le Roi Charles avoit nommé le Duc d'Anjou pour son successeur, ajoutent: » outre que l'on pourroit assurer avec » vérité, que tel étoit auparavant le » desir unanime de cette nation, » voyant que le Roi CHARLES n'avoit » point d'enfants légitimes; le Prince » qu'il a choisi, se trouve aujourd'hui » appuyé & fortifié du sang, du droit » & de l'inclination générale. C'est » pourquoi nous demandons à Votre » Majesté que le digne successeur de » cette Monarchie commence sans » différer à disposer de ses Etats, afin » que nous ayons bien-tôt la consola- » tion de jouir de la douceur de son » gouvernement. »

Peu de jours après cette lettre, le Roi en reçut une troisième en date du 7, dans laquelle les mêmes Membres lui disent encore, « que la noblesse » & les peuples demandent leur nou- » veau Roi avec des inquiétudes & » des détresses inconcevables; de sorte

» que bien loin de vouloir prêter l'oreille, ni consentir à aucune nouveauté dans cette grande affaire, ils sont tous dans la même résolution de la soutenir & maintenir, étant aussi persuadés qu'ils le sont de la justice & de la raison de cette cause. Ce que nous représentons à Votre Majesté pour la résoudre à donner promptement à nos prières & à nos instances réitérées, un Prince qui est si desiré, & attendu avec des acclamations qui s'augmentent de jour en jour; outre les avis que nous recevons à tous moments, des applaudissements faits au testament du feu Roi, accompagnés des louanges de celui que Dieu nous a donné, & des voeux avec lesquels on aspire à le voir en possession du gouvernement. » 1700.

Toutes ces lettres prouvoient la crainte où l'on étoit en Espagne, que le Monarque François préférant l'avantage de son Royaume à celui d'un de ses petits-fils, ne voulût s'en tenir au traité de partage, quoique ce traité dût être regardé comme nul par la déclaration formelle que l'Empereur avoit faite de ne point y accéder.

C'étoit en conséquence de cette crainte, que les Régents avoient ordonné au Marquis de Castel-dos-Rios, Ambassadeur auprès du Roi Très-Chrétien, de faire partir pour Vienne le même courier qui lui portoit la copie du testament, afin d'appeller l'Archiduc si le Roi de France refusoit de l'accepter.

1700.

S. Philippe.

V. Louis XIV assemble son Conseil.

Ce Monarque étoit alors à Fontainebleau. L'Ambassadeur communiqua les ordres qu'il venoit de recevoir & la copie du testament au Ministre des affaires étrangères, & demanda une audience extraordinaire ; mais le Roi ne la voulut accorder qu'après avoir pris l'avis de son Conseil : nous ne pouvons mieux rapporter ce qui s'y passa, qu'en copiant le récit qu'en donne M. de Torcy dans ses Mémoires. L'exactitude de ce Ministre & la justesse de ses réflexions sont si connues, que nous avons cru ne devoir rien y changer.

» Le Conseil (disent les Mémoires) » étoit composé de M. le Dauphin, » principalement intéressé à la disposition faite par le Roi d'Espagne ; du » Comte de Pontchartrain, Chancelier de France ; du Duc de Beau-

» villiers, chef du Conseil des Finan- » ces, Gouverneur des Princes En- » fants de France ; & du Marquis de » Torcy, Secrétaire d'Etat ayant le » département des affaires étrangères.

1700.

VI. Raisons pou le Traité d partage.

» Il étoit plus aisé de prévoir que » de prévenir les suites de la décision » dont il s'agissoit. Le Roi s'étoit en- » gagé à rejetter toute disposition que » le Roi d'Espagne pourroit faire de » sa Monarchie, en faveur d'un Prince » de France, à quelque titre que » l'acte en seroit fait; testament, do- » nation, toute forme que ce fût, » souffroit une exclusion. Sa Majesté, » contrevenant à ses engagements, » s'attiroit les reproches de violer la » parole sacrée des Rois, & encore » en y manquant, la guerre étoit » inévitable. L'objet principal que le » Roi s'étoit proposé, en pressant la » conclusion de la paix signée à Ris- » wick, avoit été de laisser à ses peu- » ples le temps de se rétablir, après » une longue suite de guerres; lors- » qu'ils commençoient à peine à jouir » de quelque repos, ils se verroient » encore obligés de soutenir le poids » d'une nouvelle guerre, qui devien- » droit incessamment universelle,

1700. » puisqu'il n'y avoit pas lieu de se » flatter que les Princes voisins de la » France, alarmés de sa puissance, » souffrissent tranquillement que son » autorité s'étendît à donner des loix, » sous le nom de son petit-fils, aux » Etats soumis à la Couronne d'Es- » pagne, dans l'ancien & le nouveau » monde. »

VII. Raisons pour accepter le testament.

» D'un autre côté, il y avoit à con- » sidérer que si le Roi refusoit d'ac- » cepter les dispositions du testament, » ce même acte transféroit la succes- » sion totale à l'Archiduc. Le même » courier dépêché en France, passoit » à Vienne. La nation Espagnole » n'auroit pas hésité à reconnoître » pour son Roi, le second fils de » l'Empereur. La Maison d'Autriche » réunissoit encore, entre le père & » le fils, la puissance de Charles- » Quint, autrefois si fatale à la France. » La paix conclue à Riswick n'en » étoit pas plus assurée, le traité de » partage ne suffisoit plus pour la main- » tenir.

» L'Empereur avoit refusé opiniâ- » trément de souscrire à ce traité, » dans le temps qu'il avoit lieu de » craindre l'effet des liaisons de la

» France avec l'Angleterre & la Hol-
» lande. Ses alarmes étoient dissipées 1700.
» par les avis secrets que les Ministres
» de ces deux puissances avoient con-
» fiés à ceux de la Cour de Vienne.
» Nuls préparatifs de leur part ne
» donnoient lieu de croire que le Roi
» Guillaume & la République de
» Hollande eussent intention de sou-
» tenir, par les armes, la disposi-
» tion faite des Etats de la Couronne
» d'Espagne. L'Empereur pleinement
» rassuré, n'auroit pas accepté ce
» qu'il avoit refusé, lorsqu'il avoit
» eu le plus sujet d'être alarmé.

» Le Roi n'acceptant pas le testa-
» ment, n'avoit de parti à prendre
» que d'abandonner totalement la
» succession d'Espagne, ou de faire
» la guerre pour conquérir la part
» que le traité de partage assignoit à
» la France.

» Un abandon général privoit les
» Princes ses enfants de leurs droits
» légitimes, reconnus par le Roi Char-
» les, par la nation Espagnole; &
» enrichissoit à leurs dépens la Maison
» d'Autriche, si ennemie de celle de
» France, que l'Empereur avoit mieux
» aimé s'exposer à tout perdre, que

» de consentir à partager avec elle
1700. » cette grande succession.

» Si le Roi se déterminoit à la » guerre, pour maintenir les enga- » gements pris avec l'Angleterre & » la Hollande, il étoit indubitable » qu'il seroit obligé d'en soutenir seul » tout le poids ; mais de plus, on de- » voit s'attendre que peu de temps » après qu'elle seroit commencée, ces » Alliés infidèles s'uniroient aux enne- » mis de Sa Majesté, & s'opposeroient » à l'exécution de ce même traité; » dont elle auroit craint de violer les » engagements. »

» La guerre étoit nécessaire pour » les soutenir. Elle étoit onéreuse à » la France; mais de plus, elle étoit » injuste. Quelle raison pour la dé- » clarer à l'Espagne ? A quel titre s'em- » parer d'une partie de ses Etats ? » Quel tort son dernier maître avoit-il » fait à la France, en reconnoissant » un de ses Princes pour son héritier » universel ? Et quelle injure lui fai- » soit la nation Espagnole, de se sou- » mettre & de se conformer aux vo- » lontés équitables de son Roi ? Elle » se donnoit sans réserve ; la France » en la rejettant, l'auroit regardée

» comme ennemie, sans autre raison
» que de croire qu'il convenoit mieux 1700.
» à ses intérêts de s'emparer d'une
» partie des Etats de l'Espagne, sans
» autre droit que celui d'un traité,
» dont ses Alliés avoient déja violé les
» conditions essentielles.

» Si la guerre étoit inévitable, il
» falloit la faire pour soutenir le parti
» le plus juste, & certainement c'étoit
» celui du testament, puisque le Roi
» d'Espagne rappelloit ses héritiers
» naturels à sa succession, dont ils
» avoient été injustement exclus par
» ses Prédécesseurs.

VIII. Les sentiments sont partagés.

» Il y avoit lieu de croire que mal-
» gré le désordre des Finances d'Es-
» pagne, cette Monarchie ne seroit
» pas encore hors d'état d'aider la
» France à s'opposer à la division de ses
» Etats. L'Espagne livroit pour sa dé-
» fense, de fortes places, des ports,
» dont la situation facilitoit le com-
» merce de la France, & pouvoit
» ruiner celui de ses ennemis. On
» pouvoit se flatter que les Indes ne
» seroient pas d'un médiocre secours.
» Le Secrétaire d'Etat appuya de
» toutes ces raisons l'avis qu'il ouvrit

» dans le Conseil, d'accepter le
1700. » testament.

» Le Duc de Beauvilliers, qui parla » ensuite, conclut à s'en tenir au traité de partage; persuadé que la » guerre, suite nécessaire de l'accep» tation, causeroit la ruine de la » France.

» Le Chancelier reprit en détail les » différents avantages qu'il y avoit à » se promettre de l'un ou de l'autre » parti; il les exposa clairement & » réciproquement; il fit la récapitula» tion des inconvénients que chacun » de ces partis entraînoit nécessaire» ment; ensorte que n'osant pronon» cer sur une question si importante, » dont la décision seroit ou louée ou » blâmée généralement, suivant l'évé» nement, il conclut que le Roi seul, » plus éclairé que ses Ministres, pou» voit connoître & décider, suivant » les lumières de Sa Majesté, ce qui » convenoit le mieux à sa gloire, à » sa Famille Royale, au bien de son » Royaume & de ses sujets.

» Monseigneur le Dauphin parla » peu, & sans hésiter; il conclut à » l'acceptation du testament, plus

» touché de voir ſon ſecond fils ré- 1700.
» gner ſur toute la Monarchie d'Eſpa-
» gne, que d'être lui-même Souve-
» rain des Royaumes de Naples & de
» Sicile.

IX. Le Roi ſe décide à accepter le teſtament.

» Le Roi décida; & voulut que la
» réſolution qu'il prit d'accepter le
» teſtament, fût tenue ſecrète pen-
» dant quelques jours.

» Les Ecrivains des derniers temps,
» ont avancé fauſſement que Madame
» de Maintenon avoit aſſiſté à ce
» Conſeil, & qu'elle avoit donné ſon
» avis. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne,
» admis enſuite à l'audience particu-
» lière que le Roi lui donna dans ſon
» cabinet, eut l'honneur de remet-
» tre à Sa Majeſté le teſtament du feu
» Roi d'Eſpagne, avec la lettre de la
» Junte, ſignée de la Reine Douai-
» rière & des Miniſtres dont ce Con-
» ſeil étoit composé.

» Le Roi lui confia la réſolution
» qu'il avoit priſe; comme elle ne de-
» voit être déclarée que lorſque le Roi
» ſeroit de retour à Verſailles, il lui
» recommanda le ſecret pendant peu
» de jours encore; & pour ne pas
» retarder le renvoi du courier venu
» de Madrid, il fit remettre dès le

» lendemain à l'Ambassadeur la lettre
1700. » qu'il écrivit à la Junte. »

X. Le Roi écrit à la Junte.

Dans cette lettre datée du 12 de Novembre, le Monarque marquoit à la Reine & aux Régents, que la douleur sensible que lui avoit causé la perte du Roi, son cousin, étoit infiniment augmentée par les marques touchantes qu'il lui donnoit à sa mort, de sa justice, de son amour pour des sujets fidèles, & de l'attention qu'il avoit apportée, au-delà du temps de sa vie pour maintenir le repos général de toute l'Europe & le bonheur de ses peuples : que pour contribuer également à l'un & à l'autre, & pour répondre à la parfaite confiance que ce Prince lui avoit témoignée, il se conformoit entièrement aux intentions exprimées dans le testament : que tous ses soins seroient désormais de rétablir par une paix inviolable, & par l'intelligence la plus parfaite, la Monarchie d'Espagne au plus haut point de gloire où elle eût jamais été : qu'il acceptoit pour son petit-fils le Duc d'Anjou, le testament du feu Roi Catholique : que le Dauphin l'acceptoit aussi : que ce Prince abandonnoit sans peine les justes droits de la feue Reine sa mère,

reconnus inconteſtables, auſſi bien que ceux de la feue Reine ſon ayeule, par 1700.
les avis des différents Miniſtres d'État & de Juſtice conſultés par le feu Roi d'Eſpagne : que loin de ſe réſerver aucune partie de la Monarchie, il ſacrifioit ſes propres intérêts au deſir de rétablir l'ancien luſtre d'une couronne que la volonté du feu Roi Catholique & la voix de ſes peuples déféroient unanimement au Duc d'Anjou : qu'on le feroit partir inceſſamment, pour donner plutôt à des ſujets fidèles la conſolation de recevoir un Roi bien perſuadé, que Dieu l'appellant au trône, ſon premier devoir étoit de faire règner avec lui la juſtice & la Religion : qu'il devoit donner ſa principale application à rendre ſes peuples heureux, à relever & à maintenir l'éclat d'une auſſi puiſſante Monarchie : qu'il étoit obligé de connoître parfaitement & de récompenſer le mérite de ceux qu'il trouveroit (dans une nation également brave & éclairée) propre à le ſervir dans ſes Conſeils, dans ſes armées & dans les différents emplois de l'Egliſe & de l'Etat. Le Monarque promettoit enſuite d'inſtruire ſon petit-fils de ce qu'il devoit à des

1700. sujets inviolablement attachés à leurs Roi : & assuroit que chaque jour produiroit de nouvelles occasions de marquer l'estime & la bienveillance particulière qu'il avoit lui-même (le Roi Louis XIV) pour toute la nation Espagnole.

Lamberti.

XI. Il déclare publiquement le Duc d'Anjou Roi d'Espagne.

Le 16 du même mois, le Roi Très-Chrétien, pressé par le Marquis de Castel-dos-Rios de déclarer publiquement l'acceptation du testament, manda cet Ambassadeur dans le cabinet du Conseil, où il fit venir M. le Dauphin avec les Princes ses enfants, & le Monarque adressant la parole au Duc d'Anjou, lui dit : „ Monsieur, le Roi d'Espagne vous a fait Roi, les Grands „ vous demandent, les peuples vous „ souhaitent, & moi j'y consens. Pensez seulement que vous êtes Prince „ de France. Vous allez règner sur la „ plus grande Monarchie qui ait jamais „ été dans l'Univers, & sur une nation très brave, qui a toujours montré l'exemple de l'honneur & de la „ fidélité. Je vous recommande d'aimer vos peuples, & de vous attirer „ leur amour par la douceur de votre „ Gouvernement. „ Ensuite le Roi Très-Chrétien dit à l'Ambassadeur ;

„ Monsieur, saluez votre Roi. „ Le Marquis attendri se jetta les yeux baignés de larmes aux pieds du nouveau Monarque, & dit en lui baisant la main : „ Sire, mon sort est digne d'envie, puisque j'ai le bonheur d'être „ le premier, entre un si grand nombre de sujets, à vous rendre hommage, à vous jurer une fidélité inviolable, & à vous assurer que le „ plus grand desir de toute ma nation „ est de pouvoir dans peu faire éclater „ les mêmes sentiments de joie & de „ vénération en présence de Votre „ Majesté. „ Le jeune Prince lui répondit avec la bonté naturelle à la Maison de Bourbon : les Seigneurs de la Cour & plusieurs Ministres Etrangers furent admis dans le cabinet : Sa Majesté Très-Chrétienne déclara publiquement que son petit-fils étoit Roi : il lui donna en même-temps la droite pour aller à la Chapelle. Le Prince reçut le même honneur de M. le Dauphin son père, & depuis ce moment il fut toujours traité comme Roi d'Espagne sous le nom de Philippe V.

1700.

XII. Il écrit au Roi d'Angleterre.

Le Monarque François desiroit avec ardeur que ce grand évènement n'altérât en rien la tranquillité publique :

il dépêcha des couriers aux différentes
1700. Puissances de l'Europe, particulièrement en Angleterre & en Hollande, & donna ordre à ses Ministres auprès de ces Cours, d'exposer les raisons qu'il avoit eues d'accepter le testament de Charles II, en dérogeant au Traité de partage. Il écrivit lui-même à Guillaume, que l'Empereur ayant refusé d'accéder à ce Traité, qui n'avoit été reçu que d'un très petit nombre de Princes; cet important motif, joint à la disposition universelle où il voyoit les Espagnols, & au desir ardent qu'ils faisoient paroître d'avoir le Duc d'Anjou pour leur Roi, l'avoit déterminé à consentir aux instantes demandes de cette nation: que l'acceptation du testament lui causoit personnellement une très grande perte; mais qu'il préféroit de renoncer aux avantages accordés à sa Couronne par le Traité de partage, plutôt que de donner lieu à une guerre qui troublât le repos de l'Europe: qu'il espéroit que Sa Majesté Britannique approuveroit le parti qu'il avoit pris, lorsqu'elle auroit mûrement réfléchi sur tout le bien qui en résulteroit pour la tranquillité publique. Guillaume reçut cette nouvelle avec une froideur

apparente : n'en fit part qu'au Comte de Portland, & parut, sans marquer aucune altération, à la fête qui fut donnée à Londres le même jour pour l'anniversaire de sa naissance, ce Monarque ne voulant prendre de parti qu'après une mûre délibération. 1700. *Sanvitali.*

XIII. Mémoire des Etats-Généraux.

La lettre aux Etats-Généraux fut présentée par le Comte de Briord, & cet Ambassadeur s'étendit sur les motifs qui avoient determiné le Monarque François. Les chefs de la République frappés d'étonnement à cette nouvelle si contraire à leur attente, donnèrent ordre à M. de Heemskerk leur Ambassadeur à Paris, de faire leurs représentations à Sa Majesté Très-Chrétienne. Cet ordre fut exécuté par un mémoire que l'Ambassadeur présenta le 25 de Novembre, & qui étoit conçu en ces termes.

« Le soussigné Ambassadeur-Extraordinaire des Etats-Généraux des Provinces-unies des Pays-Bas, vient de recevoir des ordres des Seigneurs ses maîtres, de représenter très humblement à Sa Majesté Très-Chrétienne, que leurs Hautes-Puissances ne se sont pas attendues à la résolution qu'il a plu à Sa Majesté de leur faire noti-

» fier par ſon Ambaſſadeur M. le Comte
1700. » de Briord, au ſujet du teſtament du
» feu Roi d'Eſpagne, en faveur de
» Monſeigneur le Duc d'Anjou, puiſ-
» qu'elle eſt contraire au traité fait par
» Sadite Majeſté Très-Chrétienne avec
» Sa Majeſté Britannique, & leurs
» Hautes-Puiſſances, touchant la ſuc-
» ceſſion de Sa Majeſté Catholique,
» lequel Elles croient devoir être ob-
» ſervé en tout, & dont on ne de-
» vroit ſe départir que de concert, &
» d'un conſentement unanime de tous
» les contractants; outre que le temps
» dans lequel, ſelon l'article ſecret,
» l'Empereur peut entrer dans ledit
» traité, n'eſt point encore expiré, &
» que conformément à icelui, leurs
» Hautes-Puiſſances, après avoir reçu
» la nouvelle de la mort dudit Roi
» d'Eſpagne, y ont encore invité Sa
» Majeſté Impériale de nouveau & de
» la manière la plus perſuaſive ».

» Que par ces raiſons, leurs Hautes-
» Puiſſances eſpèrent que ſadite Majeſté,
» conſidérant cette affaire de nouveau,
» aura auſſi la bonté d'y faire de nou-
» velles réflexions, avec ordre à leur-
» dit Ambaſſadeur de prier Sa Majeſté
» de perſiſter à ſe tenir au traité ſuſdit;

» & de l'obſerver en tout ce qui la » regarde ».

1700.

XIV. Lettre du Roi de France aux Etats-Généraux.

La Cour de France répondit par un Mémoire, que le Comte de Briord remit aux députés avec cette lettre du Roi : « TRÈS-CHERS, GRANDS AMIS, » ALLIÉS ET CONFÉDÉRÉS, la tran- » quillité de l'Europe eſt ſi ſolidement » établie par la juſte diſpoſition que le » feu Roi d'Eſpagne, notre très-Cher » & très-Aimé Frère, a fait de ſes » Royaumes & Etats en faveur de » notre très-Cher & très-Aimé Petit-fils » PHILIPPE V, préſentement Roi d'Eſ- » pagne, que Nous ne doutons pas de » la part que Vous prendrez à ſon avé- » nement à la Couronne. Nous lui » avons déja fait connoître l'affection » véritable que Nous avons pour Vous; » & comme Nous ſommes perſuadés » que ſes ſentiments ſeront conformes » aux nôtres, l'étroite intelligence qui » ſera déſormais entre notre Couronne » & celle d'Eſpagne, Nous donnera » de nouveaux moyens de vous mar- » quer l'intérêt que Nous prenons à ce » qui vous regarde, & l'amitié ſincère » que nous avons pour vous. Le Comte » de Briord, notre Ambaſſadeur-Ex- » traordinaire, vous en donnera de

» nouvelles aſſurances , & cependant
1700. » Nous prions Dieu , qu'il vous ait, » très-Chers, grands-Amis, Alliés & » Confédérés, en une bonne & digne » garde. Ecrit à Verſailles, le 29 No- » vembre 1700. Etoit ſigné Votre bon » Ami, Allié & Confédéré LOUIS ».

XV. Mémoire de la France.

Dans le Mémoire, qui eſt aſſez étendu, on commence par remarquer qu'il faut diſtinguer les termes du traité de partage, de l'eſprit dans lequel il a été compoſé : que l'un & l'autre étoient unis pendant la vie du Roi Charles ; mais que par les dernières diſpoſitions de ce Monarque, il faut que l'un ſoit détruit, ſi les autres ſubſiſtent : « que » l'objet de ce traité étoit de maintenir » la tranquillité générale de l'Europe, » conſerver le repos public, éviter une » nouvelle guerre par un accommo- » dement des diſputes & des différends » qui pourroient réſulter au ſujet de » la ſucceſſion d'Eſpagne, ou pour » l'ombrage de trop d'États réunis ſous » un même Prince ».

On dit enſuite que : « la vue de Sa » Majeſté n'a pas été d'acquérir par un » traité les Royaumes de Naples & de » Sicile, les Provinces de Guipuſcoa, » & le Duché de Lorraine : ſes Alliés

» n'avoient aucun droit ſur ces Etats.
» Peut-être auroit-Elle obtenu des avan- 1700.
» tages plus conſidérables par ſes armes,
» ſi Elle avoit eu deſſein de les employer
» à l'occaſion de la mort du Roi d'Eſ-
» pagne ; mais ſon principal objet étant
» de maintenir la paix, Elle a traité ſur
» cet unique fondement, Elle a per-
» mis à Monſeigneur le Dauphin de ſe
» contenter du partage deſtiné à lui
» tenir lieu de tous ſes droits ſur la
» ſucceſſion entière des Royaumes d'Eſ-
» pagne. S'il arrive donc que les meſures
» priſes dans la vue de maintenir la
» tranquillité publique, produiſent un
» effet contraire, qu'elles engagent
» l'Europe dans une nouvelle guerre ;
» s'il devient néceſſaire pour conſerver
» la paix d'uſer de moyens différents de
» ceux qu'on s'étoit propoſés ; ſi cette
» route nouvelle ne cauſe aucun préjudi-
» ce aux Puiſſances alliées de Sa Majeſté ;
» ſi le ſeul déſavantage retombe ſur Elle,
» qu'Elle veuille bien ſacrifier ſes pro-
» pres intérêts au bonheur général de
» la Chrétienté : non-ſeulement il dé-
» pend de Sa Majeſté de le faire, mais
» encore Elle a lieu de croire que ſes
» Alliés loueront ſa modération & ſon
» amour pour la paix, plutôt que de ſe

» plaindre d'un changement que le bien
1700. » public demande, & qu'ils la remer-
» cieront d'une résolution qu'il étoit
» impossible de différer sans s'exposer
» en même temps aux longues & san-
» glantes guerres, que Sa Majesté, de
» concert avec eux, a voulu prévenir ».

Le reste du Mémoire est de la même force : on y repète que les Etats-Généraux n'ont aucun intérêt personnel dans cette affaire, qu'ils n'ont agi que comme médiateurs, pour le maintien de la paix publique, & qu'il leur suffit que cet objet soit rempli, comme il le sera (dit-on) bien plus sûrement par l'acceptation du testament que par le traité de partage : qu'on ne doit pas croire que l'Empereur, après un délai de sept mois qu'il a eus pour délibérer, se déterminât à accéder au traité dans un temps où le refus fait par le Roi de France d'accepter le testament, donneroit à l'Archiduc le droit de recueillir la succession entière. On observe que le Roi Très-Chrétien n'a eu d'autre alternative que d'accepter ou de refuser le testament; & que dans le cas de refus, il n'auroit pu faire qu'une guerre très injuste à l'Espagne, qui présentoit à son petit-fils la plus riche Monarchie de

de l'Univers : enfin on demande aux Hollandois quelles forces de terre & de mer ils ont de prêtes pour soutenir le traité de partage, & quels Princes sont unis avec eux pour mettre le Dauphin en possession de ce qui lui est assigné par ce traité ?

1700.

Lamberty.

XVI. Réflexions à ce sujet.

Nous n'entrerons point dans le détail de toutes les pièces qui furent écrites pour & contre l'acceptation du testament. Sans avoir recours aux raisons de droit, tout esprit juste conviendra que Louis XIV ne fit en cette occasion que ce que tout autre Prince eût fait à sa place, & il est certain que Léopold n'eût pas balancé à profiter du défaut d'acceptation. Le traité de partage ne pouvoit plus avoir son exécution, dès que le Roi Catholique suivoit les loix de l'équité préférablement aux sentiments d'amour pour sa famille, & les raisons qui avoient déterminé à faire le traité de partage ne subsistant plus, ce traité s'anéantissoit naturellement. Il est injuste de penser qu'il ait été la cause des guerres qui inondèrent bien-tôt l'Europe : l'Empereur les auroit également entreprises quand ce traité n'eût jamais existé, & les Puissances maritimes l'auroient de

même ſoutenu comme elles s'y étoient

1700. engagées par un des articles de la grande ligue.

XVII. Proteſtation du Duc d'Orléans.

Le teſtament de Charles II, ayant été fait dans la vue de rétablir l'ordre de la ſucceſſion, ſans égard aux renonciations d'Anne & Marie-Thérèſe d'Autriche, il eſt évident qu'au défaut de la branche aînée des deſcendants de Louis XIII, la Couronne d'Eſpagne devoit paſſer aux Princes de la branche cadette, c'eſt-à-dire, à la Maiſon d'Orléans : mais ſoit par oubli, ſoit par d'autres motifs ſur leſquels on ne trouve aucune lumière, cette branche paroiſſoit exclue de la ſucceſſion. Au défaut des Ducs d'Anjou & de Berry, le Roi Catholique inſtituoit l'Archiduc pour ſon héritier, & après lui le Duc de Savoie, quoique le premier deſcendît de Marie-Anne, ſœur cadette de la Reine Anne d'Autriche, & que le ſecond vînt d'une ſouche encore plus éloignée. Monſieur, frère unique de Louis XIV, ne put voir cette omiſſion avec indifférence ; & le 1er. de Décembre il fit dreſſer un acte dans lequel il dit : » qu'il ſouhaite que le droit que ſa naiſ-
» ſance lui donne, demeure pour tou-
» jours en ſuſpens, & que la lignée

» des Princes que l'ordre du Sang ap- 1700.
» pelle avant lui, s'étende si loin dans
» les siècles futurs, que sa postérité
» la plus reculée n'ait jamais occasion
» d'en jouir ; mais qu'il ne doit pas
» souffrir qu'une prérogative si émi-
» nente, un droit si inviolable que le
» sien, & celui de ses descendants,
» soit omis ; que sans parler de lui,
» on appelle des Princes qui ne peu-
» vent légitimement recueillir cette
» succession qu'après lui & ses descen-
» dants. C'est pourquoi (ajoute-t-il)
» Son Altesse Royale a protesté & pro-
» teste par ces présentes, que l'omis-
» sion de sa personne & de ses descen-
» dants dans le testament du Roi Ca-
» tholique, daté à Madrid le 2 Octo-
» bre 1700, ne pourra donner aucune
» atteinte, ni préjudicier à ses droits *Lamberty.*
» & à ceux de ses descendants sur les
» Royaumes, Etats, Terres & Do-
» minations d'Espagne ».

XVIII. Protestation du Comte d'Harrach.

Aussi-tôt qu'on eut à Madrid la nouvelle de l'acceptation du testament, on y fit la proclamation du nouveau Roi à l'applaudissement de tous les Grands & aux cris de joie de tout le peuple. L'Ambassadeur de l'Empereur avoit protesté le 6 de Novembre, au nom

de ſon maître, contre ce teſtament ;
1700. & il fit quelques démarches pour trouver des gens qui vouluſſent proclamer l'Archiduc dans la Capitale : mais la crainte de la populace obligea les partiſans de la Maiſon d'Autriche de demeurer dans le ſilence, & la proclamation de Philippe V n'éprouva aucune contradiction ni dans la Caſtille, ni dans tous les Royaumes & Etats qui compoſoient la Monarchie d'Eſpagne. Le Comte d'Harrach voyant qu'il ne pouvoit réuſſir dans ſon projet, prit le parti de ſe retirer avec ſa famille ; mais ce ne fut qu'après une nouvelle proteſtation dont nous parlerons dans les événements de l'année ſuivante.

XIX. Le Roi de France fait avancer des troupes en Catalogne.

Le Monarque François avoit fait avancer un grand nombre de troupes ſur les frontières de la Catalogne, & quelque temps avant la mort de Charles, il avoit donné des ordres au Marquis d'Harcour, qu'il connoiſſoit auſſi bon Général qu'habile négociateur, pour qu'il ſe mît à leur tête s'il étoit néceſſaire : mais il ne ſe fit à la mort du Roi Catholique aucun mouvement qui pût obliger les François à faire uſage des forces formidables qu'ils avoient dans cette partie.

1700.

XX.

Il attire la Maison de Bavière dans son parti.

L'un des premiers ſoins de Louis XIV ût de faire reconnoître Philippe V par es Puiſſances étrangères, & de ſe pré-)arer à ſoutenir la guerre contre la Mai- on d'Autriche, ne doutant pas qu'il ne ût attaqué dans peu, tant par Léopold que par les Alliés que ce Prince pour- oit ſe procurer. Quoique le Roi Guil- aume & les Etats-Généraux diſſimu- aſſent pendant quelque temps, le Roi Très-Chrétien fut bien-tôt informé lu deſſein où ils étoient de remplir eurs premiers engagements avec l'Em-)ereur. Ce Monarque faiſoit tous ſes :fforts pour que cette guerre, particu- ière à ſa Maiſon, devînt une guerre le l'Empire : & Louis XIV de ſon côté ıe négligea aucun moyen pour en dé- ach[illegible]us les Princes qu'il ſe flattoit le pouvoir attirer dans les intérêts de a Maiſon de Bourbon. Le premier fut 'Electeur de Bavière, qui, en qualité le Gouverneur de la Flandre pour l'Eſ- ıagne, fit proclamer le nouveau Mo- ıarque dans toutes les villes qui dépen- :oient de cette Monarchie. Le Roi Très-Chrétien deſiroit former une ligue ıffenſive & défenſive avec ce Prince, c avec l'Electeur de Cologne ſon frère. l en fit faire la propoſition à Maximi-

lien par le Marquis de Puisegur son Ministre à Bruxelles, en lui assurant qu'il
1700. feroit continué dans ce Gouvernement, & qu'on le feroit passer après lui à ses enfants.

Ottieri.

XXI. L'Electeur envoye en France le Marquis de Bedmar.

Cette proposition, qui fut alors très secrète, ne pouvoit manquer d'être agréable à l'Electeur de Bavière, & il fit partit aussi-tôt le Marquis de Bedmar, pour rendre au Roi Philippe V l'hommage dû par les Etats de Flandre. Ce Ministre se rendit à Paris, où il remplit publiquement ce premier objet, & eut ensuite divers entretiens particuliers avec Louis XIV, & avec le Contrôleur-Général Chamillard, au sujet de cette ligue. On prétend que l'Electeur déguisé se rendit lui-même en cette Capitale : mais nous ne voyons aucune preuve de ce fait. Quoi qu'il en soit de cette entrevue & de cette alliance, dont plusieurs articles ne sont jamais venus à la connoissance du public, nous en allons rapporter les principaux, tels qu'ils transpirèrent alors, & comme nous les a donnés le Marquis Ottieri.

XXII. Cette Maison fait alliance avec les deux Rois.

On convint, dit cet Auteur, que Maximilien & ses descendants auroient à perpétuité le Gouvernement des Pays-Bas, soumis alors à la domination Es-

agnole, & de toutes les autres villes
u places qui pourroient être conquises 1900.
ans le cours de la guerre : que le Roi
ouis XIV feroit passer en Flandre une
orte armée avec des Généraux Fran-
ois, sous les ordres de l'Electeur, au-
uel il seroit donné une somme consi-
érable, en qualité de Généralissime
our les deux Couronnes : que les trou-
es des deux Rois employeroient la
orce, si la persuasion ne pouvoit suf-
ire pour obliger les Chapitres de Co-
ogne & de Liége à donner satisfaction
l'Electeur Clément sur les différends
ui s'étoient élevés entre ce Prince &
es Chapitres : que le Duc de Bavière
& l'Electeur de Cologne recevroient
ans leurs Etats les troupes Françoises
our agir de concert avec leurs pro-
res troupes dans tout ce qui seroit
ugé nécessaire ou utile à l'intérêt com-
nun : que si l'on faisoit des conquêtes
n Allemagne, les deux Rois en dispo-
eroient en faveur de la Maison de
avière : que l'Electeur Maximilien en-
retiendroit au moins vingt mille soldats
ux frais de la France, & à la disposi-
ion des deux Couronnes : que pour
onserver la liberté & les prérogatives
e l'Empire, le même Electeur Maxi-

1700. milien formeroit avec les Cercles une association qui auroit pour objet de maintenir la paix de Westphalie & celle de Riswick, qui ne devoient pas être rompues pour un intérêt particulier de la Maison d'Autriche : que pour y parvenir, l'Electeur employeroit incessamment ses bons offices & ceux de ses amis auprès de Sa Majesté Impériale; mais que si l'on ne pouvoit gagner son consentement, on auroit recours aux armes : qu'il seroit fait entre les deux Rois & les deux Electeurs une ligue offensive & défensive contre les ennemis des uns & des autres, avec promesse, de la part des deux Couronnes, de dédommager ces Princes des pertes qu'ils pourroient souffrir : enfin qu'on ne feroit point de paix sans qu'ils y fussent compris, & sans qu'ils fussent rétablis en entier dans tous leurs Etats, & dans toutes les prérogatives dont ils auroient pu être dépouillés par les événements de la guerre.

Ottieri.

XXIII. Lettres-Patentes pour conserver au Roi Philippe ses droits sur la Couronne de France.

L'empressement que les Espagnols marquoient pour voir leur nouveau Roi, & les instances réitérées qu'ils faisoient à Louis XIV, tant par les lettres de la Junte que par leur Ambassadeur, déterminèrent ce Monarque à le faire

partir au commencement de Décembre. Le Roi Très-Chrétien, qui vouloit lui conserver ses droits à la Couronne de France, prit la précaution de faire dresser avant son départ, des Lettres-Patentes à ce sujet, & elles furent enregistrées au Parlement le 1er. Février suivant. Après un préambule sur l'obligation où sont les Rois de prévenir les événements capables de produire les désordres & les guerres les plus sanglantes, le Roi renouvelle l'acceptation du testament de Charles II; & marque qu'il est persuadé que le Roi d'Espagne, son petit-fils, conservera toujours la même tendresse & les mêmes sentiments pour sa Maison & pour le Royaume où il est né. Passant ensuite à l'objet des lettres, le Monarque s'explique en ces termes : » A ces causes .... voulons & nous plaît, que notre très-cher & très-amé petit-fils le Roi d'Espagne conserve toujours les droits de sa naissance, de la même manière que s'il faisoit sa résidence actuelle dans notre Royaume. Ainsi notre très-cher & très-amé fils unique le Dauphin, étant le vrai & légitime successeur & héritier 1700.

» de notre Couronne & de nos Etats;
1700. » & après lui, notre très-cher & très-
» amé petit-fils le Duc de Bourgo-
» gne, s'il arrivoit (ce qu'à Dieu ne
» plaise) que notredit petit-fils le Duc
» de Bourgogne vienne à mourir sans
» enfants mâles; ou que ceux qu'il
» auroit en bon & loyal mariage,
» décédent avant lui; ou bien que les-
» dits enfants mâles ne laissent après
» eux aucuns enfants mâles nés en
» légitime mariage: en ce cas, notre
» dit petit-fils le Roi d'Espagne, usant
» du droit de sa naissance, soit le vrai
» & légitime successeur de notre Cou-
» ronne & de nos Etats, nonobstant
» qu'il fût alors absent & résidant hors
» de notredit Royaume; & immé-
» diatement après son décès ses hoirs
» mâles procréés en loyal mariage
» viendront à ladite succession, non-
» obstant qu'ils soient nés & qu'ils
» habitent hors de notredit Royaume:
» voulant que pour les causes susdi-
» tes, notredit petit-fils le Roi d'Es-
» pagne, ni ses enfants mâles, ne
» soient censés & réputés moins ha-
» biles & capables de venir à ladite
» succession, ni aux autres qui leur
» pourroient écheoir dans notredit

» Royaume. Entendons au contraire,
» que tous droits, & autres choses 1700.
» généralement quelconques qui leur
» pourroient à présent & à l'avenir
» compéter & appartenir, soient &
» demeurent conservées saines & en-
» tières, comme s'ils résidoient &
» habitoient continuellement dans no-
» tre Royaume, jusqu'à leur trépas,
» & que leurs hoirs fussent originai-
» res & regnicoles, les ayant à cet *Lamberty.*
» effet, en tant que besoin est ou
» seroit, habilité & dispensé, habili-
» tons & dispensons, par cesdites
» présentes. »

XXIV. Le Roi Philippe part pour l'Espagne.

Philippe V partit de Versailles le 4 de Décembre, & Louis XIV avec toute la Famille Royale le conduisit jusqu'à Sceaux où les deux Monarques se séparèrent. Le Roi Très-Chrétien ne put retenir ses larmes en embrassant son petit-fils & en faisant réflexion qu'il ne le reverroit jamais. Il lui donna plusieurs avis très utiles sur le gouvernement de ses Etats & sur la conduite qu'il devoit tenir avec les Grands, la noblesse & le peuple, particulièrement envers ceux que leur affection portoit toujours à favoriser la Maison d'Autriche : enfin il lui dit

en le quittant, « mon fils, souvenez-
1700. » vous qu'il n'y a plus de Pyrennées. »
Philippe se mit en route avec le Duc de Bourgogne à sa gauche dans le fond du carrosse, le Duc de Berri & le Maréchal de Noailles sur le devant, & M. M. de Seignelai & de Rasilli aux portières. Aucun de ces Seigneurs ni des autres qui suivirent le Monarque, ne devoit passer la frontière, Louis XIV ayant défendu qu'aucun de ses sujets n'entrât en Espagne pour ne point causer de jalousie à la nation, excepté M. d'Harcour, qui venoit d'être créé Duc & Pair, & qui fut nommé pour y résider en qualité d'Ambassadeur. Nous parlerons de l'arrivée du jeune Monarque, après que nous aurons parcouru rapidement les principaux événements survenus dans les divers Etats de l'Europe pendant le cours de l'année 1700.

XXV. Disgrace du Cardinal de Bouillon.

En Italie, le Cardinal de Bouillon, Ministre de France auprès du Saint-Père, fut disgracié au mois de Juin, sans que la cause en ait jamais été bien éclaircie. Louis XIV nomma le Prince de Monaco Ambassadeur à sa place, & donna ordre au Cardinal de revenir en France. Le Prélat malgré sa ré-

pugnance, se mit en route pour obéir; mais il n'étoit qu'à quelques lieues de Rome quand il apprit la mort du Cardinal Cibo, Doyen du sacré Collège. Cette place lui étoit dévolue de droit, & il retourna pour en prendre possession. Le Pape étant alors tombé dangereusement malade, ne put assembler le Consistoire, & Louis XIV instruit du retour du Cardinal, donna ordre au Prince de Monaco de lui demander le cordon du Saint-Esprit, & de lui déclarer qu'il étoit dépouillé de la charge de Grand-Aumônier. Le Pape étant mort pendant cet intervalle, le Prélat demeura à Rome, où il assista au Conclave, & se rendit ensuite à son Abbaye de Tournus. Il y demeura jusqu'en 1710, qu'il passa en Hollande, conduit par le Comte d'Auvergne son neveu, qui étoit alors dans le parti des ennemis de la France. Le Parlement de Paris décréta le Cardinal, ordonna la saisie de tous ses revenus, & il fut dépouillé de tous les bénéfices qu'il possédoit dans le Royaume, montant à plus de deux cents mille livres de rente. Il demeura en Hollande jusqu'à la paix d'Utrecht, retourna ensuite à Rome, & y mourut dans la Mai-

1700.

son du Noviciat des Jésuites en l'année
1700. 1715.

XXVI. Mort du Pape Innocent XII.

Innocent XII, ce Pontife qui avoit eu tant d'influence dans les dernières volontés du Roi Charles II, termina ses jours à Rome le 27 de Septembre 1700. Le Conclave fut promptement assemblé, & le 27 de Novembre on élut pour son successeur le Cardinal Albani, natif d'Urbin, qui après avoir fait quelques difficultés d'accepter le Pontificat, se soumit à la décision des Théologiens, lesquels déclarèrent qu'il ne pouvoit le refuser, & il prit le nom de Clément XI. Ce nouveau Pape étoit très attaché à la France, & l'un de ceux qui avoient assisté à la Congrégation où l'on avoit décidé que les renonciations étoient nulles, & que la Couronne d'Espagne appartenoit de droit à la Maison de Bourbon. Il n'avoit que cinquante & un ans quand il monta sur le trône Pontifical qu'il occupa plus de vingt ans.

XXVII. Troubles dans le Nord. Victoires de Charles XII.

La guerre avoit commencé cette année dans le Nord par une irruption que les Saxons firent en Livonie, où le Général Fléming mit le siège devant Riga ; mais il le leva aux approches du Général Weling qui marcha au secours

de cette place avec huit mille Suédois. Les Danois entrèrent en même-temps 1700. dans le Duché de Holſtein, où le Duc de Wirtemberg, qui les commandoit, s'empara de tout le pays, à l'exception de la ville de Tonningue. Les Ducs de Zell, d'Hannover & d'Altena, firent marcher leurs troupes pour défendre ce Duché, & le Roi de Suéde, qui n'étoit âgé que de dix-huit ans, ſe mit à la tête des ſiennes pour ſe venger de cette inſulte imprévue, en attaquant le Roi de Dannemarck juſques dans ſa capitale. Sa préſence hâta la concluſion de la paix, qui fut ſignée à Trawendal entre le Roi de Dannemarck & le Duc de Holſtein. Le 30 d'Août ſuivant, le Czar déclara la guerre à Charles XII ſous divers prétextes frivoles, & fit entrer auſſi-tôt ſes troupes en Livonie dans l'attente que le jeune Monarque ſeroit hors d'état de réſiſter aux forces réunies de la Ruſſie & du Roi Auguſte. Les Moſcovites mirent le ſiège devant Narva le 2 d'Octobre : Charles vola aux ennemis avec dix-huit ou vingt mille hommes : mit le 28 en déroute un corps de trente mille Moſcovites : ſe repoſa le 29 : attaqua le 30 les retran-

chements des assiégeants qui étoient
1700. au nombre de soixante & dix ou quatre-vingt mille hommes, & après trois heures de combat, remporta une victoire complette. Les Moscovites eurent plus de vingt mille hommes tués ou noyés, & on leur fit trente mille prisonniers, dont Charles renvoya le plus grand nombre, n'ayant pas assez de troupes pour les garder. Cette première campagne, si glorieuse pour le jeune Monarque, fut suivie des plus
Voltaire. grands succès; mais comme ils sont entiérement étrangers à notre sujet, nous n'en rapporterons que les principaux évènements, uniquement à cause des liaisons que Charles entretint toujours avec la France.





1700.

CHAPITRE VI.

§. I. *Chagrin qu'éprouve la Reine Douairière.* §. II. *On la force à quitter Madrid.* §. III. *Philippe arrive en Espagne.* §. IV. *On change le Viceroi de Catalogne.* §. V. *Changements dans les autres places.* §. VI. *Portocarrero établit un Conseil secret.* §. VII. *Il y fait entrer le Duc d'Harcour.* §. VIII. *Le Ministère de France approuve la conduite du Cardinal.* §. IX. *Abus réformés par Philippe.* §. X. *Il se fait aimer des Castillans.* §. XI. *Colère de l'Empereur à l'avénement de Philippe.* §. XII. *Diplôme de l'Empereur au Gouverneur de Milan.* §. XIII. *Réponse du Prince de Vaudemont.* §. XIV. *Le Pape offre sa médiation.* §. XV. *Réponse de l'Empereur.* §. XVI. *Il propose des conditions qui ne peuvent être admises.* §. XVII. *Mémoire des Hollandois.* §. XVIII. *On met des garnisons Françoises dans les Pays-Bas Espagnols.* §. XIX. *Mémoire de l'Ambassadeur d'Espagne aux Etats-Généraux.* §. XX. *Réponse des Hol-*

1700.

landois. §. XXI. *Ils se préparent à la guerre.* §. XXII. *Harangue du Roi d'Angleterre à son Parlement.* §. XXIII. *Mécontentement des Anglois contre ce Prince.* §. XXIV. *Il écrit au Roi d'Espagne.*

I. Chagrin qu'éprouve la Reine Douairière.

L'APPROCHE d'un Monarque étranger sembloit avoir déja changé le caractère naturel des Espagnols, & l'impatience qu'ils marquoient pour voir leur nouveau Souverain, tenoit plus de la pétulence Françoise que de l'ancienne gravité de la nation. On avoit député en France le Connétable de Castille pour prêter serment d'obéissance à Philippe V. La Reine, à qui l'on avoit déferé pour le choix du sujet, promit d'abord d'en charger le Marquis de Villena, proposé par le Comte de San-Estevan; mais le Comte de Frigiliana, qui avoit un grand ascendant sur cette Princesse, la fit changer d'avis, ce qui piqua tellement San-Estevan qu'il se démit aussi-tôt de sa place de Majordôme-Major de la Maison de la Reine. Sa Majesté écrivit à Philippe pour lui porter des plaintes de cette espèce d'abandon; mais on connoissoit trop l'attachement du Com-

te à la France pour lui donner quelque mécontentement, & la Reine ne reçut qu'une réponse générale, qui parut être le prélude de sa disgrace prochaine. 1700.

II. On la force de quitter Madrid.

Ce premier chagrin fut bien-tôt suivi d'un autre beaucoup plus sensible : le Cardinal Portocarrero commençoit déja à guider les démarches du jeune Monarque. Louis XIV avoit écrit à ce Prélat, & lui avoit marqué que son petit-fils ne se conduiroit que par ses conseils. Dès ce moment, la correspondance fut établie, & le Cardinal en profita pour perdre dans l'esprit du Roi tous ceux qui s'étoient opposés à ses vues. La Reine, l'Amirante, le Comte d'Oropeza & l'Inquisiteur Général Dom Balthazar de Mendoza furent les premières victimes qu'il sacrifia à son ressentiment. Il peignit leurs défauts avec des couleurs si noires, & leur supposa des intentions si contraires aux intérêts de ce Prince, que Philippe craignit qu'ils ne suscitassent une guerre civile s'il ne prenoit le parti de les éloigner. L'exil du Comte d'Oropeza fut confirmé : l'Inquisiteur fut relégué dans son Evêché de Ségovie ; on priva l'Amirante de la place

1700. de Grand Ecuyer : enfin la Reine reçut une lettre du Roi, dans laquelle il lui marquoit qu'il ne doutoit nullement de la sincérité des promesses réitérées que Sa Majesté lui avoit faites, de lui donner en toute occasion des marques de son affection ; mais qu'ayant appris par différents avis qu'il y avoit des gens qui cherchoient à troubler leur bonne intelligence, il croyoit à propos, pour la tranquillité de Sa Majesté, que jusqu'à ce qu'il fût bien informé de la vérité, elle choisît pour sa résidence la ville qui lui seroit la plus agréable : qu'elle y seroit traitée en grande Reine, & qu'on lui payeroit exactement les sommes qui lui étoient assignées. Les Régents furent les porteurs de cette lettre, & ils ne donnèrent que six jours à la Reine pour sortir de la capitale. Elle auroit dû prévoir le coup, mais elle avoit espéré le parer en quittant d'elle-même le Palais Royal, & en prenant son logement dans la maison du Duc de Monteleone son Grand Ecuyer. Portocarrero avoit trop bien conservé la mémoire des chagrins que la Reine lui avoit donnés, pour la laisser tranquille ; il vouloit son éloignement, & après quelques courts

Sanvitali. S. Philippe.

lélais, elle choisit Tolède, où elle
:tablit sa résidence. 1700.

Ces premiers actes de l'autorité de
Philippe furent suivis de la disposition
qu'on lui fit faire de différentes places.
Il confirma dans leurs Gouvernements
le Prince de Vaudemont & l'Electeur
de Bavière : le dernier lui avoit écrit
une lettre de félicitation par laquelle
il l'assuroit qu'il conserveroit fidellement les Pays-Bas sous son obéissance.
Nous parlerons des changements qui
furent faits à la Cour, après avoir rapporté la suite du voyage de Philippe.

III. Philippe arrive en Espagne.

1701.

Ce Prince fut accompagné, comme nous l'avons dit, jusques sur la frontière par ses freres le Duc de Bourgogne & le Duc de Berri. Ce fut à Bordeaux que le Connétable de Castille lui rendit hommage, & le 19 de Janvier 1701, le Roi arriva à Saint-Jean-de-Luz, où il séjourna jusqu'au 22, que les Princes le quittèrent après l'avoir conduit dans l'isle des Phaisans. Il ne resta de François avec le Monarque que le Duc d'Harcour, nommé Ambassadeur auprès de Sa Majesté. Dès ce moment Philippe fut servi par les Officiers Espagnols, qui étoient venus le recevoir avec une suite des

plus brillantes & des plus nombreuses; 1701. tant de Seigneurs que de gens de tous états. Il se rendit à petites journées à Madrid, & fit en route plusieurs actes de générosité très agréables à la nation. La Junte lui avoit fait remettre cent mille pistoles pour les frais de son voyage ; mais il n'en fit usage qu'en faveur des Espagnols, & fit compter sur cette somme par le Duc d'Harcour six cents mille livres au Gouverneur de Milan, pour servir à payer ce qui étoit dû aux troupes en garnison dans le Milanois.

Le 17 de Février, le Roi étant arrivé près de Madrid, le Cardinal alla au devant de Sa Majesté Catholique, & voulut se jetter à ses pieds, mais Philippe s'y opposa, l'embrassa avec tendresse, & lui marqua sa reconnoissance de tous les services que le Prélat lui avoit rendus. Les Grands furent admis à l'honneur de lui baiser la main à Buen-Retiro où il arriva le même jour, ne s'étant point arrêté à Madrid. Toute la nation faisoit retentir l'air de cris de joie en voyant le jeune Monarque & en remarquant la franchise qui paroissoit sur son visage ; mais le Cardinal, qui le gouverna totalement

dans les commencements de son règne, lui fit tenir une conduite peu propre à entretenir des dispositions si favorables. 1701.

IV. On Change le Viceroi de Catalogne.

Le Prince George de Darmstadt, quoiqu'il fût Allemand & proche parent de la Reine Douairière, espéroit conserver le poste éminent de Viceroi de Catalogne. Outre le desir naturel de demeurer dans une place aussi brillante, il avoit conçu un attachement très vif pour une Dame de Barcelone, qui lui faisoit particulièrement chérir le séjour de cette ville, & il fit par lui-même & par ses amis toutes les démarches possibles pour y être maintenu. Le Cardinal, qui le haïssoit comme ami de l'Amirante, n'eut pas de peine à persuader au Roi qu'il étoit contre la politique de laisser une Province aussi importante au pouvoir d'un Prince que toutes sortes de raisons devoient lier avec la Maison d'Autriche. George eut ordre de se retirer, ainsi que les Régiments Allemands qu'il avoit mis dans les garnisons, & la place de Viceroi fut donnée au Comte de Palma, neveu de Portocarrero. Autant le Prince s'étoit fait aimer des Catalans par la douceur de

son gouvernement & par ses libéralités, autant trouvèrent-ils de différence dans leur nouveau Viceroi, dont le caractère haut, dur & réservé formoit un parfait contraste avec celui de son prédécesseur. George en sortant de Barcelone, jura qu'il ne seroit pas long-temps sans y revenir avec un nouveau Roi; & la Dame qu'il aimoit, désespérée de perdre la considération dont elle avoit joui pendant le séjour du Prince, commença à former diverses intrigues parmi les mécontents, dont la mauvaise conduite de Palma fit bien-tôt multiplier le nombre. Le feu s'alluma peu-à-peu : les plus sages portèrent leurs plaintes à la Cour de Madrid : elles ne furent point écoutées, & ce défaut d'attention fut la première origine de la révolte qui éclata quelques années après dans cette Province.

1701.

Ottieri. S. Philippe.

V. Changements dans les autres places.

Quoique ce changement eût fait impression sur les esprits de ceux qui étoient attachés au Prince de Darmstadt, le prétexte en étoit si spécieux que le public ne pouvoit en blâmer le Cardinal. Il n'en fut pas de même des autres innovations que le Prélat fit à la Cour, & elles occasionnèrent beau-

coup

coup de mécontentements entre les Grands. La place de Grand-Ecuyer qu'on avoit ôtée à l'Amirante, fut donnée au Duc de Medina-Sidonia : on changea tous les Gentilshommes de la Chambre, & ils furent remplacés par des parents ou par des créatures de Portocarrero. Le Prélat, non content de ces premiers changements, fit dans la Maison du Roi une réforme si considérable d'Officiers & de domestiques, que bien loin de voir régner à la Cour d'Espagne cette splendeur que le jeune Monarque auroit dû y apporter en suivant le goût François & l'exemple de son illustre aïeul ; on n'y trouva plus qu'une médiocrité qui fut regardée comme peu convenable.

1701.

S. Philippe

VI. Portocarrero établit un Conseil secret.

Philippe, alors âgé de dix-sept ans, avoit toutes les qualités propres à lui attirer l'amour de ses sujets ; & si le Cardinal lui eût permis de se livrer aux dispositions favorables qu'il avoit reçues de la nature, il auroit été l'idole de ses peuples dès le commencement de son règne. Il le força pour ainsi dire, de prendre une route toute opposée à celle qu'il auroit dû tenir. Ce Ministre, peu instruit dans la vraie

politique, avoit pour maxime qu'un
1701. Prince ne peut se concilier le respect de ses sujets qu'en les tenant toujours dans la crainte. Avec ce sentiment plus conforme aux principes serviles du Gouvernement Asiatique qu'à ceux des nations Européennes, il inspira au Monarque de se tenir dans une réserve continuelle avec les Grands, ce qui écarta du trône, non-seulement ceux qu'on pouvoit soupçonner d'y être peu attachés ; mais encore plusieurs Seigneurs reconnus pour partisans déclarés de la France, & d'autres qui par leur rang & leur mérite personnel auroient dû y avoir un libre accès. Le premier soin du Prélat après l'arrivée de Sa Majesté Catholique, fut de lui former un Conseil secret, sous le nom de Cabinet, composé seulement de trois personnes : le Cardinal, Dom Manuel Arias, & le Duc d'Harcour, qui n'accepta cette marque de confiance qu'après en avoir reçu des ordres exprès de Louis XIV.

VII. Il y fait entrer le Duc d'Harcour.

Personne n'étoit plus propre que ce Seigneur à guider le jeune Roi dans la route la plus sûre pour s'attacher les Grands & le peuple, & celui qui avoit eu l'art de ramener les esprits des pré-

jugés où ils avoient été contre la France, lui eût aisément enseigné les 1701.
moyens de s'affermir sur le trône par l'amour de ses sujets ; mais Louis XIV avoit tellement recommandé à son petit-fils de ne s'écarter en rien des avis du Cardinal, que d'Harcour ne pouvoit s'y opposer sans courir le risque de mécontenter Sa Majesté Très-Chrétienne. Arias avoit à-peu-près le même caractère que le Prélat, & portoit également le Roi à la sévérité. Ces deux Seigneurs unis, autant que des hommes ambitieux le peuvent être, eurent vraisemblablement quelque peine à partager leur autorité avec le Duc d'Harcour ; mais ils prévoyoient que l'avénement du Roi seroit suivi d'une guerre épineuse ; & comme ils n'avoient aucune connoissance dans l'art militaire, ils préférèrent de se joindre le Duc qu'ils connoissoient pour un homme très instruit dans cette partie, & qui étoit étranger, plutôt que de donner leur confiance à un Grand d'Espagne, avec la crainte d'en être supplantés.

VIII. Le Ministère de France approuve la conduite du Cardinal.

L'Ambassadeur de France, malgré la déférence & le respect qu'il avoit pour les ordres de son Maître, crut le

devoir inſtruire de la ſévèrité qui rè-
1701. gnoit dans le cabinet de Philippe, & lui communiquer ſes inquiétudes ſur les ſuites que pouvoit avoir une rigueur qui dégénéroit en dureté. On fit peu d'attention à ces remontrances, ou peut-être crut-on qu'il étoit de la politique d'abaiſſer les Grands d'Eſpagne que la foibleſſe du dernier règne avoit rendus preſque indépendants du Souverain. On laiſſa agir le Cardinal, & l'infléxibilité de ſon caractère ranima bien-tôt les eſpérances de la Maiſon d'Autriche, qui étoit inſtruite de tout ce qui ſe paſſoit, & qui comptoit encore plus ſur les partiſans qu'elle avoit en Eſpagne que ſur les armées qu'elle pouvoit y envoyer.

IX. Abus réformés par Philippe.

Si la conduite ſevère du Conſeil d'Eſpagne étoit peu propre à attirer les Grands dans le parti de la Cour, celle du jeune Monarque à d'autres égards lui gagnoit l'affection des ordres inférieurs de l'Etat; ce qui prouve que ce Prince, livré à ſon penchant naturel, ſe feroit aiſément concilié tous les eſprits. Il prit diverſes meſures pour détruire les abus qui s'étoient gliſſés dans l'adminiſtration de la Juſtice, & pour réprimer la chicane, dont les détours alongeoient tellement

les procès, que les plaideurs peu riches étoient souvent obligés de renoncer à leurs droits, faute d'argent pour les faire terminer. Un autre abus que le Roi travailla à corriger, & qui commençoit aussi à devenir très commun en France, fut celui des jeunes Officiers qu'on mettoit à la tête des troupes. On voyoit, pour ainsi dire des enfants, à la sortie du Collège commander des régiments où d'anciens militaires n'obéissoient qu'avec indignation à ceux qui auroient dû acquérir sous eux l'expérience si nécessaire dans la guerre. Philippe commença à établir un nouvel ordre, & à faire payer avec plus d'exactitude les Officiers & les troupes, dont la solde avoit souvent été employée à d'autres usages sous le règne précédent. Il eut aussi le plus grand soin d'écarter de sa personne toutes les recommandations particulières, quand il soupçonnoit que ceux qui l'approchoient, vendoient leur crédit pour faire obtenir des emplois. La nourrice du Monarque, qui l'avoit suivi en Espagne, lui ayant présenté un Mémoire en faveur de gens qui l'avoient payée, il le déchira, & lui fit donner ordre de sortir du Royaume.

1701.

X. Il se fait ai

Ces actes d'équité joints à plusieurs

1701. mer des Castillans.

autres qu'il seroit trop long de rapporter, firent bien-tôt élever jusqu'au Ciel le nom de Philippe par des sujets qui avoient gémi si long-temps sous les concussions de la Comtesse de Berleps & des autres Allemands de la suite de la Reine : mais ce qui acheva de le rendre encore plus précieux à la nation, fut la déclaration qu'il fit, que s'il survenoit une guerre, malgré les soins qu'il se donneroit pour entretenir la paix, il se mettroit à la tête de ses troupes, & sacrifieroit plutôt sa vie que de souffrir aucun démembrement de la Monarchie. Le Roi aimoit à manger en public; recevoit tous les Mémoires qu'on lui présentoit; y répondoit exactement; se familiarisoit volontiers avec ses sujets, malgré l'opposition du Cardinal; se plaisoit aux exercices du corps; alloit fréquemment à la chasse, & passoit à cheval au milieu du peuple; avec l'air de liberté qu'il avoit apporté de son pays natal, ce qui lui concilia tellement l'affection des Castillans, qu'ils lui furent toujours très attachés dans toutes les révolutions qui arrivèrent par la suite. Le contraste de cette conduite particulière, avec la dureté de ce qui sortoit du cabinet, fit chérir le

Prince, malgré l'inflexibilité de ses Ministres, sur lesquels on rejetta tout ce qui pouvoit être odieux à la nation. 1701.

XI. Colère l'Empereur l'avénement de Philippe

Cette tranquillité fut bien-tôt troublée par les intrigues de la Maison d'Autriche. L'Empereur avoit vu avec autant de surprise que d'indignation les dispositions de Charles II en faveur de la Maison de Bourbon; & dès qu'il eut connoissance du testament de ce Monarque, il ne s'occupa plus que du projet de soutenir par les armes le droit qu'il prétendoit avoir au Trône d'Espagne. Il fut saisi d'un mouvement de colère quand il lut l'article par lequel le Roi défunt le prioit de donner en mariage une des Archiduchesses à Philippe, parce qu'il ne regardoit ce Prince que comme un cadet de la Maison de France, & il refusa absolument de se prêter à cet arrangement. Il fit partir sans perdre de temps le Comte de Vratislaw pour Londres, afin de savoir les intentions du Roi Guillaume, & pour l'assurer qu'il alloit faire toutes les dispositions nécessaires pour commencer au printems la guerre en Italie. Il chargea le Comte de Goès son Ministre à la Haye de faire la même déclaration aux Chefs de la Républi-

que, & invita le Monarque Britannique & les Etats-Généraux à former
1701. avec lui une ligue offensive. Les deux Puissances maritimes ne crurent pas devoir encore se déclarer ouvertement, & même pour se donner le temps de faire leurs préparatifs, elles résolurent de reconnoître le Roi Philippe, comme nous le verrons par la suite : mais Louis XIV, bien instruit de leurs dispositions, ne fut pas trompé par cette démarche politique, sachant que les Puissances trouvent toujours des raisons spécieuses pour éluder les déclarations les plus formelles.

XII. Diplôme de l'Empereur au Gouverneur de Milan.

Léopold fit notifier au Gouverneur de Milan & au Conseil de cette ville un Diplôme, en date du 22 de Novembre 1700, dans lequel il étoit dit que Sa Majesté Impériale, devant conserver en son entier les droits du Sacré Empire Romain, avoit appris par la voix publique que son frère & cousin le Roi d'Espagne Charles II étoit mort sans descendants : que les Pays & Etats qui avoient porté hommage & juré fidélité à Sa Majesté Impériale, lui devoient revenir comme à leur Seigneur direct ; qu'en conséquence elle ordonnoit à tous ses fidelles

Vassaux, Gouverneurs, Magistrats, Officiers & peuples de l'Etat de Milan (tels qu'ils sont détaillés dans le Diplôme) de ne reconnoître d'autre maître que Sadite Majesté, sous peine de rébellion, ni d'obéir à d'autres ordres qu'aux siens, comme aussi de réprimer & de repousser de tout leur pouvoir ce qui pourroit être entrepris au contraire. L'Empereur fit rendre ce Diplôme par le Comte de Castelbarco, son Envoyé auprès du Prince de Vaudemont, Gouverneur de Milan, & le chargea de dire à ce Prince: que Sa Majesté Impériale, ayant toujours aimé la Maison de son Altesse, espéroit trouver en elle un retour sincère dans une occasion aussi importante: qu'elle attendoit de sa fidélité que son Altesse conserveroit pour l'Empereur & pour l'Empire l'Etat de Milan, qui lui étoit dévolu par la mort de Charles II, sans avoir aucun égard à toutes dispositions contraires qui pourroient venir d'autre part: & que son Altesse le reconnoîtroit pour son maître & son souverain premier & direct, & obéiroit à lui seul.

1701.

Sanvitali. Lambert.

XIII. Réponse du Prince de Vaudemont.

Le Prince répondit: qu'il conservoit précieusement le souvenir des honneurs que lui & sa maison avoient reçus de

Sa Majesté Impériale : qu'il conservoit
1701. également la vénérarion qu'il lui devoit & à la Maison d'Autriche : qu'il pensoit ne pouvoir mieux mériter son estime qu'en se conformant à l'obligation où il étoit de servir le nouveau Roi son Seigneur avec la même fidélité & le même zèle qu'il avoit eu pour le feu Roi Charles, lequel avoit commandé de reconnoître ce Monarque pour son légitime successeur : qu'il protestoit de répandre jusqu'à la dernière goute de son sang pour lui faire rendre la fidélité & l'obéissance par les peuples confiés à ses soins. Le Grand-Chancelier & les autres Magistrats remirent sans l'avoir ouvert le paquet qui contenoit le Diplôme & les lettres qui leur étoient adressées, en déclarant qu'ils avoient les mêmes sentiments contenus dans la réponse de leur Gouverneur.

XIV. Le Pape offre sa médiation.

Le Pape Clement XI & tous les Princes d'Italie, ne pouvoient douter que l'orage ne commençât à éclater dans peu sur leur pays ; le moyen le plus sûr pour en prévenir les effets auroit été de conclure la ligue défensive dont Innocent XII avoit jetté les fondements, & dont sa maladie suivie de sa mort avoit empêché la conclusion.

Clément pensa différemment : soit qu'il voulût ménager tous les partis, soit qu'il craignît le ressentiment de Léopold, il résolut de n'employer que des moyens de pacification; & dans cette vue, il lui fit offrir par le Nonce Davia sa médiation pour un accommodement avec la France. En même temps le Nonce remit à l'Empereur un Bref, dans lequel le Pontife s'étendoit sur l'esprit de paix qui avoit toujours paru guider ce Monarque, & qui avoit fait pleuvoir les bénédictions du Ciel sur son Auguste personne & sur sa famille. Il lui représentoit avec la noblesse du style qu'on trouve dans tous les Brefs de ce Pape, que sa rupture avec la France seroit suivie d'une horrible effusion du sang Chrétien & du triomphe de l'hérésie : le Pontife ajoutoit, que prosterné devant les autels du Seigneur, il poussoit tous les jours des gémissements pour lui demander la paix & la concorde entre les premiers de ses enfants, & pressoit l'Empereur d'accepter sa médiation avant de faire entrer ses troupes en Italie.

1701.

Sanvitali.

XV. Réponse de l'Empereur.

Ce Bref ne fit aucune impression sur Léopold, & il répondit au Pape que dans une circonstance où la France

1701. mettoit en usage tant de moyens pour parvenir à remplir son ancien projet d'assujettir l'Europe, & agissoit de tout son pouvoir pour priver la Maison d'Autriche des Etats qui lui devoient écheoir par l'héritage de ses ancêtres ; il ne pouvoit s'empêcher d'employer les forces que Dieu lui avoit mises en main, pour se faire rendre justice par les armes, & pour maintenir la liberté générale : que les droits indubitables qu'il avoit sur la succession d'Espagne l'obligeoient à faire violence à son inclination naturelle, plus portée à la paix qu'aux troubles & à la guerre : qu'il étoit non-seulement le plus proche, mais l'unique rejetton de la famille Autrichienne, & que par conséquent la succession d'Espagne lui appartenoit de fait & de droit, suivant les dispositions testamentaires de Charles-Quint, de Philippe III & de Philippe IV, Rois d'Espagne de glorieuse mémoire : que le dernier acte du Roi Charles II ne pouvoit déroger aux susdits testaments, d'autant que ce Monarque, en qualité d'héritier grévé, ne pouvoit avoir la faculté de tester : que dans les derniers temps d'une vie, pour ainsi dire agonisante, l'esprit de

Charles avoit été surpris par les suggestions de ceux, qui, pour leur propre avantage, avoient fait un marché de la Monarchie d'Espagne, comme il étoit aisé de le voir par le commencement du testament dont on vouloit faire usage : que les Royaumes n'étoient pas un objet de commerce & ne devoient pas être vendus : que les Princes donnoient des Loix à leurs sujets, mais qu'ils devoient eux-mêmes recevoir celles de leurs Couronnes. L'Empereur ajoutoit : qu'il savoit que la guerre & la peste sont les fléaux les plus cruels dont se sert la Justice divine pour punir les crimes des hommes : qu'il ne l'avoit que trop éprouvé pendant le cours de son règne ; mais que cette raison ne pouvoit l'empêcher de défendre ses droits : que la justice de sa cause rendoit cette défense exempte de toute faute, & qu'on ne pourroit lui imputer tous les maux qui arriveroient à la Chrétienté : que les Princes se servoient de leurs armes pour conserver leurs droits, n'ayant pas d'autres moyens de se faire rendre justice ; que c'étoit par leur réputation qu'ils soutenoient leurs Royaumes, & que quand ils tomboient dans le mépris, ils se trouvoient exposés aux

1701.

guerres étrangères, ou aux troubles,
1701. domeſtiques, & quelquefois aux uns & aux autres : que depuis le traité de Riſwick, le Roi de France avoit employé des moyens inconnus juſqu'alors pour troubler la paix de l'Europe, en propoſant l'injuſte partage de la Monarchie Eſpagnole. Léopold diſoit encore, que par de juſtes & louables raiſons il avoit rejetté cette propoſition, ce qui avoit aliéné l'eſprit du Roi Très-Chrétien contre lui : qu'on ne trouvoit jamais d'ennemis plus fiers, ni qui agiſſent avec plus de violence que ceux qui avoient eu trop de bonheur : que les avantages obtenus par le Roi de France dans les traités précédents l'avoient élevé au comble de la fortune, par la modération des Princes ligués, ce qui obligeoit actuellement ces mêmes Princes à prendre des meſures efficaces pour la tranquillité de l'Europe, puiſque dans les maux extrêmes il falloit avoir recours à des remèdes violents. Enfin l'Empereur terminoit cette longue lettre en diſant qu'il éprouvoit dans ſon ame, toujours remplie de reſpect pour le Vicaire de Jéſus-Chriſt, le plus grand chagrin de ne pouvoir condeſcendre au conſeil

qu'il lui donnoit de suspendre l'envoi des troupes destinées à passer en Italie, 1701. mais qu'il étoit compensé par la consolation d'avoir donné les ordres les plus positifs aux Commandants de ces troupes, pour qu'ils ne touchassent en *Sanvitali.* aucune façon aux Etats de l'Eglise, & *Ottieri.* pour qu'en faisant la guerre, ils se conduisissent, non par des motifs de haine, mais uniquement dans la vue de la justice.

XVI. Il propose des conditions qui ne peuvent être admises.

Ce premier refus ne rebuta pas le Saint-Père, & il insista par un nouveau Bref à offrir sa médiation, que les Rois de France & d'Espagne ne faisoient aucune difficulté d'accepter. L'Empereur jugea que s'il persistoit dans son refus, on lui reprocheroit avec justice d'être l'unique auteur de tous les troubles qui menaçoient l'Europe : il déclara qu'il accepteroit la médiation, pourvu que les deux Couronnes consentissent à retirer toutes leurs troupes d'Italie, & à mettre en dépôt les Royaumes de Naples & de Sicile, le Duché de Milan, ainsi que la Ville de Mantoue, entre les mains de Sa Sainteté, & de la République de Venise.

Cette réponse de Léopold fut regar-

dée comme un prétexte pour adoucir
1701. son nouveau refus. Il savoit que Louis XIV ne consentiroit jamais à des conditions, dont l'exécution sembleroit mettre en doute le droit de Philippe sur ces Provinces. Clément ne pouvoit penser différemment, aussi cessa-t-il d'insister, quoiqu'il envoyât des Nonces aux trois Monarques pour essayer d'amener les esprits s'il étoit possible, à quelque conciliation : mais aucune des Puissances intéressées ne vouloit rien abandonner de ses droits ou de ses prétentions, & l'on ne s'occupa plus que des préparatifs de guerre pour l'ouverture de la campagne.

XVII. Mémoire des Hollandois.

Pendant qu'on faisoit toutes ces dispositions, les Etats-Généraux voulurent essayer de se justifier sur les bruits qui se répandoient en France & dans le Brabant, que leur dessein étoit d'entrer en guerre avec la Maison de Bourbon. Ils s'adressèrent au Comte de Briord, Ministre de France : mais il étoit alors malade ; ne put ou ne voulut pas entrer en aucune explication avec eux, & se contenta de recevoir leur Mémoire qu'il envoya à la Cour de France. Il portoit en substance : que leurs Hautes-Puissances pouvoient dire

avec vérité qu'elles avoient toujours aimé la paix & la tranquillité générale, dans lesquelles consistoient leurs intérêts, & une grande partie de leur sûreté : qu'en toutes occasions elles avoient tâché de donner des preuves de la sincérité de leurs sentiments à cet égard, spécialement en faisant le traité de partage : que persistant toujours dans les mêmes dispositions, elles ne desiroient autre chose que de contribuer au maintien de la tranquillité publique & de leur sureté particulière : que voyant d'une part les mouvements de Sa Majesté Imperiale, & de l'autre les grands préparatifs de guerre que faisoit le Roi Très-Chrétien ; ces démarches causoient beaucoup d'inquiétude parmi le peuple qui craignoit une nouvelle guerre, & que la sureté qu'il avoit crue avoir dans la barrière des Pays-Bas Espagnols ne pût devenir moindre : que Sa Majesté Très-Chrétienne ayant fait témoigner à leurs Hautes Puissances qu'elle n'avoit d'autre intention que de conserver & de maintenir la paix & le repos public, & qu'elle voudroit bien contenter équitablement leurs Hautes-Puissances sur leur sureté : elles jugeoient qu'il seroit

1701.

nécessaire & expédient de conférer en-
1701. semble sur la conservation de la paix &
de ladite sureté : qu'elles s'offroient
d'entrer en conférence, soit avec le
Comte de Briord, soit avec tout autre
Ministre qui auroit des pouvoirs suffi-
sants, protestant qu'elles feroient con-
Sanvitali. Lamberty. noître leur sincère affection par la paix,
& particulièrement la haute estime
qu'elles faisoient de l'amitié & de la
bonne affection de Sa Majesté Très-
Chrétienne envers leur République.

XVIII. On met des garnisons Françoises dans les Pays-Bas Espagnols.

Aussi-tôt après la mort de Charles II,
le Roi Guillaume avoit fait diverses
tentatives par son Ministre à Bruxelles,
pour que l'Electeur de Bavière reçût
dans les places de Flandre un plus grand
nombre de troupes Hollandoises qu'il
n'y en avoit déja en vertu du traité de
Barrière : mais ce Prince étoit trop
attaché à son devoir & à la Maison de
Bourbon, pour se prêter aux vues des
deux Puissances maritimes. Il fit entrer
au contraire dans ces places plusieurs
renforts de ses propres troupes, pour
tenir en respect les Hollandois, qui s'y
trouvèrent encore resserrés par les
François que le Maréchal de Boufflers
fit avancer dans les cantons voisins,
sous divers prétextes de convenance,

Enfin la nuit du 6 de Février les François se présentèrent aux portes d'Ostende, d'Anvers, de Mons, de Bruges, d'Ath, de Namur, d'Oudenarde, de Charleroi, de Nieuport, de Luxembourg & de plusieurs autres Places, où ils furent introduits par les ordres de l'Electeur. 1701. Les Hollandois qui y étoient en garnison ne firent aucune résistance: leurs chefs donnèrent avis de ce qui se passoit aux Etats-Généraux, qui leur ordonnèrent de se retirer de ces Villes, & elles en sortirent au nombre de vingt-deux bataillons. Louis XIV savoit à n'en pouvoir douter que les Hollandois, d'accord avec Guillaume, faisoient de grands préparatifs pour commencer la guerre aussi-tôt qu'ils seroient en force, & la politique demandoit qu'il fît arrêter toutes ces troupes, au moins jusqu'à ce qu'ils eussent donné des assurances de leur intention à entretenir la paix. Par cette démarche, il auroit peut-être réussi à les obliger de garder la neutralité, ou auroit diminué le nombre de ses ennemis sans répandre de sang : mais soit qu'il espérât contre toute apparence que les négociations seroient plus efficaces qu'un acte de rigueur, soit qu'il crût au-des-

1701.

ſous d'un grand Roi de manquer à la foi du traité avant la rupture ouverte, il leur permit de ſe retirer librement dans leur pays, en obſervant de ne les laiſſer partir que ſucceſſivement, crainte que tant de troupes réunies ne s'emparaſſent de quelqu'une des places qu'elles auroient pu trouver à leur bienſéance.

XIX. Mémoire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne aux Etats Généraux.

Dom Bernardo Quiros, qui avoit marqué tant de zèle pour les intérêts de Charles II, continuoit à remplir la place d'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès des Etats-Généraux, & faiſoit paroître le même attachement pour ſon nouveau maître. En conſéquence des ordres qu'il avoit reçus, il ſe préſenta le matin du 7 à l'Aſſemblée des Etats-Généraux, & leur remit un Mémoire, dans lequel il dit : que le Roi ſon maître ayant été informé des meſures que prenoient leurs Hautes-Puiſſances conjointement avec l'Empereur pour faire la guerre aux deux Couronnes, avoit cru néceſſaire de s'aſſurer des places de Flandre qui lui appartenoient, & d'y faire entrer les troupes que le Roi Très-Chrétien vouloit bien lui prêter, en attendant qu'il en pût envoyer d'Eſpagne : que ces troupes ſeroient uniquement auxiliaires, & aux ordres de

l'Electeur de Bavière, comme l'étoient celles de leurs Hautes-Puissances en garnison dans ces places, & qu'il leur étoit enjoint de vivre avec elles en bonne intelligence : qu'on n'ignoroit pas que leurs Hautes-Puissances armoient un grand nombre de vaisseaux ; qu'elles levoient des troupes de toutes parts, même dans les Villes de la domination Espagnole : & qu'elles rassembloient des sommes considérables, ce qui prouvoit évidemment le dessein qu'elles avoient de rompre incessamment la paix de Riswick. L'Ambassadeur ajoutoit : que quoique cette conduite fût totalement opposée aux expressions d'amitié & de confiance, qu'il avoit personnellement reçues de leurs Hautes-Puissances en sa qualité de Ministre du Roi Philippe, & aux assurances qu'elles lui avoient donné de vouloir entretenir la bonne correspondance qui subsistoit du temps du Roi Charles II, les deux Rois, malgré d'aussi justes sujets de plaintes, ne desirant que la paix & l'avantage de la République de Hollande, étoient toujours disposés à former une union encore plus étroite, pour assurer & conserver la liberté de la République, & pour augmenter 1701.

l'étendue de ſon commerce : enfin, que
1701. leurs Majeſtés étoient encore diſpoſées à
ſe prêter à tous les expédients juſtes &
Ottieri Lamberty. raiſonnables, comme ſi les troupes de
France ne fuſſent pas entrées dans les
Pays-Bas-Eſpagnols.

XX. Réponſe des Hollandois.

Quelque irrités que fuſſent les Hollandois d'une démarche qui leur ôtoit l'eſpérance de s'emparer des plus fortes places des Pays-Bas, comme il leur auroit été facile de le faire, ſi le Monarque François ne les eût prévenus; ils réſolurent encore de diſſimuler; & dans leur réponſe au Mémoire de Quiros, ils continuèrent à proteſter de leur amour pour la paix : diſant que ſur les avis qu'ils avoient eus des armements prodigieux que faiſoit Sa Majeſté Très-Chrétienne, ils avoient uniquement pris les précautions néceſſaires pour leur propre ſureté : qu'ils avoient fait moins que tout autre n'auroit fait en pareille occaſion, pour prévenir par-là tout ſujet d'ombrage qu'on pourroit prendre de leur conduite : que leurs Hautes-Puiſſances ne doutoient nullement qu'elles ne puſſent montrer leurs ſentiments ſincères pour la paix & le repos public dans les conférences avec les Miniſtres de

Sa Majesté Très-Chrétienne, sitôt que le Comte d'Avaux, dont elles attendoient la venue avec impatience seroit arrivé : que si elles avoient su que le séjour de leurs troupes dans lesdites places des Pays-Bas eût causé quelque ombrage, elles les auroient rappellées il y avoit long-temps : que leurs Hautes-Puissances, étant averties d'un tel ombrage, avoient donné cet ordre, même avant d'avoir reçu le Mémoire du sieur Quiros, pour demander le renvoi desdites troupes, puisque leurs Hautes-Puissances les avoient envoyées & laissées dans ces places pour servir à leur sureté, & nullement pour y causer de l'inquiétude ; que leurs Hautes-Puissances avoient fait savoir leurs intentions sur cela à sadite Altesse Electorale de Bavière, afin que les ordres nécessaires fussent au plutôt donnés de les faire marcher pour revenir en Hollande, & que leurs Hautes-Puissances requéroient ledit sieur de Quiros de les seconder par ses bons offices, afin que tout sujet d'ombrage causé par le séjour desdites troupes dans les places mentionnées, fût ôté.

1701.

Lamberty.

XXI. Ils se préparent à la guerre.

Malgré toutes ces protestations, les Hollandois continuèrent leurs prépara-

tifs de guerre avec encore plus de vi-
1701. gueur. On donna les ordres pour presser l'armement de vingt vaisseaux, sous le prétexte ordinaire de s'en servir dans les convois. On multiplia les levées de troupes, & l'on défendit la sortie des chevaux & de toutes especes de munitions des pays soumis à la République. On eut plusieurs conférences particulières avec le Comte de Goëz, Ministre de l'Empereur, & le Conseiller Pensionnaire fit demander à la Régence d'Amsterdam qu'elle donnât pouvoir à ses députés aux Etats, de traiter les choses secrètes sans lui en faire rapport. La Régence répondit qu'elle ne pouvoit donner cette permission; mais que si le Roi d'Angleterre jugeoit nécessaire de faire la guerre, elle y donneroit volontiers les mains; qu'il y fît consentir la Chambre des Communes du nouveau Parlement, & que si elle se déclaroit pour la guerre, la Ville s'y conformeroit.

XXII. Harangue du Roi d'Angleterre à son Parlement.

Le Roi Guillaume, qui dirigeoit toutes les délibérations des Hollandois, tenoit en Angleterre une conduite à peu près semblable. Dans sa harangue à l'ouverture du Parlement, il se servit de termes très vifs, contre ce qu'il appelloit

appelloit un manque de foi du Roi de France : dit que son ambition ne se bornoit pas aux limites de l'Europe : exagéra les préjudices qui en résulteroient pour le commerce des Anglois s'ils laissoient aux François la libre possession des Indes, de la mer Méditerranée, de l'Adriatique & de l'Ionique : qu'ils se pourvoieroient de laines d'Espagne pour établir de nouvelles manufactures : que les Hollandois étoient menacés d'une ruine inévitable par l'union des deux Monarchies, l'Espagne n'ayant point oublié ses droits : & que l'Angleterre étoit encore moins assurée de ses Loix & de sa Religion, Jacques Stuard se trouvant appuyé par deux Princes si puissants ; qu'ainsi, avant que le temps eût rendu le remède impossible, il convenoit de l'appliquer.

1701.

S. Philippe.

XXIII. Mécontentement des Anglois contre ce Prince.

Cette harangue n'eut pas l'effet que le Roi s'en étoit promis : si les guinées de l'Angleterre lui avoient servi à faire élire par le Parlement un grand nombre de Membres qu'il espéroit faire entrer dans ses vues ; l'or de France avoit encore été plus puissant pour les amener à des dispositions pacifiques. Les traités de partage avoient irrité contre Guillaume la plus grande partie de

la nation : on voulut faire le procès
1701. aux Ministres qui y avoient coopéré, & ils ne furent garantis que par les amis qu'ils avoient dans la Chambre-Haute. Après cette tentative, si mortifiante pour le Roi, il fut proposé dans la Chambre-Basse de lui présenter une adresse, pour le prier de reconnoître Philippe V en qualité de Roi d'Espagne. Cet avis auroit vraisemblablement passé à la très grande pluralité des voix, si l'un des Membres, nommé Monkton, n'eût dit dans la chaleur des débats que la première délibération seroit sans doute pour reconnoître le Prétendant, Prince de Galles. Quelque peu de liaison qu'il y eût entre ces deux objets, beaucoup de Membres furent frappés de cette réflexion, & la proposition fut rejettée. Cette reconnoissance faite au nom de la nation auroit renversé
Smollett. tous les projets de Guillaume, mais il jugea alors qu'en temporisant il réussiroit à gagner le Parlement. Il lui falloit encore du temps, & il voyoit avec satisfaction que la conduite peut-être trop mesurée de la France lui donnoit tout celui qui lui étoit nécessaire pour prendre les mesures que lui suggéroit la politique. Il reçut alors

une lettre de Philippe V, qui lui faisoit part de son avénement au Trône, 1701.
& il pensa que la reconnoissance particulière qu'il feroit de ce Monarque seroit sans conséquence, n'étant point soutenue du suffrage de son Parlement. Aussi ne fit-il aucune difficulté de lui répondre en ces termes, qui en toute autre occasion n'auroient laissé aucun doute de sa sincérité, mais qui n'en imposèrent pas aux Puissances instruites de tous les ressorts qu'il faisoit agir pour commencer la guerre contre la Maison de Bourbon.

XXIV. Il écrit au Roi d'Espagne.

« Guillaume III, par la Grace de » Dieu, Roi de la Grande-Bretagne, » de France & d'Irlande ».

» Au Sérénissime & très Puissant » Prince Philippe V, par la même » grace, Roi d'Espagne, de Sicile, » de Jerusalem, Archiduc d'Autriche, » Duc de Bourgogne, de Brabant & » de Milan, Comte d'Hapsbourg, » Flandre, Tirol, & notre frère & » allié, santé & prospérité ».

« Sérénissime & très Puissant Prince, » notre cher frère & allié: Nous avons » reçu la lettre de Votre Majesté, datée » du 24 Mars, laquelle nous a été fort » agréable, tant parce qu'elle nous

» apprend votre heureux avénement
1701. » à la Couronne d'Espagne, votre heu-
» reuse arrivée à votre Cour, & que
» vous-même vous êtes chargé du Gou-
» vernement de la Monarchie. Comme
» Votre Majesté nous donne des assu-
» rances qu'elle est parfaitement réso-
» lue de continuer & de conserver
» inviolablement l'ancienne alliance,
» amitié & bonne correspondance des
» deux Couronnes, Nous embrassons
» avec beaucoup de joie cette occasion,
» tant pour congratuler Votre Majesté
» de son heureux avénement au Trône
» d'Espagne, que pour lui donner
» cette marque de la particulière estime
» que nous avons pour Elle, & pour
» lui témoigner que nous tâcherons,
» le plus promptement qu'il sera possi-
» ble, de faire ensorte que les enga-
» gements mutuels, & que notre ami-
» tié & alliance puissent être confir-
» mées & nouées avec les liens les plus
» forts, & que le bien réciproque des
» deux nations puisse de jour en jour de-
» venir plus florissant. C'est ce que nous
» espérons, & ce que nous considé-
» rons comme le moyen le plus assuré
Lamberty. » du repos & de la tranquillité com-
» mune, & du bonheur général de
» toute l'Europe »,

1701.



CHAPITRE VII.

§. I. *Le Comte d'Avaux arrive en Hollande.* §. II. *Mémoire qu'il remet aux Etats-Généraux.* §. III. *Ils écrivent une lettre de félicitation au Roi d'Espagne.* §. IV. *Guillaume & les Hollandois font des demandes exorbitantes.* §. V. *La France ne fait pas de réponse.* §. VI. *Elle ménage trop les Hollandois.* §. VII. *Le Comte d'Avaux se retire.* §. VIII. *Les Hollandois inondent le pays.* §. IX. *Le Roi de France fait former des lignes.* §. X. *Craintes des Anglois & des Hollandois.* §. XI. *La France reconnoît le fils du Prétendant pour Roi d'Angleterre.* §. XII. *Les Hollandois envoyent un espion en Espagne.* §. XIII. *On reçoit des troupes Françoises dans l'Electorat de Cologne.* §. XIV. *Toutes les Puissances se préparent à la guerre.* §. XV. *Le Pape refuse de donner l'investiture du Royaume de Naples.* §. XVI. *On s'assure du Milanois.* §. XVII. *On perd du temps en négociations.* §. XVIII. *Discours du Car-*

1701. *dinal Lamberg aux Vénitiens.* §. XIX. *Arrivee du Cardinal d'Estrées à Venise.* §. XX. *Ses demandes aux Vénitiens* §. XXI. *Réponse des Vénitiens.* §. XXII. *Le Duc de Mantoue reçoit les François.* §. XXIII. *Traité & alliance de la Maison de Bourbon avec le Duc de Savoye.* §. XXIV. *Traité entre l'Espagne & le Portugal.* §. XXV. *Plusieurs Princes fournissent des troupes à l'Empereur.* §. XXVI. *Il prend la résolution de commencer la guerre en Italie.* §. XXVII. *Nouvelles que l'Empereur reçoit de ce pays.* §. XXVIII. *M. de Catinat est nommé pour y commander.*

I. Le Comte d'Avaux arrive en Hollande.

LE Comte d'Avaux arriva à la Haye le 12 de Février, & dit aux principaux Chefs de la République qu'il venoit en Hollande avec une branche d'olivier à la main. Le premier Mémoire qu'il leur présenta, portoit que le Roi son maître lui avoit conféré, ainsi qu'au Comte de Briord les pouvoirs nécessaires pour traiter avec leurs députés, s'il étoit question de prendre de nouveaux engagements pour la conservation de la paix. Il les assura en même temps que le Monar-

que François ne prétendoit pas faire usage de sa puissance, ni de son union avec le Roi d'Espagne, pour commencer une nouvelle guerre ; qu'il desiroit, au contraire, que cet événement servît à maintenir la paix générale, & qu'il étoit prêt à donner toutes les assurances qu'on pouvoit lui demander raisonnablement à ce sujet.

1701.

Lamberty.

II. Mémoire qu'il remet aux Etats-Généraux.

Les Etats-Généraux nommèrent des députés pour traiter avec ce Ministre. Il leur remit le 17 un autre Mémoire, dont le principal objet étoit de faire voir que leurs Hautes-Puissances n'ayant point encore répondu à la lettre par laquelle Sa Majesté Très-Chrétienne leur faisoit part de l'avénement de son petit-fils au Trône d'Espagne, Sa Majesté Catholique n'avoit pu voir sans inquiétude leurs garnisons dans ses places des Pays-Bas : ce qui l'avoit déterminée à les faire occuper par des troupes Françoises : mais que Sa Majesté Très-Chrétienne déclaroit qu'après avoir pris les précautions absolument nécessaires pour établir l'autorité légitime du Roi son petit-fils, elle étoit disposée à convenir incessamment des moyens d'assurer

la paix; que la tranquillité publique
1701. dépendoit de leurs Hautes-Puissances;
que si le traité de Riswick ponctuellement observé, ne suffisoit pas pour leur ôter tout sujet d'alarme sur leur sûreté & sur leur commerce, Sa Majesté Très-Chrétienne vouloit bien qu'elles lui fissent de nouvelles propositions, mais équitables, & telles que Sa Majesté les pût admettre : que
Ibidem. le temps étoit précieux, & que si leurs Hautes-Puissances vouloient sincèrement la paix, elles devoient éviter de laisser croire que sous une feinte apparence de négociation, leur véritable intention ne fût que d'obtenir des délais pour se préparer à la guerre.

III. Ils écrivent une lettre de félicit tion au Roi d'Espagne.

Les Etats-Généraux, en réponse à ce dernier Mémoire, firent une délibération pour reconnoître formellement le Roi d'Espagne, & pour qu'il lui fût adressé une lettre de félicitation sur son avénement à la Couronne. En même temps, ils protestèrent qu'ils vouloient entretenir avec ce Monarque une bonne & sincère amitié, & dirent qu'en conséquence de cette déclaration, & de l'attention qu'ils avoient eue à faire sortir leurs troupes des places des Pays-Bas, ils espèroient

que Sa Majesté Très-Chrétienne donneroit également ses ordres pour en faire retirer les siennes. 1701.

Les Hollandois effectuèrent leur promesse, & firent remettre une lettre de félicitation à Sa Majesté Catholique par M. de Schonenberg leur Ministre en Espagne. Le Roi Très-Chrétien en marqua sa satisfaction par une lettre qu'il leur écrivit le 3 de Mars. Elle fut précédée d'un nouveau mémoire du Comte d'Avaux, dans lequel il dit, que la liberté laissée par le Roi Très-Chrétien à leurs troupes de rentrer dans leurs Etats, devoit être regardée comme une marque certaine du desir qu'il avoit de maintenir la tranquillité. Le Ministre les assuroit en même temps, au nom de Sa Majesté, qu'aussi-tôt que tout sujet de défiance seroit cessé, & que les choses seroient retournées dans leur premier état, il ne seroit plus question d'augmentation de troupes, ni d'autres préparatifs de guerre, & que quand les places du Roi d'Espagne seroient en pleine sureté, l'intention de Sa Majesté Très-Chrétienne étoit d'en retirer ses troupes & d'en laisser la garde à celles du Roi Catholique. *Lamberti.*

1701. IV. Guillaume & les Hollandois font des demandes exorbitantes.

Les Hollandois, qui ne cherchoient toujours qu'à gagner du temps & à amuser la France par des négociations infructueuses, demandèrent que l'Envoyé de la Grande-Bretagne leur fût adjoint dans les propositions qu'ils devoient faire au Comte d'Avaux. Cette demande ayant été accordée après quelques difficultés, sept députés des Etats remirent le 22 de Mars au Ministre François les demandes de leurs Hautes-Puissances, & celles de l'Angleterre. Les premières contenoient quatorze articles, qui portoient en substance : que pour conserver la paix & la tranquillité générale, leurs Hautes-Puissances demandoient, qu'il fût donné à Sa Majesté Imperiale une satisfaction raisonnable sur ses prétentions à la Couronne d'Espagne, comme elles avoient été réglées par le traité de partage; que Sa Majesté Impériale fût admise & incluse dans le traité que feroient la Grande-Bretagne & leurs Hautes-Puissances avec Sa Majesté. Très-Chrétienne & Sa Majesté Catholique, & que conséquemment Sa Majesté Impériale fût invitée à cette négociation.

Que Sa Majesté Très-Chrétienne

dans un temps fixé, aussi court qu'on en pourroit convenir, retirât toutes 1701. ses troupes des Pays-Bas Espagnols, sans qu'il lui fût permis de les y renvoyer jamais : qu'on mît à l'avenir dans lesdits Pays-Bas des troupes Espagnoles, Wallones, ou originaires du Pays : mais que si le Roi d'Espagne requéroit des troupes de la Grande-Bretagne ou de leurs Hautes-Puissances pour la défense des Pays-Bas, il leur fût permis d'y en envoyer.

Que pour la sûreté particulière de leurs Hautes-Puissances, on leur confiât la garde privative des Villes, places & forteresses de Venlo, Ruremonde, Stevensward, Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Dendermonde, Dammes & St. Donat avec leurs Châteaux & Citadelles, sans qu'il fût permis, ni à la France ni à l'Espagne de bâtir autour desdites places aucuns forts, lignes, ni ouvrages de fortification : que leurs Hautes-Puissances eussent le plein commandement & autorité dans ces places, sauf & sans préjudice des autres droits & revenus du Roi d'Espagne sur, & dans lesdites Villes & places.

Q'aucuns Royaumes, Provinces.

Villes, terres, ni places appartenans
1701. à la Couronne d'Espagne, tant dedans que hors de l'Europe, & spécialement aucunes Villes ni terres des Pays-Bas Espagnols, ne pût dévolver ni appartenir à la Couronne de France par donation, achat, échange, contrat de mariage, succession par testament ni *ab intestato*, ni par quelque autre titre que ce pût être, & qu'elles ne pussent jamais être soumises au pouvoir ni à l'autorité du Roi de France en aucune manière.

Que dans tous les Royaumes & Etats du Roi d'Espagne, les sujets des Provinces-unies fussent sur le même pied qu'ils avoient été du temps du Roi Charles II, & que tout ce qui pourroit être accordé aux François, fût aussi censé leur être accordé.

Le tout avec réserve d'amplifier ces points dans la négociation, autant qu'on le trouveroit nécessaire, pour leur élucidation, & pour l'éclaircissement de leur véritable sens & intention; comme aussi pour prévenir toutes sortes de disputes.

Sanvitali. Lamberty.

Les propositions de l'Angleterre étoient contenues dans les mêmes termes, & Sa Majesté Britannique deman-

doit aussi pour places de sureté Ostende & Nieuport, avec leurs Ports, Châteaux & Citadelles, & avec tous les forts & ouvrages de fortification y appartenant, aux mêmes conditions stipulées pour les places confiées aux Etats-Généraux. 1701.

V. La France ne fait pas de réponse.

Il est vraisemblable que les Anglois & les Hollandois ne pensèrent jamais que la France, dans le temps de sa plus grande prospérité, accordât des conditions telles qu'une Puissance victorieuse en auroit pu imposer à celle qu'elle auroit vaincue. Le Comte d'Avaux se contenta de répondre qu'il en feroit part au Roi son maître pour savoir ses intentions : Dom Bernardo de Quiros marqua plus de vivacité: il vouloit quitter aussi-tôt le pays, mais les Ambassadeurs de France & de Suède l'engagèrent à y rester. Le Comte de Briord se retira, & toute la négociation ne roula plus que sur le Comte d'Avaux. Ce Ministre reçut le 2 d'Avril un courier du Monarque François, & dit au Pensionnaire, qu'il n'avoit point d'autre réponse à faire aux demandes, sinon que le Roi son maître étoit disposé à observer le traité de Riswick & à le renouveller.

1701. VI. Elle ménage trop les Hollandois.

On ne peut voir sans être frappé d'étonnement qu'après des demandes aussi exorbitantes, le Monarque François n'ait pas agi avec cette vigueur qui avoit caractérisé les années brillantes de son règne. Tout le temps se passoit en délibérations : le Conseil de France sembloit ne pas voir que l'unique moyen d'en imposer aux Hollandois étoit de leur déclarer la guerre, & de faire entrer une armée sur leur territoire, sans leur laisser le temps de faire des préparatifs que toute l'Europe savoit être destinés à soutenir les prétentions de Léopold.

Cette lenteur du Ministère François fut l'origine de tous les malheurs qui se succédèrent dans le cours de la guerre suivante. Les ennemis eurent le temps de rassembler toutes leurs forces, & de prendre toutes leurs mesures, pendant que la France tombée dans une espèce d'engourdissement, demeura dans une inaction aussi peu conforme au génie de la nation qu'à la conduite passée du Monarque.

VII. Le Comte d'Avaux se retire.

Nous ne nous arrêterons pas à rapporter tous les Mémoires qui furent donnés de part & d'autre dans le cours de la négociation du Comte d'A-



vaux, ni toutes les résolutions des Etats-Généraux, guidés par le Roi d'Angleterre. Ils insistèrent toujours à demander que le Ministre de l'Empereur fût admis aux conférences, & le Comte persista à soutenir que Sa Majesté Impériale n'ayant rien à prétendre, ne devoit avoir aucune part à cette négociation. Tout le temps de la campagne qu'on auroit pu employer beaucoup plus efficacement, se passa ainsi en pour-parlers, sans qu'il y eût jamais d'apparence de réussite, enfin au mois d'Août, le Comte d'Avaux eut ordre de revenir en France, mais il laissa à la Haye un Secrétaire que les Hollandois continuèrent à amuser jusqu'au mois de Mai 1702, qu'ils commirent les premières hostilités. 1701.

VIII. Les Hollandois inond le pays.

Les Cours de France & d'Espagne avoient des motifs plus que suffisants pour ne pas attendre que les Hollandois commençassent une guerre qu'on devoit regarder comme inévitable. S'ils ne firent pas marcher des troupes contre la Maison de Bourbon dans le cours de 1701, ils tinrent au moins une conduite, qui, en tout autre temps, auroit été regardée comme le commencement de la rupture. Ils ar-

rêtèrent les eaux à Lillo & au Fort
1701. Fréderic, en fermant leurs écluſes, ce qui inonda une étendue très conſidérable des pays qui appartenoient à Sa Majeſté Catholique. L'Ambaſſadeur Quiros en fit ſes plaintes, & demanda un dédommagement de la perte que cette inondation cauſoit aux ſujets du Roi ſon maître. On n'y répondit que par des diſcours vagues; mais comme les Etats n'étoient pas encore aſſez préparés pour l'exécution de leurs projets, les écluſes furent ouvertes, & cette affaire n'eut d'autres ſuites que de prouver inconteſtablement la mauvaiſe volonté des Hollandois.

Ottieri.

IX.
Le Roi de France fait former des lignes.

Quoique le Monarque François ne fît aucun acte d'hoſtilité, il prit les meſures néceſſaires pour aſſurer de ce côté les frontières de ſon Royaume. On tira des lignes depuis Anvers juſqu'à Huy, avec des redoutes, des redans, des demi-lunes, & des eſpèces de baſtions aſſez élevés pour commander dans la plaine. Tous ces ouvrages, qui en comptant les détours, comprenoient un eſpace de près de cinquante lieues, étoient fraiſés & paliſſadés; on établit auſſi un camp

bien fortifié à Richelle avec un fossé de vingt-quatre pieds de largeur & de douze de profondeur, un bon parapet, cinq bastions & six redans munis de cinquante pièces de canon. On y mit quinze bataillons avec ordre de les relever de six semaines en six semaines pendant tout l'hiver, & en conséquence on y bâtit des casernes & des écuries. 1701. *Quincy.*

X. Craintes des Anglois & des Hollandois.

On ne peut disconvenir que les Anglois & les Hollandois n'eussent de fortes raisons de politique pour travailler à abaisser la Puissance de la Maison de Bourbon : ils avoient lieu de craindre que lorsque la France & l'Espagne se seroient affermies dans le commerce du Nouveau-Monde, elles ne songeassent à envahir celui des Indes, & à en exclure les autres nations Européennes. Les Hollandois pouvoient aussi craindre en leur particulier que Philippe ne voulût faire revivre les droits de l'Espagne sur les Provinces-unies, & qu'aidé de la France, il ne les traitât en sujets rebelles. Ces motifs réunis les firent entrer avec ardeur dans les vues de Guillaume, qui de son côté craignoit que si les deux Puissances n'étoient

plus occupées à leur propre défenſe elles ne ſe réuniſſent pour faire remonter ſur le Trône d'Angleterre la Maiſon Stuart, qui étoit viſiblement protégée par la France.

1701.

XI. La France reconnoît le fils du Prétendant pour Roi d'Angleterre.

Les craintes de ce Prince parurent alors d'autant mieux fondées que le Roi Jacques étant mort à Saint-Germain le 16 de Septembre, Louis XIV. reconnut ſon fils pour Roi de la Grande-Bretagne, lui en donna le titre ſous le nom de Jacques III; lui rendit tous les honneurs qui appartiennent aux têtes Couronnées, & lui continua la penſion de cinquante mille livres par mois qu'il avoit accordée au Roi ſon Père Louis prévit le mécontentement de l'Angleterre, & déclara publiquement que par cette reconnoiſſance, il ne prétendoit nullement troubler le Roi Guillaume dans la poſſeſſion du Trône de la Grande-Bretagne. Le Monarque Anglois fit des plaintes très vives, & donna ordre au Comte de Mancheſter ſon Ambaſſadeur à Paris, de quitter la Cour de France: mais Louis XIV publia un manifeſte dans lequel il prétendit prouver que par cette reconnoiſſance il ne manquoit en rien au traité de

Riſwick, dont l'article IV portoit ſeulement que Sa Majeſté Très-Chrétienne ne troubleroit pas le Roi de la Grande-Bretagne dans la poſſeſſion paiſible de ſes Etats, & qu'elle n'aſſiſteroit ni de ſes troupes ni de ſes vaiſſeaux, ni d'aucuns autres ſecours, ceux qui voudroient l'inquiéter. Pluſieurs Hiſtoriens diſent que le Monarque François écrivit à ce ſujet au Roi Guillaume; mais je n'ai trouvé aucune preuve ſuffiſante de cette lettre, non plus que de ce qui eſt rapporté par le Docteur Burnet, qui avance qu'on avoit réſolu dans le Conſeil de Verſailles de faire proclamer le Prétendant à Saint-Germain, mais qu'il s'étoit élevé une difficulté ſur le titre de Roi de France que prennent les Rois d'Angleterre, ce qui empêcha cette proclamation. Quoi qu'il en ſoit, cette démarche de Louis XIV ſervit plus que toutes les ſollicitations de Guillaume à faire entrer le Parlement d'Angleterre dans ſes vues contre la Maiſon de Bourbon.

1701.

XII. Les Hollandois envoyent un Eſpion en Eſpagne.

Quelque temps avant cet événement, les Hollandois, décidés à commencer la guerre auſſi-tôt qu'ils auroient formé diverſes alliances qu'ils

négocioient ſecrètement avec pluſieurs
1701. Princes d'Allemagne, envoyèrent un
Agent de la République en Eſpagne,
ſous prétexte d'affaires de commerce;
mais dont l'objet réel étoit d'examiner
l'état du Pays. Il avertit en particulier
les Négociants de ſa nation de retirer
les effets qu'ils avoient dans le Royau-
me, & s'attacha principalement à en
reconnoître les forces; à examiner les
fortifications des places, le nombre
des troupes, l'état des ports de Mer,
& les diſpoſitions des peuples pour le
nouveau Souverain. Après être reſté
quelque temps à Cadix, il ſe rendit
à Madrid, où il eut pluſieurs entre-
vues avec l'Amirante, qui l'aſſura du
délabrement de toutes les fortifica-
tions, & qu'on renverſeroit le Trône
des Bourbon en Eſpagne ſi l'on fai-
ſoit la conquête de l'Andalouſie qui
étoit la clef du Royaume. Il joignit
à ces inſtructions le préſent d'une carte
très détaillée de l'Eſpagne, & lui fit
entendre que la Maiſon d'Autriche y
avoit un grand nombre de partiſans,
qui ne manqueroient pas de ſe décla-
rer à la première invaſion. L'Agent,
de retour en Hollande fit ſon rapport
aux Etats-Généraux, qui en firent part

au Roi d'Angleterre ; mais le Monarque François en fut instruit, & l'on commença à examiner de près la conduite de l'Amirante. Sans doute qu'on ne jugea pas à propos de s'assurer de sa personne pour ne pas irriter le grand nombre d'amis qu'il avoit en Espagne, mais il paroît qu'on eut un peu trop de négligence de ce côté, & qu'on ne prit pas toutes les mesures necessaires pour prévenir les effets de ses mauvaises intentions.

1701.

S. Philippe.

XIII. On reçoit des troupes Françoises dans l'Electorat de Cologne.

Louis XIV continuoit toujours ses préparatifs pour se mettre en état de défense de quelque côté que ses ennemis commençassent leurs hostilités. On fit en France des levées considérables de troupes : on forma cent nouvelles Compagnies de Cavalerie, & sept nouveaux Régiments de Dragons, outre une augmentation de dix hommes dans chacune des anciennes Compagnies. On leva aussi cent nouvelles Compagnies d'Infanterie d'un seul bataillon chacune. Du côté de la Flandre, on mit sous les ordres du Maréchal de Boufflers une armée de quatre-vingts-quinze bataillons & de cent quinze escadrons, qui ne firent aucunes opérations, mais qui demeurèrent

1701. l'hiver suivant en quartier dans le même pays, & le Maréchal resta à Anvers prêt à se mettre en campagne au premier mouvement des ennemis. Au mois de Novembre, on fit entrer des troupes Françoises dans Nuys, dans Keiserswert, dans Rhinberg & dans plusieurs autres places de l'Electorat de Cologne. On leur donna le nom de troupes du Cercle de Bourgogne, & l'Electeur ordonna de les recevoir aussi dans Liége & de leur faire prêter en son nom le serment de fidélité. On prit cette dernière mesure sur l'avis qu'on eut que l'Electeur Palatin paroissoit disposé à s'emparer de cette Ville, s'il n'eût été prévenu par l'admission des François.

Quincy

XIV. Toutes les Puissances se préparent à la guerre.

Du côté de l'Allemagne, on forma également une armée de soixante & deux bataillons & de cent escadrons, aux ordres de M. de Villeroi, dont on fit deux camps-volants. L'Electeur de Bavière qui étoit retourné dans ses Etats d'accord avec le Monarque François, & avoit remis le Gouvernement de Flandre au Marquis de Bedmar, forma un corps de quinze à seize mille hommes de troupes réglées & de huit mille de milice qu'il

fit camper près de Munich. L'Empereur de son côté fit assembler sous Heilbron son armée, commandée par le Prince de Bade, & toute l'année se passa à s'observer réciproquement. 1701.

Sur Mer, on forma plusieurs escadres : M. de Chateau-Renaud fut envoyé avec quinze vaisseaux à Cadix, où il en prit encore plusieurs autres pour aller au devant de la flotte du Pérou. On avoit eu avis qu'elle étoit partie de la Havane sous l'escorte du Marquis de Coetlogon, qui avoit été envoyé sur les côtes d'Amérique, ainsi que le Chevalier Jean-Barth. Le Comte d'Estaing eut le commandement d'une autre escadre composée de treize vaisseaux, d'une frégate & de neuf galères ou brûlots. Toutes ces escadres demeurèrent dans l'inaction à observer les flottes des Anglois & des Hollandois, à qui, il sembloit qu'on vouloit donner tout le temps nécessaire pour faire tranquillement leurs préparatifs. Ottieri.

XV. Le Pape refuse de donner l'investiture du royaume de Naples.

Pour ne pas interrompre la suite des négociations avec la Hollande, nous avons laissé en arrière les affaires d'Italie, que nous allons reprendre jusqu'au temps où les troupes de

l'Empereur y commencèrent la guerre.

1701. Le Cardinal de Janson & le Duc d'Uzeda pressoient le Pape de donner à Philippe l'investiture du Royaume de Naples ; mais Clément XI, qui avoit voulu ménager tous les partis, refusa également de recevoir la haquenée & le tribut ordinaire, tant du jeune Monarque que de l'Empereur, qui faisoit la même demande & les mêmes offres en vertu de ses prétentions. Le desir de garder la neutralité porta même le Pontife à défendre aux sujets de l'Etat Ecclésiastique de fournir des grains ni aux troupes de la Maison de Bourbon, ni à celles de l'Empereur; mais ces défenses furent sans effet aussitôt que les armées entrèrent en Italie.

XVI. On s'assure du Milanois.

La Cour de Madrid avoit ordonné à tous les Gouverneurs & Vicerois d'obéir en toutes choses au Roi Très-Chrétien. L'Etat de Milan, par sa proximité, étoit le plus exposé aux incursions des Allemands : aussi fut-il celui auquel on donna le plus d'attention, & où l'on mit le plus de munitions de toute espèce. Les troupes qui l'occupoient à la mort de Charles II, étoient composées de toutes sortes de nations, Espagnols, Italiens, &

& même Allemands. Le Comte de Tessé, Officier-Général très expérimenté, fut chargé d'y commander sous les ordres du Prince de Vaudemont, & l'on fit embarquer sur les côtes de Provence beaucoup d'Infanterie Françoise qui passa par mer dans la Lombardie. Le Comte arriva à Milan le premier de Juin, & visita sans perte de temps les forteresses, les arsenaux & les magasins, dont il envoya un état à la Cour de France. L'Infanterie fut d'abord distribuée à Alexandrie, à Pavie & en plusieurs autres places; mais quand elle eut pris quelque repos, on la fit camper sur les bords de l'Adda & de l'Oglio, dans le Cremonois, & aux environs de Lodi. 1701. *Sanvitali.*

XVII. On perd du temps en négociations.

L'Etat de Venise par sa situation auroit pu arrêter le passage des troupes de Léopold, & c'étoit particulièrement cet objet que le Pape Innocent XII avoit eu en vue, en voulant former une ligue pour empêcher l'entrée des troupes étrangères en Italie. Clément XI en avoit trop tard reconnu l'utilité, & il fit plusieurs démarches auprès des Vénitiens pour les porter à la conclure; mais le parti contraire l'emporta dans le Sénat, &



France étoit en état de for
publique à prendre un par
vraisemblable que la crainte
de Louis XIV qu'on regar
comme l'arbitre de l'Europ
terminé le Sénat à recevoi
qu'il auroit voulu leur imp
on perdit encore le temps e
tions, & cette faute fut
Follard. partie la cause du peu de r
François en Italie, où il
négocier que les armes à la

XVIII. Discours du Cardinal Lanberg aux Vénitiens.

Léopold envoya en amb
près de la République le
Lanberg pour demander qu
dât la liberté du passage à se
Le Prélat leur représenta q
jesté Impériale n'avoit pris

Roi Charles II; que cette opposition étoit d'un grand avantage pour tous les Princes d'Italie, d'autant que si le Roi de France continuoit à disposer de tous les Etats du Roi Catholique, & à y mettre des Officiers & des garnisons Françoises, ces Princes perdroient dans peu leur liberté, & deviendroient tributaires, dépendants, & sujets de la France. Que Léopold pour le bien de l'Italie, pour le salut de la République, & pour la maintenir dans son ancienne liberté & indépendance, vouloit être le soutien des Vénitiens & des autres peuples, en combattant contre une nation orgueilleuse, & contre un Roi avide de conquêtes, & uniquement guidé par le desir de dominer sur tous les peuples; qu'en conséquence Sa Majesté Impériale espéroit au moins, obtenir la permission de faire passer ses troupes par les terres de la République, en promettant de leur faire observer la plus exacte discipline. 1701.

XIX. Arrivée du Cardinal d'Estrées à Venise.

A cette première demande, le Cardinal ajouta celle de ne pas permettre que les François pussent établir aucunes places d'armes dans les Villes de la République, & que les Vénitiens empê-

chassent aussi le passage des troupes
1701. qu'ils pouvoient envoyer pour s'opposer à celles que l'Empereur faisoit venir d'Allemagne. Avant de rendre réponse, le Sénat choisit un des Membres du Conseil, nommé Capello pour conférer avec Lanberg & en faire son rapport; mais on n'avoit encore donné aucune décision, lorsque le Cardinal d'Estrées envoyé par le Roi de France arriva à Venise. Il demanda aussi-tôt une audience publique, qui lui fut immédiatement accordée: elle se passa, suivant l'usage, à présenter
Ottieri. ses lettres de créance, & l'on n'y parla d'aucune affaire: mais le Sénat chargea le même Membre qui traitoit avec le Cardinal Lanberg, de traiter également avec le Ministre François.

XX. Ses demandes aux Vénitiens.

Le Cardinal d'Estrées étoit chargé de demander aux Vénitiens qu'ils formassent une ligue avec la France pour empêcher que les Allemands ne pussent entrer en Italie. Il leur dit que le Monarque François leur fourniroit tout l'argent nécessaire pour lever des troupes, ainsi que pour l'entretien d'une partie de celles qu'ils avoient déja sur pied, & que Sa Majesté Très-Chrétienne les garantiroit de toute insulte

de la part des Allemands : que ce Monarque employeroit ses bons offices 1701.
auprès de la Porte Ottomane pour faire obtenir à la République la paix perpétuelle qu'elle desiroit depuis si long temps : qu'il avoit en Dauphiné trente mille hommes prêts à venir au secours des Vénitiens ; que leurs Officiers obéiroient aux Généraux de la République ; qu'ils payeroient exactement la paille, le bois & les autres denrées, & qu'ils sortiroient aussi-tôt que le Sénat jugeroit qu'ils ne seroient plus nécessaires : que l'objet des deux Rois n'étoit que de garantir toute l'Italie, & particulièrement les Vénitiens (qui par leur voisinage étoient les plus exposés) des rapines & des violences que les soldats Allemands exerceroient contre eux par la nécessité de se procurer des vivres : que la République avoit tout à craindre pour ses forteresses, & même pour sa liberté de la part des Allemands, dont elle avoit beaucoup souffert dans les temps précédents, tant par leurs armes que par leur manque de foi, ce qu'elle n'avoit jamais éprouvé de la part des François. Enfin le Cardinal leur déclara que s'ils ne vouloient pas accepter

1701. les propoſitions que leur offroit généreuſement le Roi Très-Chrétien par l'amour & l'eſtime qu'il avoit pour la République, ce Monarque étoit diſpoſé à ſuivre & à attaquer ſes ennemis par-tout où il les trouveroit, ce qui expoſoit l'Etat de Veniſe à devenir le théatre de la guerre; qu'il dépendoit donc de leur choix d'avoir les troupes Françoiſes bien diſciplinées pour leur défenſe, ou d'être expoſés à la fureur & à la barbarie des ſoldats Allemands.

Sanvitali. Ottieri.

XXI. Réponſes des Vénitiens.

La République ſe trouvoit dans le plus grand embarras; & il paroît que le parti le plus ſage eût été qu'elle ſe joignît aux François pour empêcher l'entrée des Allemands en Italie. Il eſt certain qu'ils devoient y trouver des difficultés preſque inſurmontables, ſi les Généraux de Sa Majeſté Très-Chrétienne s'y fuſſent oppoſés, ſoit d'acord avec les Vénitiens, ſoit en faiſant entrer malgré eux l'armée Françoiſe dans leur territoire: mais la Cour de France avoit pris alors un parti de ménagement, qui non ſeulement lui fit perdre tout l'avantage qu'on auroit dû avoir dans cette première campagne, mais encore qui fut cauſe de tout le mal que ſouffrit enſuite l'Italie.

Les Vénitiens dans leur réponse au Cardinal, n'employèrent que des termes généraux de reconnoissance envers Sa Majesté Très-Chrétienne, mais ils ne donnèrent aucune parole positive. Leur Ambassadeur à Paris se conduisit de même, & le Ministère François voulut bien se contenter de leurs protestations équivoques d'attachement envers la France. Ils parurent tenir une conduite semblable avec le Ministre de l'Empereur; mais Capello lui donna des assurances secrètes d'observer une exacte neutralité, qui étoit ce que la Maison d'Autriche pouvoit souhaiter de plus favorable, puisqu'en souffrant le passage des troupes Allemandes, c'étoit les rendre en grande partie maîtresses de la campagne. Le Duc de Mantoue eut aussi plusieurs entrevues avec le Cardinal Lanberg, & il paroît qu'il lui fit une espèce de promesse de demeurer également neutre; mais après de mûres réflexions, ce Prince tint une autre conduite qu'il jugea plus conforme à ses intérêts.

1701.

Ottieri.

XXII. Le Duc de Mantoue reçoit les François.

Ce Prince, en suivant son premier systême de neutralité, avoit d'abord consenti à recevoir dans sa Capitale

une garnison composée des troupes du
1701. Saint-Siège & de celles de la République de Venise; mais le Pape craignit que les François ne fissent dans le Mantouan ce qu'ils avoient fait dans les places de Flandre occupées par les Hollandois, & que le Duc, qu'il savoit être affectionné à cette nation, ne les y introduisît volontairement, ce qui porta le Saint-Père à demander le consentement de Louis XIV & celui de Léopold. Le Roi Très-Chrétien donna volontiers le sien, mais il n'en fut pas de même de l'Empereur, qui refusa de se prêter à cet arrangement, quoiqu'il parût plus conforme à ses intérêts qu'à ceux de la France. Malgré cette difficulté, Clément XI consentit à y envoyer des troupes; mais comme elles tardèrent encore sous divers prétextes à se mettre en marche, le Duc mécontent du refus de l'Empereur, & gagné par le Cardinal d'Estrées, qui l'assuroit que le Duc de Savoye se déclareroit aussi dans peu pour les deux Couronnes, reçut les François dans Mantoue. Il est vrai qu'ils se présentèrent en forces devant cette ville, & qu'ils menacèrent d'en faire le siège; mais personne

n'y fut trompé ; & en effet il eut été contre toutes les règles de la politique que ce Prince prît un autre parti. Il voyoit que si les François devenoient les maîtres des bords de l'Oglio, comme il y avoit tout lieu de le présumer, pendant que les troupes du Saint-Siège occuperoient sa capitale, les Allemands n'auroient d'autre ressource que de s'emparer par force de son Duché, ce qui auroit pu brouiller ce Prince avec la France, au risque d'être dépouillé du Montferrat, & de se trouver privé de tous ses Etats, comme il n'arrive que trop souvent aux petits Princes qui veulent garder la neutralité entre deux grandes Puissances.

1701.

Sanvitali.

XXIII. Traité & alliance de la Maison de Bourbon avec le Duc de Savoie.

L'Empereur avoit toujours rejetté la proposition de prévenir la guerre par le mariage d'une Archiduchesse avec le nouveau Roi d'Espagne ; & la Duchesse de Bourgogne, fille du Duc de Savoie, profita de son refus pour les intérêts de sa famille. Elle proposa à Louis XIV de faire épouser sa sœur cadette à Philippe V, en lui faisant entendre que cette alliance attacheroit nécessairement le Duc son père à prendre les intérêts des deux Couronnes. La demande fut faite en consé-

quence, & Victor-Amédée consentit
1701. avec la plus grande joie à une proposition qui élevoit sa fille sur l'un des trônes les plus puissants de l'Europe. L'inclination de ce Prince le portoit du côté de la Maison d'Autriche, mais personne ne fut jamais plus habile dans la partie de la politique qui sait se prêter aux circonstances, & les amener toujours à son propre accroissement. L'exécution du testament de Charles II ôtoit à ce Prince presque toute espérance que sa famille pût jamais parvenir à la Couronne d'Espagne, dont elle auroit été rapprochée si l'on avoit suivi les dispositions de Philippe IV & de ses prédécesseurs, qui en excluoient la Maison de France. L'ambition du Duc en auroit été agréablement flattée, mais il manquoit de forces pour se pouvoir conduire ouvertement suivant ce système : il se voyoit de toutes parts environné par les François ; & s'il perdoit une attente éloignée, il s'en dédommageoit actuellement en plaçant ses filles avec autant d'avantage : enfin il crut que pour le moment le parti le plus sûr étoit de se faire un appui des deux Couronnes, sauf à s'en détacher quand il le juge-

roit plus conforme à ses intérêts per-
sonnels. Il forma donc avec la Maison 1701.
de Bourbon un traité d'alliance, par lequel il s'engagea à fournir quinze mille vieux soldats qui seroient payés par le Roi de France, & qui ne pourroient servir qu'en Italie. Il demanda en même temps d'avoir le commandement de l'armée, de n'agir que défensivement, & il fut arrêté que de part & d'autre on n'écouteroit que de concert les propositions de paix qui pourroient être faites aux Puissances contractantes.

S. Philippe. Sanvitali.

Le mariage du Roi d'Espagne & de la Princesse Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, fut déclaré à Turin le premier de Juin : peu de jours après le Duc fit marcher ses troupes & ses équipages pour joindre les François, & il prit le commandement de l'armée combinée, avec le titre de Généralissime des deux Couronnes en Italie.

XXIV. Traité entre l'Espagne & le Portugal.

Le traité avec le Duc de Savoie fut suivi de celui que fit le Roi d'Espagne avec le Portugal. Les principaux articles portoient que Sa Majesté Portugaise promettoit de garantir le testament du feu Roi d'Espagne Charles II touchant la succession du Roi Phi-

1701. lippe V, qu'il se déclareroit ennemi de ceux qui feroient la guerre à ce Prince pour ladite succession; & qu'il refuseroit ses ports à leurs vaisseaux, tant de guerre que marchands.

XXV. Plusieurs Princes fournissent des troupes à l'Empereur.

Pendant que l'Empereur se disposoit à ouvrir la campagne en Italie, il faisoit agir ses Ministres auprès des Princes d'Allemagne pour en obtenir de puissants secours. Ses Commissaires à la Diète de Ratisbonne employèrent toute leur éloquence pour que l'Empire en corps se déclarât pour Léopold; mais ils ne purent réussir & ce ne fut que par la suite que cette guerre fut déclarée guerre de l'Empire. Sa Majesté Impériale avoit réussi à faire reconnoître l'Electeur de Brandebourg en qualité de Roi de Prusse, & le nouveau Monarque par reconnoissance lui avoit promis des troupes auxiliaires, ainsi que l'Electeur d'Hannover & le Duc de Neubourg; mais ils avoient refusé de former une ligue. Du côté de l'Angleterre, les Ministres de Léopold & les sollicitations de Guillaume avoient amené le Parlement à entrer dans les vues du Roi, & tout étoit disposé pour former la grande alliance

entre l'Empereur, la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies.

1701.

XXVI. Il prend la résolution de commencer la guerre en Italie.

La résolution de commencer la guerre en Italie fut prise dans un Conseil tenu à Vienne. L'Empereur qui souhaitoit particulièrement de se rendre maître de quelques Etats dans ce pays, inclinoit pour qu'on y fît les premières hostilités, & plusieurs des Conseillers, soit pour lui faire leur Cour, soit que ce fût réellement leur sentiment, opinèrent conformément à ses desirs. On fit valoir plusieurs raisons, dont les principales furent : qu'il étoit nécessaire de ne point perdre de temps, & de commencer la guerre avant que le Roi de France & le Duc d'Anjou eussent possesseurs paisibles des Etats qu'avoit laissés Charles II : qu'il étoit plus facile de les attaquer en Italie qu'en Flandre, où ils avoient une très forte armée, au-lieu qu'ils étoient beaucoup plus foibles au delà des monts : qu'ils ne pouvoient y faire la guerre qu'à grands frais : qu'un coup de vigueur de la part de Sa Majesté Impériale attacheroit à son parti tous les Princes d'Italie, qui avoient tout à craindre pour leur liberté, des forces réunies de la France & de l'Espagne,

si on laissoit le temps à ces deux Puissances de se fortifier dans ce pays. Ces réfléxions décidèrent le Conseil, & le Prince Eugène fut nommé pour commander les troupes qu'on y fit marcher.

1701.

Ottieri.

XXVII. Nouvelles que l'Empereur reçoit de ce pays.

Trois Couriers qui arrivèrent presque en même-temps à Vienne, apprirent à Sa Majesté Impériale que les Vénitiens étoient résolus de garder la neutralité ; que le Duc de Mantoue avoit reçu garnison Françoise, & que le Duc de Savoie avoit fait une nouvelle alliance avec la Maison de Bourbon. La première nouvelle lui fut très agréable en ce que la neutralité de Venise levoit de grandes difficultés pour le passage & pour l'entretien de ses troupes ; mais il fut très irrité de la conduite du Duc de Mantoue, qu'il traita publiquement de rébelle, & il donna ordre à son Ministre de sortir de Vienne en vingt-quatre heures, & de l'Empire en dix jours. Léopold ne marqua pas le même ressentiment contre le Duc de Savoye, & il permit au Marquis de Prié son Ambassadeur, de demeurer à la Cour de Vienne. Il connoissoit assez le caractère de ce Prince pour ne pas douter qu'il ne changeât

de parti auffi-tôt qu'il pourroit y trouver de l'avantage, & il paroît que le Miniftère François ne fit pas affez d'attention à l'indifférence que l'Empereur marquoit fur cette alliance. Quoi qu'il en foit, on confia à Victor-Amédée le fuprême commandement des troupes des deux Couronnes, & on lui affigna cinquante mille écus par mois, qui lui furent payés très exactement en qualité de Généraliffime. 1701.

Sanvitali. Ottieri.

XXVIII. M. de Catinat eft nommé pour y commander.

Suivant toutes les règles de la bonne politique, M. de Catinat, qui fut chargé du commandement des troupes Françoifes fous le Duc, auroit dû s'emparer de Verone, auffi-tôt que les Vénitiens fe furent déclarés neutres, & occuper les poftes les plus avantageux pour empêcher les Allemands de defcendre des montagnes dans ces pays fertiles. On ne pouvoit ignorer le penchant des Vénitiens pour l'Empereur, & on devoit les regarder comme plus ennemis de la France que ceux qu'on alloit combattre ; mais on fe contenta de leur faire demander par le Cardinal d'Eftrées de fournir au prix courant les grains néceffaires pour la nourriture des troupes. Ils ne pouvoient refufer d'y confentir, &

Follard.

l'on fit une nouvelle faute en leur laiſ-
1701. ſant dequoi fournir des denrées de
toutes eſpèces aux troupes de l'Em-
pereur, qui par cette négligence des
François, en furent abondamment
pourvues.





1701.

CHAPITRE VIII.

§. I. *Prétention particulière de l'Empereur sur le Milanois.* §. II. *Grandeur d'ame du Prince de Vaudemont.* §. III. *Le Maréchal de Catinat prend le commandement en Italie.* §. IV. *Chemins qui conduisent de l'Allemagne en Italie.* §. V. *Les François occupent les bords de l'Adige.* §. VI. *Portrait du Prince Eugène.* §. VII. *Portrait de M. de Catinat.* §. VIII. *Désavantage des François dans le commencement de cette guerre.* §. IX. *Le Prince Eugène arrive dans le Trentin.* §. X. *Il passe les Alpes & gagne les bords de l'Adige.* §. XI. *Conduite de M. de Catinat.* §. XII. *Description du cours de l'Adige.* §. XIII. *Dispositions des François sur les bords de l'Adige.* §. XIV. *Dispositions du Prince Eugène.* §. XV. *Plan de ce Prince pour passer l'Adige.* §. XVI. *Il force un poste des François.* §. XVII. *Avantage qu'il remporte à Carpi.* §. XVIII. *Un orage sauve les François.* §. XIX. *Critique de la conduite de M. de Catinat.* §.

1701.

XX. *Les deux Armées s'observent mutuellement.* §. XXI. *Conduite des Allemands en Italie.* §. XXII. *Conduite des François.* §. XXIII. *Les François abandonnent les bords du Mincio.* §. XXIV. *Le Prince Eugène traverse cette rivière.* §. XXV. *Conspiration découverte dans Mantoue.*

I. Prétention particuliere de l'Empereur sur le Milanois.

LÉOPOLD, avant de faire entrer ses troupes en Italie voulut faire encore quelques tentatives pour engager le Prince de Vaudemont à abandonner le parti de Philippe, & à s'attacher à celui de la Maison d'Autriche. Le Milanois, dont ce Prince avoit le Gouvernement, étoit un fief de l'Empire, & l'on prétendit que dans un des anciens actes d'investiture donnés aux ancêtres du Roi d'Espagne Charles II, il étoit spécifié qu'il passeroit de mâle en mâle aux plus proches héritiers, à l'exclusion des femmes, ce qui auroit donné droit à l'Empereur de le réclamer nommément sur la succession de Charles, qui aux termes de cet acte n'auroit pu en disposer. Pour appuyer cette prétention, Léopold fit chercher l'original de l'acte, ou au moins une copie authentique dans les archives

de sa Maison ; & dans celles de l'Empire. Après plusieurs recherches infructueuses, on découvrit que l'original étoit dans le Château de Milan, mais qu'on en avoit tiré un extrait en bonne forme pour le Duc de Guastalle qui en avoit eu besoin à l'occasion de quelques difficultés sur les fiefs Impériaux, survenues entre ce Prince, l'Impératrice Léonore de Gonzagues, veuve de l'Empereur Ferdinand III, & le Duc de Mantoue. Cet extrait étoit demeuré entre les mains de Pallazuolo, Agent du Duc de Guastalle à Vienne, qui le remit à l'Empereur, & qui fut créé Baron de l'Empire par récompense. Quoi qu'il en soit de l'authenticité de cet acte, le Comte de Castelbarco en voulut faire usage auprès du Prince de Vaudemont ; mais ce Prince persista à soutenir que sans entrer dans le droit, il devoit conserver la fidélité qu'il avoit jurée à Philippe, & il lui resta toujours inviolablement attaché.

1701.

Ottieri.

II. Grandeur d'ame du Prince de Vaudemont.

Le Prince Charles-Thomas, fils unique du Prince de Vaudemont, étoit au service de l'Empereur dans le temps de la rupture entre les Maisons d'Autriche & de Bourbon. Il écrivit à son père

pour lui demander ſon ſentiment & ſe
1701. ſoumettre à ſa déciſion ſur le parti qu'il devoit prendre dans la circonſtance où il ſe trouvoit ; entraîné d'un côté par le reſpect & l'amour filial, & de l'autre par les obligations qu'il avoit à l'Empereur, dont il recevoit fréquemment de nouveaux bienfaits. Le Prince de Vaudemont communiqua la lettre à la Princeſſe ſa femme, & dans les premiers inſtants, elle ne put répondre que par des larmes amères ; mais la nobleſſe des ſentiments l'emportant bientôt ſur toute autre conſidération, elle dit au Prince : que dans une ſituation auſſi accablante, elle voyoit ſon mari & ſon fils forcés à combattre l'un contre l'autre pour des querelles étrangères, & que l'un des deux ne pouvoit acquérir de gloire ſans la pénétrer de douleur : qu'elle ſavoit que l'honneur étoit le tyran des ames nobles, & qu'elle laiſſoit au Prince ſon mari à donner une déciſion. Vaudemont également touché demeura pluſieurs jours ſans faire de réponſe ; enfin forcé par la grandeur d'ame qui fait ſacrifier à l'honneur, non-ſeulement ſa propre vie, mais encore les ſentiments les plus tendres de l'amour & de la nature, il écrivit à

son fils, qu'il avoit reconnu dans sa lettre la noblesse des sentiments propres à la Maison dont il descendoit, & qui n'étoit sujette à aucun autre Prince: mais que de même, qu'en qualité de Gouverneur de Milan, il se croyoit obligé par l'honneur & par le devoir de conserver cet Etat au Roi Philippe qui l'avoit confié à sa foi, il pensoit que de son côté son fils devoit demeurer attaché au service de l'Empereur, parce que chacun étoit tenu de remplir les obligations qu'il avoit contractées. Cet exemple ne fut pas le seul dans le cours de cette guerre, où les loix de la nature cédèrent souvent à celles du devoir, & où les pères & les fils se trouvèrent fréquemment engagés dans des partis opposés.

1701.

Ottieri.

III. Le Maréchal de Catinat prend le commandement en Italie.

Le Maréchal de Catinat étant parti de Paris pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie, arriva à Turin le 4 d'Avril. Il y fut reçu par le Duc de Savoie avec tous les honneurs dûs à son mérite personnel & à la gloire qu'il avoit acquise dans les guerres précédentes. Ce Prince alla le recevoir à la porte de la ville; le fit saluer de vingt pièces de canon; le mit à sa gauche dans son carrosse, & le logea

dans un palais, où il fut traité splendidement. Il eut plusieurs conférences
1701. avec le Duc & avec ses Ministres, mais il ne demeura à Turin que jusqu'au 6, qu'il s'embarqua sur le Pô pour se rendre à Pavie, d'où il passa à Milan. Dans un Conseil qu'il tint avec les autres Généraux, il proposa de distribuer l'armée derrière le Mincio, rivière qui sort du lac de Garde; traverse une partie du Véronois, partage le Mantouan, dont il environne la capitale, & va tomber dans le Pô, un peu au-dessous de Governolo. Le Maréchal prétendoit par cette disposition être en état de défendre le passage avec peu de troupes, pendant que le reste s'étendroit le long du Pô qui est plus difficile à traverser. Le Prince de Vaudemont & les autres Officiers-Généraux rejettèrent avec raison cet avis, qui laissoit l'entrée libre aux Impériaux en Italie, & exposoit la moitié du Mantouan à être dévastée par leurs troupes. Ils jugèrent qu'il étoit plus à propos de les arrêter au bord de l'Adige, en occupant la rive droite de cette rivière au-dessus & au-dessous de Vérone. Par cette position on fermoit aux Allemands la principale entrée de l'Italie: on les empêchoit de

e servir de cette rivière pour transporter leur artillerie & leur bagage ; 1701.
& on les forçoit à chercher d'autres passages très difficiles au travers des montagnes. Ce projet, qui fut suivi, étoit incontestablement meilleur que celui du Maréchal ; mais il falloit aller plus loin, & s'établir à Vérone, ce qui auroit forcé la République de Venise à se joindre aux François pour empêcher efficacement l'entrée des Allemands en Italie, dans la crainte que les territoires ne devinssent le théâtre de la guerre ; mais la Cour de France en avoit ordonné autrement, & les Généraux étoient forcés de se conformer aux instructions qu'ils en avoient reçues.

Sanvitali.

IV. Chemins qui conduisent de l'Allemagne en Italie.

Il y a plusieurs chemins pour passer de l'Allemagne en Italie, mais le plus facile pour la marche des armées est celui qui conduit d'Inspruck, capitale du Tirol, par beaucoup de détours, à Brixen ou Bressenon, Ville & Evêché de l'Empire sur la rivière d'Eisach. On passe ensuite à Bolzano, Ville très marchande, située entre les montagnes, & l'on fait quelques milles dans les vallées de l'Adige avant d'arriver à Trente, autre Evêché dependant de l'Em-

1701. pire : un peu plus loin on trouve Roveredo, on entre sur les frontières du Véronois, & l'on a le choix de deux chemins pour se rendre dans la capitale. Le plus facile est celui qui traverse l'Adige, & suit la rive droite de cette rivière jusqu'à Vérone, en passant par Gussolengo. L'autre chemin cotoye la même rive à la gauche, & passe par la Chiusa, petit château creusé dans le roc sur une montagne qui s'élève presque à-plomb, & dont le pied est si près du bord de la rivière qu'il ne reste qu'un passage étroit, gardé par les soldats de cette Seigneurie : enfin on se rend à Vérone par la vallée de Pollisella.

V. Les François occupent les bords de l'Adige.

Le 5 de Mai, le Comte de Tessé décampa des bords du Mincio, établit ses postes sur le territoire de Vérone, & s'étendit dans la vallée de Caurino, entre Rivolo sur l'Adige & la ville de Garde, qui donne son nom au lac, presque vis-à-vis de la Chiusa. Dans ce détroit, qui n'a pas deux lieues de largeur, les François formèrent des retranchements garnis d'espace en espace de fortes batteries de canon, ensorte qu'il étoit presque impossible de les y forcer. Pour empêcher également les ennemis

de

de prendre le chemin au-dessous de la Chiusa, M. de Tessé fit élever sur les bords de l'Adige d'autres batteries qui auroient foudroyé cette rivière, & le passage de la Chiusa, si les troupes Impériales avoient eu la témérité de suivre cette route. Quelques milles plus haut, sur une montagne nommée la Ferrara, qui fait partie du mont Baldo, on bâtit à la hâte un petit fort, où l'on mit plus de mille hommes, comme dans un poste avancé. On évita d'entrer dans le Trentin, parce qu'on auroit pu regarder cette démarche comme un commencement d'hostilité, ce que la France vouloit éviter, & que de plus on avoit peu de connoissance des montagnes qui étoient encore couvertes de neiges, & dont les gorges étoient occupées par les milices du pays & par plusieurs régiments Allemands. Le Comte de Tessé fit encore avancer quelques bataillons & escadrons au-dessus & au-dessous de Vérone, où ils furent joints par le reste des troupes Françoises qui y arrivèrent successivement.

1701.

VI. Portrait du Prince Eugène.

Le Prince Eugène, qui commandoit l'armée de l'Empereur, réunissoit toutes les qualités qui forment un grand Général. Brave & entreprenant, il

avoit le coup-d'œil le plus juste, &
1701. ne s'en rapportoit aux autres que lorsqu'il lui étoit impossible de tout voir par lui-même, ce qui n'arrivoit que très rarement. Adoré des soldats, quoiqu'il fût très exact sur la discipline, ils avoient en lui cette confiance qui entraîne presque toujours la victoire. Aussi fin dans la politique qu'expert dans l'art militaire, il parloit très peu, mais avec la plus grande justesse. Sobre, chaste, bienfaisant, il sembloit que la passion qu'il avoit pour la guerre, eût étouffé toutes les autres. Ardent à servir ses amis, il ne méprisoit pas ses ennemis, mais il méprisoit la vengeance; & leurs mauvais procédés ne l'empêchèrent jamais de leur rendre service quand il le crut utile aux intérêts de son maître. Trop grand pour être avare ou concussionnaire, il ne négligeoit pas les occasions légitimes que la guerre lui présentoit pour acquérir des richesses, dont il faisoit le plus noble usage. Il étoit né en France; mais le refus qu'on lui fit d'un régiment dans un temps où l'on ne vouloit pas avancer tous ceux qui étoient attachés au Prince de Conti, le détermina à se mettre au service de l'Empereur. Ses

ières campagnes furent contre les
s, & il acquit dans les guerres de 1701.
grie ces talents supérieurs qu'il
oya ensuite contre la nation qui
loit l'avoir rejetté de son sein.
ne à la tête des François, eût été
at d'enchaîner la liberté de toute
ope.

. de Catinat, qu'on opposoit au VII. Portrait de M. de Catinat.
ce Eugène, avoit toujours passé
raison pour un habile Général,
en avoit donné des preuves en
infinité d'occasions, particulière-
t à Staffarde & à la Marsaille; mais
avoit ni l'étendue de génie, ni le
-d'œil, ni la prévoyance du Prin-
qualités si rares, qu'il est peu de
nds hommes qui les réunissent au
t de perfection où elles furent por-
chez Eugène. Le Maréchal, gêné dans
opérations par les ordres secrets qu'il
voit de la Cour de France, & par la
currence des autres Commandants,
l étoit obligé de consulter, & qui
urent presque jamais d'accord avec
, ne pouvoit former de grandes en-
rises, ni les exécuter après les
ir conçues. Il étoit naturellement
brave, & dans un pays ouvert il
fitoit habilement de ses avantages;

mais en Italie, il ne s'attacha pas assez
1701. à connoître le local, & ne sut pas prendre une position où il pût réunir aisément ses troupes, dans un pays coupé de rivières & de ruisseaux, & couvert d'arbres & de vergers. Bon négociateur, mais trop franc pour être habile politique, il écrivit à Louis XIV ce qu'il pensoit du Duc de Savoie, & par cette conduite il s'attira des ennemis trop puissants pour un homme qui n'avoit pas une famille qui le soutînt à la Cour. Il fut malheureux d'avoir en tête le Prince Eugène; sa gloire se fût soutenue contre tous les autres Généraux de l'Empereur; mais il n'y avoit en France que M. de Vendôme qui pût faire face à ce Prince. Le petit nombre de fautes que fit Catinat au commencement de cette guerre, furent en partie occasionnées par le peu de connoissance des talents d'Eugène, qu'il regarda comme un jeune homme qui avoit eu du succès contre les Turcs, mais qui ne savoit pas le danger auquel il s'exposoit en faisant la guerre à des François conduits par un ancien Général. Ce furent ces fautes qu'on auroit dû rejetter en partie sur les autres Commandants, qui rendirent pres-

que inutiles pour sa patrie les talents réels de Catinat, qu'on auroit pu employer avec avantage dans un autre pays. Nous le verrons cependant encore à la tête des armées en Allemagne, mais avec peu de crédit, & il se retira mécontent, à l'âge de soixante-huit ans, sans avoir voulu recevoir le Cordon-Bleu que Louis XIV lui vouloit donner. 1701.

VIII. Désavantage des François dans le commencement de cette guerre.

Dans la guerre dont nous allons rapporter les événements, la France n'avoit plus les mêmes avantages qui avoient rendu ses armes si glorieuses depuis le commencement du règne de Louis XIV. Dans les guerres précédentes, ses ennemis étoient à la vérité en grand nombre, mais la division régnoit presque toujours entre leurs chefs, qui avoient des intérêts différents les uns des autres; au-lieu que les François combattoient sous des Généraux absolus, dont les projets n'étoient jamais dérangés par la jalousie d'un concurrent. La guerre de 1701 au contraire commença par des mésintelligences entre des Commandants & des Princes de diverses nations; par des ménagements pour des pays qui n'avoient qu'une neutralité apparente, & par une gêne continuelle dans les

1701. opérations que la Cour de Versailles vouloit diriger à deux cents lieues de distance. Le Généralissime, en soutenant les droits de la Maison de Bourbon, éloignoit la sienne du Trône d'Espagne, ce qui devoit nécessairement diminuer l'ardeur qu'il auroit pu avoir s'il se fût agi de tout autre intérêt ; & le Général ennemi, en combattant pour l'Empereur, s'approchoit lui-même de ce Trône, puisqu'il descendoit en ligne directe de Philippe II, par l'Infante Catherine, nièce du Prince Thomas son grand-père : ensorte que par une bisarrerie qui ne s'est peut-être jamais trouvée dans une autre guerre, les Généraux des deux partis opposés avoient également des intérêts contraires aux droits de la Maison de Bourbon.

IX. Le Prince Eugène arrive dans le Trentin.

Le Prince Eugène partit de Vienne au milieu du mois de Mai, & se rendit dans le Trentin, où l'on avoit rassemblé huit régiments d'infanterie, six de cavalerie & quatre de dragons, ce qui composoit une armée de vingt-neuf mille deux cents hommes. Il étoit accompagné du Prince de Commerci, du jeune Prince de Vaudemont, & du Comte de Staremberg, qui commandoit

ſous ſes ordres. Lorſqu'il fut arrivé à Roveredo, il apprit que les François étoient maîtres des paſſages, & il monta auſſi-tôt en perſonne ſur le ſommet d'une montagne, d'où la vue s'étendoit ſur la Chiuſa, ſur l'Adige & ſur Rivolo. Après avoir examiné attentivement la poſition des François, il jugea impoſſible de forcer ce paſſage; & pour s'en aſſurer encore mieux, il donna ordre à un Officier de traverſer la rivière avec un petit nombre de grenadiers. Cet Officier s'avança juſqu'auprès des retranchements François; en examina la conſtruction, & revint ſans être attaqué auprès du Prince, qui, ſur ſon rapport, réſolut de chercher une autre route. Il ne craignoit pas d'être troublé dans ſa marche, ni par les François, qui ne vouloient pas commencer les hoſtilités, ni par les Vénitiens, qui avoient promis ſecrètement à l'Ambaſſadeur de ne point s'oppoſer au Prince. Il s'informa à tous les gens du pays s'il y avoit quelque route qui pût conduire dans le Véronois, & apprit par un homme qui connoiſſoit parfaitement ces montagnes, qu'à force de travaux on pouvoit rendre praticables divers ſentiers qui conduiſent dans les plaines de Vicence &

1701.

1701. de Vérone. Le Maréchal de Catinat, qui soupçonna les desseins du Prince, chargea un Maréchal-de-Camp d'aller examiner s'il n'y avoit pas quelque gorge du côté de Vicence ; mais cet Officier l'assura qu'il n'y avoit rien à craindre, & que jamais les Allemands ne pourroient franchir des montagnes & des rochers, dont la plus grande partie étoient tellement escarpés & coupés à-plomb, que la vue seule inspiroit de la terreur.

X

Il passe les Alpes & gagne les bords de l'Adige.

Le Prince ne perdit pas de temps. Il fit ouvrir par les pionniers de l'armée & par les paysans une route de quatre milles de long & de neuf pieds de largeur, en coupant les parties trop élevées & en remplissant les profondeurs par des arbres, & par tout ce que lui offroit la nature dans ces affreuses montagnes. En même temps, pour tromper les François, il fit ses dispositions, comme s'il eût voulu forcer le passage qu'ils occupoient, & donna ordre de construire un grand nombre de barques sur l'Adige. Elles paroissoient destinées à transporter l'artillerie & les bagages, pendant qu'avec des travaux infinis on les faisoit passer par des routes que tout autre Général

eût jugées impénétrables. Eugène commandoit de vieilles troupes endurcies à la fatigue, pleines d'ardeur & de confiance en son habileté, & passoit dans un pays, où par ses générosités il inspiroit le desir de le seconder à des paysans accoutumés à grimper dans ces rochers. Le Général Varmer fut chargé de conduire la plus grande partie de l'artillerie & tous les gros bagages par le chemin le plus éloigné qui passe au Château de la Pietra, à Boscola, à Possau & à Arsiero, en suivant la rivière Astiego qui traverse Vicence ; mais comme il n'y avoit qu'un étroit sentier, ce fut dans cette partie où il eut besoin de la plus grande patience pour s'ouvrir une route suffisante. Le Général Palfi avec trois régiments de Cavalerie, suivit la plaine nommée delle-Fogazze, la vallée dei-Signori ; & en passant par Schio, il gagna le Bas-Adige, où il établit un pont sans que les François y apportassent aucun obstacle. Le Prince se réserva le passage le plus court, mais le plus difficile, en faisant élargir les sentiers par lesquels on monte de la vallée de l'Adige sur les montagnes qui sont au nord de Vérone. A force

1701.

1701. de bras & de travaux, il réussit à y faire conduire quelques pièces de canon, & les munitions les plus nécessaires. Enfin il descendit avec son infanterie & le plus grand nombre de sa cavalerie par le côté oriental de cette ville, entre les villages de Saint-Michel & de Saint-Martin, où il établit ses postes. Il laissa sur les frontières du Vicentin le Général Guttestin avec deux mille hommes de troupes réglées & les milices du pays, pour être en état de s'opposer de ce côté aux troupes des deux Couronnes. Par cette manoeuvre, peut-être supérieure à celle d'Annibal dans son fameux passage des Alpes, le Prince Eugène conduisit toutes ses troupes sans aucune perte sur les bords de l'Adige aux environs de Vérone, dont il occupa tout le pays ainsi que le Vicentin. Cette marche, quelque étonnante qu'elle soit, doit encore moins surprendre que la sécurité des François, qui ne furent avertis, ni par des espions, ni par aucun déserteur, de ce qui se passoit dans l'armée ennemie, dont les mouvements ne pouvoient être ignorés, ni à Trente, ni aux environs.

XI. Conduite de M. de Catinat.

M. de Catinat, sur la fausse nou-

velle qu'il avoit eue que le Prince se dispofoit à attaquer les retranchements de Rivolo, avoit fait avancer la plus grande partie de ses troupes entre le lac de Garde & l'Adige, & pendant qu'il n'étoit occupé qu'à fortifier ce passage, il apprit que les ennemis se répandoient dans les plaines du Véronois. Les François durent reconnoître, mais trop tard, la faute énorme qu'ils avoient faite en négligeant de s'emparer de Vérone & de tout le pays où débouchent les gorges des montagnes : cependant le Maréchal jugea que le mal n'étoit pas sans remède. Dans la pensée que le Prince essayeroit de traverser la rivière à la Chiusa, il tint toujours le gros de l'armée dans sa même position, & il étendit ses troupes le long de la rive droite de l'Adige. Le Prince avoit des vues toutes différentes; mais pour en bien juger nous allons donner une idée générale du cours de la rivière qu'il avoit à traverser avant que de commencer aucune opération importante.

1701.

XII. Descripti du cours l'Adige.

L'Adige, qui est la plus grande rivière d'Italie après le Pô, se forme en grande partie des eaux qui tombent des Alpes & des montagnes du Tren-

tin. Elle reçoit l'Eisach un peu au-
1701. dessous de Bolzano, où elle commence à porter des barques. Le cours en est très rapide jusqu'à la ville de Trente dont elle arrose les murs; mais depuis cette ville jusqu'à Vérone, elle coule plus lentement, parce que le pays est plus plat, & que la force du courant est arrêtée par les sinuosités. Depuis la Chiusa jusqu'à Vérone, l'Adige forme une espèce de demi-cercle, & va ensuite traverser cette ville, où on la passe sur plusieurs ponts. Huit lieues plus bas on trouve un autre pont à Legnano, qui est aussi une forteresse des Vénitiens. Environ trois lieues au-dessous, l'Adige se partage en plusieurs canaux que les gens du pays ont creusés pour prévenir les inondations, la rive n'étant pas assez forte pour soutenir une si grande masse d'eau, & la nature du terrein ne lui permettant pas de se faire un lit plus profond.

Le premier de ces canaux qui forme la plus grosse branche, est appellé Castagnaro, du nom d'un village où il quitte l'Adige. Il s'étend jusqu'à Trécenta, ville de l'Etat Ecclésiastique, où il confond ses eaux avec celles du Tartaro, qui vient du Mantouan; mais

l'un & l'autre changent de nom, & ils prennent celui de Canal-Blanc qu'ils conservent jusqu'à la mer, où ils tombent dans le Golfe de Venise. Le second canal se nomme Malopera, le troisième l'Adigète, & il y en a encore quelques autres, mais trop peu importants pour que nous nous y arrêtions. Au-dessous de Légnano, entre l'Adige & la partie du Pô qui arrose le Bas-Mantouan, est le pays qu'on nomme le Val-de-Vérone, dont le terrein est très aquatique & rempli de marais l'espace de plusieurs milles. On y a pratiqué pour les voyageurs & pour le transport des denrées différentes chaussées, dont les deux principales sont celle qui passe par Carpi & par Castagnaro, & celle qui traverse Ostiglia entre le Val & le Pô.

1701.

XIII. Dispositio des Françc sur les bor de l'Adige.

Par la description que nous venons de donner, il est aisé de comprendre que les troupes du Prince Eugène, qui occupoient la gauche de l'Adige, dans l'intérieur du demi-cercle dont nous avons parlé, où les différents corps pouvoient mutuellement se prêter la main, étoient postées beaucoup plus avantageusement que les François. Ceux-ci occupoient un grand es-

pace hors du demi-cercle, ce qui les
701. obligeoit, pour empêcher le paſſage, de ſe partager en détachements éloignés les uns des autres, & hors de portée de ſe ſoutenir s'ils étoient attaqués dans quelque partie. Le Duc de Savoie n'étoit pas alors à l'armée, à cauſe du mariage de la nouvelle Reine d'Eſpagne dont on faiſoit les préparatifs à Turin. M. de Catinat partageoit le commandement avec le Prince de Vaudemont: mais ce Prince prétendoit devoir commander en chef; & ce motif de diviſion joint à quelques diſputes au ſujet du pas entre les troupes Françoiſes & celles du Milanois, occaſionnèrent des méſintelligences, qui furent très nuiſibles à la cauſe que l'un & l'autre ſoutenoient. Le Maréchal dans la diſtribution qu'il fit de ſon armée pour la défenſe de l'Adige, donna à M. de Crenan la garde des retranchements entre le lac de Garde & cette rivière. Le Prince de Vaudemont ſe chargea de garder la rive droite de la rivière au-deſſus & au-deſſous de Vérone: le Comte de Teſſé fut placé de même pour défendre le deſſus & le deſſous de Légnano: M. de Saint-Frémont eut ſon poſte au chemin

de Carpi & de Caſtagnaro, entre l'Adige & le Val de Vérone, où il fit construire une eſpèce de fort pour en défendre l'accès. Enfin M. de Précontal fut placé vers l'autre chemin entre le Val & le Pô; & au moyen d'un pont qu'on jetta ſur ce fleuve, il fut en état de porter du ſecours s'il étoit néceſſaire dans le Mantouan & la Mirandole. On mit auſſi quelques troupes à l'endroit nommé le Quadrelle, voiſin de Stellata, qui eſt dans l'Etat Eccléſiaſtique.

1701.

XIV. Diſpoſition du Prince Eugène.

Le Prince Eugène réſolut de commencer la guerre par un coup d'éclat qui pût donner une nouvelle ardeur à ſes troupes, & jetter celles des deux Couronnes dans l'abattement. Il eſt peu de Généraux qui aient fait paroître autant d'habileté que ce Prince dans le paſſage des rivières, & perſonne n'étoit plus propre que lui à commander dans un pays où la nature oppoſe continuellement ces ſortes d'obſtacles. Le 15 de Juin il fit jetter par le Général Palfi un pont ſur l'Adige entre Caſtelbaldo & Villabona vis-à-vis de Carpi & de Caſtagnaro. Il fit faire des retranchements à l'extrémité de ce pont, & s'en ſervit pour ſe rendre maître

de l'isle formée par les petites bran-
1701. ches du Castagnaro & du Malopera. Il fit passer presque toute son armée sur ce pont & sur deux autres, dont l'un traversoit le Malopera & l'autre le Canal-Blanc à Castel-Guiglielmo, & ordonna en même-temps d'en jetter un quatrième sur le Pô à Palantone dans le Ferrarois. Par cette position, qui réunissoit presque toutes ses forces entre le Canal-Blanc & le Pô, du côté de l'Etat Ecclésiastique, il menaçoit également Castagnaro & Carpi dans le Véronois; Ostiglia vers le Mantouan, l'autre partie de la même province au-delà du Pô, & la Mirandole; mais le danger paroissoit le plus grand pour Ostiglia, & ce fut de ce côté que se porta M. de Catinat avec la plus grande partie de ses forces. Il fit avancer de gros détachements à l'isle de la Scala, à l'Arce & à Saint-Pierre de Légnano où il mit dix-huit pièces de canon. Le Comte de Tessé conduisit tout ce qui étoit nécessaire pour jetter un pont sur l'Adige, & en même-temps on coula à fond toutes les barques qu'on trouva sur cette rivière, crainte qu'elles ne servissent aux Impériaux. Ces précautions étoient très

ſages, quoiqu'elles ne fuſſent pas encore ſuffiſantes ; mais l'expérience a 1701.
toujours fait voir qu'il eſt preſque impoſſible d'empêcher un ennemi adroit de traverſer une rivière, particulierement quand elle enveloppe un grand circuit. M. de Folard l'un des plus excellents juges dans toutes les parties de l'art militaire, croit au contraire que ceux qui défendent le paſſage ont un avantage infini ſur leurs adverſaires: malgré toute la déférence que nous avons pour les lumières de cet habile Officier, il nous paroît que cet avantage n'eſt réel que pour les rivières qu'on ne peut traverſer qu'en quelques endroits connus. Cette circonſtance eſt très rare, & dans tous les autres cas, le défenſeur eſt obligé de partager ſes troupes en tant de corps ſéparés, que chacun devient néceſſairement très-foible, à moins qu'il n'en ait un nombre prodigieux. L'aſſaillant, au contraire, a toutes ſes forces réunies; trompe ſon ennemi par des feintes ; ſe porte tout-à-coup où il juge qu'il trouvera le moins de réſiſtance ; *Sanvitali. Ottieri.*
n'y rencontre que peu d'obſtacles, & *Folard.*
bat ſouvent en détail les corps qui viennent au ſecours de l'endroit atta-

1701. qué, ſans que l'habileté du défenſeur puiſſe lui oppoſer qu'une foible réſiſtance.

XV. Plan de ce Prince pour paſſer l'Adige.

Les François peu aimés dans le pays, étoient très mal ſervis en eſpions, dont ils ne retiroient que de foibles lumières, ou qui ne leur donnoient que de faux avis. Le Prince Eugène, au contraire, en avoit de très exacts, dont le rapport lui étoit confirmé par les intelligences ſecretes qu'il avoit dans tout le pays. Il étoit informé de chaque mouvement que faiſoient les troupes des deux Couronnes ; ſavoit au juſte le nombre d'hommes qui compoſoient chaque détachement, & étoit inſtruit du plus ou moins d'habileté de chacun des Commandants chargés de garder les différents poſtes. M. de Saint-Frémont, à qui l'on avoit confié celui de Carpi, n'avoit que très peu d'infanterie avec deux Régiments de cavalerie & trois de dragons, & ce fut par cet endroit que le Prince réſolut de commencer les hoſtilités. En forçant ce poſte il eut pour principal objet de ſéparer les différents corps qui étoient au-deſſus & au-deſſous de Carpi, & de diſperſer toute l'armée des deux Couronnes dès le commen-

tement de la campagne, ou au moins de la déloger des bords de l'Adige, & de se rendre maître de la navigation de cette rivière. Pour mieux couvrir son dessein, il fit avancer au-delà du Pô M. de Vaubonne à la tête de mille cavaliers Allemands, avec ordre de battre la campagne jusqu'à Final, ville du Modénois, située sur le Panaro. Il fit achever en diligence le pont qu'il avoit établi sur le Pô, comme s'il eût voulu passer cette rivière, afin d'attirer toute l'attention des François de ce côté, pendant qu'il exécuteroit son entreprise. Il fit avancer le Général Varmer qui étoit descendu par le Vicentin avec une nombreuse artillerie, & il lui donna ordre de se présenter le 9 de Juillet à l'heure qu'il lui indiqua sur la rive gauche de l'Adige, audessous de Legnano; de foudroyer la rive opposée, & de jetter des barques comme pour tenter le passage en cet endroit. Le Colonel Taut, qui étoit avec trois Régiments à Castelbaldo, eut ordre de marcher au Castagnaro, en essayant aussi de passer avec quelques barques.

1701.

XVI. Il force un poste des François.

Pendant que le Prince tenoit les François en suspens par toutes ces

fausses attaques, il se porta à Trécenta,
1701. avec six mille hommes d'infanterie &
cinq mille de cavalerie ; fit jetter deux
ponts sur le Tartaro qu'il passa avec la
plus grande diligence, & marcha aux
François en suivant le Castagnaro,
pendant que le Prince de Commerci
conduisoit un autre corps de troupes
par Zèlo, au milieu de la vallée. Les
Allemands rencontrèrent à moitié chemin une garde avancée de quarante
cavaliers François, qui furent aisément
surpris dans l'obscurité de la nuit, encore augmentée par une pluie & un
orage furieux. On ne tira pas un seul
coup de feu, & ils furent tous passés
au fil de l'épée ou faits prisonniers, sans
que les autres corps pussent être informés de l'approche des ennemis. A
neuf heures du matin, l'infanterie Allemande joignit la cavalerie & se rangea en bataille devant le fort, en s'étendant depuis le Castagnaro jusqu'au
delà du cimetière, de façon qu'ils entouroient deux maisons pleines de
François, qui étoient contigues à l'Eglise, & qu'ils coupoient les deux
grands-chemins qui viennent du Ferrarois & se réunissent en cet endroit.
Après quelques décharges de canon,

les grenadiers Allemands, soutenus des bataillons de Guido-Staremberg & de Bagni, attaquèrent le retranchement qui n'étoit défendu que par trois cents hommes d'infanterie. M. de Saint-Frémont vola à leur secours avec trois cents dragons, & ne put empêcher que le poste ne fût forcé; mais cent cinquante grenadiers François, soutenus du feu de ceux qui occupoient les maisons & le clocher, renversèrent les ennemis, & se maintinrent pendant une heure, jusqu'à ce que le nombre & l'artillerie supérieure des Allemands, les obligèrent de se retirer en désordre à Carpi. Ceux qui étoient dans les maisons, continuèrent encore à tirer; mais on les menaça d'y mettre le feu : on en approcha des matières combustibles, & se voyant sans espérance de secours, ils ne purent refuser de se rendre prisonniers de guerre.

1701.

XVII. Avantag qu'il rempo te à Carpi

Le Prince Eugène ayant laissé seulement les pionniers nécessaires pour détruire les retranchements, marcha droit à Carpi, où M. de Saint-Frémont avoit treize cents hommes de cavalerie & quelques compagnies de grenadiers. Il s'étoit élevé un brouillard si

épais, qu'il étoit impossible de rien discerner à quelques pas de distance.
1701. Cet Officier peu instruit de la force des ennemis, crut n'avoir affaire qu'à un détachement du Prince, qu'il pensoit occupé ailleurs, & s'imagina que ce mouvement n'étoit qu'une fausse attaque pour en couvrir une véritable dans quelque autre partie. Les cuirassiers de Neubourg, qui faisoient l'avant-garde, rencontrèrent les François qui venoient à eux. Le combat s'engage avec fureur; les cuirassiers sont mis en déroute après que le Comte de Tirhein leur Colonel est renversé mort sur la place : mais ils sont soutenus par les cuirassiers de Vaudemont & par les dragons du Prince, pendant que les grenadiers & l'infanterie Allemande attaquent les François en flanc. Saint-Frémont, qui n'a que très-peu d'infanterie, fait mettre pied à terre aux dragons, qui se battent avec la plus grande valeur dans l'étroit passage entre l'Adige & le Val de Vérone : le feu des Allemands augmente avec leur nombre, & le Commandant François, qui craint que ses troupes ne soient accablées par la multitude des ennemis, dont il reconnoît trop tard la supériorité, se déter-

mine à faire sa retraite avant qu'elles soient entièrement en désordre. Dans 1701.
le moment où il fait ses préparatifs, arrive le Comte de Tessé, qui vient à-bride-abattue de Legnano avec peu de suite; mais qui a donné ordre à toutes ses troupes de faire la plus grande diligence pour dégager Saint-Frémont. Le Comte indigné de voir que des François cédent aussi aisément dans un premier combat, & qu'ils abandonnent un poste d'une telle importance, se met à la tête de quelques escadrons qu'il conduit à la charge, pendant que Saint-Frémont, ranimé par sa présence, en fait de même avec quelques autres. Les François font des prodiges de valeur; mais ils ne peuvent regagner leur terrein, parce que le chemin s'élargit de leur côté, & que l'artillerie Allemande écrase toute leur cavalerie. Enfin le Comte qui voit que le régiment d'Albret est presque entièrement détruit; que ceux de Mauroi & de Ruffé sont très maltraités; que le Prince Eugène va le prendre en flanc, & que la défaite des François est inévitable, ne peut plus refuser de céder à la supériorité des ennemis. Il ordonne la retraite; mais quelques soins qu'il se donne pour la

1701. faire avec le moins de désordre qu'il est possible, les cuirassiers de Vaudemont & les dragons du Prince fatiguent excessivement ses troupes, qui se sauvent presque en déroute à Legnano. Dans ce combat, qui ne dura guère plus d'une heure, les François perdirent six cents hommes tués ou faits prisonniers, & plus de cent blessés, entre lesquels furent cinquante Officiers. M. de Cambout avoit été tué à la défense des premiers retranchements; & à Carpi, le régiment d'Albret perdit son Colonel avec sept Capitaines. Les Allemands eurent deux cents hommes tués ou blessés, & le Prince Eugène reçut un léger coup de feu au genou gauche, s'étant toujours tenu aux premiers rangs pour donner ses ordres. Les ennemis y gagnèrent deux cents chevaux & quelques bagages.

XVIII. Un orage sauve les François.

Si le Prince de Commerci eût pu joindre le Prince Eugène pendant le combat de Carpi, ou immédiatement après, il est certain que l'armée Françoise, partagée comme elle l'étoit en différents corps, eût été battue en détail, sans pouvoir se réunir; mais l'orage qui survint quand le premier se mit en marche, rompit tellement les chemins,

chemins, qu'il fût obligé de faire un détour de plus de cinq lieues pour gagner le rendez-vous, ce qui donna le temps aux François campés à Legnano de recevoir les débris du combat, & de se replier sur le Mincio, où ils furent joints par ceux de Rivolo, & des autres postes sur l'Adige qu'ils abandonnèrent tous.

1701.

Feuquières.

On ne peut excuser la conduite que tint M. de Catinat en cette occasion. Il est vrai qu'étant gêné par les ordres de la Cour, il ne put attaquer les ennemis à la sortie des gorges, comme le faisoient les Généraux Romains dans les beaux siècles de la République; mais la manœuvre du Prince Eugène devoit lui faire porter particulièrement ses forces du côté du bas-Adige, au lieu d'en laisser la plus grande partie à Rivolo, où elles étoient inutiles, puisque le Prince, ayant passé la rivière au-dessus de l'Abadia avec le gros de son armée, ne pouvoit songer à faire passer un nouveau corps à la Chiusa. M. de Catinat, en laissant seulement quelques troupes pour garder les bords de la rivière, depuis ce poste jusqu'à Legnano, auroit suivi tous les mouvements du Prince, & évité un échec

XIX. Critique de la conduite de M. de Catinat.

très facheux au commencement d'une
1701. guerre, particulièrement dans un pays où les habitants inclinoient plus pour les Allemands que pour les François. Il paroît que le Maréchal, mal servi en espions, ignoroit combien le Prince avoit de troupes en chaque endroit, & la facilité qu'il avoit à les rassembler, ce qui ne fait pas l'éloge de la prévoyance de ce Genéral. Une partie de ce raisonnement est pris de M. de Feuquières, & il nous assure dans ses Mémoires qu'il le fit avant l'affaire de Carpi, & non après l'événement. Peut-être ce juge févère prononce-t-il un
Ibid. peu rigoureusement sur M. de Catinat, qui fut toujours un bon Général quand on lui laissa la liberté d'agir.

XX. Les deux armées s'observent mutuellement.

Le Maréchal, informé de ce qui venoit de se passer à Carpi, rassembla toutes ses troupes en un corps d'armée, pour faire face au Prince Eugène. Ce Prince, après avoir laissé reposer un peu les siennes dans le voisinage de Legnano, où il fut joint par Taun, Vaubonne & Varmer, s'avança dans la campagne voisine de Vérone, appuyant sa droite à Villafranca, & sa gauche à Povegliano. Les Allemands y demeurèrent plusieurs jours en ordre

de bataille, dans l'attente d'être attaqués par M. de Catinat, qui faisoit passer tous ses bagages dans le Mantouan. Mais d'un côté les François ne vouloient pas quitter ce pays, qui est coupé de canaux & couvert d'arbres & de maisons, qui le rendent très propres à dresser des embuscades; & de l'autre le Prince Eugène, qui avoit peu d'Infanterie, ne vouloit pas les y aller chercher, se contentant de se mettre en état de les bien recevoir dans un terrein plus découvert. 1701.

XXI. Conduite des Allemands en Italie.

M. de Catinat, ayant retiré toutes ses troupes dérière le Mincio, dont il étoit résolu de défendre le passage aux Allemands, envoya successivement plusieurs couriers au Duc de Savoïe, pour le presser de joindre les siennes à celles des deux Couronnes; mais ce Prince différa encore sous divers prétextes, jusqu'à ce que le mariage de la Princesse avec le Roi d'Espagne fût entièrement terminé. Le Prince Eugène, qui craignit de manquer de vivres & de fourrages dans un pays où ils sont peu abondants, se détermina à traverser promptement le Mincio, tant pour profiter de son avantage, que pour en imposer aux habitants du pays,

1701. & les forcer par sa diligence à lui fournir ce qui étoit nécessaire pour les hommes & pour les chevaux. Malgré les promesses que la Cour de Vienne avoit faites aux Vénitiens de payer comptant tout ce qui seroit fourni par la République, les Allemands en enlevant les vivres, leur donnèrent seulement des billets de crédit ; & dans les commencements, bien-loin de promettre quelque dédommagement aux possesseurs des terres où ils coupoient les fourrages, ils leur dirent que l'herbe est de droit commun, & n'appartient à personne en particulier. Les Vénitiens en portèrent leurs plaintes à l'Empereur, qui, voulant ménager la République, promit de donner des ordres pour faire payer tout ce qu'on prenoit sur leurs terres : mais ce ne furent que des paroles, & il ne paroît pas qu'ils en aient jamais rien reçu.

Ottieri.

XXII. Conduite des François.

Les François se conduisirent avec plus d'équité : quelque sujet qu'ils eussent de se plaindre des Vénitiens, ils leur payèrent exactement toutes leurs denrées, jusqu'à ce que, voyant que les Allemands les emportoient sans argent, ils suivirent le même exemple. Ce fut alors que les plus sages de la

République connurent le tort irréparable qu'ils avoient fait à leur pays, en refusant de prendre le seul parti qui pouvoit les mettre à couvert, ainsi que le reste de l'Italie, de tous les maux qu'ils eurent à souffrir dans le cours de cette guerre. 1701.

XXIII. Les François abandonnent les bords du Mincio.

Le Prince Eugène avoit résolu de passer le Mincio sous les murs de Peschiera, forteresse des Vénitiens, & d'entrer dans le pays de Brescia, où il étoit assuré de trouver des vivres en abondance. Avant qu'il tentât ce passage, le Duc de Savoie avoit joint l'armée des deux Couronnes à Goïto, où elle étoit campée, & en avoit pris le Commandement avec le titre de Généralissime. Le Prince de Vaudemont, qui, pendant l'affaire de Carpi, étoit allé à Milan sans beaucoup de nécessité, sous prétexte de faire prêter un nouveau serment de fidélité aux habitants, revint aussi dans le même camp, & les trois Généraux visitèrent ensemble les postes du Mincio. Le 28 de Juillet ils furent avertis que toute l'armée Impériale étoit sous Peschiera : que les Allemands avoient couvert les hauteurs voisines de batteries de canon, & qu'ils disposoient des barques pour

1701. former un pont afin de traverser la rivière. La division se mit entre les Généraux des deux Couronnes : le Duc de Savoie étoit d'avis de s'opposer au passage, ce qui lui paroissoit d'autant plus facile, qu'en cet endroit le Mincio coule dans un lit profond environné de hauteurs, d'où le canon pouvoit aisément foudroyer les barques des Allemands. Le Prince de Vaudemont, le Maréchal de Catinat & le Comte de Tessé, prétendirent au contraire qu'on ne devoit pas s'exposer au sort d'une bataille jusqu'à ce que les renforts de troupes qu'on attendoit fussent arrivés. Ce conseil timide, si propre à ralentir l'ardeur des François & à animer le courage des Allemands, fut cependant celui qu'on suivit, & l'on donna ordre au Maréchal-de-Camp Bachevilliers de faire retirer les troupes qui gardoient les bords de la rivière pour leur faire rejoindre les gros de l'armée.

Ottieri. Muratori.

XXIV. Le Prince Eugène traverse cette rivière.

Le Prince Eugène s'étoit mis en marche pendant la nuit de Villafranca sur trois colonnes, & le Général Palfi le couvroit de sa cavalerie. Au point du jour, le Prince arriva sur les bords du Mincio avec l'avant-garde, & après avoir choisi l'endroit qu'il jugea le plus

avantageux pour y établir un pont, il y fit conduire tous les pontons par le Baron de Riet. Ils furent promptement mis à l'eau ; le pont fut construit en trois heures, & les grenadiers passèrent les premiers avec l'artillerie. A une heure de nuit toute l'armée étoit passée, & le lendemain matin elle se mit en marche pour Castiglione-delle-Stivière. Celle des deux Couronnes abandonna le Mincio ; se retira à grands pas par Meldoli & Caneto, pour s'éloigner des Allemands, & prit ses postes sur l'Oglio, laissant le Mantouan en proie aux courses des ennemis. Les Allemands attaquèrent Castiglione, qui se rendit & reçut garnison Impériale, ainsi que Castel-Gieufré & plusieurs autres forts. Le Duc de Mantoue voyant que les François qu'il avoit reçus dans son pays, paroissoient peu disposés à le défendre, fit demander au Prince Eugène la liberté de se retirer sur les terres des Vénitiens, ce qui lui fut accordé.

1701.

Sanvitali.

XXV. Conspiration découverte dans Mantoue.

Des commencements aussi favorables donnoient au Prince Eugène les plus grandes espérances de forcer bientôt les François à abandonner l'Italie. Il savoit que la Maison d'Autriche y

avoit un grand nombre de partisans ; 1701. & il s'en trouva dans Mantoue avec lesquels il forma une conspiration pour s'emparer de cette place. Elle fut tramée par les Moines d'un couvent de Saint François, qui couvrant leur trahison du masque de la religion, passoient fréquemment dans le camp des Allemands, sous prétexte de les confesser, & à chaque fois emportoient sous leurs habits des armes qu'ils cachoient dans leur maison. Suivant le complot, le Prince avec plusieurs Officiers devoit aller entendre la Messe à Notre-Dame de Grace, qui est un lieu de dévotion à cinq milles de Mantoue, pendant qu'il feroit avancer du côté de la Ville un nombre de soldats déguisés. Les Moines, à un signal convenu, devoient tomber avec ceux des habitants qu'ils avoient gagnés, sur les soldats qui gardoient la porte de ce côté, les passer au fil de l'épée, se rendre maîtres de la porte & la livrer aux Impériaux. Le projet fut découvert : les François visitèrent le Couvent, en enlevèrent les armes sans faire aucun mal aux Moines, & se garantirent de toutes surprises par l'exacte discipline qu'ils entretinrent dans la place.

Vie du Prince Eugène.

Fin du Tome premier.



TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans ce premier Volume.

A

D.

F

Espagne.

ERRATA.

Pag. 23, *lig.* 4, *à fine* s'éoit, *lisez* s'étoit.
25, 1, susciteroit, *lisez* suscitèrent.

